



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 137 • NUMÉRO 110 • 1<sup>re</sup> SESSION • 37<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le mardi 6 novembre 2001**

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve  
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 6 novembre 2001

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prière*

---

## AFFAIRES COURANTES

● (1000)

[Traduction]

### NOMINATIONS PAR DÉCRET

**M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, quelques décrets annonçant des nominations faites récemment par le gouvernement. Je crois comprendre que, conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont renvoyés aux comités permanents énumérés dans la liste jointe.

\* \* \*

● (1005)

### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à deux pétitions.

\* \* \*

### LES ANCIENS COMBATTANTS

**L'hon. Ronald Duhamel (ministre des Anciens combattants, Lib.):** Monsieur le Président, les Canadiens ont vu récemment des images de militaires canadiens embarquant à bord de navires sur les deux côtes, afin d'aller se joindre à la coalition luttant contre le terrorisme. Des familles canadiennes larmoyantes ont dit au revoir à leurs êtres chers. Prions pour que tous nos militaires, peu importe l'endroit où ils servent en cette journée, nous reviennent sains et saufs.

Le thème de la Semaine des anciens combattants est «Au service de la paix». C'est facile à dire, et la paix est un objectif admirable pour les nations, mais elle est complexe à réaliser.

Au cours du dernier siècle, le Canada et ses alliés ont combattu durant deux guerres mondiales pour donner la paix à un monde en plein bouleversement.

[Français]

Lors de la Première Guerre mondiale, près de 69 000 Canadiens périrent sur les champs de bataille maculés de sang. Il y avait de très jeunes soldats de 16, 17, 18 ans, dans la vingtaine et dans la trentaine.

Vingt ans plus tard, nous avons de nouveau été appelés à défendre une paix brisée par l'invasion de nations de l'Europe et du Pacifique, par un ennemi animé par la tyrannie et un esprit de conquête.

Encore une fois, les Canadiens répondirent à cet appel et les images revinrent.

● (1010)

[Traduction]

Les Canadiens ont répondu à cet appel et nous avons perdu 47 000 de nos jeunes citoyens. Quelques années plus tard, durant la guerre de Corée, d'autres jeunes, 536 si je ne m'abuse, ont perdu la vie.

Au cours du dernier siècle, le Canada est devenu synonyme de maintien de la paix. Les Nations Unies font appel à nous pour préserver la paix parmi les nations qui sont en guerre, généralement en proie à la guerre civile. Nos anciens combattants ont été en première ligne et ils n'ont pas reculé.

Le nombre de personnes dont ils ont sauvé la vie est trop grand pour qu'on puisse l'estimer. Ils ont su se mériter la gratitude de citoyens et de nations, gratitude qui se reflète dans le sourire d'un enfant, les larmes d'une mère et la main tendue d'un père, d'un grand-père ou d'un aîné.

[Français]

Nos citoyens ont répondu à l'appel du devoir, non pas pour la défense directe de notre paix et de notre liberté, mais plutôt pour la liberté des autres, pour la paix des autres.

Nous sommes extrêmement fiers de l'héritage que nous ont légué nos anciens combattants. Pendant plus d'un siècle, ils ont été résolus, courageux, honorables et ils ont servi avec distinction.

[Traduction]

Nos citoyens ont répondu à l'appel pour assurer la paix à d'autres, et je suis fier des réalisations de nos anciens combattants. Courageux et honorables, ils nous ont servis avec distinction. Nous n'oublierons pas tous les services qu'ils nous ont rendus. La tradition se poursuit avec les courageux jeunes hommes et jeunes femmes qui servent de nos jours dans nos forces armées.

Engageons-nous à continuer de nous rappeler leurs services et leurs sacrifices. J'encourage tous les Canadiens à honorer ces héros dans un esprit de paix et de liberté à l'occasion de la Semaine des anciens combattants, du jour du Souvenir et tout au long de l'année.

*Affaires courantes*

Tâchons de ne jamais les oublier.

**M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je suis fier de prendre la parole aujourd'hui au nom de la loyale opposition de Sa Majesté et de rendre hommage, au nom de mon parti, aux héros de cette journée et de cette semaine. Permettez-moi d'ajouter que les membres de mon caucus appuient sans réserve la Semaine des anciens combattants.

Je suppose qu'il y a un avantage à être un peu plus âgé. Je pense être un des rares membres de mon caucus à avoir vécu les événements de la Seconde Guerre mondiale. Je me souviens exactement où j'étais le 10 septembre 1939. Je puis certainement parler à la Chambre du dimanche matin et des événements extraordinaires qui se sont produits le 7 décembre, lorsque les Japonais ont bombardé Pearl Harbor. J'ai vécu le débarquement de Dieppe et le jour J, qui a été qualifié de jour le plus long de notre histoire, le 6 juin 1944.

À une époque, j'allais aussi livrer des télégrammes avec mon ami. Souvent, on pouvait lire sur ces télégrammes «disparu au combat». Lorsque j'étais jeune, j'ai assisté aux funérailles d'un grand nombre de ces disparus. Une des familles qui vivait juste au sud de la ville où j'habitais a perdu son fils aîné, tué par balle par erreur après le Jour de la Victoire en Europe. Ces événements sont très présents à mon esprit.

Peut-être que, le 11 septembre, le Canada a vu la guerre de près comme jamais auparavant, à l'exception bien sûr de la période au cours de laquelle les sous-marins allemands faisaient des incursions dans le Saint-Laurent.

Cette semaine a pour but de reconnaître les sacrifices consentis par nos anciens combattants et par nos militaires qui sont en mission aujourd'hui, et aussi pour nous remettre en mémoire l'excellent travail accompli par nos Casques bleus. Beaucoup ont connu la douleur et doivent vivre avec pour le restant de leurs jours.

J'espère une chose, en raison de ce qui s'est produit le 11 septembre. J'espère que le Canada ne permettra plus jamais aux médias de diminuer ou même d'occulter les conséquences des événements survenus pendant les deux premières guerres mondiales. J'ai dû composer avec cela en tant qu'éducateur. J'ai combattu cela, mais en vain. J'espère que cette situation ne se reproduira plus jamais.

Les événements du 11 septembre ont changé notre attitude. Ils ont changé notre mentalité. Ils forcent les gens à se rappeler. Nous devons maintenant nous montrer à la hauteur de notre tâche, en notre qualité de parlementaires, de personnes élues dans différents coins du pays, et demander à nos établissements d'enseignement de réserver une place dans leur programme à tous ceux et celles qui se sont sacrifiés pour nous et qui méritent notre fierté. Nous devons prendre nos responsabilités au sérieux.

Je m'en voudrais de ne pas poser au ministre une question qui me brûle la langue. Il sait bien que, à quatre ou cinq reprises depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, on nous a promis que le Canada participerait avec les autres forces alliées à la création d'un nouveau musée de la guerre. L'ouverture de ce musée devrait coïncider avec le Jour de la Victoire en Europe, en 2005. Cependant, bon nombre de nos anciens combattants se sont lassés de cette promesse et beaucoup d'entre eux ne vivront pas assez longtemps pour en voir la réalisation.

Je demande une dernière chose, et cela n'a rien à voir avec la région d'où je viens. Dans les Maritimes, il y a quelque 300 personnes, parmi elles des veufs qui vivent seuls et d'anciens

membres de la marine marchande, qui ont tout donné à leur pays, rien de moins. Je sais qu'un délai a été fixé pour les demandes.

●(1015)

Toutefois, pendant la Semaine du Souvenir, je prie le ministre de bien vouloir ouvrir les livres et rendre hommage à ces 300 personnes qui, indépendamment de leur volonté, ont omis d'envoyer leurs demandes.

Puissent les Canadiens ne plus jamais se montrer déloyaux envers ceux qui sont morts pour eux.

[Français]

**M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ):** Monsieur le Président, si le collègue qui m'a précédé est né avant la guerre, je suis né pendant la guerre, en 1943. Je suis un peu plus jeune que lui, mais je partage entièrement son point de vue.

Je suis honoré de me joindre à tous les parlementaires ici aujourd'hui, afin de rappeler le souvenir de nos compatriotes tombés au combat et de rendre hommage à leurs camarades soldats qui ont servi nos deux nations aux heures difficiles.

Je tiens également à exprimer toute notre gratitude aux membres des Forces canadiennes qui servent présentement à l'étranger, à leur envoyer nos pensées et nos prières ainsi qu'à leurs familles en cette Semaine des anciens combattants.

Les citoyens ne sauraient avoir plus importante obligation que celle d'honorer le sacrifice consenti par ceux qui ont servi pour protéger notre paix et notre liberté. L'une des meilleures façons d'y parvenir, c'est de le faire comme collectivité, en parlant les uns avec les autres, en déposant des couronnes, en serrant la main d'un ancien combattant ou en lisant une inscription gravée sur un monument.

Il faut également en parler dans nos familles, avec nos enfants; leur parler de nos militaires et de ce qu'ils accomplissent pour nous protéger; leur enseigner à prier pour la sécurité de ceux qui portent l'uniforme; et dire une prière de gratitude pour les anciens combattants qui nous ont protégés jadis.

Cet hommage, nous le devons à ceux qui ont donné leur vie pour nous, et à ceux qui nous protègent encore aujourd'hui.

Le thème de la Semaine des anciens combattants cette année est «Au service de la paix». Nous avons le bonheur de vivre, au Québec comme au Canada, dans des endroits riches en termes de ressources et de niveau de vie.

Nous vivons en outre dans un lieu qui n'a jamais connu la guerre ni l'occupation. Depuis plusieurs dizaines d'années, nos militaires ont néanmoins répondu à l'appel pour servir la cause de la paix et de la liberté au cours de deux guerres mondiales, au cours de la guerre de Corée, de la guerre du Golfe persique, et présentement, dans la guerre antiterroriste, et depuis maintenant plus d'un demi-siècle, pour assurer le maintien de la paix dans des régions névralgiques de la planète.

Pourtant, la plupart d'entre nous ne savent rien de la guerre, sauf ce qu'on raconte dans des livres d'histoire. C'est une bénédiction, pour nous, d'être, comme ça, à l'abri de la vivre, cette guerre-là. Nos grands-parents et nos arrière-grands-parents n'ont pas eu la même chance, mais leurs souvenirs sont gravés dans notre mémoire.

Rappelons qu'au cours du dernier siècle, plus de 116 000 de nos compatriotes, des membres de nos familles sans doute, de la mienne en particulier, sont morts au combat ou, plus tard, des suites de leurs blessures.

*Affaires courantes*

Au crépuscule et à l'aurore  
Nous nous souviendrons d'eux.

Il nous incombe de perpétuer le souvenir des anciens combattants partout au Québec et au Canada, des hommes et des femmes qui ont si noblement servi en temps de guerre et de paix. Prenons l'engagement de ne jamais les oublier. Et c'est un peu ce que nous faisons aujourd'hui à la Chambre, soit une démonstration concrète de témoignage de cet engagement.

Partout, nos concitoyens se rassemblent à l'occasion des cérémonies du jour du Souvenir, de vigiles à la chandelle, dans des églises, devant des monuments, se recueillent devant les tombes, se réunissent dans le cadre de manifestations culturelles et sportives et s'arrêtent un moment pour se souvenir.

Les anciens combattants nous demandent peu de choses. Ils demandent que nous n'oublions jamais le sacrifice qui fut consenti par ceux qui ne rentrèrent jamais chez eux, qui ne purent jamais réaliser leurs rêves de jeunesse, qui ne purent jouir de la paix dont nous jouissons et pour laquelle ils se sont farouchement battus. Quelle chance avons-nous.

Jamais nous n'oublierons le merveilleux héritage qu'ils nous ont légué, afin que nous puissions vivre libres et en démocratie.

• (1020)

[Traduction]

**M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD):** Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir aujourd'hui, au nom de mes collègues représentant le NPD d'un océan à l'autre, pour rendre hommage aux anciens combattants du Canada. En tant que parlementaires, nous sommes fiers d'assister à la déclaration gouvernementale que le ministre responsable adresse aux Anciens combattants.

Nombreux sont les historiens qui ont répété que l'édification de la nation canadienne résulte des efforts héroïques qu'ont déployés nos héros morts sur les champs de bataille européens lors des conflits de 1914-1918 et de 1939-1945. Nous devons également souligner l'héroïsme des combattants de Terre-Neuve et du Labrador qui sont tombés au champ d'honneur, notamment lors de la bataille de Beaumont Hamel.

Plus de 116 000 jeunes Canadiens ont perdu la vie pour faire valoir, dans environ 60 pays, les principes de liberté et de démocratie à l'échelle internationale. Ils se sont battus pour que des citoyens d'autres pays jouissent de la paix et de la liberté que connaît aujourd'hui le Canada.

Monsieur le Président, je suis un Canadien né en Hollande. Mes parents et mon frère aîné ont été libérés par des Canadiens. Je souligne à quel point je suis fier de pouvoir intervenir dans l'enceinte où on a pris la décision d'envoyer des troupes outre-mer pour que des gens comme ma mère, mon père et mon frère aîné puissent retrouver la liberté. À l'occasion de la célébration de l'Année internationale des volontaires, j'affirme que la contribution des volontaires canadiens qui ont offert de servir leur pays pour libérer d'autres nations du monde demeure à ce jour sans égale. Je rends un hommage spécial aux anciens combattants honorés et à leurs familles.

J'invite les Canadiens, cette semaine et particulièrement le 11 novembre, à songer aux anciens combattants et à leurs familles et à les remercier. J'invite également mes concitoyens à aller visiter les cénotaphes et la section locale de la Légion et à dédier une prière spéciale pour les militaires présentement en mission et à demander qu'ils reviennent sains et saufs de leur mission outre-mer.

Que Dieu bénisse la mémoire des héros tombés au combat et protège ceux qui sont encore parmi nous:

**Mme Elsie Wayne (Saint John, PC/RD):** Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi que de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour rendre hommage à nos anciens combattants et les remercier, en ce début de la semaine qui leur est consacrée. Mes premiers remerciements iront au ministre des Affaires des anciens combattants, dont les observations sont empreintes de sentiments profonds et d'un ardent patriotisme.

Ce n'est pas la première fois que j'ai l'honneur de prendre la parole à la Chambre pour rendre hommage à nos citoyens les plus courageux. En effet, depuis mon arrivée à la Chambre en 1993, j'ai fait de mon mieux pour défendre nos anciens combattants et faire reconnaître leurs besoins. Cela étant dit, c'est la première fois que je le fais en temps de guerre. Les attaques du mois de septembre aux États-Unis et le début de la guerre contre le terrorisme nous rappellent l'agression du mois de septembre perpétrée contre la Pologne et la guerre contre la tyrannie qui a été menée par nos meilleurs et plus brillants éléments il y a deux générations.

Lorsque je pense aux femmes et aux hommes en uniforme qui participent à la campagne et qui ont été dépêchés sur le théâtre des opérations, je revois le jour où mes frères ont annoncé à mes parents qu'ils venaient de s'enrôler et qu'ils allaient participer à la Seconde Guerre mondiale. Ils s'étaient enrôlés à Saint John, au Nouveau-Brunswick, pour lutter contre la menace nazie en Europe. Quand je pense à eux, les sentiments d'espoir, de peur, de fierté et d'humilité qui m'habitaient alors surgissent de nouveau.

Nous avons une dette énorme envers nos anciens combattants, et j'ai peur que le passage du temps, de même que la paix et la tranquillité relatives dans lesquelles nous avons eu le bonheur de vivre jusqu'à maintenant, ne fassent sombrer dans l'oubli le sacrifice désintéressé qu'ils ont fait. Les événements du 11 septembre sont venus nous rappeler haineusement que la défense de notre liberté est à la fois une tâche ardue et constante. Ils sont venus nous rappeler de la façon la plus cruelle qui soit que notre pays a besoin de ses héros, et bien que nous n'ayons jamais douté qu'elles le fassent, les Forces canadiennes ont répondu à l'appel. Comme l'ont fait leurs parents et leurs grands-parents avant eux, les éléments les plus vigoureux de la génération actuelle risquent leur vie au nom de ce que le Canada a de plus authentique.

L'ironie du sort a voulu que les attentats terroristes contre les États-Unis soient survenus, jour pour jour, deux mois avant le 11 novembre. En nous rassemblant autour des cénotaphes d'un bout à l'autre du pays, nous rendons hommage aux disparus du siècle dernier et à ceux des derniers mois. Le jour du Souvenir prendra peut-être une signification encore plus symbolique cette année. En rendant hommage à ceux et à celles qui sont morts pour la patrie, pensons à ceux et à celles qui sont sur la ligne de front de la liberté à l'autre bout du monde. Cette semaine, en nous penchant sur notre contribution à la campagne et sur notre engagement aux principes qui nous ont si bien servis depuis le début de la Confédération, ayons une pensée pour ceux et celles qui ont affronté le danger au nom de ces principes et pour ceux et celles qui l'affrontent actuellement.

Mais plus que tout, prions Dieu pour qu'Il nous protège et pour que nous remportions cette victoire comme nos héros l'ont fait dans les guerres du passé. Nous ne les oublierons pas.

• (1025)

**Le Président:** J'invite tous les députés à observer un moment de silence en hommage à nos anciens combattants.

*Initiatives ministérielles*

[*Note de la rédaction: La Chambre observe un moment de silence.*]

\* \* \*

**LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**

## PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.)** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le trente-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, dans les deux langues officielles, au sujet de la liste des membres associés de quelques comités, et j'aimerais en proposer l'adoption maintenant.

(La motion est adoptée.)

●(1030)

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.)**: Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, je propose que le trente-sixième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre le vendredi 2 novembre, soit adopté. Le rapport porte sur la liste des membres associés du Comité de liaison.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

**PÉTITIONS**

## LE JOUR DU SOUVENIR

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne)**: Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par quelque 55 000 Canadiens. Je crois qu'il s'agit de la plus importante pétition présentée durant la présente législature, voire depuis plusieurs années. Les pétitionnaires viennent des dix provinces.

Ils prient le Parlement d'adopter mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-297 visant à promouvoir l'observation de deux minutes de silence le jour du Souvenir. Ce projet de loi rejoint une motion adoptée par le Parlement de Westminster et l'Assemblée législative de l'Ontario. En fait, il s'en inspire. Je remercie les 55 000 Canadiens qui se sont exprimés en faveur de ce geste symbolique important en signant cette pétition.

## LES MALADIES DU REIN

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.)**: Monsieur le Président, je tiens à présenter ici deux pétitions signées par des Canadiens de la région de Peterborough qui sont préoccupés par le problème énorme et croissant que posent les maladies du rein.

Les pétitionnaires admirent le travail que fait l'Institut de la nutrition, du métabolisme et du diabète, qui est au nombre des Instituts de recherche en santé du Canada, mais ils croient que l'institut serait encore plus efficace si son nom englobait le mot «rein». Ils croient que cela inciterait la population à participer davantage au beau travail de cet institut.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'encourager les Instituts de recherche en santé du Canada à charger explicitement un institut de faire de la recherche sur les maladies du rein et à baptiser celui-ci l'Institut des maladies du rein et des voies urinaires.

## LES FACTEURS RURAUX

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.)**: Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom des facteurs ruraux du Canada.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'abroger le paragraphe 13(5) de la Loi sur la Société canadienne des postes.

\* \* \*

**QUESTIONS AU FEUILLETON**

**M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.)**: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Le Président**: D'accord?

**Des voix**: D'accord.

[*Français*]

**Le Président**: Je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, la période allouée aux ordres émanant du gouvernement sera prolongée de 20 minutes.

**INITIATIVES MINISTÉRIELLES****LOI SUR LES AIRES MARINES NATIONALES DE CONSERVATION DU CANADA**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 1<sup>er</sup> novembre, du projet de loi C-10, Loi concernant les aires marines nationales de conservation du Canada, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

[*Traduction*]

## DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

**Le Président**: Huit motions d'amendement à l'étape du rapport du projet de loi C-10, Loi concernant les aires marines nationales de conservation du Canada, figurent au *Feuilleton des avis*. La présidence a certains doutes quant à l'opportunité de choisir les motions inscrites au nom du député de Windsor—St. Clair, qui est membre du Comité du patrimoine qui a étudié ce projet de loi. Il semble que ces motions auraient pu être proposées lors de l'étude en comité.

Toutefois, étant donné a) qu'il y a déjà deux groupes d'amendements aux fins du débat, b) que les motions sont relativement peu nombreuses et c) que le député affirme qu'il siège à deux comités qui étaient tous deux saisis de mesures législatives en même temps et qu'il a donc eu de la difficulté à présenter ses amendements, la présidence donnera le bénéfice du doute au député cette fois-ci.

[*Français*]

Conséquemment, les motions n<sup>os</sup> 1 à 4 seront groupées pour les fins du débat, mais elles seront mises aux voix de la façon suivante:

Les motions n<sup>os</sup> 1 à 4 seront mises aux voix séparément.

●(1035)

[*Traduction*]

Les motions n<sup>os</sup> 5 à 8 seront groupées aux fins du débat, mais elles seront mises aux voix séparément.

[*Français*]

Je vais maintenant soumettre les motions n<sup>os</sup> 1 à 4 à la Chambre.

*Initiatives ministérielles*

[Traduction]

## MOTIONS D'AMENDEMENT

**M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD) propose:**

Motion n° 1

Que le projet de loi C-10, à l'article 4, soit modifié par substitution, aux lignes 12 à 18, page 4, de ce qui suit:

«4. (1) La présente loi a pour objet:

a) de mettre sur pied un système d'aires marines de conservation représentatives pour le plaisir et l'enrichissement des connaissances de la population canadienne et mondiale;

b) de protéger l'intégrité écologique des aires marines de conservation et des réserves.»

Motion n° 2

Que le projet de loi C-10, à l'article 4, soit modifié par substitution, aux lignes 33 à 39, page 4, de ce qui suit:

«(4) Afin d'assurer l'utilisation durable du point de vue écologique et la protection des ressources marines, les aires marines de conservation sont divisées en zones. Celles-ci comportent obligatoirement des zones de préservation destinées à protéger intégralement les processus écologiques, les caractères distinctifs et toutes les espèces marines qui s'y trouvent, et peuvent comprendre des zones de milieu naturel servant de tampon aux zones de préservation et des zones de conservation qui favorisent et encouragent l'utilisation durable, du point de vue écologique, des ressources marines.»

**M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne) propose:**

Motion n° 3

Que le projet de loi C-10, à l'article 4, soit modifié par adjonction, après la ligne 39, page 4, de ce qui suit:

«(5) Avant de constituer une aire marine de conservation, le ministre procède à un examen d'exploration minière et à une étude d'évaluation, dont les résultats sont insérés dans le plan directeur provisoire de l'aire.»

**M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD) propose:**

Motion n° 4

Que le projet de loi C-10, à l'article 9, soit modifié par substitution, aux lignes 24 à 27, page 8, de ce qui suit:

«marine, le ministre accorde la priorité, pour tous les aspects de la gestion des aires marines nationales de conservation, au maintien ou au rétablissement de l'intégrité écologique et au»

—Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir pris cette décision et de m'accorder la possibilité d'intervenir au sujet de ces amendements.

Comme je l'ai indiqué, il était difficile de présenter ces amendements en comité étant donné que je participais au débat article par article concernant la Loi sur les espèces en péril, ou LEP.

Plusieurs de ces amendements sont simples. D'autres visent selon moi à corriger une lacune fondamentale du projet de loi. Le premier concerne le paragraphe 4(1) et crée un article précisant l'objet de la loi proposée. Cet amendement se justifie du fait que la loi ne comprend pas d'article distinct précisant son objet.

Je vais parler plus précisément de l'ajout de la notion d'intégrité écologique dans cet article du projet de loi.

On constate que le projet de loi est un prolongement ou un complément des mesures législatives concernant Parcs Canada. On note aussi avec intérêt la tendance des dernières années, au cours desquelles la notion d'intégrité écologique a été intégrée dans les règlements concernant Parcs Canada et dans toutes les prises de décisions relatives à la mise en valeur de nos parcs.

Selon nous, on commet une erreur flagrante en n'intégrant pas cette notion dans la mesure législative qui, comme je l'ai dit, est une loi complémentaire, ce qui nous permettrait de compter sur un thème et une notion similaires au fil de la conception et de la mise en valeur de nos parcs marins.

Le deuxième amendement proposé a trait de nouveau au paragraphe 4(4). Si l'on veut stimuler cette intégrité écologique et encourager une utilisation durable du point de vue écologique, cet amendement est nécessaire. C'est ce que vise l'amendement au paragraphe (4). Il faut mettre en valeur les aires marines et en protéger intégralement les processus écologiques.

Selon moi, dans sa forme actuelle, le paragraphe 4(4) ne reflète pas intégralement l'intention des rédacteurs, qui est de constituer ces aires protégées. Pour y arriver, nous avons besoin de ce volet habilitant de la loi pour donner au gouvernement le pouvoir de mettre ces aires à l'abri des utilisations industrielles et autres. Selon la formulation actuelle, seuls les caractères distinctifs des écosystèmes fragiles situés au sein des aires protégées bénéficient d'une protection intégrale. Pour vraiment aboutir à ce résultat, il faut adopter ce libellé.

Les commentaires de certains des groupes écologiques qui ont étudié la question étaient intéressants. Un certain nombre d'experts qui ont comparu devant le Comité du patrimoine favorisaient des modifications en ce sens et ont demandé qu'elles figurent spécifiquement dans le projet de loi. Je pense que cet amendement sert cet objectif.

Mon prochain amendement porte sur l'article 9, qui concerne également l'intégrité écologique. Je vais rapidement en faire la lecture:

marine, le ministre accorde la priorité, pour tous les aspects de la gestion des aires marines nationales de conservation, au maintien ou au rétablissement de l'intégrité écologique et au

C'est là le principe même.

Comme je le disais plus tôt, le concept de l'intégrité écologique devrait être au cœur du projet de loi. C'est presque un amendement de type consécutif qui est nécessaire pour que le gouvernement du jour puisse s'acquitter de ce rôle.

● (1040)

Le principe de la prudence a fait l'objet de débats. Il est parfois utilisé mal à propos en ce qui concerne ce qu'il est censé accomplir. Ce libellé est ce qu'il y a de plus proche du principe de la prudence énoncé au chapitre 8 du rapport de la Société royale du Canada. Il est essentiel à la protection, à la préservation et à la restauration de l'intégrité écologique des régions écologiquement vulnérables. Cela est vrai en général. Cela est vrai aussi en particulier des parcs marins dont nous parlons en ce moment.

Le prochain amendement que je propose au projet de loi touche l'article 12. Cet amendement et ceux qui concernent l'article 13 sont nécessaires, selon moi, pour que le projet de loi accomplisse ce que le gouvernement devrait essayer d'accomplir, bien que je ne sois pas convaincu que ce soit suffisant. En raison de la manière dont les dispositions sont réparties, cet amendement porte sur ce qui est interdit et sur ce qui sera autorisé dans les aires marines.

Pour le moment, les dispositions concernant la protection de ces zones une fois créées contre d'autres types d'activités qui, si elles étaient autorisées, menaceraient, endommageraient ou détruiraient en partie ces zones, sont rédigées en termes trop généraux et trop vagues.

### *Initiatives ministérielles*

En ce qui concerne l'article 12, nous proposons d'ajouter deux activités à la liste des interdictions. La première consiste à mener des travaux de dragage ou de remblayage dans une aire marine de conservation. Le projet de loi dit quelque chose de général à cet effet à un autre endroit, mais ne va simplement pas assez loin. Le NPD estime nécessaire d'être plus explicite à ce sujet afin de protéger ces aires marines de conservation.

La deuxième consiste à mener des travaux de dynamitage dans une aire marine de conservation. C'est particulièrement important à deux égards. La technique utilisée pour la prospection et l'exploitation pétrolière, gazière et minière est le dynamitage à l'aide d'explosifs qui sont extrêmement nuisibles aux mammifères, surtout aux baleines et aux marsouins, en raison du sonar qui sert à les guider. Tout type d'explosif utilisé dans ces aires entraînera le départ de la faune ou causera d'importants dégâts.

Trois amendements sont proposés à l'article 13, qui portent encore une fois sur les activités. Le premier dit ceci:

Il est interdit de se livrer à la pêche au moyen de chaluts de fond...

Des recherches très intéressantes ont été faites cet été sur les effets des chaluts de fond et des filets traînants sur les coraux. D'importantes recherches ont été faites sur la quantité de coraux dans les eaux de la côte est. Si nous continuer d'autoriser la pêche aux chaluts de fond ou aux filets traînants, une bonne partie de l'écosystème sera détruite.

Le NPD préconise dans cet amendement d'interdire la construction d'oléoducs ou de gazoducs. Il préconise par ailleurs, outre l'interdiction de mener des travaux de dynamitage proposée dans l'amendement à l'article 12, d'interdire d'utiliser des dispositifs acoustiques d'effarouchement dans une aire marine de conservation.

• (1045)

**M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je parlerai brièvement des amendements proposés par le NPD et je m'attarderai ensuite sur la motion n° 3, l'amendement proposé par l'Alliance.

En ce qui concerne la motion n° 1 modifiant l'article 4, nous sommes d'avis, dans mon parti, que l'amendement est inutile. L'objet du projet de loi est déjà clair. Ce n'est pas en en modifiant le libellé que l'on accroîtra la sécurité de l'environnement.

Le projet de loi, dans son état actuel, n'est pas équilibré et ne répond pas de façon équitable aux préoccupations des utilisateurs des ressources. S'il y a quelque chose à changer, on pourrait renforcer le projet de loi à l'avantage des utilisateurs des ressources, au lieu d'accroître la protection de l'environnement, avec tout le respect que nous devons à l'environnement.

L'article 2 vise à assurer que les aires marines de conservation seront divisées en zones dont l'utilisation sera prédéterminée. Il fait en sorte qu'au moins une zone favorisera et encouragera l'utilisation durable, du point de vue écologique, des ressources marines dans l'aire marine de conservation et qu'au moins une autre zone protégera intégralement l'écosystème de l'aire de conservation.

Nous aurions préféré que l'article précise que chaque aire marine de conservation comprendra des zones de pêche fixes, et confirme que la pêche sera autorisée dans l'ensemble des aires marines de conservation, mais, dans son libellé actuel, cet article nous paraît acceptable.

L'amendement proposé par le NPD aurait pour effet de réduire la protection déjà maigre accordée aux utilisateurs des ressources des aires marines de conservation. Il supprimerait dans les faits toute mention destinée à garantir qu'au moins une zone sera créée dans

l'aire marine de conservation et réservée à l'utilisation durable du point de vue écologique des ressources marines. Il créerait en lieu et place des zones de milieu naturel qui serviraient de tampons.

Nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que des zones tampons soient créées dans les aires marines de conservation. Tout le monde sait que le poisson ne vit pas en vase clos. Il nage librement et va où bon lui semble. La création de zones tampons entre les zones de pêche interdite et celles d'utilisation restreinte pourrait s'avérer utile à long terme. Il est cependant regrettable que le NPD ait choisi de supprimer la garantie qu'au moins une zone sera réservée à l'utilisation écologiquement durable des ressources. En l'absence de cette disposition, nous ne pouvons pas voter en faveur de l'amendement.

Au sujet de la motion n° 4, le troisième amendement du groupe, l'article 9 parle des plans directeurs d'une aire marine de conservation et de l'examen de ces plans par le ministre, en plus de préciser à quoi il faut accorder la priorité dans le cadre de ces plans et en quoi ces plans touchent le ministre des Pêches et des Océans et les accords sur les revendications territoriales.

Il est bien expliqué dans le projet de loi que pour protéger les écosystèmes marins et la biodiversité, il faut accorder la priorité aux principes de la gestion des écosystèmes et au principe de la prudence.

Le principal objectif des aires marines de conservation est de créer un échantillon représentatif de l'environnement marin à l'intérieur du Canada. Ce faisant, la priorité doit être donnée à la biodiversité, étant donné que c'est la raison pour laquelle on a choisi le site en question au départ.

Je le répète, la motion n° 1 du NPD est un amendement redondant étant donné que la disposition actuelle garantirait que le maintien de la biodiversité à l'intérieur d'une aire marine de conservation soit la norme. Cet amendement ne ferait que renforcer la protection environnementale dans un projet de loi qui porte déjà sur la protection de l'environnement.

Selon nous, le projet de loi doit être renforcé en permettant une plus grande utilisation des ressources à l'intérieur des aires marines de conservation plutôt qu'en élargissant une protection de l'environnement qui est déjà très forte. Nous ne serons donc pas en mesure d'appuyer l'amendement du NPD.

La motion n° 3 inscrite au nom de l'Alliance propose de modifier l'article 4 du projet de loi C-10. L'amendement ajouterait un paragraphe 4(5). Sous sa forme actuelle, le projet de loi ne renferme aucun paragraphe 4(5). Cependant, l'article 4 porte entièrement sur la création d'aires marines de conservation et de réserves. Il donne des directives sur la gestion et l'utilisation et précise en détail des zones spécifiques à l'intérieur des aires marines de conservation.

Nous proposons cet amendement parce que le projet de loi C-10 ne parle pas pour le moment d'une politique ministérielle tendant à procéder à un examen d'exploration minière et à une étude d'évaluation avant de constituer une aire marine de conservation. Nous ajouterions ce qui suit à l'article 4:

(5) Avant de constituer une aire marine de conservation, le ministre procède à un examen d'exploration minière et à une étude d'évaluation, dont les résultats sont insérés dans le plan directeur provisoire de l'aire.



*Initiatives ministérielles*

Le ministre devrait demander une étude et ses conclusions devraient l'aider à déterminer le meilleur endroit où établir une aire marine de conservation. C'est une question de politique, mais nous aimerions qu'on prévoit cela dans le projet de loi. Les fonctionnaires du ministère nous disent qu'on fait cela pour s'assurer que des aires marines de conservation ne sont pas créées à l'intérieur de zones ayant un grand potentiel sur le plan des ressources naturelles à moins qu'il n'ait pas moyen de faire autrement.

C'est notre préoccupation. Nous devons déterminer le potentiel d'exploitation de ressources naturelles avant d'établir une aire marine de conservation. Une fois qu'une aire de ce genre est établie, on ne peut plus exploiter ces possibilités. Nous ne serons pas en mesure de procéder à des activités de prospection ni de vérifier s'il y a des ressources à exploiter à cet endroit. Faisons cela en premier lieu. Rendons les résultats publics. Soumettons ces données.

● (1050)

Comme on l'a signalé aux fonctionnaires ministériels et au secrétaire parlementaire lors de l'étude en comité, les politiques d'un ministère changent constamment. Personne du secteur des ressources naturelles ne se sent rassuré de savoir que la politique actuelle consiste à faire un examen d'exploration minière et une étude d'évaluation avant de créer une aire marine de conservation.

En précisant dans la loi que le ministre est tenu de procéder à un examen d'exploration minière et à une étude d'évaluation dont les résultats sont insérés dans le plan directeur provisoire d'une aire marine de conservation, on garantirait que ces résultats seraient rendus publics et ne seraient pas rangés à jamais dans un classeur au ministère. C'est là l'essence de notre amendement.

Par ailleurs, une fois le projet de loi C-10 adopté, le Parlement ne verrait plus jamais une autre mesure législative portant sur la création d'une aire marine de conservation. Le projet de loi empêcherait cela. La seule participation des députés et des sénateurs dans le processus de création des aires marines de conservation ou de modification de leur taille serait par l'entremise du dépôt, par le ministre, d'un plan directeur provisoire à la Chambre des communes et à l'autre chambre qui n'est pas mentionnée ici.

En voyant à ce que l'examen d'exploration minière et l'étude d'évaluation soient inclus dans le plan directeur provisoire, on donnerait aux députés élus une idée plus claire, du moins on l'espère, des conséquences tant positives que négatives de la création d'une aire marine de conservation.

Nous cherchons l'équilibre. Nous appuyons le concept des aires marines de conservation. Toutefois, nous devons aussi penser aux impacts socio-économiques que cela aurait sur les petites localités de la Colombie-Britannique, par exemple, si les aires marines de conservation limitaient ou interdisaient d'une certaine façon la pêche, l'aquaculture ou l'exploitation pétrolière et gazière en mer.

Lorsqu'ils sont saisis de tous les faits, les parlementaires élus qui représentent les préoccupations des habitants de leurs circonscriptions prennent des décisions éclairées. Ce petit amendement, qui consiste à ajouter un paragraphe à l'article 4, servirait à la longue à cimenter la politique actuelle du ministère du Patrimoine canadien. Il verrait à ce que les parlementaires aient tous les renseignements pertinents pour voir si la création d'aires marines de conservation est ou non dans l'intérêt des régions côtières touchées.

Je demande au gouvernement d'examiner sérieusement cet amendement et j'espère qu'il l'appuiera.

**Mme Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, il importe

que les députés comprennent de quoi retourne le projet de loi C-10. Le projet de loi C-10 établit le cadre pour la constitution d'un réseau d'aires marines nationales de conservation qui mettrait les Canadiens en contact avec leur patrimoine maritime et les uns avec les autres. Comme modèles d'utilisation écologiquement durable des ressources marines, les aires marines nationales de conservation sont la voie de l'avenir.

Il importe de remarquer que les aires marines nationales de conservation ne sont pas des parcs sur l'eau. Comme l'a signalé le député de Windsor—St. Clair, les parcs nationaux ont pour but de préserver l'intégrité écologique du territoire. Le principe du projet de loi C-10 ne réside pas dans l'intégrité écologique, mais dans un équilibre entre la protection de l'environnement et l'utilisation durable de celui-ci.

Je parlerai des questions qu'a examinées le Comité permanent du patrimoine canadien. Le comité a travaillé fort lorsqu'il a examiné le projet de loi C-10. Je tiens d'ailleurs à remercier ici les membres du comité pour les efforts qu'ils ont déployés.

Le comité a fait preuve de délicatesse dans l'étude du projet de loi. Il a permis à un large éventail d'intérêts de venir commenter le projet de loi. Beaucoup d'observations utiles sont venues du comité lui-même comme des témoins qui ont comparu devant lui.

Un certain nombre de problèmes ont été soulevés devant le comité permanent. Je parlerai de certains d'entre eux et, partant, des amendements proposés par le député de Windsor—St. Clair et par le porte-parole de l'Alliance.

À la Chambre comme au comité, on a dit craindre que le projet de loi C-10 n'empiète en quelque sorte sur la compétence provinciale. Ce n'est pas du tout le cas.

Si le fond marin là où Parcs Canada propose d'établir une aire marine de conservation appartient dans son entier ou en partie à une province, il faudra conclure une entente fédérale-provinciale pour en transférer la propriété au gouvernement fédéral. Sans quoi, il ne saura y avoir d'aire marine de conservation à cet endroit. Cela est d'autant plus sûr que c'est précisé dans le projet de loi.

Dans les cas où la compétence sur le fond marin sera contestée, le gouvernement fédéral n'a pas l'intention d'agir de façon unilatérale. Que cela soit parfaitement clair! Il y aura toujours des consultations avec la province touchée afin de trouver une solution mutuellement satisfaisante.

Des députés et des témoins ont dit qu'ils trouvaient que le programme des aires marines nationales de conservation faisait double emploi avec les programmes existants de zones de protection marine et n'était donc pas nécessaire. Rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité.

Les aires marines nationales de conservation de Parcs Canada s'inscrivent dans une initiative plus vaste du gouvernement, qui s'est engagé à créer un réseau de zones protégées dans les océans du Canada. Tout comme un ensemble varié d'instruments permet la création d'un réseau de diverses zones protégées sur terre tels que les parcs nationaux, les parcs provinciaux, les réserves nationales de faune et les refuges d'oiseaux migrateurs, un ensemble similaire d'instruments est nécessaire pour répondre à la vaste gamme de besoins et d'objectifs relatifs à notre environnement marin fort complexe.

### *Initiatives ministérielles*

Alors que la Loi sur les océans donne au ministre des Pêches et des Océans le rôle principal pour ce qui est de coordonner l'élaboration et la mise en place d'un système national de zones de protection marine, la responsabilité en ce qui concerne la création du système est partagée entre trois organismes fédéraux qui ont un mandat à cet égard. Il s'agit de Parcs Canada, d'Environnement Canada et du ministère des Pêches et des Océans.

De là l'existence d'une famille de programmes complémentaires concernant les zones de protection marine qui s'inscrit dans le cadre d'un système complet plus large de zones de protection marine conservant et protégeant les ressources marines culturelles et naturelles du Canada.

Au sein de cette famille, le ministre des Pêches et des Océans établit des zones de protection marine pour protéger et conserver les habitats indispensables aux poissons et aux mammifères marins, les espèces marines en danger, les caractéristiques uniques et les zones de haute productivité biologique ou de grande biodiversité.

Le ministre de l'Environnement établit des réserves marines nationales d'espèces sauvages pour protéger les habitats essentiels aux oiseaux de mer. Le ministre du Patrimoine canadien supervise le programme de Parcs Canada, qui poursuit un objectif beaucoup plus large. De ces trois programmes, c'est le seul qui reconnaît le rôle déterminant des océans et des Grands Lacs du Canada dans le façonnement de l'économie, de la culture et de l'identité de notre pays.

● (1055)

Parcs Canada mettra particulièrement l'accent sur l'éducation des Canadiens quant à leur patrimoine marin et sur la communication de son importance dans toutes les régions. Ce programme de conservation du patrimoine sied particulièrement bien au portefeuille de Patrimoine Canada. Les députés s'apercevront que chaque programme a ses propres objectifs distincts et fait partie intégrante de l'approche globale et coordonnée ensemble du gouvernement fédéral quant à la gestion des océans.

Plusieurs témoins ont dit que, pour mieux protéger l'environnement marin, il fallait ajouter un plus grand nombre d'interdits d'ordre général dans le projet de loi et gérer en fonction de l'intégrité écologique. Les amendements proposés par le député de Windsor—St. Clair répondent à ces préoccupations.

La position du gouvernement est que, si on incluait un plus grand nombre d'interdits dans le projet de loi, il serait encore plus difficile d'obtenir l'appui des usagers locaux. Par ailleurs, il serait encore moins probable que toutes les régions marines du Canada soient représentées au sein d'un système d'aires marines nationales de conservation.

Le zonage est un outil particulièrement puissant et souple pour gérer l'utilisation. Il permet la protection des caractéristiques spéciales et des écosystèmes sensibles. Il répond aux préoccupations de ceux qui aimeraient voir davantage d'interdits dans le projet de loi.

La gestion favorisant l'intégrité écologique est une approche qui exige des efforts pour garder les écosystèmes dans un état essentiellement inchangé par les activités humaines. L'intégrité écologique est au premier rang des priorités de la gestion des parcs nationaux, toutefois les aires marines de conservation ne sont pas des parcs sur l'eau. Elles doivent être des modèles d'utilisation durable de l'environnement. Les principales considérations dont il faut tenir compte dans leur gestion sont les principes de gestion des écosystèmes et de prudence.

De nombreuses préoccupations ont été exprimées concernant la nécessité de tenir localement des consultations publiques, exhaustives et ouvertes au moment d'établir des aires marines de conservation. Le projet de loi C-10 exige clairement la tenue d'une consultation publique chaque fois que l'établissement d'une aire marine de conservation est envisagé, un accent particulier étant mis sur les collectivités côtières touchées.

Les politiques de Parcs Canada décrivent la nature de cette consultation. Les études de faisabilité que Parcs Canada a déjà commandées, notamment au sujet des aires marines de conservation dans la région des Grands Lacs, illustrent l'application de ces politiques. Si un projet de création d'une aire marine de conservation ne reçoit aucun appui localement, il n'est pas présenté au Parlement.

Si une aire est établie, le projet de loi exige la mise sur pied d'un comité consultatif de gestion chargé de garantir la consultation permanente avec les intervenants locaux sur tous les aspects de la planification de gestion.

Nous sommes engagés à l'égard d'un grand projet d'établissement d'un réseau canadien d'aires marines de conservation. Le Canada bénéficie d'une excellente position pour contribuer significativement à un effort mondial visant à établir des systèmes représentatifs d'aires marines protégées. Parcs Canada est un des principaux participants à cet effort.

Les députés se rappellent que le projet de loi sera une loi-cadre. Il prévoit les outils nécessaires pour créer des aires marines de conservation et pour doter chacune d'une mode de gestion adapté à ses caractéristiques uniques.

Les aires marines nationales de conservation représentent une partie importante de la famille des sites spéciaux du Canada. Elles seront gérées de telle sorte qu'il y aura un équilibre entre les activités de conservation et de préservation, et qu'elles serviront de modèle de préservation de l'environnement marin.

● (1100)

[Français]

**Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ):** Monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C-10. Ce n'est pas un nouveau projet de loi; il fait suite aux deux projets de loi présentés à la Chambre avant la dernière campagne électorale, les projets de loi C-8 et C-48.

À l'étape du rapport, on propose des amendements. Le Bloc québécois a donné son appui à plusieurs propositions du gouvernement. L'objection du Bloc québécois ne vise pas la protection de l'environnement, mais plutôt la façon d'agir du gouvernement fédéral dans ce dossier.

Nous étions contre les projets de loi C-8 et C-48 qui étaient à l'étude avant la campagne électorale pour des raisons de respect des compétences provinciales. Le Bloc québécois avait proposé un amendement et il aurait aimé que le gouvernement y donne suite. Il portait sur la protection des territoires. Le territoire est au fédéral ou au provincial; on sait que les fonds marins appartiennent aux provinces, c'est inscrit dans la Constitution de 1867. Le Bloc québécois est contre le principe de céder ces droits au gouvernement fédéral.

*Initiatives ministérielles*

L'article 10.1 était un irritant. Il faisait en sorte de favoriser la consultation, alors que nous étions pour l'exigence d'une négociation avec les provinces. Ce projet de loi est tiède par rapport aux volontés du gouvernement fédéral, et l'histoire nous incite à la prudence. On n'a qu'à penser aux bourses du millénaire et à tout ce qui a trait au dossier des jeunes contrevenants. Le Bloc va s'assurer qu'il y ait toutes les balises de protection quant aux juridictions et aux compétences des provinces.

Les amendements proposés par le Nouveau Parti démocratique et l'Alliance canadienne pourraient être analysés individuellement; ils favorisent la zone de protection des écosystèmes. Ce n'est pas là le but de notre réticence, et vous le savez, je vous en ai fait part.

Il y a tout l'aspect des chevauchements entre les différents ministères. Il existe trois zones de protection: la zone de protection des aires marines de conservation qui relève du ministère du Patrimoine; la zone de protection relevant de Pêches et Océans qui s'appelle la zone de protection marine; et la zone marine qui relève du ministère de l'Environnement.

Il y a donc trois structures qui sèmeront la confusion dans les milieux. On voudra négocier avec les localités ou avec les provinces. On peut voir qu'il y a une certaine confusion. Le Comité des pêches et des océans a été très inefficace dans la protection des aires marines, les zones de protection marine ou les zones marines de l'environnement. Cela fait plusieurs zones de protection et il y a trois ministères pour gérer cela.

Non seulement il y a du chevauchement au sein du fédéral, et on peut facilement imaginer la confusion que cela créera, mais il y a du chevauchement dans certaines provinces entre le ministère de l'Environnement et ses vis-à-vis provinciaux, dont celui du Québec, par exemple.

Au Québec, nous avons une manière de faire. Nous avons proposé certains amendements. On sait que c'est le Québec qui a instauré un protocole d'entente avec le gouvernement fédéral, qui tient compte d'un plan directeur. Ce plan voit à la protection de balises quant à la protection de l'environnement et des écosystèmes. Tout est là.

On ne s'est pas inspiré de cela et si on s'en est inspiré, c'est en gardant la vision centralisatrice du gouvernement fédéral, la même façon de faire.

• (1105)

Le Québec a eu une idée progressiste et de respect des compétences. Par cette loi, le fédéral vient tout à fait bousculer la manière de faire du gouvernement du Québec. Ce plan directeur a été mis de l'avant par le gouvernement du Québec et il y a eu la loi qui instaurait une protection pour une aire marine spécifique, soit le parc marin du Saguenay—Saint-Laurent.

On sait que ma collègue de Jonquière, qui est souvent intervenue à ce sujet à la Chambre des communes, connaît bien le dossier et sait de quoi il est question dans cette loi et dans ce protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral. On a pu aménager une aire marine au Saguenay—Lac-Saint-Jean, la région d'où je viens.

Dans cette entente, on dit très bien qu'on ne cède pas le territoire. Il ne faut pas penser que le Québec va céder le territoire marin, une terre publique. Il est inscrit dans la Constitution que les provinces sont propriétaires des terrains publics. C'est donc irritant. On a pu, par une entente, ne pas aller de l'avant avec cette cession de terres. On aurait donc aimé que, dans cette loi, on accepte les modifications et les amendements que le Bloc a proposés.

On sait que je ne suis pas la première intervenante à prendre la parole sur ce dossier. Mon collègue de Portneuf a aussi été un fervent défenseur de la compétence du Québec et du partage des juridictions. Il s'était aussi prononcé contre les projets de loi C-8 et C-48—et maintenant C-10—, à savoir que nous n'allions pas donner notre accord.

Il y a donc plusieurs irritants. On n'est pas d'accord pour étendre aussi la portée des obligations de Patrimoine Canada. On sait très bien que le ministère du Patrimoine canadien fait beaucoup de propagande. Justement, la secrétaire parlementaire du ministère du Patrimoine nous disait tout à l'heure qu'ils allaient faire de l'éducation sur la protection des aires marines. L'éducation relève de la compétence des provinces.

C'est encore une autre façon, une entoureloupette très subtile, de vouloir s'immiscer dans les compétences des provinces en dépensant de l'argent. Je dis en dépensant, parce que quand on instaure un programme, quand on met une infrastructure en place, on sait très bien qu'il y a d'autres fonctionnaires qui y travaillent et qui mettent en place des programmes. À ce moment-là, la ministre pourrait tout simplement dire qu'elle fera un beau «kit» tout préparé pour aller dans les écoles et pour parler des aires marines du fédéral.

Il y a donc un chevauchement. Il n'y a pas d'accord pour étendre la portée des obligations de Patrimoine Canada. Il y a aussi la complexité et l'incohérence des trois ministères. Il y a la visée centralisatrice. On a, en tout cas, des exemples à donner, comme la Loi sur les jeunes contrevenants qui va à l'encontre de la loi au Québec. J'y reviendrai tout à l'heure étant donné que je pourrai prendre la parole à plusieurs reprises aujourd'hui.

Le Bloc québécois voulait donc un amendement qui allait beaucoup plus loin pour faire en sorte que chaque aire marine, par exemple, soit débattue et négociée à la pièce. Je sais que nous ne sommes pas les seuls sur le terrain à nous opposer au projet de loi tel qu'il est. Je ne sais pas comment les autres partis voteront, mais il y a plusieurs irritants.

On sait aussi que les aires marines vont souvent bousculer certaines manières de faire dans les autres régions du Canada. Dans l'Ouest, on nous dit qu'il faut aussi respecter l'économie locale. Il faut aussi faire en sorte que les économies locales puissent se développer. Est-ce que cela ira en contradiction avec les aires marines? On a des amendements qui nous disent qu'il faudrait d'abord vraiment enquêter à savoir si on peut établir une aire marine à un certain endroit. On n'est pas contre ces amendements. On trouve qu'il y a des amendements qui ont du sens. Mais il y a plus que cela. On peut imaginer quel est l'irritant majeur et tout le principe de ce projet de loi derrière lequel se cache une volonté d'empiéter dans les champs de compétence des provinces.

• (1110)

[Traduction]

**M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD):** Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C-10, que nous avons examiné attentivement à l'étape du comité. Même si certains députés de la Coalition se disent préoccupés au sujet du projet de loi, ils souscrivent dans l'ensemble à l'idée d'instaurer des aires marines de conservation.

J'interviens tout d'abord sur les motions n<sup>os</sup> 1 à 4 que nous débattons actuellement à l'étape du rapport. Mon collègue de Windsor—St. Clair a proposé des façons intéressantes de protéger les aires marines de conservation, allant même plus loin que le projet de loi.

*Initiatives ministérielles*

L'article 4 préserve déjà l'équilibre entre les préoccupations d'ordre environnemental et la viabilité économique des zones. Je ne suis pas sûr que nous pourrions appuyer la modification qu'il propose même si nous comprenons son intention de mieux protéger les zones.

J'aimerais également intervenir au sujet de la motion n° 3 présentée par un autre collègue du comité, le député de Skeena. Je le félicite pour son travail acharné. Les modifications qu'il a proposées au comité ont amené celui-ci à entendre davantage de témoins, surtout de la Colombie-Britannique, exprimer leurs vives inquiétudes au sujet du projet de loi. Il a fait du bon travail et il faut l'en féliciter.

Nous n'avons pas réussi à faire adopter toutes les modifications que nous avons proposées. Toutefois, comme l'ont fait l'Alliance, la Coalition et d'autres partis, nous avons convaincu le gouvernement de modifier certaines dispositions du projet de loi en vue de l'améliorer. Le projet de loi n'est pas parfait, mais il crée des aires marines de conservation, ce avec quoi nous sommes d'accord.

La motion n° 3 proposée par le député de Skeena modifierait le projet de loi C-10 par adjonction, après la ligne 39, page 4, de ce qui suit:

(5) Avant de constituer une aire marine de conservation, le ministre procède à un examen d'exploration minière et à une étude d'évaluation, dont les résultats sont insérés dans le plan directeur provisoire de l'aire.

Il s'agit d'une motion très constructive, et nous l'appuyons parce qu'elle indique aux autres partis que le gouvernement n'imposerait pas la création d'une aire marine de conservation dans une zone où il y aurait un fort potentiel de prospection pétrolière et gazière. C'est particulièrement important dans notre province, en Colombie-Britannique, où le gouvernement libéral en place étudie la possibilité de lever le moratoire sur ce type de prospection au large des côtes.

Une des principales préoccupations dont les députés ont fait mention au comité, particulièrement mon collègue de Skeena et moi-même, vient du fait que le gouvernement peut décider unilatéralement d'établir des aires marines de conservation qui risquent d'exclure des collectivités côtières alors que ces aires ont été créées à d'autres fins.

Le gouvernement nous a assurés que ce n'était pas l'objet de la mesure législative et a proposé d'en modifier certaines dispositions. Ces modifications ne vont pas assez loin, mais nous faisons tout de même confiance au gouvernement, dans une certaine mesure. Ce dernier nous a assurés qu'il élaborait un processus d'établissement des aires marines de conservation comportant notamment la consultation des collectivités côtières. Il n'y aurait pas de mise en oeuvre détournée d'aires marines de conservation aux endroits où il pourrait y avoir des activités d'exploration pétrolière et gazière.

La motion présentée par mon collègue de Skeena prévoit, dans le cadre du processus de l'ERME, la réalisation d'études de faisabilité concernant le potentiel pétrolier et gazier de certaines régions déterminées. Ce sont les études scientifiques qui établiraient la faisabilité de ces activités dans une région donnée. Ces études seraient comprises dans le plan de gestion intérimaire et seraient présentées à la Chambre pour que les députés puissent en prendre connaissance. Elles ne seraient pas simplement transmises au ministre pour examen avant la prise d'une décision derrière des portes closes. Les études seraient présentées pour que les députés du Comité du patrimoine puissent les examiner et que les autres députés en prennent ensuite connaissance à la Chambre. Nous pourrions alors décider d'aller de l'avant.

●(1115)

Cette motion assortit le projet de loi d'un mécanisme de responsabilité reflétant le besoin de consulter les populations locales. En outre, elle dissipe les inquiétudes et les craintes des communautés à l'effet que le gouvernement puisse agir unilatéralement en leur imposant des aires marines de conservation. En effet, les communautés pourraient craindre que l'on souhaite constituer des aires marines de conservation là où il y a des possibilités d'exploration pétrolière et gazière avant même de procéder à un examen d'exploration.

Il s'agit d'une mesure positive que nous devrions appuyer. En appuyant cette mesure, le gouvernement lancerait aux députés de la Chambre et à toutes les parties intéressées dans ce débat un signal à l'effet qu'il n'imposerait pas la constitution d'une aire de conservation où que ce soit dans le pays là où des gouvernements locaux et provinciaux pourraient déterminer qu'il y a d'autres ressources économiquement exploitables, sans d'abord mener de vastes consultations auprès des communautés côtières et des groupes touchés. Voilà une bonne mesure, et nous l'appuyons.

Je me suis étendu un peu plus longtemps que prévu sur les motions. Je parlerai un peu du projet de loi plus tard, si je n'épuise pas le sujet maintenant. Les préoccupations que nous avons au sujet du projet de loi concernent principalement le processus de consultation.

Nous sommes surtout préoccupés par les paragraphes 5, 7 et 10, qui ont fait l'objet de discussions au sein du comité. Le paragraphe 5 prévoit qu'une aire marine de conservation ne peut être constituée sans effectuer de vastes consultations des communautés touchées. Voilà qui est bien. D'aucuns craignent que le gouvernement ne constitue des aires marines de conservation qu'il agrandira ultérieurement en recourant à des décrets.

D'après l'article 7, même si une aire marine de conservation a été constituée, elle doit, avant d'être agrandie, faire l'objet du même processus de consultation, le projet doit être examiné par un comité et être soumis à la Chambre pour discussion et pour un vote. Nous espérons que c'est là l'objectif de la disposition. Cela semble être la lettre de la loi, mais comme chacun le sait, c'est l'esprit de la loi qui aura des répercussions sur ce qui arrivera avec le projet de loi.

Nous espérons que le gouvernement respectera l'intention et l'esprit du projet de loi, c'est-à-dire qu'il tiendra de vastes consultations auprès des groupes concernés, notamment les collectivités côtières où la constitution d'aires marines de conservation serait envisagée, avant l'établissement de ces aires. Une fois les aires établies, il ne devrait pas y avoir de démarche cachée visant à agrandir ou à étendre une aire marine de conservation sans la tenue de consultations. Il semble clair dans le projet de loi que c'est ainsi que les choses devraient se passer, mais on a constaté trop souvent à cet endroit que ce qui devrait se produire n'est pas nécessairement ce qui arrive.

J'espère que le gouvernement adoptera la motion n° 3 présentée par mon collègue, le député de Skeena, car c'est une mesure positive que nous appuyons. Elle permet la tenue d'autres débats à cet endroit et la mise en oeuvre du projet de loi dans un processus consultatif positif.

*Initiatives ministérielles*

• (1120)

**M. Rodger Cuzner (Bras d'Or—Cape Breton, Lib.):** Monsieur le Président, depuis plus de 100 ans, les Canadiens et leur gouvernement ont bâti un réseau de parcs nationaux de réputation mondiale. La présente législature a maintenant l'occasion de préparer la voie à la construction d'un réseau d'aires marines nationales de conservation. De cette façon, les futures générations de Canadiens pourront apprécier la diversité de nos magnifiques environnements marins et en profiter comme ils profitent déjà des espaces naturels exceptionnels de nos parcs.

L'objectif que nous visons à long terme est que chacune des 29 régions marines du Canada soit représentée dans un réseau national d'aires marines de conservation. Nous établirons de la même façon un parc national dans chacune des 39 régions terrestres naturelles du Canada. Chaque aire marine nationale de conservation, comme chaque parc national, devrait illustrer de manière exceptionnelle la région qu'elle représente.

Certains pensent que les aires marines nationales de conservation ne seront que des parcs nationaux dans l'eau. Tel n'est pas le cas. Dans les parcs nationaux, la préservation de l'intégrité écologique est la première priorité lorsqu'il s'agit du zonage des parcs et de leur utilisation par les visiteurs. Autrement dit, on gère les parcs de manière à ce qu'ils demeurent pratiquement inaltérés par l'activité humaine.

Par contre, les aires marines nationales de conservation sont conçues pour être des modèles d'utilisation durable. Elles sont gérées de façon à équilibrer la protection et l'utilisation. C'est pourquoi nous avons besoin d'une législation adaptée spécifiquement aux aires marines nationales de conservation.

Je profite de cette occasion pour donner un bref aperçu de la loi en indiquant comment elle est conçue pour gérer des aires protégées dans le monde complexe qu'est notre environnement marin.

Le projet de loi établit le cadre juridique et réglementaire nécessaire à la création et à la gestion d'aires marines nationales de conservation. Il ne crée pas en lui-même une aire donnée. Au lieu de cela, il établit des mécanismes pour créer officiellement des aires marines nationales de conservation aux termes de la loi.

Comme dans la Loi sur les parcs nationaux du Canada qui a été promulguée récemment, le projet de loi C-10 crée un processus de décrets pour l'établissement dans la loi d'aires marines nationales de conservation. Même si ce processus va accélérer l'ajout de nouvelles aires à la loi, je peux garantir à la Chambre que la suprématie du Parlement demeure.

Le projet de loi demandant l'établissement de nouvelles aires marines nationales de conservation doit être déposé dans les deux Chambres et renvoyé au comité permanent approprié aux fins d'études. Si l'une des deux Chambres rejette l'établissement des nouvelles aires, le décret ne sera pas mis en vigueur.

Comme dans le cas de nos parcs nationaux, le projet de loi C-10 exige que le gouvernement fédéral possède toutes les terres devant être incluses dans une aire marine nationale de conservation, que ce soit au-dessus ou au-dessous de l'eau. Cela garantit que le ministère du Patrimoine canadien administrera et contrôlera ces aires.

Si une province possède en totalité ou en partie des fonds marins dans une zone où Parcs Canada se propose d'établir une aire marine nationale de conservation, la province devra accepter que ces terres soient utilisées à cette fin. Dans les zones marines où il y a des conflits de compétences entre le gouvernement fédéral et les provinces, il y aura toujours des consultations avec la province

concernée. Le gouvernement fédéral n'a absolument pas l'intention d'agir de façon unilatérale.

Il est clair que la constitution d'une aire marine nationale de conservation exige des consultations notamment auprès des communautés côtières touchées. Je souligne que si le public n'approuve pas la création d'une aire marine nationale de conservation dans un endroit donné, la proposition ne sera pas présentée au Parlement. Le Canada cherchera un autre endroit représentatif.

Si le gouvernement décide d'aller de l'avant et d'établir officiellement une aire marine nationale de conservation le Parlement aura la possibilité d'examiner la proposition en détail pour s'assurer qu'elle jouit d'un large appui dans la collectivité.

Le projet de loi C-10 fait également appel à la participation active des intervenants pour la formulation, l'examen et la mise en oeuvre des plans directeurs. Cette mesure législative permet la reddition de comptes au Parlement en exigeant le dépôt du plan directeur de chaque aire marine de conservation.

• (1125)

Les communautés côtières ont besoin de certaines garanties avant qu'une aire ne soit établie. Par conséquent, quand une nouvelle proposition sera présentée au Parlement, elle sera accompagnée d'un rapport comportant des renseignements sur les consultations effectuées et tout accord éventuel conclu avec les provinces et les autres ministères ainsi qu'un plan directeur provisoire. Des comités consultatifs de gestion seront créés pour chacune des aires marines de conservation pour nous assurer de consulter en tous temps les intervenants locaux.

Je voudrais maintenant expliquer de quelle façon le projet de loi C-10 témoigne de l'engagement du gouvernement à travailler avec les autochtones. Le projet de loi prévoit la création de réserves pour les aires marines de conservation. Ces réserves voient le jour quand une aire ou une parcelle de cette aire fait l'objet d'une revendication territoriale autochtone que le gouvernement du Canada a accepté de négocier. Les réserves sont gérées au même titre que les aires marines nationales de conservation, mais sans que cela ne porte préjudice au règlement de la revendication.

On y a ajouté une disposition non dérogoire concernant les droits autochtones et les droits issus de traités. Est également spécifiquement prévue dans la loi l'obligation de consulter les gouvernements, les organismes et les associations autochtones constitués dans le cadre d'accords sur des revendications territoriales.

Enfin, la mesure législative prend en compte d'une manière explicite la sagesse des peuples autochtones au plan écologique dans les projets de recherche et de surveillance menés dans les aires marines nationales de conservation.

Certaines activités sont interdites dans toutes les aires marines nationales de conservation. L'interdiction touche principalement les ressources non renouvelables et plus particulièrement les ressources minérales, le pétrole et le gaz. Les aires marines de conservation font l'objet d'une gestion favorisant le développement durable, et par définition, l'extraction de ressources non renouvelables ne cadre pas avec un objectif de développement durable.

D'autres activités pourront être réglementées au moyen du zonage. Chaque aire marine nationale de conservation comprendra des zones polyvalentes où les activités qui respectent l'environnement, notamment la pêche, seront encouragées. Il y aura aussi des zones protégées, par exemple pour protéger les éléments sensibles de l'écosystème. Il sera interdit d'exploiter les ressources dans ces zones qui seront recensées en consultation avec les intervenants locaux.

### Initiatives ministérielles

Je répète que le projet de loi C-10 est une loi-cadre. Elle assure les outils nécessaires pour la création d'aires marines nationales de conservation et la gestion de chacune de ces aires d'une façon compatible avec les caractéristiques qui lui sont propres. Je crois que nous sommes parvenus à un juste équilibre entre la protection et l'utilisation durable. Très peu d'activités sont tout à fait interdites, mais des outils sont prévus pour réglementer les activités afin de s'assurer que la structure et les fonctions des écosystèmes de chacune des aires ne soient pas compromises.

Nous devons consulter les collectivités visées au cours des études de faisabilité effectuées dans le cadre du processus de planification et de la préparation des règles applicables. Chaque aire sera unique tant dans ses caractéristiques que dans sa gestion. Une aire marine nationale de conservation de la baie Georgienne sera différente d'une autre située dans la mer de Beaufort, dans le détroit de Georgie ou dans la baie de Fundy.

Le Canada a besoin d'une telle mesure pour offrir une protection à long terme à certains secteurs marquants de notre patrimoine marin naturel et culturel de façon à ce que tous les Canadiens puissent mieux connaître cet héritage commun et en profiter.

**M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, lorsqu'on discute de la motion du NPD, il serait sans doute utile d'analyser la formulation proposée. Le député de Windsor—St. Clair a proposé l'amendement suivant:

4.(1) La présente loi a pour objet:

a) de mettre sur pied un système d'aires marines de conservation représentatives pour le plaisir et l'enrichissement des connaissances de la population canadienne et mondiale;

b) de protéger l'intégrité écologique des aires marines de conservation et des réserves.

Ma deuxième motion propose:

Que le projet de loi C-10, à l'article 4, soit modifié par substitution, aux lignes 33 à 39, page 4, de ce qui suit:

(4) Afin d'assurer l'utilisation durable du point de vue écologique et la protection des ressources marines, les aires marines de conservation sont divisées en zones. Celles-ci comportent obligatoirement des zones de préservation destinées à protéger intégralement les processus écologiques, les caractères distinctifs et toutes les espèces marines qui s'y trouvent, et peuvent comprendre des zones de milieu naturel servant de tampon aux zones de préservation et des zones de conservation qui favorisent et encouragent l'utilisation durable, du point de vue écologique, des ressources marines.

Malgré tout le respect que je porte à mon collègue du NPD, je dois dire qu'ici l'idéologie l'emporte sur l'esprit pratique. Le contenu du projet de loi, tel que rédigé par le gouvernement, couvre déjà amplement tous les éléments proposés par le NPD. En fait, les amendements du NPD ne constituent qu'un verbiage redondant.

Mon collègue libéral qui a parlé avant moi a dit que l'extraction de ressources non renouvelables n'est pas durable. Dans le sens le plus strict des mots, si l'on parle de l'extraction de ressources non renouvelables, il est clair, comme notre collègue l'a affirmé, que l'opération ne sera pas durable. À un moment donné, nous allons épuiser ces ressources et en voir la fin.

Nous admettons aussi que, à l'exception de la production d'énergie hydroélectrique ou d'énergie éolienne, tout ce que font les êtres humains sur Terre est de consommer certaines ressources que Dieu lui-même leur a confiées. On peut espérer que nous les utiliserons de plus en plus sagement. Certes nous tentons par tous les moyens de voir à améliorer le monde pour le laisser en meilleur état aux générations futures, mais, malgré le respect que je dois à mon collègue, il est irréaliste de laisser entendre qu'on pourrait vivre sans exploiter les ressources.

À propos plus précisément de la motion du NPD, le projet de loi C-10 constitue un cadre. Essayer d'y faire entrer encore davantage

d'impératifs environnementaux ou écologiques, c'est limiter la capacité des êtres humains d'avoir accès aux ressources qui sont à leur portée.

Une des difficultés que notre parti a perçue, c'est qu'il s'agit d'une autre couche supplémentaire. Quand les particuliers et les entreprises engagés dans l'exploitation des ressources naturelles font de la prospection et cherchent des moyens de continuer à servir toute l'humanité grâce à ces ressources, ils se trouvent confrontés à de multiples couches. Avec le projet de loi C-10, nous avons non seulement une nouvelle loi fédérale formant une couche disposée sur d'autres ministères, mais aussi une couche de lois fédérales s'ajoutant à une couche de lois et de règlements provinciaux.

Le problème en ce moment en Colombie-Britannique tient au fait que les néo-démocrates provinciaux, les âmes soeurs des néo-démocrates fédéraux, ont suivi pendant dix ans, et sans doute en toute bonne foi, un processus consistant essentiellement à réduire la possibilité d'accéder aux ressources et de les exploiter.

• (1130)

Je vais adopter un instant un autre angle. En Colombie-Britannique, à l'arrivée du NPD au pouvoir, il se faisait beaucoup d'exploration minière responsable. Nous reconnaissons que beaucoup de gisements sont épuisés ou que beaucoup de mines réduisent de plus en plus leur production à cause des prix mondiaux ou pour quelque raison que ce soit. La seule façon dont ces exploitations puissent continuer, la seule façon dont l'industrie minière puisse poursuivre ses activités dans la province ou dans quelque région que ce soit, c'est par une exploration minière accrue.

À la suite du genre de motion que nos amis néo-démocrates ont présentée à la Chambre, et qui reflète le genre de réflexion qu'ont eue les néo-démocrates provinciaux, les investissements dans l'exploration minière sont essentiellement tombés à zéro. C'est vraiment dommage. C'est dommage, parce que dans ma circonscription, à la mine Sullivan, appartenant à la société Cominco et à ses successeurs qui l'ont exploitée avec succès depuis le tournant du siècle, on y a extrait plus de zinc que de toute autre mine de zinc dans l'histoire du Canada. Or, le gisement est maintenant épuisé.

Le problème est que nous n'avons pas fait d'exploration. Si nous ne faisons pas d'exploration, l'industrie minière finira par disparaître. Que sont censés faire les mineurs qualifiés de ma circonscription? Au mois de décembre, il y aura 15 familles, dans une petite localité de seulement 500 habitants, qui seront en chômage. Elles devront aller ailleurs, probablement à l'étranger, pour trouver de l'emploi. On parle ici de travailleurs très qualifiés de 45 à 55 ans. Où iront-ils?

Nous voyons ce genre d'idéologie. Je dis avec le plus grand respect à mes amis du NPD qu'ils ont une vision particulière, que je qualifierais de myopique, en ce sens que lorsqu'on préconise la protection de l'environnement à tout prix, sans égard au reste, on finit par avoir un problème d'emploi, un problème de ressources, de même qu'un problème de création de richesses.

Par exemple, le gouvernement de l'Ontario livrera aujourd'hui, s'il ne l'a pas déjà fait, un énoncé économique à la population. Le premier ministre de l'Ontario a déjà prévenu les gens de cette grande province qu'il réduirait les ressources requises pour assurer même des services comme les soins de santé.

Mes amis libéraux pourraient avoir une opinion différente sur la valeur d'une telle mesure, mais il reste qu'un ralentissement de l'économie et de la production de richesses réduit l'assiette fiscale servant à financer les soins de santé et d'autres programmes qui nous apparaissent si essentiels au Canada.

Par conséquent, il est clair que nous allons voter contre ces motions. Comme je l'ai laissé entendre, les dispositions qu'elles renferment sont redondantes. En fait, l'introduction par le gouvernement de règles supplémentaires afin d'empêcher les gens de participer de façon responsable à l'exploitation et à l'extraction des ressources n'est tout simplement pas la voie que nous devons suivre en tant que nation.

• (1135)

[Français]

**Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ):** Monsieur le Président, il me fait plaisir, ce matin, de prendre la parole sur le projet de loi C-10.

J'aurais pensé que le gouvernement libéral, qui parrainait le projet de loi C-48 alors que j'étais porte-parole du Bloc québécois en matière d'environnement, lequel allait dans le même sens que le projet de loi à l'étude aujourd'hui, aurait écouté les partis d'opposition et entendu ce qu'on avait dit au cours de la précédente législature.

Le projet de loi C-10 va faire en sorte de dédoubler, de s'approprier des champs de compétence qui n'appartiennent pas au gouvernement fédéral, en vertu de la Loi constitutionnelle de 1867. C'est un ramassis d'autres choses que ce qu'on veut bien viser. Il fait de l'ingérence par une participation de la ministre du Patrimoine dans des champs qui relèvent de Pêches et Océans et fait en sorte de créer d'autres structures dont on n'a pas besoin.

En 1988, les gouvernements du Québec et du Canada ont créé une loi miroir. Cette loi miroir—j'ai ici une copie de l'entente—créait le Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent. Cette loi était issue du milieu.

Ce sont des gens qui, à un certain moment, ont décidé de faire quelque chose dans leur environnement. Ils se sont rassemblés, ils ont interpellé les deux paliers de gouvernement et ils leur ont dit: «Nous voulons être ensemble pour faire quelque chose de notre coin de pays.» À mon avis, le Saguenay—Lac-Saint-Jean et le Saint-Laurent sont les plus beaux coins du pays...

**Une voix:** Après Lévis.

**Mme Girard-Bujold:** Oh oui, après Lévis. Je n'en suis pas si sûre, mais enfin.

Cela a fait en sorte que les gens du milieu se sont pris en main et ont interpellé les deux paliers de gouvernement dans ce qu'ils avaient comme priorité. Alors, ils se sont entendus.

On sait que le Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent a une superficie extrêmement grande, de plusieurs kilomètres carrés. Donc, ils se sont assis et ils ont créé un comité de coordination. Ils ont dit: «Vu que ces champs de compétence pourraient être partagés entre les deux paliers de gouvernement, nous allons interpeller chaque gouvernement dans leurs responsabilités».

À la suite de toutes ces négociations, le 1<sup>er</sup> avril 1990, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec signaient cette entente miroir qui créait le 29<sup>e</sup> parc marin.

Avec le projet de loi C-10, on veut créer 28 aires marines. Mais les deux groupes d'amendements qui sont présentement à l'étude font en sorte de dire aux provinces: «Nous allons décider; nous allons mettre

### *Initiatives ministérielles*

une structure en place». Mais c'en est assez des structures. Il me semble qu'on en a assez, des structures, au Canada.

Je pense qu'il n'y a pas un député du parti au pouvoir—je ne le sais pas, il y en a peut-être quelques-uns—qui a lu cette entente. J'aurais aimé qu'ils prennent la peine de la lire et qu'ils disent: «On va partir de cela et, pour tous les endroits au Canada où on voudra créer une aire de conservation marine, on se servira de cette loi miroir et on bâtira à partir de cela, au lieu de vouloir refaire la roue.»

Avec ce projet de loi, on refait la roue. Je pense qu'on a d'autres sujets plus importants à discuter. Le 6 novembre 2001, au lieu de discuter de ce qu'on a déjà créé comme entité juridique, on pourrait partir de cela pour aller de l'avant et respecter les champs de compétence des provinces.

La loi-cadre respectait les entités reconnues par la Constitution canadienne. Elle respectait le fait que le fond marin était de juridiction provinciale. À partir de là, chaque intervention du gouvernement canadien ou du gouvernement québécois pouvait être faite, sans nuire à l'un ou à l'autre, dans leur champ de compétence respectif.

• (1140)

Le Québec a mis 11 millions de dollars et un autre montant de 5 millions, tandis que le Canada a mis 9 millions. Au Saguenay—Lac-Saint-Jean, on est rendus à la deuxième phase. Cela porte fruit et on a avancé.

Je veux féliciter ma collègue de Québec pour son intervention. Je lui dis bravo. Elle défend ce dossier de main de maître. On ne doit pas permettre à ce gouvernement, encore une fois, d'agir dans des champs de compétence des provinces, que ce soit du Québec, de l'Ontario, des provinces Maritimes, de l'Ouest canadien ou de la Colombie-Britannique. C'est assez! Je pense qu'il faut parler de concertation. Avec ce projet de loi, le gouvernement canadien ne parle pas de concertation.

On veut faire une nouvelle structure. Il faudrait avoir des fonds pour délimiter tout cela. Le visage d'un parc marin est important. Cela définit la beauté du territoire qui sera couvert par ce parc marin. Il y a aussi les priorités des gens du milieu. Ce n'est pas ce que fait cette loi. On fait une structure qui va de haut en bas.

Ce gouvernement ne sait pas quel projet de loi présenter. Il n'a pas de menu législatif. Il ramène de vieilles choses au lieu de prendre ce qui est sur la table et de construire à partir de cela.

Par l'entremise de notre porte-parole, la députée de Québec, le Bloc québécois dira encore une fois que nous ne sommes pas d'accord. On a dit pour le projet de loi C-48 que nous n'étions pas d'accord. On va encore dire pour le projet de loi C-10 que nous ne sommes pas d'accord.

Le député libéral a dit que nous allons faire des études de faisabilité. Ces études de faisabilité sont faites. Nous avons un document de base. Pourquoi ne pas bâtir à partir de cela?

Les fonds marins appartiennent aux provinces. Dans la loi-cadre pour le 25<sup>e</sup> parc marin, cela a été reconnu. Pourquoi faut-il encore se battre pour dire à ce gouvernement de respecter la Constitution? Ils l'ont dit, ils l'ont écrit et ils ont signé. Pourquoi ce matin doit-on débattre de choses qui ont été faites?

*Initiatives ministérielles*

Le gouvernement pense que les partis d'opposition ne sont pas conscients que cela a déjà été fait. Peut-être que les libéraux n'ont rien à dire, alors ils nous tiennent éveillés? Tout ce qu'ils veulent faire, c'est s'ingérer dans les champs de compétence des provinces. Ce qui se passe ici dans cette Chambre présentement, c'est grave. Le projet de loi C-10 n'aurait jamais dû voir le jour. Il aurait dû rester où il était.

Lors de la 36<sup>e</sup> législature, lorsque ce projet de loi est mort au *Feuilleton*, je pensais bien que le gouvernement allait réfléchir, que les fonctionnaires allaient lire l'entente déjà signée, qu'ils auraient fait leurs devoirs. Je m'aperçois que ce gouvernement est une vraie tour de Babel. Personne ne sait ce qu'il a à faire. Tout le monde veut se donner un petit pouvoir qui ne leur appartient pas à l'intérieur de la législature.

C'est assez. Je pense que ce projet de loi doit mourir au *Feuilleton*. Le Bloc québécois ne donnera pas son aval à un projet de loi qui, encore une fois, dédouble des champs ne leur appartenant pas. Il fait en sorte que la ministre du Patrimoine crée une autre structure et interviendra à l'intérieur des ministères. Il y a le ministère de l'Environnement et celui des Pêches et des Océans qui seront impliqués. Plusieurs ministères sont parties à ces parcs marins. La ministre se donne le pouvoir de dire aux autres ce qu'ils doivent faire.

Il faut penser au micmac qu'il y aura au sein du gouvernement canadien avec ce projet de loi. On doit mettre les fonds publics ailleurs que dans des projets de loi qui sont dépassés et qui n'ont pas leur raison d'être.

Comme l'a dit la députée de Québec, le Bloc québécois votera contre ce projet de loi. J'espère que la majorité des députés de cette Chambre voteront contre ce projet de loi.

• (1145)

[Traduction]

**M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, permettez-moi de présenter certains des avantages qu'entraînerait, pour les Canadiens d'un océan à l'autre, l'adoption de la Loi concernant les aires marines nationales de conservation du Canada.

Cette mesure législative assurerait une protection accrue de certains secteurs remarquables de l'Atlantique, du Pacifique et de l'Arctique ainsi que des Grands Lacs. Elle fournirait l'occasion de mieux informer le public de la richesse du patrimoine marin et d'en faire valoir l'importance sur les plans de la nature et de la culture. Qui plus est, ce serait une excellente occasion de présenter le Canada comme destination écotouristique de niveau mondial. Cette mesure législative prévoit de plus une meilleure planification au titre d'une utilisation écologique durable des ressources marines. Enfin, elle constitue un point de référence et un appui pour la recherche scientifique et le contrôle à long terme du milieu marin.

• (1150)

[Français]

Mon collègue du Bloc québécois a soulevé la question de juridiction provinciale en disant qu'il y aura des problèmes en ce qui concerne l'administration de ces questions.

Mais je dirais, particulièrement à mon collègue, que ce projet de loi ne touche ni d'une façon ni d'une autre la relation existant entre les provinces et le gouvernement fédéral. Par exemple, si une province est propriétaire, en tout ou en partie, du fond marin dans un secteur où Parcs Canada se propose de créer une aire marine de conservation, il faudra qu'une entente fédérale-provinciale soit

conclue pour transférer les propriétés du fond marin au gouvernement fédéral. Sans une telle entente, l'aire marine ne peut être créée.

Voilà comment ce dossier sera administré.

[Traduction]

En ce qui concerne les aires marines faisant l'objet d'une contestation de compétence entre les autorités fédérales et provinciales, le gouvernement de la province visée serait toujours consulté dans le but d'en arriver à une solution mutuellement satisfaisante. Le gouvernement fédéral n'a nullement l'intention de prendre des mesures unilatérales.

[Français]

J'ajoute que, de cette manière, on peut toujours réussir à résoudre des difficultés qui, d'une façon ou d'une autre, peuvent émerger de ce dossier.

Il y a une autre question qui a été soulevée et c'est celle des autochtones. Pour ce qui est des droits ancestraux ou issus des traités des autochtones, plusieurs intervenants ont recommandé qu'une disposition excluant les dérogations soit incluse dans le projet de loi. Étant donné que ces droits sont protégés par la Constitution, le gouvernement a l'obligation de les respecter, indépendamment de toute loi. Néanmoins, pour plus de sûreté, une disposition excluant les dérogations a été incluse dans ce projet de loi.

[Traduction]

Lorsque le comité a entendu des témoins, certains ont fait valoir que le projet de loi limitait les possibilités de création de réserves. Le projet de loi a donc été amendé afin d'en élargir la portée et d'indiquer clairement que des réserves pouvaient être créées dans les Maritimes ou en Colombie-Britannique, par exemple, où il existe des mécanismes de règlement des revendications concernant les droits des autochtones distincts du processus général de règlement des revendications territoriales.

Les témoins se sont également dits préoccupés par le fait que des terres ne pouvaient être exclues d'une aire marine de conservation qu'en vertu d'une loi du Parlement et qu'il pourrait se produire des situations, par exemple une décision judiciaire concernant un titre de propriété, qui devraient être réglées plus rapidement.

Par conséquent, le projet de loi a été amendé de façon à permettre au gouverneur en conseil d'exclure des terres d'une aire marine de conservation par décret dans le cas où, par exemple, un tribunal confirmerait l'existence d'un titre de propriété autochtone sur des terres et que le titulaire du titre ne souhaiterait pas que ses terres fassent partie de l'aire marine de conservation. On peut donc constater que, là aussi, le comité a tenu compte des souhaits exprimés par les témoins.

Il existe une autre notion, celle de la création d'aire marine de conservation. Le gouvernement a toujours voulu que les parcs nationaux et les aires marines de conservation soient créés selon les mêmes modalités. C'est pourquoi le projet de loi C-10 a été amendé de façon à tenir compte des changements apportés dans la Loi sur les parcs nationaux récemment proclamée. De plus, toutes les modifications du projet de loi relatives aux modalités de création seront reprises dans la loi.



*Initiatives ministérielles*

En ce qui a trait à la planification de gestion, le projet de loi prévoit que le plan de gestion doit être dressé dans les cinq ans de la création de l'aire. Pendant l'étude du projet de loi au comité, on a fait valoir que la période d'attente était trop longue. Les communautés côtières doivent savoir à quoi s'en tenir avant qu'une aire soit créée. Le projet de loi a donc été amendé de façon que, lorsque le Parlement sera saisi d'un nouveau projet et du rapport concernant les objectifs et la gestion de l'aire, le rapport contiendra aussi un plan de gestion provisoire. De plus, le rapport expliquera succinctement les consultations tenues relativement à tout accord conclu avec des provinces et d'autres ministères.

Un comité de gestion consultatif sera créé pour chaque aire de conservation marine, afin d'assurer des consultations continues auprès des parties locales intéressées.

Les plans de gestion de chaque aire doivent être examinés au moins une fois tous les cinq ans, ce qui permettra au gouvernement d'adopter une approche pragmatique pour chaque aire de conservation.

• (1155)

[Français]

Dans chaque aire marine de conservation, des consultations permanentes permettront au personnel de Parcs Canada de tirer profit des connaissances des résidents locaux ainsi que des connaissances écologiques traditionnelles des communautés côtières et des peuples autochtones.

[Traduction]

La question du zonage a aussi été soulevée. Je rappelle à mes collègues combien le zonage est important comme outil puissant et souple de gestion de l'utilisation des aires marines de conservation. Dans chacune de ces aires, il y aura des zones se prêtant à des utilisations multiples et dont l'exploitation écologiquement durable sera encouragée, notamment pour la pêche. Il y aura aussi d'autres zones qui jouiront d'une protection spéciale, notamment d'importantes frayères, des sites culturels, des zones de mise bas pour les baleines et des sites de recherche scientifique. L'exploitation des ressources ne sera pas autorisée dans ces zones protégées.

On a modifié le projet de loi de façon à préciser que toutes les aires marines de conservation devront contenir au moins deux types de zones. Le projet de loi demeure, toutefois, suffisamment souple pour assurer que chaque aire puisse avoir un plan de zonage convenant à son emplacement particulier.

[Français]

Je peux assurer les députés que les autorités réglementaires déjà incluses dans le projet de loi, notamment en matière de zonage, peuvent être utilisées pour gérer les activités, tel le chalutage par le fond, au cas par cas dans les endroits où le fond marin est vulnérable.

[Traduction]

Au cours de l'étude de faisabilité, Parcs Canada marquera, en collaboration avec les personnes directement touchées, l'emplacement des zones de protection et des zones avoisinantes à utilisations multiples pour chacune des aires marines nationales de conservation.

Enfin, pour ce qui est de la consultation, il faut remarquer que la disposition du projet de loi relative à la consultation a été renforcée considérablement. Le projet de loi prévoit désormais que le ministre consulte les intervenants, à savoir les ministères et organismes fédéraux et provinciaux concernés, les collectivités côtières touchées, les organisations et gouvernements autochtones, les organismes constitués aux termes d'accords sur des revendications

territoriales ainsi que les autres personnes ou organismes qu'il estime indiqués.

La liste des questions qui doivent donner lieu à des consultations s'étend aussi à l'élaboration de règlements relatifs aux aires marines de conservation et à la constitution des aires marines de conservation projetées.

Au cours de ses audiences, le comité a entendu des témoins qui voient le projet de loi d'un angle tout à fait différent. Certains ont nettement déclaré que le projet de loi était trop restrictif et inutilement centré sur la protection de l'environnement. D'autres, par contre, le considèrent trop faible et ont demandé au comité d'envisager d'autres restrictions et interdictions générales.

[Français]

Le comité a été sensible aux préoccupations de toutes les parties. Les amendements qui ont été apportés montrent avec quel sérieux le gouvernement a abordé ces préoccupations et comment il s'est efforcé d'apporter les changements nécessaires lorsque la chose était possible et appropriée.

• (1200)

[Traduction]

Je crois que, dans l'ensemble, le gouvernement a établi un projet de loi équilibré, qui, je l'espère, sera adopté par la Chambre des communes.

[Français]

**M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.):** Monsieur le Président, l'histoire de notre pays a été, de bien des façons, reliée à l'exploration et à l'exploitation des ressources maritimes des côtes du Canada. Notre patrimoine maritime est en fait une représentation de notre qualité de vie et, en grande partie, de notre littérature, de nos chansons et de notre art.

[Traduction]

Le Programme des aires marines nationales de conservation de Parcs Canada a plusieurs objectifs: protéger notre environnement marin, conserver notre patrimoine marin, favoriser chez les Canadiens la connaissance de ce patrimoine et la fierté à son égard, et oeuvrer avec les communautés locales pour que ce patrimoine très important soit transmis aux générations à venir.

Aujourd'hui, mes propos portent sur le projet de loi C-10, Loi concernant les aires marines nationales de conservation du Canada. Le projet de loi C-10 fournit un cadre pour créer un réseau d'aires marines nationales de conservation qui reliera les Canadiens à leur patrimoine marin et qui les reliera entre eux. Ce seront des modèles d'utilisation durable sur le plan écologique. À ce titre, les aires marines de conservation seront pour nous la voie de l'avenir.

Je vais également prendre le temps de parler de certaines des principales questions qui ont été soulevées devant le Comité permanent du patrimoine canadien.

Le Programme des aires marines nationales de conservation est né, en 1995, du plan du gouvernement relatif à nos trois océans, et a été élaboré en collaboration avec des spécialistes des sciences de la mer. Le plan divise les Grands Lacs et les environnements des océans Pacifique, Atlantique et Arctique en 29 régions marines distinctes.

*Initiatives ministérielles*

L'objectif à long terme du gouvernement est de créer des aires marines nationales de conservation qui soient des échantillons représentatifs de chaque région marine. Non seulement ces aires représentatives inclueront d'importantes parties du patrimoine naturel du Canada, mais de plus elles protégeront d'importantes régions et des artefacts appartenant au patrimoine culturel du Canada.

Parcs Canada possède de longues années d'expérience quant à la désignation et à la gestion de sites patrimoniaux. Je fais allusion bien sûr aux parcs nationaux du Canada, à nos sites historiques nationaux, aux canaux historiques et aux rivières du patrimoine. L'ajout d'aires marines nationales de conservation à la famille des endroits spéciaux du Canada comble un vide puisque les océans du Canada et des Grands Lacs ont toujours joué un rôle déterminant dans l'économie, la culture et l'identité de notre pays.

À l'heure actuelle, 4 des 29 régions marines du Canada sont représentées dans le système national de conservation. En 1987, les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont signé un accord fédéral-provincial en vue de la création de la première aire marine nationale de conservation, le parc Fathom Five. Elle est représentative de la région marine de la Baie Georgienne, dans les Grands Lacs, qui, du point de vue historique, est connue comme la région des îles du cap Hurd. De nombreux bateaux ont fait naufrage dans ces eaux dangereuses. Dorénavant, le parc Fathom Five préserve une partie de l'histoire marine du Canada. Les épaves de 21 voiliers et bateaux à vapeur ayant fait naufrage entre le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle se trouvent dans les limites du parc.

Un accord signé en 1988 avec le gouvernement de la Colombie-Britannique prévoit la création d'une réserve d'aire marine nationale de conservation appelée Gwaii Haanas. Située à l'extrémité sud des îles de la Reine-Charlotte, aussi connue sous son nom original de Haida Gwaii, la réserve représentera le détroit d'Hécate et les régions marines du plateau continental des îles de la Reine-Charlotte.

Près d'un million d'oiseaux de mer font leur nid le long de la côte et encore plus d'oiseaux migrateurs traversent la région au printemps et à l'automne. On y trouve des espèces marines allant de l'oreille de mer aux baleines grises, et leur présence a considérablement enrichi le patrimoine culturel des Haïdas.

En mars 1997, quatre grandes sociétés pétrolières ont convenu de transférer leurs droits sur les hydrocarbures extracôtiers dans l'aire marine Gwaii Haanas en faveur de la Société canadienne pour la conservation de la nature, laquelle les a rendus à son tour au gouvernement du Canada. Ce processus est une étape importante qui débouchera sur la désignation du site en tant que réserve d'aire marine nationale de conservation.

● (1205)

Plus récemment, le gouvernement de la Colombie-Britannique a transféré au gouvernement fédéral ses droits sur le fond marin dans les limites de Gwaii Haanas. Mais avant que l'aire ne puisse être créée, un plan de gestion provisoire doit être élaboré et des négociations et des consultations publiques et locales exhaustives doivent être menées entre Pêches et Océans Canada et les Haïdas.

Le parc marin du Saguenay—Saint-Laurent représente la région marine de l'estuaire du Saint-Laurent.

[Français]

Ce parc a été créé en grande partie en réponse à des demandes du public, de la population de l'endroit, afin de préserver les baleines bélugas qui résident dans cette magnifique région maritime qu'est le fjord du Saguenay.

Le Parc marin du Saguenay a été établi en 1988, autant par le gouvernement fédéral que par le gouvernement provincial, par des législations concurrentes, donnant ainsi l'ouverture d'une gerance coopérative entre le gouvernement fédéral et la province de Québec.

[Traduction]

Les Canadiens peuvent désormais visiter chacun de ces lieux spéciaux et observer de leurs propres yeux la richesse et la variété du patrimoine marin qui est le nôtre. Nous devons également rapprocher ce patrimoine des Canadiens en l'amenant là où ils vivent, c'est-à-dire dans les écoles et les centres de découverte et par le biais de l'Internet.

L'étude de faisabilité relative à la création d'une aire marine nationale de conservation dans la région du lac Supérieur en Ontario est en cours.

Enfin, un protocole d'accord fédéral-provincial a été mis en place pour évaluer la faisabilité d'une aire marine nationale de conservation dans la région sud du détroit de Georgie, en Colombie-Britannique.

Le Comité permanent du patrimoine canadien a travaillé très fort pour examiner le projet de loi. Je profite de l'occasion pour remercier tous les membres qui ont participé à cet examen. Je remercie également et très sincèrement tous les députés, tous partis confondus, dont la contribution a été véritablement importante pour que le projet de loi parvienne à ce stade.

Nous avons fait un pas de géant dans le projet de loi C-10. Je voterai en sa faveur et j'espère qu'il prendra rapidement force de loi. C'est ce qu'il y a de mieux pour les Canadiens. Ce projet de loi est d'une très grande importance pour les aires marines de conservation au Canada.

**Mme Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, il y a eu des discussions et je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour retirer la motion n° 3 et la remplacer par un amendement au projet de loi.

● (1210)

**Le vice-président:** Je voudrais d'abord demander au député de Skeena de dire à la Chambre s'il accepte de retirer la motion n° 3 qu'il a proposée.

**M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne):** J'accepte, monsieur le Président.

(La motion no 3 est retirée.)

**Le vice-président:** La secrétaire parlementaire a-t-elle le consentement de la Chambre pour proposer l'amendement?

**Des voix:** D'accord.

**Mme Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, je propose, avec l'appui du député de Skeena:

Motion n° 3

Que le projet de loi C-10, à l'article 7, soit modifié par substitution, à la ligne 39, page 6, de ce qui suit: «des résultats de toute évaluation des ressources minérales et énergétiques effectuée, un plan directeur provisoire énonçant les».

**Le vice-président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le vice-président:** Le vote porte sur la motion n° 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

*Initiatives ministérielles*

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le vice-président:** Le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Le vote suivant porte sur la motion n° 2. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** À mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le vice-président:** Le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Le vote suivant porte sur la nouvelle motion n° 3. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** À mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le vice-président:** Le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Le vote suivant porte sur la motion n° 4. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le vice-président:** Le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

La Chambre passe maintenant à l'étude des motions du groupe n° 2.

• (1215)

**M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD) propose:**

Motion n° 5

Que le projet de loi C-10, à l'article 12, soit modifié par adjonction, après la ligne 40, page 9, de ce qui suit:

«c) de mener des travaux de dragage ou de remblayage dans une aire marine de conservation;

d) de mener des travaux de dynamitage dans une aire marine de conservation.»

**M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne) propose:**

Motion n° 6

Que le projet de loi C-10 soit modifié par suppression de l'article 13.

**M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD) propose:**

Motion n° 7

—Que le projet de loi C-10 soit modifié par adjonction, après la ligne 44, page 9, du nouvel article suivant:

«13.1 (1) Il est interdit de se livrer à l'aquiculture des poissons osseux dans une aire marine de conservation.

(2) Il est interdit de se livrer à la pêche au moyen de chaluts de fond ou de filets traïnants dans une aire marine de conservation.

(3) Il est interdit d'ériger ou de faire ériger des oléoducs, des gazoducs ou des lignes de transport d'énergie électrique dans une aire marine de conservation.

(4) Il est interdit d'utiliser des dispositifs acoustiques d'effarouchement dans une aire marine de conservation.

**Le vice-président:** Je crois comprendre que le député de Windsor—St. Clair ne veut pas donner suite à la motion n° 8. Le député aurait-il l'obligeance de le confirmer?

**Mr. Joe Comartin:** Je le confirme, monsieur le Président.

**Le vice-président:** Par conséquent, la motion n° 8 ne sera pas étudiée.

**M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD):** Monsieur le Président, je vais aborder mes observations sous un angle un peu différent, mais permettez-moi pour commencer de dire un mot des principes qui sous-tendent ces amendements et, à dire vrai, l'ensemble du projet de loi, étant donné ce que mon collègue de l'Alliance, qui vient de la Colombie-Britannique, a dit tout à l'heure.

### Initiatives ministérielles

Le député a laissé entendre que les amendements et la position de mon parti sur le projet de loi à l'étude reposent sur un parti pris idéologique plutôt que sur des considérations pratiques. Il y a peut-être du vrai, en ce qui concerne le parti pris, mais je rejette ses allégations au sujet de l'aspect pratique. Il faut situer la question dans un contexte planétaire. Le gouvernement actuel n'est pas le seul qui ait envisagé ce genre de processus et de mesure législative pour protéger notre environnement marin.

Des gouvernements de gauche, comme celui des États-Unis, s'intéressent à ce genre d'initiative depuis plus de 20 ans. Le gouvernement de l'Australie s'est doté d'un réseau fondé sur un cadre législatif visant à protéger l'environnement naturel de ses océans et de ses zones côtières. La Nouvelle-Zélande en a fait autant, ainsi que d'autres pays du monde entier. À l'origine de ces initiatives, on ne trouve pas à proprement parler une analyse économique, mais la nécessité de protéger, de préserver ces zones naturelles.

Mon collègue allianciste laisse entendre que ce n'est peut-être pas une entreprise pratique. En réalité, cette mesure législative s'avère bien plus faible que celle d'autres pays à ce chapitre et les motions qui nous ont été présentées visent à la renforcer. C'est particulièrement vrai dans le cas des motions que je propose concernant les articles 12 et 13 du projet de loi.

De toute évidence, cela montre la différence entre l'approche de mon parti et celle du gouvernement et, il va sans dire, celle de l'Alliance canadienne. Nous estimons que pour véritablement protéger les écosystèmes marins le long de nos côtes et à l'intérieur de nos frontières, notamment dans les Grands Lacs, ce genre de protection s'avère indispensable. Il faut établir sérieusement ce qui sera permis et ce qui sera prohibé dans ces aires naturelles.

Nous avons entendu nos collègues d'en face affirmer qu'il s'agit uniquement d'une loi-cadre. Malheureusement, ce genre d'attitude montre le manque de détermination du gouvernement au titre de la protection de ces aires, qu'elles soient déjà désignées à l'heure actuelle ou qu'elles le soient dans l'avenir. Si le gouvernement était vraiment sérieux à ce chapitre, il appuierait les amendements proposés aux articles 12 et 13.

Si mes collègues d'en face envisagent la possibilité, par exemple, d'autoriser la pêche à la traîne ou l'utilisation de matériel de dragage dans les océans, ils ne sont alors pas vraiment sérieux au sujet de la protection du milieu naturel et de sa préservation pour les générations à venir. Comme je l'ai mentionné précédemment, je désire examiner cette question de plus près.

Tout récemment, des études considérables ont été réalisées sur les récifs de coraux longeant la côte atlantique. Il était intéressant d'écouter certains des témoignages présentés au comité au printemps sur cette question et d'examiner la recherche réalisée pendant l'été, comprenant entre autres des photos et des vidéos réalisés par l'équipe de recherche.

• (1220)

Ce qui est intéressant, c'est que, jusqu'à tout récemment, les chercheurs croyaient fermement qu'il y avait peu ou pas de corail dans les eaux froides au large de notre côte atlantique. Or, la recherche montre maintenant que c'est tout à fait faux et que le corail qu'on retrouve là a 2 000 ou 3 000 ans. C'est un corail très petit; ce n'est pas comme celui qu'on retrouve dans la Grande Barrière au large de la côte de l'Australie. Dans certains cas, le corail ne fait qu'un mètre à un mètre et demi de hauteur et il lui a fallu tout ce temps pour se développer. Il constitue un fragment de l'écosystème dans cette région.

D'énormes chalutiers passent par là et leurs filets traînants raclent littéralement le corail du fond de l'océan. J'ai parlé de l'équipe de recherche qui a réalisé un film vidéo cet été. Elle a ramené des images montrant des sections de corail et une énorme trouée. La seule explication qu'on pouvait trouver, c'était que cela était attribuable aux chalutiers et à leurs filets traînants. C'est un exemple. Je vais vous en donner un autre.

Même si le projet de loi tel que rédigé interdit la prospection et l'exploitation d'hydrocarbures, de combustibles fossiles, à des fins industrielles, il n'interdit pas la construction d'un pipeline à travers l'une de ces zones ou aires désignées.

Nous avons une idée du type de construction qui se ferait si nous devions installer un pipeline dans cette région et des dommages causés à l'écosystème. Cela pourrait être permis aux termes du projet de loi. Ce n'est certes pas interdit.

Si le gouvernement est sérieux relativement à cette mesure législative, les amendements que je propose pour les articles 12 et 13 sont absolument obligatoires. Pour l'intégrité ou la crédibilité du projet de loi, ces amendements doivent être adoptés.

Pour en revenir à la question d'idéologie, un de nos anciens premiers ministres a écrit un article dans le *Globe and Mail* cette semaine. Il est membre du conseil d'administration du Fonds mondial pour la nature (Canada). On en revient à l'équilibre auquel le gouvernement prétend être arrivé, c'est-à-dire la nécessité de concilier les intérêts économiques et les intérêts environnementaux. Je trouve toujours offensant de parler en ces termes. C'est le type d'analyse que fait intervenir le gouvernement. Il a déclaré qu'il avait trouvé l'équilibre voulu.

Dans son article, M. Turner a signalé:

À l'heure actuelle, nos gouvernements louent de très grands espaces de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse pour l'exploitation des hydrocarbures et on exploite aussi le pétrole et le gaz dans l'Arctique, notamment dans le delta du Mackenzie et la mer de Beaufort. Les scientifiques nous disent que les écosystèmes marins de l'Arctique et les mammifères marins comme l'ours polaire sont menacés, en plus, par le changement climatique.

Voilà l'effet cumulatif encore une fois. Il a ajouté:

La Colombie-Britannique songe à lever le moratoire sur les activités liées à l'exploitation des hydrocarbures sur la côte ouest.

Les activités se dérouleraient dans l'océan si le gouvernement mettait fin au moratoire. M. Turner a aussi soulevé un autre point; à ce sujet, il importe de parler à nos pêcheurs des deux côtes et du Nord, où l'on a si gravement détérioré, sinon détruit à jamais, nos stocks de morue et de saumon sauvage. On ne peut pas s'empêcher de penser que, si le thème de cet article et le fondement que nous défendons pour le projet de loi avaient été mis en oeuvre il y a 20, 30 ou 50 ans, ces deux sortes de pêches ne seraient pas menacées de disparition.

Il a soulevé un autre point sur lequel nous devrions nous fonder je crois. Il a dit que, même si nous avons fait quelques premiers pas fort importants, et je le reconnais, ils manquent d'envergure. Le dernier député ministériel qui a parlé a soulevé les mêmes arguments dans certains de ces domaines. M. Turner dit donc:

Ces premiers pas sont importants, mais ils ne témoignent pas d'une vision de l'ampleur requise. Notre objectif national devrait être d'établir, d'ici l'an 2010, un système d'aires marines et d'eau douce protégées représentant toutes les 78 régions d'aires marines et d'eau douce du Canada.

*Initiatives ministérielles*

En conclusion, je soutiens que le projet de loi tel que rédigé ne permettra pas d'atteindre cet objectif.

• (1225)

**M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je suis heureux de représenter l'Alliance canadienne et les électeurs de la circonscription de Skeena dans ce débat très important. Le projet de loi aura des répercussions d'une portée considérable sur toute la côte de la Colombie-Britannique, mais plus particulièrement sur la côte nord, qui fait partie de ma circonscription.

Je commencerai par faire un bref résumé des événements entourant la création du projet de loi C-10, tels que je les perçois. Nous débattons actuellement de ma proposition d'amendement visant à supprimer l'article 13, un amendement qui rendra le projet de loi beaucoup plus acceptable pour les Britanno-Colombiens aussi bien que pour les Canadiens de l'Atlantique.

La création de ce genre de mesure a commencé avec une initiative stratégique prise dans les années 1980 par Parcs Canada qui voulait établir un échantillonnage représentatif de toutes les régions marines au Canada et les faire entrer dans le réseau de parcs afin de préserver leur biodiversité à perpétuité pour que le monde entier puisse la voir et en faire l'expérience. Une noble entreprise, penserait-on; je considère qu'il s'agit effectivement d'un noble effort.

Le problème est le même que pour n'importe quel effort noble qu'entreprend le gouvernement actuel ou n'importe quel autre gouvernement. Si la communication avec les parties intéressées avant, et j'insiste, avant la création et la mise en application d'un projet de loi comme le C-10 s'était faite convenablement, le projet de loi aurait été libellé d'une manière acceptable pour la province comptant le plus long littoral, la Colombie-Britannique. Ce ne fut cependant pas le cas et nous avons là, bien franchement, une mesure législative que le gouvernement libéral a promis au mouvement écologiste de faire adopter au cours de la présente législature, peu importe qu'il soit mal libellé ou non.

Le mauvais libellé dont je parle se rencontre dans plusieurs dispositions du projet de loi, depuis le préambule jusqu'à la création d'aires marines de conservation ou AMC, au règlement sur la consultation et plus encore. Cependant, nous débattons en l'occurrence de l'article 13, celui qui cause de vives inquiétudes à la plupart des Britanno-Colombiens.

Pour éviter tout malentendu, je vais lire l'article 13 afin que tous les députés et téléspectateurs de nos circonscriptions saisissent à quel point cette mesure est draconienne et pourquoi elle devrait être supprimée du projet de loi. L'article 13 figurant à la page 9 est ainsi libellé:

Il est interdit de se livrer à la prospection ou à l'extraction d'hydrocarbures, de minéraux, d'agrégats ou d'autres matières inorganiques dans une aire marine de conservation.

Ma motion est très simple et est ainsi formulée:

Que le projet de loi C-10 soit modifié par suppression de l'article 13.

C'est donc dire que, partout où le gouvernement fédéral décide de créer une aire marine de conservation, par exemple au large de la Colombie-Britannique, personne ne pourra jamais utiliser les ressources naturelles se trouvant dans ce fond marin ou sous celui-ci.

Bon nombre de députés représentant des circonscriptions situées hors de la Colombie-Britannique ne savent peut-être pas que nos côtes recèlent de vastes trésors, outre un dépôt d'hydrocarbures dont le volume ferait paraître insignifiantes les réserves du projet Hibernia au large de Terre-Neuve. C'est l'avenir de ces réserves qui est en jeu dans cette mesure législative. Si le projet de loi C-10 est adopté et

que l'article 13 y demeure intact, l'avenir de l'industrie du pétrole et du gaz d'origine marine au large des côtes de la Colombie-Britannique est vraiment menacé.

Certains peuvent se demander pourquoi les sociétés pétrolières ne peuvent faire appel à leur matériel de forage moderne et creuser sous l'aire marine de conservation à partir d'un endroit situé hors du parc. Pourquoi pas? Le forage dévié est utilisé partout dans le monde et donne d'excellents résultats en plus de présenter un bilan positif en matière de sécurité. On dit qu'un ponton d'exploitation pétrolière peut forer à l'horizontale sur des milliers de mètres. On a des exemples où des forages se sont étendus jusqu'à une dizaine de kilomètres. Cela pourrait protéger l'intégrité de l'aire marine de conservation et garantir à la Colombie-Britannique des recettes dans l'avenir. Toutefois, des fonctionnaires nous disent que c'est impossible compte tenu de la façon dont le projet de loi est présentement rédigé.

Cela m'amène à vous expliquer nos démarches en vue d'aboutir à un compromis au sujet de cet article avec le gouvernement. Nous comprenons ses préoccupations au sujet de la présence de pontons d'exploitation pétrolière dans les aires marines de conservation. Nous avons donc cherché à modifier cet article afin qu'il précise que le forage dévié est autorisé. Nous avons été jusqu'à rendre les sociétés pétrolières responsables de la sécurité de l'environnement pour prouver que leur méthode ne porterait pas préjudice à l'environnement. Ils devraient même prouver ce fait au ministre du Patrimoine en personne et seul le ministre pourrait donner l'approbation finale au forage dévié s'il juge que cette méthode est sûre. Le gouvernement a catégoriquement refusé.

Je crois que le secrétaire parlementaire a dit au comité, et je paraphrase, que c'était là un point sur lequel nous ne pourrions jamais nous entendre ou encore que la position du gouvernement à l'égard de cette disposition était diamétralement opposée à la nôtre. Quoi qu'il en soit, la réponse a été un non catégorique. Le gouvernement ne voulait même pas envisager cette possibilité.

Le Comité du patrimoine a entendu les témoignages de nombreux experts du domaine de l'exploitation pétrolière et gazière en mer qui ont imploré le comité de permettre un tel amendement. Ces demandes sont tombées dans l'oreille d'un sourd. L'Alliance canadienne les a entendues et a tenté de régler le problème. Cependant, le gouvernement n'a pas tenu compte de la réalité de la situation et, comme d'habitude, a choisi de faire ce qui était le mieux pour lui et non ce qui aurait été le mieux pour les personnes les plus directement touchées par les décisions prises par le gouvernement du Canada du haut de sa tour d'ivoire à Ottawa.

• (1230)

Nous avons essayé d'expliquer au comité que la disposition, telle qu'elle était rédigée, aurait un effet dévastateur sur la Colombie-Britannique à plusieurs égards.

Actuellement, le projet de loi permet au gouvernement fédéral de créer des aires marines de conservation dans les eaux côtières qu'il juge être la propriété de Sa Majesté du chef du Canada. Permettez-moi d'expliquer que la règle générale est que la province exerce un droit exclusif à l'égard des eaux côtières jusqu'à 10 milles nautiques au large de la côte et entre des masses terrestres ou des îles, et que tout ce qui s'étend au-delà de 10 milles nautiques appartient au gouvernement fédéral, jusqu'à notre limite de 200 milles nautiques. Cela pose toutefois un problème de compétence en Colombie-Britannique.

*Initiatives ministérielles*

Il y a une zone appelée le passage de l'intérieur où les États-Unis ont droit de passage pour se rendre en Alaska. Cela a toujours été une zone grise. De plus, le gouvernement fédéral mesure la zone côtière de la Colombie-Britannique en comptant 10 milles nautiques à partir du continent et non à partir du côté ouest de l'île de Vancouver ou encore du côté ouest des îles de la Reine-Charlotte, comme le fait la province. Cela fait du détroit d'Hécate, du détroit de la Reine-Charlotte et du détroit de Juan de Fuca des zones contestées.

Je crois que la question de la compétence a été réglée pour ce qui concerne Juan de Fuca, mais pas le détroit d'Hécate et le détroit de la Reine-Charlotte.

Voici le problème: le ministère du Patrimoine prévoit d'instaurer au moins cinq aires marines de conservation dans les eaux territoriales de la Colombie-Britannique, parce qu'il y aurait cinq régions représentatives d'importance océanique dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique. L'une de ces régions est le détroit d'Hécate, et une autre, le détroit de la Reine-Charlotte. Ces deux secteurs se trouvent tous deux dans ma circonscription, Skeena, et me préoccupent d'une façon particulière. Si ces secteurs doivent faire partie d'au moins une AMC et que la compétence sur ces eaux est actuellement contestée par le gouvernement provincial, en quoi cela influe-t-il sur la création des AMC et les dispositions énoncées dans le projet de loi C-10? Je m'interroge là-dessus depuis le début.

Les députés se demandent peut-être quand je lierai tout cela à l'article 13. Je le ferai bientôt.

Le gouvernement fédéral ne considère pas que ces régions font actuellement l'objet d'une querelle de compétence. Il estime que c'est lui qui a compétence en la matière, un point c'est tout.

Revenant à l'article 13, si le gouvernement fédéral peut unilatéralement créer une aire marine de conservation dans un secteur où il estime avoir le droit de le faire et que ce secteur recèle d'immenses réserves de pétrole et de gaz, l'article 13 empêchera à jamais l'exploitation des gisements. Les députés voient donc maintenant le lien que je fais avec l'article 13. Cela pourrait avoir un effet dévastateur sur l'économie déjà anémique de la région côtière de la Colombie-Britannique.

Il suffit d'observer ce que Hibernia a fait pour l'économie de Terre-Neuve et les petites localités côtières de cette province. Les affaires y sont florissantes.

Après des années de mauvaise gestion du NPD dans la province de la Colombie-Britannique, nous avons besoin de ces réserves gazières et pétrolières pour remettre notre économie sur les rails. Si le projet de loi C-10 est adopté sans que l'article 13 soit supprimé, la C.-B. peut dire adieu à ses possibilités économiques. Elle pourra dire merci au gouvernement fédéral libéral, qui fait fi de toute une population qui voudrait ne compter que sur ses propres forces.

J'ai indiqué au début que ni mon parti ni moi ne sommes contre la création d'aires marines de conservation, et je tiens à le souligner. Toutefois, nous voulons que le projet de loi soit équilibré et qu'il ne soit pas axé uniquement sur le point de vue écologique.

La deuxième conséquence de l'article 13 pourrait bien être que le gouvernement provincial ne remette ou ne cède pas ses droits face aux terres que le gouvernement fédéral sait relever de la compétence des provinces pour permettre la création d'une AMC s'il sait qu'il ne pourra jamais exploiter les ressources qui se trouvent sous les fonds marins.

Si cet article demeure inchangé et que le projet de loi C-10 est adopté, il pourrait en résulter que la C.-B. ne puisse établir une AMC

voulue parce qu'elle ne pourrait se permettre d'abandonner les ressources naturelles qui se trouvent sous le fond marin de cette aire.

Que resterait-il aux environnementalistes? Ils auraient en main une mesure législative imparfaite que le gouvernement libéral a promis d'adopter de toute façon et il n'y aurait des AMC que sur les terres fédérales. Si ces AMC se trouvaient sur des terres en litige, le gouvernement fédéral ferait face à des contestations en vertu de la Constitution, contestations que les provinces gagneraient tout probablement. Puisque l'article 13 interdit l'exploitation d'hydrocarbures dans les AMC, la province serait forcée de fermer l'AMC pour pouvoir en exploiter le pétrole et le gaz naturel.

Tout cela pourrait être évité si le gouvernement consentait à modifier le projet de loi en radiant l'article 13.

J'insiste sur le fait que tout cela aurait pu être beaucoup plus facile si le gouvernement avait accepté, par l'intermédiaire de son secrétaire parlementaire, notre amendement portant sur le forage dirigé.

Je crois sincèrement que le gouvernement fédéral ne comprend pas les besoins des Britanno-Colombiens. Peut-être cela explique-t-il pourquoi il n'a pas réussi à faire élire plus de deux députés en Colombie-Britannique.

J'exhorte tous les députés à mettre un frein à cette tendance des bureaucrates qui n'auront pas à subir les conséquences de leurs décisions et à appuyer mon amendement qui vise à radier l'article 13 du projet de loi.

Je rappelle à tous les députés qui représentent des circonscriptions côtières que bien que je ne me sois pas penché précisément sur la situation dans le Canada atlantique, on me dit qu'il existe également des conflits de compétences sur les eaux de leurs côtes. Ils pourraient eux aussi être un jour pris en otage par cet article. J'exhorte la Chambre à appuyer la radiation de l'article 13.

• (1235)

[Français]

**M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ):** Monsieur le Président, le Bloc québécois veut protéger l'environnement, mais est-il nécessaire de le faire par un dédoublement de compétences et de services?

Nous croyons que la formation des aires marines de conservation répond aux buts de nombreux forums internationaux, tels que le World Conservation Strategy de 1980. Mais de tels buts, si louables soient-ils, ne doivent pas nous détourner de nos compétences respectives et, à cet effet, le Québec possède la compétence exclusive de gestion et de vente des terres du domaine public. Voilà ce qu'énonce l'article 92(5) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. Pourquoi refaire ce qui est déjà fait?

S'il est de l'intention du gouvernement fédéral d'utiliser une mesure de protection environnementale pour s'approprier des territoires provinciaux, cela est inacceptable. Nous devons plutôt favoriser et encourager la collaboration entre le Québec et le fédéral. Il est temps pour le gouvernement de cesser d'utiliser son habituel rouleau compresseur et centralisateur.

La Loi québécoise sur les terres du domaine public s'applique à toutes les terres, y compris le lit des cours d'eau et des lacs. Le Québec a la compétence de légiférer en ce domaine et il le fait déjà. Pourquoi créer une loi fédérale qui viendrait nier les compétences exclusives du Québec et des provinces? En quoi le Québec est-il moins à même de réaliser les objectifs de conservation?

*Initiatives ministérielles*

Il ne faut pas oublier que la gestion du lit du fleuve Saint-Laurent revient à la compétence du Québec par droit de souveraineté. La protection des habitats et de la faune est de compétence partagée. À cet effet, le gouvernement du Québec agit en se dotant d'un cadre de protection des aires marines. Il est aussi possible d'assurer la protection des habitats et de la faune en appliquant la méthode de collaboration.

Le Bloc québécois a compris l'esprit de la collaboration en appuyant le projet de loi créant le Parc marin Saguenay—Saint-Laurent en 1997. Malgré le succès de cette collaboration, nous avons ici un exemple d'entêtement du gouvernement fédéral à l'égard d'un procédé qui fonctionne bien. Pourquoi, encore une fois, faut-il que le gouvernement fédéral refuse de respecter le Québec et d'entendre raison?

Je suis préoccupé par l'avenir des relations intergouvernementales. Comment pouvons-nous avoir confiance en un processus législatif qui ne respecte pas les intérêts des citoyens, et de plus, en un gouvernement qui ne respecte pas ses propres ministères? Il est utile de rappeler que le ministère des Pêches et des Océans a déjà un programme de protection de zones marines, et j'insiste sur le fait que ce programme est déjà en place.

Ce projet de loi est un autre exemple d'une intrusion pernicieuse du gouvernement fédéral centralisateur dans les domaines exclusifs du Québec et un autre exemple des méthodes du gouvernement fédéral qui ne tient pas compte des résultats des autres expériences de partenariat qui ont été couronnées de succès. Pourquoi ne pas suivre la voie de ce qui a très bien fonctionné et qui fonctionnerait très bien encore une fois? Est-ce que le gouvernement fédéral respectera un jour le Québec?

Le résultat d'un tel projet de loi sera évident: la confusion. Le résultat en est un surtout de manque de respect. Nous risquons de nous retrouver avec un dédoublement de tâches et de compétences, et ce, à l'intérieur d'un même gouvernement qui ne le voit même pas. C'est inquiétant. Comment est-ce que le gouvernement justifie ce dédoublement inutile?

Qui s'y retrouvera dans tous ces termes visant à assurer la protection de l'environnement? Par ce projet de loi, le gouvernement désire créer des aires marines de conservation par l'entremise de Patrimoine Canada, alors qu'il y a déjà des zones de protection marine sous la gouverne de Pêches et Océans Canada, et des réserves marines de la faune sous la gouverne d'Environnement Canada. Je le répète, qui s'y retrouvera? Même le gouvernement semble complètement perdu en oubliant volontairement qu'il y a déjà des mécanismes de protection des habitats et de la faune en place actuellement.

En y réfléchissant bien, on ne pourra pas savoir qui aura préséance en cas de conflit. Lequel de ces ministères aura le dernier mot? Qui répondra à cette question? Y répondra équivalement à établir un véritable dénigrement d'un ministère par rapport à un autre.

Ce chevauchement est un couteau à deux tranchants pour le gouvernement fédéral. Bien que d'un côté, le gouvernement insiste pour faire de l'environnement une priorité, d'un autre côté, il en profite pour utiliser un projet de loi pour favoriser l'identité nationale et ainsi nier le véritable objectif de ce projet de loi. Il faut se rappeler que Patrimoine Canada n'est pas défini comme ayant une expertise environnementale.

• (1240)

De cette confusion ressort une dangereuse appropriation de ressources, et elle deviendrait rapidement insurmontable. Même les fonctionnaires des divers ministères s'y perdent. C'est à n'y rien

comprendre. Nous ne serons pas les seuls à n'y rien comprendre. Nous pouvons aisément imaginer comment ces chevauchements sèmeront la confusion chez les principaux intervenants dans le domaine environnemental.

Qui régira vraiment les zones de protection? À quel ministère est-ce que les intervenants devront s'adresser en cas de conflit? Et quel ministère aura le véritable outil de sanction contre les contrevenants? Qui s'y retrouvera dans de tels méandres et dédales d'enchevêtrements de politiques ministérielles qui se dédoublent? Voilà autant de questions qui demeurent sans réponse.

S'il risque d'y avoir une telle confusion à l'intérieur même du gouvernement, nous pouvons facilement nous imaginer quelle sera la confusion qui en résultera pour les autres paliers de gouvernement et pour tous les intervenants. Si les ministères ne peuvent collaborer au sein même d'un gouvernement, comment pourront-ils le faire avec le Québec et les gouvernements provinciaux?

Il est facile de comprendre pourquoi le gouvernement du Québec refuserait de collaborer à ce projet. Premièrement, il y a un manque de respect flagrant des compétences exclusives du Québec. Deuxièmement, il est impossible pour le gouvernement fédéral de répondre précisément aux motifs qui font en sorte que ce projet de loi émane de Patrimoine Canada, alors que le ministère des Pêches et des Océans a déjà un programme en place.

En tout premier lieu, nous sommes contre ce projet de loi parce que le gouvernement fédéral vise, par celui-ci, à s'approprier des territoires qui relèvent de la juridiction du Québec et des provinces, en décrétant la création d'aires marines.

De plus, le Bloc québécois est contre ce projet de loi, car il ne respecte pas le partage des compétences exclusives, comme le stipule le paragraphe 92(5) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867.

Le Bloc québécois est contre ce projet de loi, car il ne peut que résulter en un fouillis administratif sans borne. C'est vraiment l'occasion de dire que la main gauche ne sait pas ce que fait la main droite. Les enjeux sont trop importants pour les prendre à la légère. Les répercussions sont sérieuses et, dans certains cas, irréversibles. Il faut donc préconiser le respect du partage des compétences exclusives pour éviter toute ambiguïté. Il faut favoriser la collaboration pour éviter les chevauchements inutiles et nuisibles.

Le Bloc québécois est contre ce projet de loi, car Patrimoine Canada tente de s'accaparer des compétences qui ne sont pas les siennes. Il est inacceptable pour Patrimoine Canada de tenter de s'accaparer des territoires en passant par l'application d'une loi.

En somme, le gouvernement fédéral, par l'entremise de Patrimoine Canada, tente de s'ingérer dans les champs de compétence du Québec et des provinces sous le couvert de l'environnement.

Enfin, le Bloc québécois est contre le projet de loi C-10 en raison du chevauchement des tâches entre les paliers de gouvernements et entre les ministères d'un même gouvernement.

Je suis déçu de l'approche indirecte du gouvernement fédéral visant l'appropriation pernicieuse de compétences qui relèvent exclusivement du Québec et des provinces. Encore une fois, le gouvernement fédéral a choisi de présenter un projet de loi qui ne respecte pas les Québécoises et les Québécois, un projet de loi qui ne tient pas compte des actions et des programmes déjà en place. Enfin, le gouvernement fédéral a choisi d'écraser ses propres ministères en mettant en marche son rouleau centralisateur, faisant fi des partenariats qui ont fait leurs preuves.

*Initiatives ministérielles*

[Traduction]

**M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD):** Monsieur le Président, j'aimerais faire trois brèves remarques à ce stade du débat.

Premièrement, je commencerai par les motions proposées par mon collègue de Windsor—St. Clair. Encore une fois, je le félicite de ses suggestions. Je ne suis pas sûr que nous puissions toutes les appuyer car elles sont très restrictives. Ça me fait de la peine de dire cela, mais je crois que le gouvernement est parvenu à un certain équilibre dans d'autres articles portant sur ces questions. Une partie de la motion n° 7 est en fait couverte par l'article 13 du projet de loi.

Deuxièmement, ce qui s'est passé plus tôt dans cet endroit, à l'étape du rapport, en ce qui concerne le premier groupe de motions, est assez unique. Pour ceux qui ne le savent pas, notre collègue de Skeena a proposé un amendement très important qu'il a ensuite retiré avec le consentement de la Chambre parce que la secrétaire parlementaire, au nom de la ministre et du gouvernement, a incorporé l'intention de l'amendement en question dans un amendement du gouvernement. Je pense que c'est, de la part du gouvernement, faire preuve de bonne volonté et montrer qu'il est prêt à prendre en considération des idées et préoccupations avancées par les députés de l'opposition et à les incorporer dans le projet de loi.

Je tiens à le souligner, car ce phénomène ne se produit pas très souvent. En fait, je ne sais pas si j'ai déjà été témoin de cela à cet endroit. La secrétaire parlementaire a proposé la motion, et le député de Skeena, un député de l'opposition officielle, l'a appuyée.

C'est un petit pas, je crois, mais il faut s'en réjouir, car nous pouvons progresser à cet endroit, même sur une question simple comme celle-ci.

Troisièmement, j'espère que la bonne volonté dont le gouvernement a fait preuve en apportant ce petit changement au projet de loi témoigne de l'intention qu'il nourrit par rapport au reste du projet de loi. Cela montre que les préoccupations que mes collègues, les députés de l'opposition, ont exprimées ont été prises en considération, que le gouvernement n'a pas l'intention de constituer une aire marine de conservation à moins de tenir de vastes consultations auprès des secteurs de compétences où l'aire serait créée et qu'une aire ne serait pas constituée dans un secteur où il y a un potentiel élevé de prospection gazière et pétrolière. Le fait que la secrétaire parlementaire ait proposé la motion semble indiquer que c'est là l'intention du gouvernement.

Je conclurai en disant simplement que nous espérons grandement que le gouvernement honorera la confiance que nous lui témoignons pour ce qui est d'apporter ce changement et certaines autres modifications qui ont été proposées au sujet des consultations, ce dont je parlerai plus en détail demain, à la prochaine étape de l'étude du projet de loi, que les modifications que nous avons tenté d'intégrer au projet de loi changeront la lettre de la loi, de manière à ce que son esprit soit respecté, c'est-à-dire qu'il y aura de vastes consultations auprès de toutes les parties concernées avant qu'une aire soit constituée. Nous croyons que c'est une excellente idée de créer des aires marines de conservation, mais nous pensons qu'il faut faire cela en tenant compte des collectivités locales où ces aires seront constituées.

Je terminerai mes propos en disant qu'il est positif que nous ayons apporté ce changement ensemble, ici, à la Chambre. Nous devrions appuyer l'amendement, plus tard, à cet endroit.

• (1245)

**Mme Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie

tous les députés de participer au débat à l'étape du rapport. J'ai des commentaires à formuler sur les motions présentées par le député de Windsor—St. Clair.

Je comprends que le député se préoccupe de la préservation de l'intégrité écologique. Comme je l'ai dit plus tôt, la préservation de l'intégrité écologique est un principe clé qui régit les mesures législatives sur nos parcs. Parcs Canada continuerait d'administrer les aires marines de conservation. L'objet du projet de loi diffère grandement de celui de la Loi sur les parcs. Nous essayons de trouver l'équilibre entre l'utilisation durable et la préservation.

Nous souhaitons la participation des communautés côtières, comme le député de Skeena l'a dit à maintes reprises. Nous avons recueilli leurs témoignages lors des audiences. Nous devons comprendre que le projet de loi prévoit des mesures d'un autre ordre que la Loi sur les parcs. Ces mesures visent les écosystèmes. Au-delà de la gestion des écosystèmes, elles touchent les gens qui vivent dans les communautés, la préservation de l'environnement et la collaboration dans la gestion des écosystèmes.

Le projet de loi comporte aussi des dispositions sur la sensibilisation des Canadiens d'un océan à l'autre relativement à notre extraordinaire patrimoine marin. Il se distingue beaucoup de la Loi sur les parcs.

Le principe de la préservation de l'intégrité écologique est un principe clé de la régie des parcs nationaux. On ne doit pas oublier non plus que les aires marines de conservation ne sont pas des parcs aquatiques. Ils sont différents et ils ont leurs propres besoins.

Le projet de loi prévoit suffisamment de souplesse pour les plans de zonage, de manière à ce que nous puissions déterminer en collaboration avec les communautés les zones interdites et les zones dont les gens peuvent profiter. Je sais d'où vient le député, et je comprends ses commentaires et ses inquiétudes. Il importe toutefois de préciser que ces mesures législatives et la Loi sur les parcs sont deux choses différentes.

Comme je l'ai déjà dit, lors de l'étude de la première série de motions, on avait peur d'imposer trop d'interdictions. Plusieurs groupes environnementaux étaient d'avis que nous n'allions pas assez loin à cet égard, mais les communautés côtières craignaient qu'un trop grand nombre d'interdictions ne les empêchent d'exploiter certaines parties du système marin dont dépend leur subsistance.

Nous voulons faire en sorte de dégager un consensus pour que les 29 régions marines du Canada établies par nos scientifiques soient représentées dans un réseau d'aires marines de conservation.

J'aimerais intervenir au sujet de la modification proposée par le député de Skeena en vue de supprimer l'article 13. Nous ne sommes pas d'accord. L'Alliance canadienne nous demande de supprimer une disposition clé portant sur l'aspect conservation du projet de loi. Il s'agit d'une modification que le gouvernement n'est pas disposé à accepter.

Le sens de la motion était d'autoriser la prospection et l'exploitation des ressources non renouvelables. Il est très important de souligner qu'il ne s'agit pas d'une idée dont les libéraux ont l'exclusivité. En fait, les activités de prospection et d'exploitation dans les zones de protection marine sont bannies partout dans le monde. C'est une question de convention internationale.



L'article 13 est également issu des grandes préoccupations exprimées par les spécialistes de l'environnement et le grand public concernant les déversements de pétrole, résultant parfois de la production extracôtière, et des dommages qu'ils causent. Notre objectif est non seulement de protéger l'intégrité écologique, mais de la gérer. Nous estimons qu'il est absolument indispensable de retenir l'article 13. En le supprimant, nous supprimerions réellement une des principales dispositions de conservation du projet de loi.

Tous les partis ont souscrit à la modification relative à l'examen d'exploration minière et l'étude d'évaluation. Des examens d'exploration minière sont donc prévus avant que soit constituée une aire marine de conservation. Ils seront inclus dans la loi avec le consentement de tous les partis.

• (1250)

Le gouvernement n'a nullement l'intention d'imposer une aire marine de conservation aux localités qui n'en veulent pas. Je cite à titre d'exemple le cas d'une étude de faisabilité effectuée auprès d'une collectivité de la côte est, dont les résultats ont révélé que les habitants n'en voulaient pas. Nous ne sommes pas allés de l'avant. Il faut qu'il soit tout à fait clair que le gouvernement n'imposera jamais unilatéralement la constitution d'une aire marine de conservation dans une collectivité ou une province.

Nous travaillons en partenariat avec les provinces. Si l'emplacement relève de la compétence provinciale, l'alinéa 5(2)b) de la loi nous oblige à respecter et à ne pas contrecarrer cette compétence. Nous sommes impatients de travailler en partenariat avec les collectivités et le provinces afin de déterminer l'échantillonnage représentatif.

**Le président suppléant (M. Bélair):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le président suppléant (M. Bélair):** Le vote porte sur la motion n° 5. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Bélair):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Bélair):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Bélair):** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le président suppléant (M. Bélair):** Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion n° 6. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Bélair):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Bélair):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

### *Initiatives ministérielles*

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Bélair):** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le président suppléant (M. Bélair):** Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion n° 7. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Bélair):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Bélair):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Bélair):** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le président suppléant (M. Bélair):** Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

• (1255)

[Français]

**M. Yvon Godin:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pensais qu'il fallait procéder par assis et levé pour appeler un vote.

**Le président suppléant (M. Bélair):** Pour répondre à la question du député, c'est exactement ce qu'on fait.

Convoquez les députés.

*Et la sonnerie s'étant arrêtée:*

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Bélair):** À la demande du whip en chef du gouvernement, le vote est reporté à 15 heures cet après-midi.

**M. Geoff Regan:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Suite aux consultations entre tous les partis, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que nous passions maintenant aux initiatives parlementaires.

**Le président suppléant (M. Bélair):** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

*Initiatives parlementaires*

[Français]

**Le président suppléant (M. Bélair):** Comme il est 12 h 59, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

**INITIATIVES PARLEMENTAIRES**

[Français]

**LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL**

**Mme Monique Guay (Laurentides, BQ)** propose: Que le projet de loi C-340, Loi modifiant le Code canadien du travail, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'émotion que je prends la parole aujourd'hui.

Ce projet de loi, qui ne fait malheureusement pas l'objet d'un vote parce qu'il en a été décidé autrement—peut-être qu'il est un peu trop avant-gardiste pour le gouvernement—, concerne le retrait préventif pour les femmes enceintes et allaitantes.

Il faut constater que de plus en plus de femmes entrent chaque année sur le marché du travail. Aujourd'hui, les femmes représentent plus de 45 p. 100 de l'ensemble des salariés. Par conséquent, le nombre de femmes victimes d'accidents de travail a lui aussi augmenté.

Ces nouvelles réalités posent non seulement la question de la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles, mais aussi l'adaptation des conditions de travail à la présence des mères et des travailleuses enceintes.

Le marché du travail fait également face à d'autres nouvelles réalités. En effet, les femmes enceintes tendent à demeurer à leur poste de travail plus longtemps qu'auparavant à cause de leur situation financière souvent précaire.

Les statistiques le démontrent bien: 82 p. 100 des familles monoparentales sont dirigées par des femmes; 83 p. 100 de ces familles vivent sous le seuil de la pauvreté; 91 p. 100 vivent de l'aide sociale; et 61 p. 100 des travailleurs payés au salaire minimum sont des femmes.

Il existe, au Canada, un système à deux vitesses en matière de retrait préventif, et ce sont les travailleuses québécoises, régies par le Code canadien du travail, qui doivent en faire les frais. Nous, du Bloc québécois, avons fait des efforts innombrables pour remédier à cette situation, entre autres, en proposant un amendement au projet de loi C-12.

En effet, au mois de mai 2000, lors du débat sur le projet de loi C-12 qui modifiait toute la partie II du Code canadien du travail, nous avons proposé un amendement pour que les femmes québécoises enceintes ou qui allaitent, régies par le Code canadien du travail, puissent bénéficier des avantages de la Loi sur la santé et la sécurité du travail du Québec.

Je ferai remarquer que lors du débat sur ce projet de loi, nous avons travaillé très fort et fait intervenir un nombre incroyable de témoins devant le comité. Et je crois qu'il n'y a que le Bloc québécois qui ait fait ce travail.

Nous avons demandé à tous les syndicats de venir témoigner, dont la CSN, la FTQ, de même qu'à une avocate spécialisée dans le domaine du retrait préventif des femmes enceintes et allaitantes. Elle a d'ailleurs écrit un livre et enseigne à l'Université de Montréal. Elle

s'est occupée de dossiers spécifiques concernant le retrait préventif des femmes enceintes et allaitantes.

Elle est venue témoigner devant le comité et elle nous a fait part d'histoires d'horreur, quant à l'incapacité des femmes qui sont sous juridiction fédérale, donc, qui sont régies par le Code canadien du travail, de pouvoir bénéficier d'un retrait préventif. C'est tellement compliqué que cela n'a plus de sens.

Attendre un enfant, c'est souvent la période la plus importante dans la vie d'une femme. Si elle ne peut pas vivre cette grossesse avec l'esprit tranquille, en sachant que son enfant viendra au monde de façon correcte, en santé, et qu'elle-même pourra l'éduquer, lui donner tout ce dont il a besoin, je ne peux comprendre qu'en l'an 2000, on ne puisse pas faire face à cela.

Je dois absolument faire ici l'historique des demandes répétées de modification depuis 1991, et elles ne viennent pas que de ce côté-ci de la Chambre ou de mon parti. Je vais les citer.

Mme Joy Langan du Nouveau Parti démocratique avait présenté la motion M-147, le 13 mai 1991, et je la cite:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait adopter un projet de loi visant à protéger les femmes enceintes ou les femmes qui allaitent des dangers présents dans leur milieu de travail et leur garantir une continuité d'emploi dans un environnement exempt de danger.

Encore en 1991, cette même députée du Nouveau Parti démocratique avait déposé la motion M-143, qui est à peu près semblable.

Le 17 mai 1990, le député de Abitibi—Baie-James—Nunavik, qui est à la Chambre présentement, mais qui, à l'époque, était membre du Parti progressiste-conservateur, avait lui aussi déposé la motion M-655, qui demandait la même chose.

● (1300)

L'actuel chef de notre parti, le député de Laurier—Sainte-Marie, a lui aussi demandé des modifications, le 1<sup>er</sup> juin 1993, au projet de loi C-101. Ma collègue de Québec a elle aussi déposé, en mars 1995, une motion pour demander la même chose, encore une fois.

Je pourrais continuer. Lors de la révision de la partie II du Code canadien du travail portant sur la santé et la sécurité au travail, j'ai personnellement proposé des amendements majeurs pour protéger les femmes.

Il y a deux points dans cela. On m'avait dit que lorsqu'on réviserait la partie II du Code canadien du travail, ce qui s'est fait l'année dernière, on apporterait des amendements en vue de protéger les femmes, de s'assurer que les femmes qui travaillent sous juridiction fédérale aient les mêmes droits de retrait préventif que les femmes travaillant sous juridiction provinciale.

Lorsqu'on en est arrivé à révision de la partie II du Code canadien du travail, on a présenté des amendements majeurs et la ministre les a rejetés. Elle a répondu: «Lorsqu'on révisera la partie III du Code canadien du travail, on prendra une décision.» Cela n'a plus de sens. Cela fait dix ans qu'on en parle.

J'ai une preuve à cet effet. On n'a pas voulu que ce projet de loi puisse faire l'objet d'un vote. Cela est très décevant. C'est décevant pour les femmes qui décident de devenir enceintes et qui travaillent dans des milieux qui ne sont pas nécessairement sécuritaires pour leur grossesse.

*Initiatives parlementaires*

Hier, je recevais une jeune femme à mon bureau. Elle fait des démarches présentement et cela fait un certain temps qu'elle travaille dans le dossier du retrait préventif. Cette jeune femme s'appelle Annie Poirier. J'aimerais souligner le beau travail qu'elle fait. Ce n'est pas évident de travailler là où elle travaille; elle travaille en milieu carcéral. Surtout au niveau fédéral, dans ce milieu, vous ne travaillez pas nécessairement avec des anges. Vous êtes constamment en contact direct avec des prisonniers qui sont incarcérés pour deux ans et plus.

Ces femmes côtoient des prisonniers à la journée longue. Elles peuvent devoir faire face à des situations très problématiques et dangereuses pour leur santé, pour elles-mêmes et pour le bébé. Elle vivent constamment une pression énorme. Je ne sais pas si vous avez déjà visité une prison fédérale, ce n'est pas évident pour une femme de travailler dans ce milieu. Ces femmes n'ont pas droit au retrait préventif. Cela n'a aucun sens.

J'ai fait faire une étude par le ministère du Travail du Québec—par la CSST, en fait, car nous appliquons la loi avec la CSST—pour que cette dernière puisse administrer, si le gouvernement fédéral prenait des engagements à cet effet, le retrait préventif au niveau fédéral. On m'a dit que c'était faisable, qu'il n'y avait qu'à s'entendre avec le gouvernement fédéral, qu'on pouvait très bien faire appliquer la loi aux deux paliers de gouvernement.

Tout ce qui manque présentement, c'est une volonté du gouvernement en place, et on ne l'a pas. Ne venez pas me dire que dans la partie III du Code canadien du travail, quoi que ce soit sera changé. C'est faux.

Lorsqu'on a révisé la partie II du Code canadien, on a convoqué au comité des gens qui étaient apolitiques, justement pour que la ministre comprenne que c'est primordial, qu'on doit absolument améliorer les conditions de vie des femmes. Elle n'a rien fait et c'est très décevant. C'est d'autant plus décevant que c'est elle-même une femme. Elle sait ce que c'est que de porter un enfant, elle en connaît les risques.

Je demandais à ce que ça bouge et ça ne bouge pas. J'ai déposé ce projet de loi et je vois qu'on ne peut pas voter. Que se passera-t-il? Je sais que mes collègues vont tous intervenir à tour de rôle dans ce dossier.

Je suis très déçue, mais je vous jure que je ne laisserai pas ça là, je vous jure que ça va bouger. On va trouver un moyen de faire changer les choses ici, cela n'a aucun sens.

Je voudrais vous raconter une autre histoire, celle d'une jeune femme qui est agent de bord. Les agents de bord relèvent du Code canadien du travail. Si elles le voulaient, les femmes pourraient se retirer, mais il faudrait qu'elles aient accumulé 600 heures de travail et elles n'obtiendraient que 55 p. 100 de leur salaire, parce qu'elles deviendraient bénéficiaires de l'assurance-emploi.

• (1305)

Si elles pouvaient bénéficier du retrait préventif, elles recevraient 90 p. 100 de leur salaire, sans devoir avoir recours aux prestations d'assurance-emploi. Ce n'est donc pas du tout la même chose.

Cette jeune femme, qui est agent de bord, était dans un avion et il y a eu un pépin. À un moment donné, elle a dû demeurer quatre heures de plus dans l'avion, parce qu'il y a eu une difficulté, une panne quelconque. Elle n'a pu bénéficier du retrait préventif, et elle a perdu son bébé à sept mois de grossesse.

C'est inacceptable que ces choses se produisent aujourd'hui, dans notre monde moderne. On parle de milliards de dollars de surplus dans la caisse de l'assurance-emploi, 37 milliards de dollars de

surplus, mais on est incapables de donner quelques sous pour que les femmes bénéficient d'un retrait préventif. Je trouve cela aberrant.

Par contre, je trouve épatant de voir des jeunes femmes, comme Annie Poirier, qui se battent aujourd'hui, qui vont au front, qui forment des coalitions pour que les femmes puissent bénéficier de ce que j'appelle une base naturelle, une base normale de survie, pour mettre au monde un enfant.

Donner la vie à un enfant, c'est la chose la plus merveilleuse au monde. Et si on ne peut le faire en toute sécurité, en pleine santé, je ne sais pas dans quel pays nous vivons. On met de l'argent dans toutes sortes de choses qui sont inutiles ici, mais on est incapables de tenir compte d'une situation particulière pour des femmes qui veulent avoir des enfants en santé.

Ce n'est pas une mesure qui coûterait une fortune. Regardez notre taux de natalité. Le problème n'est pas là. Le problème, c'est une volonté gouvernementale qui est inexistante présentement. Et je ne peux vraiment pas comprendre cela.

J'espère que mes collègues qui sont ici réfléchiront bien à ce projet de loi. Je sais que je ne pourrai le ramener sous la forme présente. Mais je souhaite qu'on ait ce débat-là, parce qu'il est d'une importance capitale. Cela fait quand même dix ans qu'on en parle.

Il n'y a pas que le Bloc qui en parle. J'ai dit tout à l'heure que le Nouveau Parti démocratique et le Parti progressiste-conservateur, eux aussi, à un moment donné, ont entrepris une action. Je suis certaine qu'il y a beaucoup de députés d'arrière-ban qui rêvent que cela se produise un jour ou l'autre, mais ils n'osent pas dire un mot, parce qu'ils suivent la ligne de parti. Cela fait partie du jeu politique.

Je souhaite que les règles de la Chambre changent, parce que, lorsqu'on prend la peine de déposer un projet de loi d'une telle importance—je le juge très important, aussi important que n'importe quel projet de loi présenté ici—et qu'il ne puisse faire l'objet d'un vote, même s'il fait l'objet d'un débat aujourd'hui, c'est inacceptable.

Cependant, j'aimerais voir mes collègues et les femmes de ce Parlement voter sur ce projet de loi. Il y a un manque de volonté à ce propos, parce qu'on était assurés qu'on ne pourrait pas voter sur le projet de loi C-340.

Nous faisons du travail ici, à la Chambre, et nous en faisons en comité. Nous travaillons fort. Nous convoquons des gens en comité; il y a une coalition de la FTQ et de la CSN—on peut tous les nommer—tout le monde est d'accord pour dire: «Il faut que ça change.»

Sait-on quelle excuse le gouvernement a donnée la dernière fois? On m'a dit: «C'est beau, cela se fait au Québec, on vous admire pour cela, mais cela ne se fait pas dans les autres provinces.» Bonté divine, prêchons par l'exemple. Justement, faisons-le ici au fédéral.

Prenons nos responsabilités à l'égard des femmes, de nos enfants, de nos familles. Appuyons-le. Adoptons un projet de loi, justement, pour qu'on l'applique au fédéral. Cela forcera les provinces à faire la même chose, éventuellement, dans chacune de leurs législations.

Mais non, ici, on ne prend les devants dans rien. Il ne faut pas; ce serait dangereux. Il ne faut pas parler trop fort. On manque de courage politique. Le gouvernement me prouve qu'il manque de courage politique de façon incroyable.

*Initiatives parlementaires*

Et qu'on ne vienne pas me parler de coûts, parce que ce sont des coûts minimes. Et nous, au Québec, serions même prêts, par la CSST, à appliquer un projet de loi comme celui-ci.

J'écouterai très attentivement ce que mes collègues ont à dire sur ce projet de loi et je reviendrai à la fin du débat pour tirer mes conclusions.

•(1310)

[Traduction]

**M. Gurbax Malhi (secrétaire parlementaire de la ministre du Travail, Lib.):** Monsieur le Président, je suis ravi de prendre la parole au sujet du projet de loi C-340.

Quand la députée d'en face parle des femmes enceintes et des mères qui allaitent, elle fait référence à une question que le gouvernement prend très au sérieux. Je lui assure que le gouvernement partage ses préoccupations pour ce qui concerne le bien-être des femmes enceintes ou allaitantes. Nous nous félicitons de l'intérêt que la députée porte à la question.

Bien que nous tenions, comme la députée, à protéger les femmes enceintes ou allaitantes sur les lieux de travail, nous sommes d'avis que les modifications proposées au Code canadien du travail dans le projet de loi C-340 sont prématurées.

La protection des femmes sur les lieux de travail, et surtout les femmes enceintes ou allaitantes, est un aspect complexe de la politique sociale. Elle s'inscrit dans le cadre des lois sur l'hygiène et la sécurité au travail, du droit du travail et des décisions de la profession médicale et dépend en bout de ligne des décisions personnelles que prend la femme en cause.

Pour mieux comprendre le cadre législatif, il est utile de rappeler que le Code canadien du travail, que le projet de loi C-340 propose de modifier, ne s'applique qu'aux employés dans les secteurs de compétence fédérale.

Je songe par exemple aux secteurs des transports et des communications, aux banques et à d'autres secteurs qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral. Bien que cela comprenne de nombreuses grandes organisations, les industries dans les secteurs de compétence fédérale comptent pour seulement 10 p. 100 des employés au Canada.

En d'autres mots, 90 p. 100 de la main-d'oeuvre active sont régis par une législation du travail provinciale ou territoriale.

À cet égard, les administrations provinciales ou territoriales sont libres de mettre en place les mesures qu'elles jugent appropriées dans les secteurs placés sous leur compétence.

Nous devons également...

\* \* \*

•(1315)

[Français]

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**Mme Monique Guay (Laurentides, BQ):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je regrette d'interrompre mon collègue durant son discours. Je n'ai rien contre son discours.

Vous constaterez qu'il y a eu consultation entre les partis à la Chambre et je crois que vous serez en mesure de constater qu'il y a consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion suivante.

Je propose:

Que l'on puisse reconnaître le député de Joliette comme premier intervenant lors du débat d'urgence d'aujourd'hui sur la question du bois d'oeuvre, à la place du député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, le proposeur de cette même demande de débat d'urgence.

**Le président suppléant (M. Béclair):** Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour déposer la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. Béclair):** La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

\* \* \*

### LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-340, Loi modifiant le Code canadien du travail, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**M. Gurbax Malhi (secrétaire parlementaire de la ministre du Travail, Lib.):** Monsieur le Président, nous devons également regarder les parties II et III du Code canadien du travail. La partie II porte sur la santé et la sécurité au travail et la partie III régit les normes de travail.

Les députés se souviendront des consultations et des discussions exhaustives sur la santé et la sécurité des femmes enceintes et allaitantes en milieu de travail, qui ont donné lieu aux récentes modifications apportées à la partie II du Code canadien du travail.

À l'époque, la Chambre avait approuvé l'ajout d'une nouvelle disposition à la partie II du Code canadien du travail, l'article 132, afin d'améliorer la protection des femmes enceintes ou allaitantes.

L'article 132 prévoit que, si une femme enceinte ou allaitante croit que son travail constitue un risque pour sa santé ou celle du foetus ou de l'enfant, elle a le droit de cesser d'exercer ses fonctions et peut prendre le temps nécessaire, pendant lequel elle est payée, pour consulter son médecin afin d'établir l'existence de ce risque.

Aux termes de l'article 132, l'employée a droit à tous les avantages et au salaire rattachés à son poste jusqu'à ce qu'elle obtienne un certificat médical à l'appui de sa plainte.

S'il est déterminé qu'une employée ne devrait pas rester au travail en raison de l'existence d'un risque pour sa santé, celle du foetus ou de l'enfant qu'elle allaite, elle a droit à la protection prévue à la partie III du Code, qui établit les normes et les obligations de l'employeur en milieu de travail.

En ce qui concerne les mesures concernant la maternité, la partie III, par exemple, prévoit une protection spécifique pour les femmes enceintes ou allaitantes. Par exemple, la partie III exige que l'employeur modifie les conditions de travail de l'employée ou la réaffecte à un autre poste si on juge qu'elle est en danger.

Si ni l'une ni l'autre de ces options n'est possible, l'employée a droit à un congé et à l'appui financier accompagnant ce congé.

L'expérience pratique montre que la majorité des employées relevant du fédéral ont accès à un salaire de remplacement par le biais de l'assurance-emploi et/ou d'un régime d'assurance privé quand elles prennent un congé de ce genre.

*Initiatives parlementaires*

Autrement dit, le Code canadien du travail renferme actuellement des mesures détaillées pour assurer un environnement de travail sain et sûr aux femmes enceintes ou allaitantes. En outre, il prévoit un congé et l'accès à une indemnisation financière pour les femmes enceintes ou allaitantes qui sont jugées en danger au travail.

Le projet de loi C-340 nous demande de modifier la loi fédérale de manière à ce que la situation personnelle des employées enceintes ou allaitantes qui relèvent du fédéral soit traitées en fonction de la législation provinciale plutôt que du Code canadien du travail.

Il importe de remarquer que le Québec est la seule province canadienne qui dispose pour les femmes enceintes et allaitantes d'un programme qui diffère totalement des normes fédérales. Ainsi, dans la pratique, le projet de loi aurait pour effet de créer un système différent pour les fonctionnaires fédéraux qui travaillent au Québec, comparativement à ceux qui travaillent ailleurs.

De telles modifications risqueraient d'avoir des conséquences pour les lois du travail dans tout le Canada. Lorsque la députée d'en face propose que nous recourions aux lois fédérales pour influencer sur la politique du travail au niveau provincial, elle aborde une question complexe sur le plan constitutionnel.

Je dirai, au nom du gouvernement fédéral, que nous devons examiner ce qui est dans l'intérêt supérieur de l'ensemble du pays. Ainsi, nous devons être disposés à envisager la possibilité de collaborer avec les provinces et les territoires pour que de nouvelles propositions soient examinées largement.

Notre expérience fructueuse dans d'autres secteurs de la politique sociale, comme le Plan d'action national pour les enfants et les améliorations apportées aux programmes d'aide aux enfants et aux familles, partout au Canada, illustre ce qui est réalisable lorsque nous gardons l'esprit ouvert.

• (1320)

Ces exemples témoignent de l'importance de la collaboration pour améliorer la vie des Canadiens. Ils illustrent également le fait que le gouvernement fédéral est disposé à discuter et à mettre en oeuvre des propositions nouvelles qui profiteront à tous les Canadiens. En effet, le gouvernement est toujours curieux d'examiner de nouvelles propositions qui amélioreront la vie des Canadiens.

Dans le cas des femmes enceintes ou allaitantes, il y a peut-être quelques leçons utiles à tirer de l'expérience du Québec dans le secteur de la politique sociale, mais nous devons examiner cette expérience beaucoup plus attentivement avant de pouvoir voter en faveur d'une modification fondamentale comme celle qui est proposée dans le projet de loi C-340.

Nous accueillons favorablement les propositions de la députée, mais nous estimons que le projet de loi est prématuré et nécessite beaucoup plus de travail.

**M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au nom de mon parti pour parler du projet de loi C-340, qui vise à modifier le Code canadien du travail afin de permettre à une employée enceinte ou allaitante de se prévaloir de la législation provinciale en matière de santé et de sécurité au travail.

Je félicite d'abord la députée de Laurentides, dont le projet de loi a été choisi pour faire l'objet d'un débat. Je sais qu'elle a travaillé très fort et depuis un bon moment sur ce dossier qui lui tient vraiment à coeur. Elle s'intéresse à cette question depuis assez longtemps.

Les députés dans cette Chambre viennent de divers milieux, de diverses ethnies et cultures, et ils embrassent certainement différentes philosophies. Nous ne nous entendons pas toujours sur

les orientations à suivre. Cependant, nous avons tous une mère, ou nous en avons tous eu une, et nous partageons la même préoccupation au sujet de la santé et de la sécurité des femmes enceintes ou allaitantes.

Il y a quelques mois, la partie II du Code canadien du travail a été modifiée. C'est à l'occasion de cette révision que le comité a examiné les modifications proposées dans le présent projet de loi et entendu des témoins du Québec qui, comme la députée de Laurentides, étaient en faveur d'une modification de la loi fédérale pour faire valoir les normes établies dans le province de Québec.

Comme l'ont noté les intervenants précédents, les femmes enceintes et allaitantes au Québec peuvent profiter d'une redistribution de leurs fonctions si leurs conditions de travail sont jugées dangereuses pour elles, pour leur fœtus ou pour leur nourrisson. Une employée au Québec a le droit de cesser de travailler, sans perte de droits ni d'avantages, si on ne peut la réaffecter à d'autres fonctions.

Aux termes de la partie II du Code canadien du travail, une employée enceinte ou allaitante peut arrêter de travailler si elle croit que la santé de son enfant est menacée. Elle doit alors consulter un médecin dès que possible. Entre-temps, elle peut être réaffectée à d'autres tâches ou, si cela est impossible, recevoir le salaire et les avantages auxquels elle aurait droit en temps normal. Je pense qu'il s'agit d'une disposition raisonnable si la travailleuse est retirée de façon préventive de son travail pour des raisons de santé.

Ce projet de loi conférerait toutefois à une employée régie par le gouvernement fédéral le droit «de se prévaloir» de la législation en place dans la province dans laquelle elle travaille. Faut-il comprendre que l'employée peut opter pour le programme de son choix? À moins que le gouvernement fédéral ne cède complètement le contrôle aux provinces à cet égard, je suis d'avis que la loi fédérale doit avoir la préséance.

Le Québec semble être la seule province ayant ce genre de programme. Comme la députée dispose de cinq minutes pour conclure le débat, je lui saurais gré de répondre à quelques questions. Comment le projet de loi aidera-t-il les femmes qui sont enceintes ou qui allaitent, dans les régions du Canada où, contrairement au Québec, il n'existe aucune loi provinciale en faveur de laquelle une femme peut opter ou, comme la députée l'a dit, dont elle peut se prévaloir?

La député de Laurentides pourrait-elle nous dire comment fonctionne ce programme au Québec? J'étais à l'écoute quand elle a dit qu'il ne fallait pas s'arrêter sur le coût du programme qu'elle propose, parce que c'est un investissement. J'aimerais toutefois qu'elle nous dise combien coûte le programme du Québec.

Nous pourrions probablement débattre jusqu'à la fin de la session des avantages et des retombées qu'il y aurait pour la santé et la sécurité des femmes enceintes et des nourrissons. Je voudrais quand même savoir ce qu'il en coûte au Trésor du Québec ainsi qu'aux employeurs. De toute évidence, un tel programme suppose que les employeurs doivent être des partenaires.

Je voudrais aussi savoir combien de femmes qui sont enceintes ou qui allaitent bénéficient du programme chaque année.

*Initiatives parlementaires*

● (1325)

Quels sont les critères? Quel genre de situations ce programme couvre-t-il? Même s'il est bien d'avoir un tel programme, il doit certainement y avoir des coûts qui s'y rattachent. J'imagine que les coûts liés au fonctionnement et à l'administration de ce programme doivent être assez élevés.

Je voudrais également que la députée explique à la Chambre qui paie pour ce programme et quel est le montant des cotisations, le cas échéant. La mère qui travaille doit-elle verser des cotisations dans un fond? Est-ce un genre d'assurance? Est-ce l'employeur qui paie? Comment cela fonctionne-t-il?

La députée de Laurentides a-t-elle, et je suis certain qu'elle l'a fait, effectué une analyse ou obtenu une estimation de ce qu'il en coûterait pour mettre en oeuvre un tel programme à l'échelle nationale?

A-t-elle l'intention de voir à ce que cette idée adoptée au Québec se propage dans les autres provinces et territoires? Si oui, je me demande comment elle compte s'y prendre.

C'est bien de s'inspirer de la mesure législative provinciale, mais s'il n'y a pas de mesure législative en Saskatchewan, en Colombie-Britannique ou dans les Territoires du Nord-Ouest, par exemple, ce projet de loi n'aurait vraiment aucun impact sur les habitants de ces régions tant que les provinces ou les territoires n'auraient pas adopté de mesure législative à cet égard. Je vois ce projet de loi comme s'appliquant uniquement aux habitants, aux femmes enceintes et allaitantes, du Québec.

Tant que la main-d'oeuvre ne relèvera pas exclusivement des provinces, je crois que la loi fédérale doit primer.

Comme le député d'en face l'a mentionné, on aura encore l'occasion d'examiner cette question lorsque la partie III du Code canadien du travail sera modifiée. Nous attendons depuis un certain temps de voir s'il y aura des modifications, et je suis convaincu qu'il y en aura, probablement plus tard cette année.

**M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD):** Monsieur le Président, je suis aussi ravi de participer au nom du caucus du NPD au débat concernant le projet de loi C-340. En ma qualité de porte-parole de notre parti en matière de travail, j'ai participé pendant des mois à la révision de la partie II du Code canadien du travail avec la députée de Laurentides. J'atteste qu'elle a tout fait pour que cette question figure parmi les principales priorités nationales ou qu'elle soit même inscrite dans les priorités nationales. Elle a fait preuve de beaucoup de compassion et a très bien su représenter les travailleuses, où qu'elles se trouvent au pays, comme en fait foi la passion avec laquelle elle a défendu ce dossier.

La députée a mentionné dans son discours que cette question est à l'étude à la Chambre des communes depuis plus d'une décennie. Elle ne constitue pas une nouveauté dans le débat d'aujourd'hui, pas plus que ce n'en était une lorsque nous avons discuté du projet de loi C-12 ou du projet de loi C-19, qui comprenait les amendements au Code canadien du travail auquel nous nous sommes récemment consacrés. Elle souligne que, dès 1990, on avait déposé à la Chambre des communes une motion dans le cadre de laquelle des personnes aux vues similaires avaient souligné fermement que le milieu de travail évoluait et que nous devons tenir compte de ces changements et certainement du nombre croissant de femmes au sein de la population active.

Nous avons pour ainsi dire enfin atteint l'égalité en ce qui concerne le partage du marché du travail. Toutefois, nous n'avons pas atteint l'égalité en ce qui concerne les conditions de travail des femmes sur le marché du travail. Les femmes représentent peut-être

la moitié de la population active, mais elles n'ont pas encore atteint l'égalité sur le plan de la rémunération ou des modalités d'emploi ou de la conciliation des circonstances particulières des femmes au sein de la population active, notamment dans le cas le plus évident, qui est celui des mères enceintes et allaitantes.

Lorsque le projet de loi a été présenté à la Chambre, je m'attendais à ce que les autres députés manifestent une plus grande sensibilité à l'égard de cette question. Je dois vous dire bien franchement que je suis renversé par le manque de sensibilité manifestée, en particulier de la part du porte-parole ministériel.

Nous estimons, comme l'a très bien fait valoir la députée de Laurentides, que nous avons le devoir et l'obligation de chercher à atteindre au pays le plus grand dénominateur commun possible. Si l'on veut que la loi fédérale devienne une norme nationale, nous avons donc l'obligation de chercher à obtenir les meilleures conditions au pays, et non de nous contenter des moins bonnes conditions en ce qui concerne quelque aspect que ce soit de la législation en matière de travail. La province de Québec, par exemple, a su prévoir une plus grande équité que le fédéral. C'était se donner du capital politique, je suppose.

Par conséquent, il n'est que juste, et dans l'intérêt et le bien-être de la population habitant dans une région relevant de la compétence provinciale où les conditions d'emploi sont meilleures que dans une autre région relevant de la compétence du fédéral, qu'une personne ait le droit de se prévaloir des conditions les plus avantageuses pour elle, plus particulièrement dans le cas des femmes enceintes ou allaitantes.

C'est une situation que nous devrions tous autoriser en faisant appel à notre sens de la générosité. Cela pourrait servir d'exemple de la façon dont il est possible d'harmoniser les différents champs de compétence en matière de main-d'oeuvre relativement à d'autres questions également. Ce serait un début. Je maintiens que nous avons raté une belle occasion de le faire lorsque nous avons examiné la partie II du Code canadien du travail. Nous avons failli à notre devoir dans ce cas particulier, car nous avons la possibilité d'introduire un élément d'équité dans le code, mais nous ne l'avons pas fait. Ce n'est pas faute d'avoir essayé puisque des amendements ont été proposés aux deux étapes du projet de loi où il est possible de le faire. Le député a travaillé très fort.

Le seul argument avancé par les libéraux pour justifier leur refus d'appuyer le projet de loi était l'éternelle rengaine voulant qu'il s'agissait d'une quelconque question d'unité. À mon avis, non seulement ce n'est pas le cas, c'est tout à fait le contraire.

● (1330)

Prenons l'exemple d'une travailleuse, d'une femme enceinte ou allaitante qui vit au Québec et qui s'est prévalu de la possibilité de se retirer d'un certain milieu de travail pour des raisons de sécurité. Si cela se produit, nous aurons créé deux catégories de travailleuses dans la province de Québec. Il pourrait y avoir deux soeurs qui vivent dans des maisons voisines, une qui travaille pour la province de Québec et qui est assujettie aux dispositions de la province, l'autre qui travaille pour le gouvernement fédéral et qui est assujettie aux dispositions fédérales. Elles vivent dans la même ville, dans le même quartier. Une sera désormais pleinement indemnisée pour la période où elle a été absente, l'autre sera pénalisée en n'obtenant que 55 p. 100 de son revenu, simplement parce qu'elle travaille pour le gouvernement fédéral plutôt que pour la province de Québec. Cela créerait du mécontentement. Cela créerait des divisions. Cela créerait de l'animosité entre les travailleuses de la province de Québec.

*Initiatives parlementaires*

Si le seul argument qu'on peut faire valoir c'est le fait que c'est une question de cohérence ou une question de nature constitutionnelle ou de compétence, permettez-moi de dire qu'il s'en suit inutilement un climat d'hostilité et de ressentiment parmi les travailleuses du Québec. Nous faisons bien des choses différemment dans nos rapports avec la province de Québec. Même si, pour l'instant, seules les travailleuses du Québec bénéficiaient de cette modeste modification, pourquoi est-ce une raison de ne pas l'adopter, si cela permet d'inclure un élément d'équité pour ces personnes?

Cette mesure législative améliorerait également la situation dans d'autres provinces, notamment celles qui n'ont pas la chance d'avoir d'aussi bonnes conditions. Si elle était mise en oeuvre, de meilleures conditions prévaudraient. En d'autres termes, nous graviterions constamment autour du plus haut dénominateur et cela affecterait positivement les autres provinces. Nous utiliserions alors vraiment la législation fédérale en fonction de son objet ultime, qui, selon moi, est d'améliorer le niveau de vie au Canada, d'un océan à l'autre.

Quiconque se prononce contre la motion se prononce en faveur du statu quo, qui à mon avis constitue une injustice flagrante. Le statu quo pénalise les femmes enceintes et celles qui allaitent si elles décident de refuser un travail dangereux, soit pour elles-mêmes, soit pour le fœtus. Nous estimons que c'est la seule situation où le recours au droit de refuser un travail pour des raisons de sécurité entraîne des pertes monétaires. Comment se fait-il que les femmes enceintes ou allaitantes constituent le seul groupe de travailleurs qui, lorsqu'il exerce son droit de refuser un travail dangereux, se voit imposer une sanction monétaire? C'est injuste. Je présume que c'est pour cette raison que le Québec a décidé, il y a de nombreuses années déjà, de remédier à la situation. Il y a une injustice flagrante quand on sait que la décision de ces femmes est fonction du meilleur intérêt de leur enfant.

Cela frise la négligence que d'ouvrir davantage le marché du travail aux femmes sans prendre toutes les mesures possibles pour leur permettre d'y participer. De toutes les provinces et territoires, une seule province a décidé de remédier à cette situation et de corriger cette injustice. Nous croyons que la mesure que cette province a adoptée devrait servir de plus haut dénominateur commun et avoir la préséance sur toute autre mesure législative inférieure pour ce qui concerne les femmes qui travaillent.

J'appuie donc résolument le projet de loi C-340 et je remercie la députée de Laurentides d'avoir suscité le présent débat. Je regrette qu'il s'agisse seulement d'un débat. Ce devrait faire l'objet d'un vote. Cela aurait pu être une première étape importante pour ajouter aux conditions de travail des Canadiennes un élément d'équité que nous avons oublié ou négligé de prévoir. Non, nous n'avons pas oublié de le prévoir; nous avons, à notre grande honte, décidé de ne pas être justes dans ce cas.

Nous avons l'occasion aujourd'hui de corriger cela. Des députés ne veulent pas que nous le fassions. Je suppose qu'ils devront défendre leur position et être jugés par une assemblée en plus haut lieu.

Enfin, d'autres documents législatifs, contrats et documents juridiques comportent des dispositions de non-dérogation. Autrement dit, rien dans le travail que nous accomplissons aujourd'hui ne devrait miner ce qui est déjà acquis. Ne pas prévoir une telle disposition dans le projet de loi C-340 revient à déroger aux conditions d'emploi dont les Québécoises bénéficient à l'heure actuelle. C'est ainsi que, en entrant à l'emploi de la fonction publique fédérale ou de toute entreprise relevant de la compétence fédérale, elles perdront une partie des droits qui leur ont déjà été accordés

dans leur province d'origine. Nous avons l'obligation de respecter, de reconnaître et de maintenir les droits acquis des Québécoises.

• (1335)

**M. Norman Doyle (St. John's-Est, PC/RD):** Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir au nom de mon parti pour parler du projet de loi C-340 qui propose de modifier l'article 132 du Code canadien du travail. Nous avons traité de cet article à la Chambre il y a un an environ, lorsque le Code canadien du travail a été révisé ou mis à jour en entier. Il porte sur le droit d'une travailleuse enceinte ou allaitant son bébé de se prévaloir des mesures de retrait préventif pour quitter un poste dangereux dans son milieu de travail.

Il est difficile de comprendre comment quiconque pourrait voter contre une telle mesure, contre la maternité en fait. Ce projet de loi ne fera pas l'objet d'un vote, mais il serait renversant de voir un député voter contre.

Cette mesure législative permet à une femme occupant un poste dangereux d'être affectée à un autre poste et elle établit les termes et conditions qui lui permettraient d'obtenir une juste indemnisation financière si elle devait avoir recours au retrait préventif pour quitter un poste menaçant sa santé ou sa sécurité.

De toute évidence, lorsqu'il s'agit de la santé d'un enfant à naître ou d'un bébé nourri au sein, il est plus équitable et plus humain d'exagérer dans le sens de la prudence. Les rayonnements et les polluants chimiques émis en doses acceptables pour un adulte peuvent causer de graves dommages et difficultés à un enfant dans le sein de sa mère ou à un bébé encore nourri au lait maternel.

En tant que ferme partisan des questions liées à la famille et à la vie, je n'hésite pas à appuyer l'article 132, qui offre aux femmes d'autres options que celle de quitter leur emploi.

Cependant, le projet de loi C-340 va un peu plus loin en prévoyant que toute femme visée à l'article 132 peut demander les avantages provinciaux au lieu des avantages fédéraux pertinents. Cela sera de toute évidence bénéfique aux femmes si les avantages provinciaux sont plus généreux que ceux offerts par la loi fédérale aux termes de l'article 132.

Le projet de loi est parrainé par une députée du Québec, et c'est un secret de polichinelle que le Québec offre certaines des prestations familiales les plus progressistes et les plus généreuses du monde occidental. Étant partisan de ces prestations, je souscrirais à une disposition prévoyant qu'une femme enceinte ou allaitante a droit au meilleur régime de prestations possible en cas de retrait préventif du travail.

Le paragraphe 132.1(2) permettrait à l'intéressée de présenter une demande d'indemnisation en vertu du régime provincial et précise que l'organisme provincial compétent peut rejeter la demande. Autrement dit, le recours au régime provincial n'est certainement pas automatique, mais le droit de présenter une demande serait garanti. Le paragraphe 132.1(3) proposé aurait pour effet que la demande serait traitée par l'organisme provincial en vertu des dispositions normales.

Le paragraphe 132.1(4) réaffirme le droit des travailleuses de se prévaloir du régime provincial et des recours prévus par la législation de la province où elles travaillent.

*Initiatives parlementaires*

Le paragraphe 132.1(5) permet l'établissement d'accords provinciaux-fédéraux pour normaliser les conditions où une travailleuse régie par la loi fédérale peut opter pour le régime d'indemnisation provincial. C'est une pratique normale dans un État fédéral. Pareilles ententes assurent une application uniforme des droits obtenus au niveau fédéral, mais appliqués au niveau provincial.

Enfin, le paragraphe 132.1(6) prévoit l'exercice des droits visés à l'article 132 sans préjudice de ceux prévus par les autres dispositions du Code du travail du Canada.

● (1340)

Bref, le projet de loi C-340 permettrait aux travailleuses de profiter du régime le plus généreux pour la protection de leurs enfants non nés ou nés récemment. Nous, députés du Parti conservateur, appuyons le projet de loi sans hésiter.

● (1345)

[Français]

**M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ):** Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir sur le projet de loi C-340 présenté par la députée de Laurentides. Elle n'a pas eu de difficulté à me convaincre de donner mon appui à son projet de loi.

Je pense que c'est une question de gros bon sens. Nous, au Québec, on pense que cela va dans le sens commun, puisque cela fait déjà plusieurs années que, excluant les femmes qui sont couvertes par la juridiction fédérale, toutes les Québécoises ont accès à un programme de compensation de revenu en ce qui concerne le retrait préventif ou l'allaitement dans des situations dangereuses pour leur santé ou celle de leur enfant.

Je trouvais que cela allait de soi. J'ai été un peu étonné lorsque la députée m'a parlé de cela la première fois, et qu'elle m'a dit que ce n'était pas applicable actuellement, parce qu'il n'y a pas de mesures législatives qui le permettent.

J'ai écouté mes collègues des différents partis de la Chambre et je suis ravi notamment de l'appui du député de l'Alliance canadienne qui s'est prononcé en faveur du projet de loi, bien qu'il ait posé plusieurs questions. J'imagine que ma collègue va y répondre en partie, peut-être pas celles qui concernent des montants précis, mais on verra. Je sais que ma collègue a beaucoup étudié cet aspect.

J'ai senti chez mon collègue de l'Alliance canadienne un accord de principe et je m'en réjouis, de même que je me réjouis de l'appui des représentants des autres partis, dont ceux du Nouveau Parti démocratique et de la Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique.

Quant à mon collègue du Parti libéral qui a le droit, bien sûr, de s'exprimer en cette Chambre, il a parlé au nom du gouvernement. Là, on a entendu ses arguments. Parlant de prudence, parlant du fait qu'il faut faire attention, parce que les autres provinces n'appliquent pas une mesure semblable à celle du Québec dans le cas du retrait préventif, j'aurais le goût de prendre quelques minutes pour dire que je suis un peu étonné de cette position.

Nous, au Québec, même dans les domaines de juridiction québécoise, on constate et on se plaint très souvent ici du fait que le gouvernement fédéral envahit des juridictions exclusives aux provinces. Dans ce cas-ci, ce n'est pas envahir une juridiction, c'est permettre aux provinces d'agir pour régler un problème. Je pense que le gouvernement fédéral a un devoir d'exemple vis-à-vis des provinces, pas dans le sens de les obliger, mais au moins de lever les contraintes.

J'espère contribuer à convaincre mon collègue qui est intervenu au nom du gouvernement que c'est une mesure prématurée. La députée

de Laurentides l'a très bien rappelé à la Chambre dans le cadre de ce projet de loi, tout comme d'autres collègues en ont parlé lors de modifications à des mesures contenues dans d'autres projets de loi. Chaque fois, c'était reçu assez positivement. Mais finalement, cela ne s'est jamais concrétisé dans le cadre d'une mesure législative.

Devant ce fait, la députée de Laurentides—il faut l'en féliciter—a proposé un projet de loi pour donner l'opportunité au gouvernement de se prononcer sur le sujet, puisque cela avait été oublié, il faut le constater, même si cette mesure semblait recevable pour plusieurs intervenants du gouvernement.

Comme nous le savons, le Règlement a été changé pour ce qui est du fait de décider si certains projets de loi peuvent ou non faire l'objet d'un vote. Celui-ci n'a pas été jugé comme pouvant faire l'objet d'un vote, et c'est extrêmement dommage.

Je sais que le député de Lac-Saint-Jean—Saguenay, un jeune député de cette Chambre, a souvent indiqué que ce Parlement ne devrait pas seulement être un lieu de parole, il devrait être un lieu de consultations, un lieu de décisions.

● (1350)

Je sais qu'il serait d'accord avec moi pour dire que, malgré la belle initiative de la députée de Laurentides, le temps qu'on prend pour parler de ce projet de loi, si on respecte la logique ou le Règlement de cette Chambre, ne sert qu'à en parler dans un débat.

D'ailleurs, il faut reconnaître que le gouvernement nous donne beaucoup de temps pour les débats, mais pas beaucoup de temps pour décider et rarement l'occasion de voter. C'est bien beau, on a des débats, mais on a de moins en moins de place pour décider ou voter.

Quand j'explique cela à des électeurs et des électrices de mon comté, ils me disent qu'ils pensaient que notre rôle était plus important que cela. Ils nous disent aussi: «On a confiance en votre pouvoir de persuasion, et en celui de bien d'autres collègues, et on espère que cela changera des choses.» C'est pour cela qu'on parle, parce qu'on espère arriver à changer des choses.

Le sens de mon message au représentant du gouvernement, c'est ceci: «Je vous connais un peu, je sais qu'habituellement, vous avez des idées ouvertes. Vous êtes reconnu pour quelqu'un qui aime s'occuper de causes sociales dans votre circonscription. Ce n'est sûrement pas de gaieté de coeur que vous avez accepté de lire un discours préparé par des fonctionnaires du ministère du Travail probablement. J'ai confiance aussi que vous pourrez changer d'idée et contribuer à ce que le gouvernement change aussi d'idée, pour que, à l'avenir tout au moins, ce Parlement ne soit pas juste un lieu de parole pour les affaires émanant des députés.»

On sait que les députés prennent le temps de concevoir un projet de loi, de l'écrire avec l'aide des conseillers juridiques, ici; ils consultent leur milieu et des personnes spécialisées dans un domaine donné, comme l'a fait la députée de Laurentides. Donc, ce genre d'initiative devrait être votable.



J'apprécierais que cela puisse faire l'objet d'un vote. Dans la minute qu'il me reste, je demande le consentement unanime pour que ce projet de loi, qui semble être accueilli positivement par tout le monde, puisse faire l'objet d'un vote. Si on pouvait voter, il irait en comité, des témoins seraient entendus, on pourrait répondre à toutes les questions, notamment celles du député de l'Alliance qui a besoin de plus de renseignements spécifiques. En deuxième lecture, après l'accord de principe, on pourrait voter en faveur ou non.

Je demande donc le consentement unanime pour que le projet de loi C-340, proposé par la députée de Laurentides, puisse faire l'objet d'un vote.

**Le président suppléant (M. Bélair):** Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Mme Monique Guay (Laurentides, BQ):** Monsieur le Président, il me reste quelques minutes. C'est très court et c'est triste aussi parce qu'on n'aura finalement pas ce débat.

Je voudrais quand même remercier mes collègues des autres partis et de l'Alliance canadienne qui a montré une ouverture d'esprit à laquelle je ne m'attendais pas. Je voudrais féliciter les députés de ce parti. C'est très important pour moi qu'on ait pu débattre de ce projet de loi. Je félicite mes collègues du Nouveau Parti démocratique et mes collègues conservateurs qui ont démontré une belle ouverture d'esprit.

Il y a des choses qui ont été dites dans cette Chambre de la part du gouvernement qui sont incroyables. Quand on dit que cela ne concerne que 10 p. 100 des femmes au Canada, c'est déjà trop. C'est incroyable qu'on dise une chose aussi aberrante: «Ce n'est pas grave, c'est seulement 10 p. 100 de la population». Réveillons-nous un peu.

On approuve des lois, on parle de lois progressistes, on parle d'ouverture d'esprit. On approuve des lois sur la légalisation de la marijuana, mais on n'est pas capable de permettre aux femmes de vivre une grossesse en santé, de mettre au monde un enfant en santé, de s'assurer que cet enfant va venir au monde sans traumatisme et que la mère n'en aura pas non plus.

J'ai même vu une députée de l'autre côté de la Chambre refuser de faire en sorte que le projet de loi puisse faire l'objet d'un vote. C'est absolument aberrant. Je ne peux pas le croire. Je ne peux pas croire qu'on fasse de la petite partisanerie, de la petite politique «cheap», comme on dit chez nous, sur un projet de loi aussi important que celui-là.

Mon collègue a posé des questions et je lui enverrai des réponses par écrit. Je ne laisserai pas tomber ce projet de loi. Que les députés ne s'inquiètent pas, on va revenir de façon très forte. Il va y avoir des moyens de pression qui vont s'exercer sur le gouvernement parce qu'il y a des jeunes femmes qui veulent des enfants en santé. Des jeunes femmes, qui travaillent en milieu carcéral, en ont ras le bol d'être obligées d'aller devant un tribunal pour dire que leur travail est dangereux pour leur grossesse.

Cela n'a pas de sens qu'une femme enceinte, qui est en milieu carcéral, aille voir son médecin de famille qui la suit depuis le début de sa grossesse, et que ce soit un autre médecin de Santé Canada, qui ne la connaît même pas, qui ne connaît même pas son dossier, qui va dire: «Non, elle n'a pas droit au retrait préventif.» En 2001, c'est inacceptable que cela se produise encore.

On m'a demandé s'il y avait des coûts reliés à cela. Il n'y a pas de coûts pour mettre au monde un enfant en santé et pour assurer une

naissance normale. Il n'y a pas de coûts pour la santé d'une mère qui doit élever cet enfant pour le reste de ses jours.

Je garantis aux députés qu'on va revenir avec ce dossier dans cette Chambre. Le gouvernement n'aura qu'à s'en mordre les doigts. C'était aux libéraux d'accepter de voter pour ce projet de loi et d'accepter les amendements que j'ai présentés sur le projet de loi C-12. On a travaillé d'arrache-pied, pendant des jours et des jours, pour modifier le projet de loi pour satisfaire également les demandes du gouvernement. Il y a beaucoup de choses sur lesquelles on a reculé, mais jamais nous ne reculerons pour que les femmes puissent avoir des enfants en santé. Il n'y a pas de coûts reliés à cela.

**Le président suppléant (M. Bélair):** La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Puisque la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

---

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1355)

[Traduction]

### LA SEMAINE DES ANCIENS COMBATTANTS

**M. Janko Perić (Cambridge, Lib.):** Monsieur le Président, c'est la semaine de l'année au cours de laquelle les députés de tous les partis et de toutes les allégeances s'unissent pour une cause commune en faisant une chose bien simple, c'est-à-dire porter un coquelicot rouge en l'honneur de nos anciens combattants morts à la guerre, des 69 000 Canadiens tués au cours de la Première Guerre mondiale, des 47 000 tués au cours de la Seconde Guerre mondiale et des 516 tués en Corée.

Comme les députés le savent, le thème de la Semaine des anciens combattants pour cette année est «Au service de la paix»; nous devons donc parler également des anciens membres des missions de maintien de la paix. Nous les avons envoyés par le passé, souvent sans armes et avec très peu de renforts, pour servir la cause de la paix. Le danger et la mort n'étaient jamais très loin. Cent treize Casques bleus ont consenti le sacrifice ultime et pourtant des Canadiens continuent de servir partout au monde avec beaucoup de fierté et de distinction.

Aujourd'hui, nous voulons remercier du fond du coeur tous ceux qui ont servi la cause de la paix avec tant d'honneur tout au cours de notre histoire.

\* \* \*

### LE BOIS D'OEUVRE

**M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, les droits imposés aux exportations de bois d'oeuvre font du mal aux gens de Yellowhead. Des milliers de gens de ma circonscription travaillent dans des scieries, dans l'exploitation forestière, dans le camionnage ou des industries connexes. Ils vivent dans des endroits comme Edson, Hinton, Whitecourt et Drayton Valley, pour ne nommer que ceux-là.

Comme Jeffrey Simpson l'a dit aujourd'hui, le bois d'oeuvre est l'épine dorsale d'une bonne douzaine de collectivités. Ces endroits sont très rarement mentionnés dans les actualités télévisées ou à la une des journaux des grandes villes.

*Article 31 du Règlement*

Le gouvernement fédéral aurait dû faire preuve de plus de prévoyance et de dynamisme dans ce dossier. S'il s'était agi d'une industrie du Canada central comme l'industrie de l'automobile ou l'industrie aérospatiale, le gouvernement aurait certainement réagi beaucoup plus fortement.

L'hiver approche et des milliers de travailleurs de ma circonscription risquent de se retrouver au chômage. Leurs familles ainsi que les collectivités dans lesquelles ils vivent vont également en souffrir. Le gouvernement doit faire preuve du même intérêt, du même soin et de la même intensité envers l'industrie du bois d'oeuvre qu'envers les autres industries canadiennes.

\* \* \*

● (1400)

**PRIÈRE POUR LA PAIX**

**M. Bill Graham (Toronto-Centre—Rosedale, Lib.):** Monsieur le Président, dimanche dernier, Bill Wilson, membre de notre assemblée de fidèles, a proposé la prière suivante, que je voudrais lire à la Chambre. Elle traduit les réflexions de nombreux Canadiens:

Aujourd'hui, nous prions pour les hommes et les femmes de nos forces armées, au moment où le Canada s'engage activement dans le conflit en Afghanistan. Nous prions aussi pour que, comme chrétiens, nous sachions écouter et méditer les mots des dirigeants de nos Églises, qui nous rappellent que cette crise n'est pas une guerre entre les religions chrétienne et musulmane. Accorde à nos dirigeants politiques la sagesse de chercher la justice et non la vengeance, conscients que la violence contre des innocents ne peut servir aucune cause. Nous prions pour tous ceux qui ont été les victimes tragiques d'actes de guerre, ainsi que pour leurs familles et ceux qu'ils aimaient. Dieu miséricordieux, fais poindre le jour où des vies innocentes ne seront plus sacrifiées sur l'autel de la vengeance, de la purification ethnique et du fanatisme religieux.

Seigneur, notre secours et notre défenseur, protège l'humanité contre la colère destructrice et libère-nous pour que nous vivions dans la paix et nous entraînions les uns les autres dans un monde d'où seront bannis les maux du passé.

\* \* \*

[Français]

**LE CENTRE HOSPITALIER DE LA RÉGION DE L'AMIANTE**

**M. Gérard Binet (Frontenac—Mégantic, Lib.):** Monsieur le Président, aujourd'hui, je tiens à souligner un bel exemple de bénévolat dans la circonscription de Frontenac—Mégantic.

La Fondation du Centre hospitalier de la région de l'Amiante, par le dévouement de deux grands bénévoles, soit M. Henri Therrien, président de la fondation, et M. Donat Grenier, président d'honneur de la campagne de financement, a non seulement atteint son objectif mais l'a plus que doublé.

Leur dévouement a réussi, grâce à la collaboration et à la générosité de tous les citoyens et citoyennes de la région de l'Amiante, à amasser la faramineuse somme de 2 174 536 \$. Cette somme servira à poursuivre le développement du CHRA, à soigner les gens en région, à recruter des spécialistes et à faire l'acquisition d'équipement de médecine nucléaire, et ainsi garder notre renommée voulant qu'on ait un des hôpitaux régionaux les mieux équipés au Québec.

Cet exemple en est un de courage et surtout de générosité d'une région qui a à coeur la santé de tous, car dans notre région, le slogan est: «Je donne pour mon hôpital et un jour il me le rendra».

[Traduction]

**LES POMPIERS**

**Mme Karen Kraft Sloan (York-Nord, Lib.):** Monsieur le Président, je félicite du fond du coeur les pompiers de York-Nord qui ont reçu une distinction de la gouverneure générale, la Médaille des pompiers pour services distingués : Greg Lockie, Carl Sarasin, Rick Walker, Roger Kett, Ken Bellar, Bill O'Neill, Bill Marritt, Dave Harding, John Rush, Dean Sinclair, George Egerton, Gord Rolling, Antony Caruso, Ken Foster, Joe Kearns, Terry Foster, George Green, Doug Thompson, Ted Wernham, Ken Beckert, Arnold Smith, Russel Foster et John Moffatt.

Je les remercie chaleureusement de leur engagement exceptionnel envers leurs collectivités et leurs concitoyens.

\* \* \*

**LES DROGUES ILLICITES**

**M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, l'utilisation de la drogue dangereuse Ecstasy est trop généralisée chez les jeunes aujourd'hui. Cette drogue est plus dangereuse qu'on le croyait initialement. Ses effets sur le cerveau sont cumulatifs, entraînent la dépression, des problèmes de mémoire et de l'insomnie ainsi que d'autres symptômes qui se manifestent spontanément plusieurs années plus tard.

Depuis 1998, cinq jeunes de la Colombie-Britannique sont décédés des suites d'une overdose. Deux autres jeunes ont aussi connu une mort tragique en octobre vraisemblablement après avoir consommé de l'Ecstasy provenant d'un lot toxique.

En 1990, le premier ministre Mulroney a signé la convention des Nations Unies régissant la vente de produits chimiques utilisés pour la fabrication de ce type de drogue de confection. Le gouvernement libéral se traîne les pieds depuis des années en refusant de mettre en place les mesures législatives réglementant la vente des ingrédients chimiques qui entrent dans la fabrication de l'Ecstasy. Le premier ministre n'a pas encore respecté les engagements issus de la convention.

Sans législation nécessaire prévoyant la réglementation de la fabrication et du trafic des drogues de confection et autorisant les poursuites judiciaires, nos corps policiers ne peuvent freiner leur consommation. Les municipalités canadiennes dépensent des millions de dollars dans la lutte pour combattre ces drogues illicites.

Combien de nos jeunes devront mourir avant que le gouvernement agisse? Il se doit d'agir maintenant pour les jeunes.

\* \* \*

**CENTRINITY INC.**

**M. Bryon Wilfert (Oak Ridges, Lib.):** Monsieur le Président, la revue *Maclean's* vient de publier un article sur les 100 plus importants employeurs au Canada. L'un d'eux, Centrinity Inc., est dans ma circonscription.

Centrinity est un chef de file international qui se consacre à la fabrication de la prochaine génération de plates-formes de communication pour les entreprises, les établissements d'enseignement et les organismes gouvernementaux. Ayant son siège social à Richmond Hill, l'entreprise a également des bureaux en Suède, en Irlande et au Royaume-Uni.

*Article 31 du Règlement*

Depuis sa création en 1989, Centrinity met au point de la technologie à l'abri du vieillissement et rentable qui permet à sa clientèle et à ses partenaires de surmonter les obstacles classiques à la communication et de décider de la façon de travailler. Sa technologie, reliant le téléphone, le télécopieur et le courriel de l'utilisateur, permet à l'entreprise d'accroître sa productivité, d'éliminer la surdose d'informations et de maintenir ses coûts au minimum tout en accédant à l'information en tout temps, et peu importe le moyen choisi.

Je félicite Centrinity pour son exploit ainsi que ses 180 employés, ses dirigeants et son conseil d'administration pour leur contribution en vue de faire de leur entreprise un des plus importants employeurs au Canada.

\* \* \*

• (1405)

[Français]

**LE TRANSPORT AÉRIEN**

**M. Stéphan Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay, BQ):** Monsieur le Président, après l'assurance-emploi, le gouvernement fédéral a tout simplement décidé de laisser tomber les travailleurs saisonniers de nos régions. Voilà que le ministre des Transports en rajoute.

Ce dernier a clairement annoncé, la semaine dernière, qu'il ne prévoyait accorder aucune aide aux transporteurs aériens régionaux. Et pourtant, l'aide consentie aux grosses compagnies aériennes profitera à leurs filiales régionales, elles-mêmes en compétition avec les petits transporteurs régionaux.

Malheureusement, ces compagnies sont grandement affectées par le ralentissement économique que nous connaissons depuis le 11 septembre dernier. À titre d'exemple, dans mon comté, la compagnie Air Alma est une compagnie ignorée dans le plan d'aide du ministre des Transports. Or, Air Alma apporte une contribution vitale au développement du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Les exemples de l'assurance-emploi et des transporteurs aériens régionaux sont des signes clairs de l'abandon des régions par le gouvernement fédéral.

\* \* \*

[Traduction]

**LES SPORTS**

**Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.):** Monsieur le Président, vendredi dernier à Hamilton, la ministre du Patrimoine canadien et Sue Hylland, directrice générale de l'Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique, ont annoncé que le gouvernement du Canada affecterait 200 000 \$ à deux initiatives de sport et d'activité physique à l'intention des femmes.

Le gouvernement du Canada fournira 150 000 \$ pour l'élaboration d'une stratégie canadienne de promotion du sport et de l'activité physique auprès des jeunes filles et des femmes. Les autres 50 000 \$ serviront au financement d'une conférence nationale sur la femme, le sport et l'activité physique, qui doit avoir lieu à Hamilton en novembre 2002.

[Français]

Ces deux initiatives canadiennes s'inscrivent dans le cadre d'une prochaine conférence mondiale sur les femmes dans le sport qui aura lieu à Montréal, du 16 au 19 mai 2002.

[Traduction]

Ces initiatives prouveront que le Canada demeure un chef de file dans le domaine de la femme et du sport, au Canada comme à l'étranger.

\* \* \*

**LA SEMAINE DES ANCIENS COMBATTANTS**

**M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, cette semaine, qui est consacrée aux anciens combattants, nous mène au jour du Souvenir. C'est un période de l'année au cours de laquelle nous rendons hommage à tous ceux qui ont servi le Canada en temps de guerre pour que nous puissions vivre dans la paix.

Les Canadiens ont toujours rapidement répondu présents chaque fois qu'il s'est agi de défendre la paix et la démocratie. Cela nous a coûté des milliers de vies et encore plus de personnes blessées ou psychologiquement marquées à vie.

Nous devons nous rappeler que nous vivons dans une société de paix et de démocratie, parce que des Canadiens et Canadiennes ont accepté et acceptent encore à ce jour de risquer leur vie et leur avenir pour qu'il en soit ainsi.

Le Canada est un pays exceptionnel. Nous avons énormément de chance d'être Canadiens. Nous devons tout cela à nos militaires et à tous ceux qui ont servi pour défendre notre pays. Cette année, j'invite tous ceux qui connaissent un ancien combattant ou un membre des Forces armées du Canada à les remercier pour la liberté que nous leur devons. Leur sacrifice n'est pas à prendre à la légère. Tâchons de ne pas les oublier.

\* \* \*

**LA DÉFENSE NATIONALE**

**M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.):** Monsieur le Président, pour les soldats, le confort et le caractère fonctionnel de l'uniforme qu'ils portent sont absolument essentiels pour leur permettre de s'acquitter de leurs fonctions.

On a consacré beaucoup de temps, d'efforts et de recherches pour offrir aux soldats ce qu'il y a de mieux en fait de vêtements et d'uniformes dans le cadre du Programme d'habillement du soldat. Ce programme important comprend 24 articles compatibles d'équipement et de vêtements de protection. Conçus grâce à la technologie de pointe, les vêtements vont grandement améliorer l'efficacité opérationnelle et la protection des membres des Forces canadiennes.

En tant que président du Comité de la défense, je suis heureux d'inviter tous les députés à se joindre à notre comité à la pièce 253-D de l'édifice du Centre cet après-midi, immédiatement après les votes de 15 heures, pour voir les nouveaux uniformes des Forces canadiennes. Entre 15 h et 15 h 30, quatre membres de nos forces armées seront présents pour démontrer les nouveaux uniformes et répondre à toutes les questions que les députés pourraient avoir.

\* \* \*

[Français]

**JEAN-FRANÇOIS BREAU**

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Monsieur le Président, le 31 octobre dernier, l'Acadien Jean-François Breau, un citoyen de ma circonscription de Acadie—Bathurst, a lancé son premier album de chansons dans la métropole de Montréal.

*Article 31 du Règlement*

M. Breau, qui a 23 ans, a développé son amour pour la musique en 1997. Depuis, il a participé à de nombreux concours, dont le Gala de la chanson de Caraquet et le Festival international de la chanson de Granby, où il a été désigné lauréat en 1998.

De plus, en 1999, M. Breau a chanté sur la scène dans le cadre du Sommet de la Francophonie qui a eu lieu à Moncton au Nouveau-Brunswick.

Jean-François s'est illustré sur les scènes nationale et internationale, ayant interprété le rôle de Gringoire dans *Notre-Dame de Paris* à Montréal, Las Vegas et au Liban.

Ce magnifique album, dont le titre porte son nom, comprend 14 chansons, dont six qu'il a lui-même composées.

À titre de député de Acadie—Bathurst, je suis fier de pouvoir compter sur un ambassadeur comme Jean-François Breau.

\* \* \*

● (1410)

**LES SERVICES FINANCIERS**

**M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ):** Monsieur le Président, en 2002, il ne restera plus, dans le quartier montréalais de Hochelaga—Maisonneuve, que cinq banques et deux caisses populaires, alors qu'on en retrouvait 28, il y a de cela 20 ans.

Voilà pourquoi, le 15 octobre dernier, s'est tenue dans ma circonscription une rencontre que j'ai organisée avec la collaboration de la Table de concertation du troisième âge, le CLSC Hochelaga—Maisonneuve et les organismes Option consommateurs et Le Collectif en aménagement urbain.

Les citoyens du quartier y sont venus nombreux pour discuter de leurs problèmes d'accessibilité aux services financiers. Dix résolutions ont été adoptées par l'assemblée afin d'améliorer l'accès aux services financiers locaux, dont un appui au réinvestissement communautaire des banques.

Des représentants du Mouvement Desjardins ont aussitôt indiqué leur intention de tenir compte de ces résolutions. Voilà donc un superbe exemple de l'efficacité réelle des efforts concertés d'élus locaux, d'institutions publiques ou privées, du milieu communautaire et des simples citoyens pour améliorer concrètement notre mieux-être collectif au quotidien.

\* \* \*

[Traduction]

**LE JOUR DU SOUVENIR**

**Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.):** Monsieur le Président, dimanche prochain sera le jour du Souvenir. Chaque année, à la onzième heure du onzième jour du onzième mois, les Canadiens prennent un instant pour se rappeler ceux qui ont combattu et qui ont défendu le Canada dans de nombreuses batailles pour assurer notre sécurité et notre liberté.

Nous nous rappelons des batailles de la Première Guerre mondiale, de la Deuxième Guerre mondiale, de la guerre de Corée et de la guerre du Golfe et d'innombrables autres batailles et missions de maintien de la paix auxquelles nos militaires et nos marins ont participé. Nos anciens combattants se sont battus pour assurer notre protection et garantir notre liberté. Des milliers d'entre eux ont donné leur vie pour cela.

Ce jour du Souvenir prend une signification particulière alors que nos troupes se préparent à participer à la guerre en Afghanistan pour assurer une fois de plus notre liberté et notre sécurité.

À la suite des attaques contre les États-Unis, nous nous rappelons de l'importance de nos militaires et de nos marins en ces périodes. Il est important de reconnaître les efforts des anciens combattants qui ont participé à des guerres passées et de prendre un instant pour réfléchir à la façon dont leur travail acharné a amélioré la qualité de vie de tous les Canadiens.

C'est pourquoi nous nous arrêtons à la onzième heure du onzième jour du onzième mois pour nous rappeler du coût de la liberté et pour honorer ceux qui ont payé le prix ultime.

\* \* \*

[Français]

**LE SYNDROME DE DOWN**

**M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC/RD):** Monsieur le Président, demain se terminera l'édition 2001 de la Semaine de sensibilisation au syndrome de Down.

Chaque année, la Société canadienne du syndrome de Down, en collaboration avec des partenaires de tous les coins du pays, organise une série d'activités pour sensibiliser la population aux réalités des gens qui souffrent de ce dérèglement chromosomique.

Si nous voulons éventuellement faire disparaître les préjugés liés à ce syndrome qui, pendant trop longtemps, a été mal compris, nous devons encourager ces campagnes de sensibilisation et faire valoir la contribution des individus atteints du syndrome de Down à l'essor de leur communauté.

Je tiens donc à souligner combien les efforts des organisateurs de cet événement sont appréciés et, au nom de tous les députés de la Chambre, je me permets de les remercier de leur dévouement à cette cause.

Je les félicite donc pour l'édition 2001 de leur semaine de sensibilisation et je leur souhaite beaucoup de succès pour les années à venir.

\* \* \*

[Traduction]

**TEKNION CORPORATION**

**Mme Judy Sgro (York-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour féliciter Teknion Corporation. Établie dans ma circonscription de York-Ouest, cette société est un leader international en matière de conception et de fabrication de systèmes et de mobilier de bureau. Le 24 septembre, Teknion a reçu le prestigieux prix de l'exportateur de l'année.

Teknion est devenue un véritable modèle de réussite canadienne. Elle se classe au premier rang de l'industrie du meuble de bureau, selon pratiquement toutes les mesures de rendement, et la croissance de son chiffre d'affaires est supérieure à quatre fois la croissance moyenne de l'industrie.

Au Canada, un emploi sur trois dépend du commerce extérieur et la réussite exceptionnelle de Teknion traduit son énorme contribution à l'économie canadienne.

L'accent que Teknion met sur les personnes et les partenariats témoigne d'une stratégie imbattable sur le marché international. J'invite les députés à se joindre à moi pour reconnaître l'engagement de Teknion envers l'excellence.

*Questions orales***LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES**

**M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, selon le budget supplémentaire des dépenses déposé jeudi dernier, le gouvernement compte dépenser toujours davantage. En fait, il a l'intention de dépenser 7 milliards de dollars de plus.

Où ira cet argent?

Un montant de 225 millions de dollars est alloué à l'Agence des douanes et du revenu du Canada, pour qu'elle génère des recettes. En termes clairs, elle est chargée d'étouffer les contribuables.

Il y a 2,5 millions de dollars pour Communications Canada, machine de propagande du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux qui, selon les journaux d'hier, distribue des contrats à tous ses amis. On sait maintenant pourquoi il a besoin d'une machine de propagande.

Un autre montant de 114 millions de dollars va au programme d'enregistrement des armes à feu. Les députés se rappellent que le coût total ne devait être que de 85 millions de dollars.

Enfin, encore 9,7 millions de dollars sont consacrés aux célébrations du millénaire. Deux ans se sont écoulés et il faut encore verser des fonds publics pour des célébrations ratées.

**QUESTIONS ORALES**

•(1415)

[Traduction]

**LE BOIS D'OEUVRE**

**M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, pendant des mois avant le 1<sup>er</sup> avril, date où l'accord sur le bois d'oeuvre a cessé d'être en vigueur, nous avons prévenu le gouvernement qu'il y aurait des milliers d'emplois perdus. Il n'avait pas de position. Il y a un mois, lorsqu'on parlait de lier le dossier du bois d'oeuvre à celui du pétrole et du gaz, le gouvernement a dit qu'il n'avait pas de position à cet égard. Hier, le premier ministre a dit d'un ton très ferme ici que les deux questions étaient liées et que les Américains pourraient devoir se chauffer au bois.

Ma question s'adresse au premier ministre. Quelle est la position du gouvernement aujourd'hui? Est-ce la même qu'hier? Fera-t-il quelque chose pour communiquer cette position au président de même qu'à l'industrie pétrolière et gazière qu'il forcera à fermer ses robinets?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons le libre-échange. Nous avons signé un accord de libre-échange avec les États-Unis, qui a été approuvé par la Chambre des communes. L'accord de libre-échange ne portait pas uniquement sur le pétrole et le gaz. Il portait aussi sur le bois. C'est ce que je ne cesse de dire aux Américains. C'est ce que le ministre a dit à M. Racicot au déjeuner et c'est ce que je lui dirai lorsque je le rencontrerai plus tard aujourd'hui.

[Français]

**M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, ce serait un désastre de couper nos exportations énergétiques aux États-Unis. Cependant, on devrait s'assurer de régler le problème du bois d'oeuvre avant de considérer un nouveau pacte énergétique. Nous savons que les Américains veulent un nouveau pacte énergétique Canada-États-Unis-Mexique.

Le premier ministre va-t-il dire au président Bush qu'il ne négociera pas un nouveau pacte énergétique nord-américain avant d'avoir obtenu un accord sur le bois d'oeuvre?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, nous ne sommes pas en train de négocier un pacte avec les États-Unis et le Mexique concernant l'énergie. À l'heure actuelle, nous avons un accord de libre-échange entre les États-Unis, le Canada et le Mexique. Cela inclut l'énergie et aussi le bois d'oeuvre. C'est exactement ce que nous disons aujourd'hui, ce que nous disions au printemps et ce que je dis au président à chaque fois que je lui parle, soit au téléphone ou en personne.

[Traduction]

**M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, en fait, ce n'est pas ce qu'il a dit hier et ce n'est pas ce qu'il a dit il y a un mois.

On prendrait peut-être le premier ministre plus au sérieux à Washington sur la question du bois d'oeuvre s'il devenait très sérieux et précis sur les questions concernant nos frontières, la mise en oeuvre de normes d'immigration communes et d'une politique commune en matière de visas, et la détention, l'expulsion et l'extradition des faux demandeurs du statut de réfugié. Le premier ministre refuse d'être précis et il refuse d'être ferme.

Communiquera-t-il ces précisions au président et lui fera-t-il savoir que nous sommes sérieux sur la question d'une frontière commune sûre pour protéger nos citoyens et notre commerce avec les États-Unis?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, c'est exactement ce que nous faisons actuellement. Nous avons adopté le projet de loi sur l'immigration, qui a reçu la sanction royale il y a quelques jours. Cela fait toujours partie de nos discussions avec les Américains.

Je l'ai dit et je le répète, en écoutant le chef de l'opposition, on a l'impression qu'il est déjà prêt à laisser les Américains tout diriger au Canada et ce n'est pas ce que nous, de ce côté-ci de la Chambre, voulons faire.

\* \* \*

**LA SÉCURITÉ NATIONALE**

**M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, la semaine dernière nous avons demandé au gouvernement de prendre des mesures, même très modestes, pour rassurer les Canadiens et les Américains au sujet de la sécurité continentale. Hier, au cours d'une rencontre avec un membre du Congrès américain, on a proposé une mesure concrète, que je voudrais maintenant transmettre au gouvernement.

La proposition veut que les États-Unis et le Canada établissent une liste commune des pays à l'égard desquels le visa serait obligatoire. Le gouvernement va-t-il examiner cette proposition très pratique et l'appliquer afin d'améliorer la sécurité continentale? Oui ou non?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, les Américains ont toujours accès à l'information que nous avons sur la question, et ils nous communiquent toujours les renseignements dont nous avons besoin. Nous agissons de la sorte depuis longtemps déjà. Les Américains reconnaissent l'excellente collaboration qui existe entre les divers ministères canadiens et américains, parce que nos deux pays ont un intérêt commun: nous ne voulons de terroristes ni au Canada, ni aux États-Unis.

*Questions orales*

• (1420)

**M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, comment le gouvernement réagit-il aux préoccupations réelles qui concernent la sécurité du Canada et des États-Unis? Le ministre des Affaires étrangères voudrait tenir les médias responsables des craintes qu'ont les gens. Il a cité en exemple l'émission dramatique *À la Maison blanche*, qu'il tient responsable de la réaction inusitée des Américains.

Le gouvernement n'a pas cherché à établir de liste commune de passagers. Il n'a pas non plus établi de liste commune concernant les visas. Le gouvernement n'a pas davantage pris de mesures pour mettre en détention les faux réfugiés. J'aimerais savoir ce que le gouvernement a fait de concret.

**L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, n'est-ce pas navrant? Si nous ne tentons pas de lutter contre les perceptions erronées qui ont cours aux États-Unis, comment réussissons-nous à faire la démonstration de ce qui va bien dans les relations entre le Canada et les États-Unis?

Il est temps de dire aux importants décideurs américains qu'il y a chez eux des « légendes urbaines », dont certaines ont été perpétuées par l'opposition, qui n'ont aucun fondement. Nous entretenons d'importants liens économiques avec les États-Unis et les mesures que nous prenons conjointement avec le gouvernement américain auront des effets bénéfiques sur nos économies respectives.

\* \* \*

[Français]

**LE BOIS D'OEUVRE**

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, le gouvernement a monté le ton, hier, en prévision de la poursuite des discussions sur le bois d'oeuvre. Le ministre du Commerce international a promis de dire à l'envoyé du président Bush de quel bois le Canada se chauffe.

Le premier ministre, de son côté, s'engageait à téléphoner au président Américain pour lui rappeler que le libre-échange doit aussi prévaloir pour le bois d'oeuvre.

Parlant de « ton », est-ce que le ministre du commerce international a profité de son entretien, aujourd'hui, pour servir une volée de bois vert aux Américains et leur dire clairement que leur protectionnisme crée un grand mécontentement tant au Québec qu'au Canada? Sinon, est-ce que le premier ministre va faire le message au président Bush?

**L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le chef du Bloc québécois de me donner l'occasion de renseigner la Chambre sur le déjeuner que j'ai eu l'occasion d'avoir avec M. Racicot aujourd'hui, chez l'ambassadeur des États-Unis.

Je peux vous assurer que les échanges que nous avons eus ici, et ce qui viendra, je le sens, pendant le débat d'urgence que nous aurons un peu plus tard, ont été communiqués directement à M. Racicot et de façon très claire.

Je pense que j'ai rencontré chez M. Racicot un homme qui écoutait, qui me semble honnête, qui veut comprendre l'enjeu et qui a le mandat, de la part de son président, ce qui est un signal positif, de voir de quelle façon nous pourrions trouver une solution à long terme dans cet enjeu que nous avons depuis des années.

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, au mois d'août, j'ai fait le tour du Québec, et dans les différentes régions, il y avait un fort ressentiment à l'endroit des

Américains, en vertu de ce qu'ils s'apprêtaient à faire dans le domaine du bois d'oeuvre.

Depuis qu'ils ont pris les mesures, l'impact n'a pas amélioré l'humeur des Québécois.

Est-ce que le gouvernement va enfin décider de faire une campagne, tant au Canada, au Québec qu'aux États-Unis, pour dénoncer le protectionnisme américain, c'est-à-dire une campagne publicitaire pour faire en sorte de démontrer aux Américains qu'on n'accepte pas cette décision et de convaincre les consommateurs américains que c'est dans leur intérêt de revenir au libre-échange intégral?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, la meilleure façon de régler le problème, c'est de parler directement et fermement avec les Américains.

Je suis convaincu qu'ils comprennent notre problème et qu'il y a des difficultés administratives. On se rend compte que dans le système américain, c'est peut-être différent d'ici. Le président semble avoir moins d'influence directe sur ces choses que le gouvernement canadien peut en avoir.

Mais de toute façon, je suis très confiant qu'en bout de ligne, nous allons obtenir un accord ou une solution adéquate à ce problème.

**M. Pierre Paquette (Joliette, BQ):** Monsieur le Président, contrairement à ce qu'affirmait hier le ministre du Commerce international, plusieurs intervenants, pas juste deux ou trois comme il le disait, notamment le Conseil du libre-échange pour le bois d'oeuvre et le Canadian Lumber Remanufacturers Alliance, exigent la tenue d'une rencontre au sommet.

Suite aux événements de la semaine dernière et maintenant que le ministre du Commerce international a rencontré l'émissaire américain du Commerce, ne pense-t-il pas qu'enfin, une réunion de tous les intervenants de l'industrie du bois d'oeuvre s'impose?

**L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, nous sommes constamment en étroite consultation avec l'industrie de toutes les régions du pays. Nous travaillons avec elle étroitement. Nous sommes engagés dans des discussions avec les États-Unis, qui sont nourries par les gouvernements des provinces qui sont également à la table, puisque ce sont eux qui ont la responsabilité de régler les problèmes de ressources naturelles et de gérer les pratiques.

Je peux vous assurer d'une chose, c'est que d'autres accords auront lieu à partir du 12 novembre. Nous sommes pleinement engagés avec l'ensemble de l'industrie, et nous faisons du progrès dans le dossier.

• (1425)

**M. Pierre Paquette (Joliette, BQ):** Monsieur le Président, justement, jusqu'à maintenant, la ronde de discussions, qui se poursuivra à Washington le 12 novembre prochain, se déroule à sens unique. Les provinces ont fait des propositions concernant leur système de gestion des forêts. Pourtant, les pénuries périodiques de bois d'oeuvre aux États-Unis sont au coeur du problème.

Est-ce que le ministre va s'assurer que les discussions futures porteront aussi sur les pratiques américaines?

**L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, ce midi même, avec M. Racicot, nous avons justement eu l'occasion de dire qu'il est très important que nous ayons une meilleure compréhension de ce qu'attendent les Américains dans cette solution à long terme.

*Questions orales*

Pour le moment, c'est vrai que nous avons regardé ce qui pouvait être fait du côté des pratiques provinciales, notamment en Colombie-Britannique et au Québec. L'Alberta et l'Ontario s'engagent dans la même démarche.

Toutefois, il est absolument important que nous sachions également quelles sont les attentes des États-Unis pour que nous ayons enfin le libre-échange dans le domaine du bois d'oeuvre.

[Traduction]

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre du Commerce international. La crise dans l'industrie du bois d'oeuvre a déjà coûté 16 000 emplois en Colombie-Britannique seulement. Aujourd'hui, la société Tembec a annoncé la fermeture d'une deuxième scierie en un semaine.

Le ministre du Commerce international fulmine et secoue la crinière, mais on se demande si le gouvernement est prêt à joindre le geste à la parole. Le ministre du Commerce international est-il prêt à retirer les produits énergétiques des échanges commerciaux et à plonger la Californie dans le noir?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, je n'aime pas ces propos sexistes. Le ministre travaille d'arrache-pied depuis longtemps pour que nous réussissions à trouver une solution satisfaisante au problème.

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, si j'avais une crinière comme celle-là, je la secouerais moi aussi. Sur un ton plus sérieux, je me permets de dire que les Américains font marcher le Canada en changeant les règles du jeu selon leurs besoins. Les Canadiens veulent savoir si le premier ministre fait marcher les Américains.

J'invite aujourd'hui le premier ministre à préciser ses propos. Est-il vraiment prêt à retirer nos produits énergétiques du marché cet hiver et à laisser les Américains se chauffer au bois?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, certains n'ont pas les cheveux longs mais secouent beaucoup la tête, comme c'est le cas du chef du Parti conservateur qui interviendra bientôt.

Je dirai simplement, comme je l'ai clairement laissé entendre à la Chambre, que lorsque nous avons conclu l'accord de libre-échange, ce n'est pas un accord de libre-échange partiel que nous avons conclu avec les Américains. C'était un accord de libre-échange dans le cadre duquel nous étions en mesure de vendre du bois d'oeuvre aux États-Unis. C'est ce que nous voulons faire et c'est ce que nous parviendrons à...

**Le Président:** Le député de Calgary-Centre a la parole.

**Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD):** Monsieur le Président, ma question concerne le lien délibéré que fait le premier ministre entre la question du bois d'oeuvre et les exportations de pétrole et de gaz. Quand il a fait cette menace en août dernier, il a suscité la crainte d'un nouveau programme énergétique national comme celui qui avait été imposé à l'Ouest du Canada et que le premier ministre avait approuvé avec tant d'enthousiasme.

Le ministre du Commerce international doit avoir aujourd'hui une autre réunion avec un autre fonctionnaire américain au sujet du bois d'oeuvre. Si cette rencontre échoue elle aussi, le premier ministre va-t-il prendre l'avion dès demain pour aller s'entretenir directement avec le président Bush de la question du bois d'oeuvre?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, je m'entretiens régulièrement avec le président Bush. Je ne pense pas que c'est en voulant épater la galerie qu'on arrivera à

quelque chose. Nous sommes un gouvernement responsable qui agissons de façon sérieuse.

Je suis très surpris, étant donné son expérience, que le chef du cinquième parti pense qu'en voulant épater la galerie, on arrivera à quelque chose. C'est ce qu'a fait son parti lorsqu'il était au pouvoir; voyez le résultat.

• (1430)

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD):** Monsieur le Président, peu importe ce que fait le premier ministre, ça ne marche pas. Le président des États-Unis a nommé un envoyé spécial pour le dossier du bois d'oeuvre et ce dernier est ici aujourd'hui pour bien faire comprendre la position des Américains. Il affirme vouloir que les choses soient réglées d'ici à Noël.

Le gouvernement du Canada pourrait tirer des enseignements du processus suivant. C'est un petit cours d'initiation aux négociations commerciales. On prend une question, on en fait une priorité absolue, on fixe un échéancier pour son règlement et ensuite on investit du temps, beaucoup de temps, aux niveaux les plus élevés de la hiérarchie, jusqu'à ce que le problème soit résolu à la satisfaction du Canada.

Quand le premier ministre prendra-t-il son avion officiel pour rencontrer le président des États-Unis et régler cette question à la satisfaction du Canada?

**L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement accorde une priorité absolue à cette question. Nous l'avons très clairement dit. Nous y travaillons durement.

J'ai passé le week-end à discuter avec un certain nombre de présidents-directeurs généraux d'entreprises de bois d'oeuvre de la Colombie-Britannique. Ils m'ont dit que le premier ministre s'était démené pour ce dossier bien plus que tout autre premier ministre depuis 20 ans.

Je remercie le premier ministre au nom des localités exploitant le bois d'oeuvre en Colombie-Britannique et ailleurs au Canada. Il a fait bien plus que tout autre premier ministre depuis 20 ans. Nous devons le remercier pour cela et pour les collectivités qu'il a aidées.

**M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le premier ministre dit qu'il ne veut pas que les Américains dirigent tout au Canada. Si le premier ministre continue de manquer de leadership, c'est exactement ce qui va se passer.

Hier, le premier ministre a dit que l'accord de 1996 sur le bois d'oeuvre avait fonctionné pendant cinq ans. C'est vrai qu'il a fonctionné. Il a fonctionné à nos dépens. Certaines compagnies avaient des quotas, d'autres n'en avaient pas, nous avons perdu des capitaux, des emplois, et les Américains continuent de s'attaquer à nos produits à valeur ajoutée en les reclassifiant comme bois d'oeuvre.

Si le premier ministre trouve que c'était un bon accord, que serait un mauvais accord?

**L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, c'est bien gentil. Les députés de l'opposition nous accusent maintenant d'avoir laissé l'accord expirer le 31 mars et de ne pas l'avoir reconduit. Ensuite, ils nous disent que nous aurions dû le prolonger, ou l'inverse.

*Questions orales*

Ils n'arrêtent pas de changer d'avis. Parfois ils nous disent d'établir un lien entre ce dossier et l'énergie. Parfois ils nous disent de ne pas en établir. Parfois, ils nous disent d'établir un lien avec notre engagement à lutter contre Oussama ben Laden et parfois ils nous disent l'inverse. L'opposition devrait se décider une fois pour toutes et nous dire ce qu'elle veut véritablement dans le dossier du bois d'oeuvre.

**M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne):** Cela prouve tout simplement, monsieur le Président, que les libéraux sont capables d'inventer des déclarations qui n'ont jamais été faites. Le gouvernement a abdiqué ses responsabilités et fait preuve d'un manque total de leadership dans le cadre des pourparlers sur le bois d'oeuvre.

La semaine dernière, après l'annonce de l'imposition de droits antidumping, tout le monde s'attendait à ce que le premier ministre intervienne directement auprès du président américain. Il ne l'a pas fait. Il ne l'a toujours pas fait. Quand le premier ministre va-t-il enfin traiter le bois d'oeuvre comme une priorité de première urgence?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, c'est une priorité de première urgence. Comme je l'ai déjà dit et comme je vais le répéter, je parle régulièrement au président. Je l'ai rencontré en Chine l'autre jour et je lui ai parlé. C'est à ce moment-là que je lui ai dit: «Vous voulez notre pétrole et notre gaz naturel, et nous voulons continuer à vous vendre notre bois.» Il a convenu que c'était la chose à faire.

Les pourparlers continuent. Un autre entretien avec le président est prévu cette semaine. Comme je l'ai déjà dit, il y a en ce moment un processus aux États-Unis qui est très frustrant pour nous. Nous n'arrêtons pas de le leur dire.

\* \* \*

[Français]

**L'ÉCONOMIE**

**M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):** Monsieur le Président, le ministre des Finances nous dit qu'il ne veut pas revenir à l'époque des déficits. Nous sommes d'accord avec lui et nous avons même proposé une loi antidéficit, à laquelle il s'est d'ailleurs opposé.

Va-t-il admettre que le plan d'utilisation des surplus que nous lui avons proposé pourrait stimuler l'emploi et la croissance économique sans aucun déficit?

**L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, le député a fait des suggestions. Nous allons prendre en considération tous les points de vue lorsqu'on présentera le budget.

**M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):** Monsieur le Président, est-ce que le ministre a en tête, pour son prochain budget, d'utiliser 5 milliards des 13 milliards prévus pour le présent exercice financier pour stimuler la croissance économique et l'emploi?

Le ministre des Finances a deux choix: premièrement, stimuler l'emploi et la croissance économique, et éviter à l'économie canadienne de sombrer plus avant dans la récession; ou deuxièmement, ne rien faire et appliquer sur la dette tous les surplus qu'il n'aura pas prévus, et ils sont majeurs à tous les ans.

● (1435)

**L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, la position du gouvernement est très claire. Tout ce qu'on a besoin de faire, c'est de regarder ce que nous avons fait. On voit un stimulus qui dépasse 25 milliards de dollars. Cette année, on voit que le Canada a un processus de stimulus qui dépasse les 2 p. 100. En comparaison avec les Américains, même le projet de M. Bush ne

dépasse pas 1,5 p. 100. Alors, nous allons continuer dans cette veine. On va créer des emplois. On va créer un meilleur avenir pour nos jeunes.

\* \* \*

[Traduction]

**LE PROJET DE LOI ANTITERRORISTE**

**M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, de nombreux témoins ont déclaré au Comité de la justice que le projet de loi antiterroriste ciblait malheureusement des groupes minoritaires au Canada. Le commissaire à la protection de la vie privée a également fait remarquer que les pouvoirs draconiens prévus dans le projet de loi interdisent la communication de toute information gouvernementale.

Pourquoi la ministre n'admet-elle pas que, malgré ses meilleures intentions, elle a outrepassé les limites de ce qui est nécessaire pour assurer la sécurité des Canadiens?

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, je respecte le point de vue du député et de certains témoins qui ont comparu devant le comité. À mon avis, les deux affirmations que le député vient de faire ne sont pas exactes. Il est malheureux qu'il répande cette fausse impression sur l'objectif du projet de loi antiterroriste.

Comme je l'ai dit clairement maintes fois, nous ciblons les activités terroristes. Nous ciblons les organisations terroristes et ceux qui soutiennent le terrorisme.

**M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, il s'agit des observations de distingués témoins et du commissaire à la protection de la vie privée. Les Canadiens s'inquiètent du fait que la ministre n'a pas su insérer une disposition d'examen efficace et constant dans le projet de loi antiterroriste.

Cette lacune, ainsi que le pouvoir de la ministre d'interdire toute communication d'information gouvernementale, signifie que les ministres n'ont aucun compte à rendre au Parlement et aux Canadiens. Pourquoi la ministre insiste-t-elle pour que la responsabilité ministérielle à l'égard du Parlement soit aussi victime des événements du 11 septembre?

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, à mon avis, encore une fois, l'affirmation du député est inexacte. Un mécanisme d'examen est prévu dans le projet de loi. En fait, un examen complet du projet de loi peut avoir lieu à la fin d'une période de trois ans.

J'ai également déclaré à tous les députés que je prête une oreille attentive aux recommandations du comité du Sénat et à celles que formulera le comité de la Chambre dans les prochains jours. Je retournerai au comité dans quelques jours. J'ai hâte de participer à une discussion exhaustive sur les mécanismes d'examen qui conviennent pour assurer l'efficacité du projet de loi pour tous.

\* \* \*

[Français]

**LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ):** Monsieur le Président, le premier ministre a récemment déclaré à la Chambre qu'il n'était pas question d'accorder un chèque en blanc aux Américains concernant les bombardements en Afghanistan.



*Questions orales*

Comme nous le dénoncions la semaine dernière, il est maintenant confirmé que des enfants ont été victimes de bombes à fragmentation qui tombent au sol sans avoir explosé.

Le premier ministre ne comprend-il pas qu'il ne faut pas attendre que d'autres enfants soient victimes de ces bombes avant d'intervenir pour que cesse l'utilisation de telles armes?

[Traduction]

**L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, c'est la même question qui revient depuis plusieurs jours. Je crains que la réponse ne soit la même. Tous les efforts sont faits pour épargner les enfants, pour épargner les civils innocents.

Dans n'importe quel conflit, des gens innocents deviennent des victimes, fort malheureusement, mais les États-Unis et les alliés de la coalition font tout leur possible pour épargner les civils, pour se tenir à l'écart des populations civiles et pour ne viser que les installations militaires et le personnel militaire.

[Français]

**Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ):** Monsieur le Président, des voix s'élèvent de partout pour dénoncer ces bombes à fragmentation, dans les pays de la coalition comme dans les autres.

C'est particulièrement odieux en ce moment où la famine sévit et où l'hiver vient.

C'est pourquoi je demande au gouvernement s'il entend se faire le promoteur de l'établissement d'un corridor humanitaire en Afghanistan pour acheminer des soins médicaux et de la nourriture, comme le recommande, entre autres, le président de la section canadienne de Médecins du Monde, le D<sup>r</sup> Réjean Thomas?

• (1440)

**L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Certainement, monsieur le Président. Nous allons faire tous les efforts pour appuyer l'effort humanitaire en Afghanistan. C'est une contribution importante à faire pour le Canada, même avec notre contribution à la coalition.

Nous avons l'équipement qui pourrait aider la cause humanitaire. C'est une préoccupation primordiale pour le Canada.

\* \* \*

[Traduction]

**L'IMMIGRATION**

**M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Immigration. Le gouvernement refuse de détenir automatiquement les revendicateurs du statut de réfugié se présentant sans papiers. Des communications internes d'Immigration Canada révèlent que 60 p. 100 des revendicateurs du statut de réfugié se présentent sans papiers.

Il y a plus d'un an, la ministre a été avertie par ses fonctionnaires que cette situation posait un risque criminel et de sécurité et qu'il était indispensable d'y mettre un terme, mais elle n'a pas tenu compte de leur avis. Pourquoi la ministre de l'Immigration ne tient-elle pas compte des faits et de l'avis de ses propres fonctionnaires au sujet de la sécurité?

**L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, l'information fournie par le député dans sa question est inexacte. À ma connaissance, il n'existe pas de rapport à ce sujet. S'il en a un, je le prie de le déposer, car j'aimerais aussi en prendre connaissance.

Selon ce que me disent mes fonctionnaires, il y a souvent des cas où les gens arrivent sans papiers parce qu'ils fuient un pays qui ne leur en remet pas, ou parce qu'ils auraient pu se retrouver en prison s'ils s'étaient arrêtés pour se procurer des papiers.

Dès que nous nous posons des questions au sujet d'une personne se présentant sans papiers à l'un de nos points d'entrée, nous avons le pouvoir de la détenir et nous y recourons sans hésiter.

**M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, des fonctionnaires de l'Immigration comptant de nombreuses années d'expérience ont déclaré devant le comité du Sénat que même le projet de loi C-11 dont se vante la ministre ne contribuerait pas à régler le problème. En réalité, j'ai entendu dire qu'un de ses fonctionnaires supérieurs a pour seule tâche de se consacrer à la libération des gens si la facture correspondant à leurs indemnités journalières est trop élevée.

Les propres fonctionnaires de la ministre l'ont prévenue il y a plus d'un an du risque criminel et de sécurité que posent les arrivants sans papiers. Ils devaient avoir des papiers leur ayant au moins permis de se rendre ici. À notre avis, toute personne qui détruit des papiers devrait être automatiquement détenue jusqu'à ce qu'elle satisfasse aux exigences sur les plans de l'identité et de la sécurité. L'Australie agit de la sorte de façon humanitaire et très rentable. Pourquoi le Canada ne peut-il en faire autant?

**L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, il est important que tous sachent que, chaque fois qu'il y a des inquiétudes sur le plan de la sécurité, que l'on s'interroge au sujet de l'identité d'une personne ou que l'on a des preuves selon lesquelles une personne ne se présentera pas pour son audience, nous pouvons la détenir et nous la détenons effectivement.

J'ai déjà dit au député d'en face que nous agissons de la sorte, que nous le faisons chaque fois qu'il existe des doutes et, pourtant, il continue de donner l'impression que des personnes sont libérées même lorsque nous entretenons des doutes. Ce n'est tout simplement pas vrai.

\* \* \*

**LA SANTÉ**

**M. Steve Mahoney (Mississauga-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé. Hier, le premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, a déclaré que le gouvernement fédéral n'avait pas fait de la santé une de ses grandes priorités. De fait, il a accusé le gouvernement du Canada de ne pas financer suffisamment les soins de santé.

Quels sont les faits en ce qui concerne la contribution du gouvernement fédéral au financement des soins de santé en Ontario?

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, Mike Harris aime pointer les autres du doigt, mais en ce qui concerne les soins de santé, il n'a personne d'autre à blâmer que lui-même. Son gouvernement a fait des choix, et l'Ontario en subit les conséquences.

Le gouvernement ontarien a choisi de réduire les impôts au détriment du système de santé. Il a choisi de réduire les impôts au détriment de l'éducation. Les chiffres mêmes de l'Ontario indiquent que, depuis 1998, plus de la moitié des crédits additionnels alloués au système de santé de cette province est de provenance fédérale. Pour l'an dernier seulement, cette part était de 55 p. 100.

Mike Harris peut bien essayer de rejeter le blâme sur d'autres pour ses choix et ses priorités. Nous avons réinvesti dans le système de santé et nous continuerons de le faire. Nous sommes fiers de notre...

*Questions orales*

**Le Président:** La députée de Churchill a la parole.

\* \* \*

**L'ASSURANCE-EMPLOI**

**Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD):** Monsieur le Président, dans le cas de milliers de travailleurs licenciés dans l'industrie du bois d'oeuvre, l'assurance-emploi ne suffit pas. Pendant que le gouvernement libéral se livre à des manoeuvres auprès des Américains, les travailleurs se retrouvent sans emploi au début d'une récession, et ne touchent que de faibles prestations d'assurance-emploi, s'il en est, parce que le gouvernement libéral a sabré dans le programme.

La ministre des Ressources humaines pourrait-elle nous dire si elle envisage d'accorder temporairement un supplément aux prestations d'assurance-emploi dans le cas des travailleurs de l'industrie du bois d'oeuvre qui ont récemment été licenciés pour les aider à traverser cette guerre commerciale?

**L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, nous nous inquiétons des répercussions que la récente décision risque d'entraîner pour les travailleurs de l'industrie du bois d'oeuvre. Comme je l'ai indiqué précédemment à la Chambre, nous prévoyons que la plupart des travailleurs de l'industrie du bois d'oeuvre seront admissibles à des prestations d'assurance-emploi s'ils en ont besoin.

Outre, le soutien du revenu, mon collègue sait sans doute que nous faisons des paiements de transfert considérables aux provinces pour les mesures actives prévues à la partie II, c'est-à-dire les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Le moment est venu de mettre en oeuvre ces mesures actives si les travailleurs en ont besoin.

\* \* \*

●(1445)

**LE BOIS D'OEUVRE**

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Monsieur le Président, les producteurs de bois d'oeuvre de l'Atlantique se sont vu imposer un droit antidumping de 12,5 p. 100. Jusqu'à il y a à peine quelques jours, le gouvernement des États-Unis et celui du Canada ne laissaient entrevoir aucun problème avec le bois de l'Atlantique. Il est clair maintenant que l'ALENA n'a rien d'un accord.

Ma question s'adresse au ministre du Commerce international. Est-il d'accord avec l'affirmation selon laquelle, dans le dossier du bois d'oeuvre, les règles du libre-échange, les règles d'un commerce loyal, s'effacent devant les règles américaines?

**L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, je comprends parfaitement les raisons de la colère du député, mais l'important est de travailler avec les Américains pour tenter de trouver une solution au problème.

Je suis encouragé par le déjeuner-rencontre que j'ai eu avec M. Racicot, en qui j'ai trouvé un homme qui me semble juste. Il est très près du président des États-Unis. Il a écouté nos arguments. Nous avons pu parler des moments très difficiles que connaissent bon nombre de nos collectivités. Je pense que nous pourrions chercher ensemble une solution à long terme.

\* \* \*

**LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC/RD):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Aussi incroyable que cela puisse paraître, notre service extérieur compte 600 postes vacants de par le monde à ce moment très important de notre histoire.

Le sous-ministre a affirmé devant le Comité des affaires étrangères qu'il n'a pas le budget nécessaire pour embaucher du nouveau personnel et verser un salaire raisonnable à des employés de qualité.

Le ministre, dans son prochain budget pour la sécurité, pourrait-il débloquer les sommes nécessaires pour combler ces 600 postes indispensables en cette période très critique?

**L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, je considérerai cette demande comme une soumission faite au ministre des Finances dans le cadre du processus d'examen prébudgétaire, mais je trouve difficile de contester les points soulevés par le député.

\* \* \*

**LA DÉFENSE NATIONALE**

**Mme Elsie Wayne (Saint John, PC/RD):** Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale a déclaré au Comité de la défense de la Chambre qu'il faudrait faire un peu de rattrapage quant aux délais pour remplacer les hélicoptères Sea King d'ici 2005.

Cependant, les responsables voient les choses différemment. Le colonel Henneberry, commandant de la composante aérienne maritime du Pacifique, a déclaré que d'après lui il était fortement probable que les Sea King seraient en opération bien après l'an 2010.

Le ministre va-t-il rendre public dès aujourd'hui son plan ministériel pour la livraison des nouveaux hélicoptères...

**Le Président:** Le ministre de la Défense nationale a la parole.

**L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie la députée de son intervention et j'apprécie grandement son désir de voir arriver les nouveaux hélicoptères le plus rapidement possible; c'est ce que nous visons aussi.

La note qu'elle cite dit que l'an 2010 serait l'extrême limite, par exemple si nous rencontrions d'autres difficultés dans la livraison des appareils. Nous ferons tout en notre pouvoir pour que les hélicoptères soient remplacés aussi rapidement que possible.

Entre-temps, nous avons consacré 50 millions de dollars à l'amélioration des Sea King et ils seront très performants dans la région de la mer d'Oman.

\* \* \*

**L'ASSURANCE-EMPLOI**

**M. Joe Peschisolido (Richmond, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, en octobre, 26 000 emplois à plein temps ont été perdus, et le taux de chômage est passé à 7,3 p. 100.

En cette période difficile sur le plan économique, il faut encourager la création d'emplois. Le ministre des Finances a dit que les charges sociales sont un cancer qui mine la création d'emplois.

La ministre du Développement des ressources humaines est-elle d'accord avec son collègue du Cabinet et réduira-t-elle les cotisations d'assurance-emploi afin de créer des emplois?

*Questions orales*

**L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, grâce à une surveillance constante et à des modifications prudentes, le régime d'assurance-emploi est en place et il est plus solide que jamais pour épauler les Canadiens qui en ont besoin.

Je rappelle au député que le gouvernement a adopté une approche équilibrée, en réduisant de façon constante les cotisations d'assurance-emploi tout en augmentant les prestations. Le gouvernement poursuivra cette approche, ce qui servira bien nos intérêts en cette période difficile.

**M. Joe Peschisolido (Richmond, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, la ministre dispose d'un excédent de quelque 40 milliards de dollars dans le Compte d'assurance-emploi. De l'aveu même de l'actuaire en chef, un excédent de 15 milliards de dollars suffirait pour que nous surmontions la pire des récessions.

La ministre a dit qu'elle ne réduira pas les cotisations, mais il y a dans le Compte d'assurance-emploi de l'argent plus qu'il n'en faut.

La ministre ne peut pas tout avoir. Ou bien l'argent a été gaspillé et il ne peut servir pour l'assurance-emploi ou bien la ministre peut réduire les cotisations. Qu'en est-il au juste?

•(1450)

**L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, tout d'abord, depuis quatre à cinq ans, le gouvernement a réduit les cotisations de plus de 6,5 milliards de dollars. Les cotisations ont maintenant diminué beaucoup.

Deuxièmement, le député a parlé de création d'emplois. Sous la direction de la ministre du Développement des ressources humaines, près de 67 000 emplois à plein temps ont été créés au Canada depuis trois mois.

Il y a une dernière chose dont je veux parler. En cette période difficile où je m'affaire à préparer un budget et à consulter chacun de mes collègues du Cabinet, j'apprécierais vraiment que l'opposition ne tente pas de me piéger.

\* \* \*

[Français]

**L'INDUSTRIE AÉRIENNE**

**M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ):** Monsieur le Président, il y a moins de deux semaines, le ministre des Transports a accordé une garantie de prêt de 75 millions de dollars à Canada 3000, une intervention qui devait aider la compagnie à pallier ses difficultés financières.

Nous apprenons aujourd'hui que la compagnie s'apprête à mettre à pied 1 400 personnes de la compagnie Royal.

Le ministre peut-il nous expliquer sur quels critères il se base pour accorder des garanties de prêt, si le maintien des emplois n'est pas l'un de ses critères?

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, on a dit qu'il y avait beaucoup de choses, comme l'investissement de la part des investisseurs, la restructuration des opérations, de prendre des mesures pour les employés et toutes les choses comme celles-là.

Le traitement pour Canada 3000 sera le même pour toutes les autres compagnies aériennes.

**M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ):** Monsieur le Président, quand on sait que Canada 3000 vient de refuser la formule de temps partagé, qui aurait sauvé des emplois, est-ce que le ministre ne devrait pas exiger, comme condition

préalable à toute aide aux compagnies aériennes, le maintien des emplois?

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, c'est le cas de Canada 3000. La compagnie a le droit, comme toutes les autres entreprises, d'effectuer des mises à pied seulement dans le contexte du Code canadien du travail et des conventions collectives. Je pense que Canada 3000 suit ces obligations.

\* \* \*

[Traduction]

**L'IMMIGRATION**

**M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le conseiller du ministre, M. Creuso, est un politicien italien disgracié qui a été accusé de corruption et condamné à la prison, qui s'est esquivé sans payer son amende et qui a immigré au Canada.

Ce que les Canadiens voudraient savoir, c'est comment, avec un curriculum vitae pareil, M. Creuso a pu devenir un citoyen canadien et décrocher un emploi au gouvernement.

**L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, le député n'ignore sans doute pas que, avant d'être admise comme résident permanent au Canada, toute personne doit satisfaire tant aux conditions prescrites concernant le contrôle sécuritaire qu'aux dispositions relatives à la criminalité.

J'ajouterai que d'autres vérifications sont effectuées avant que la citoyenneté soit accordée. Toutefois, toute personne qui décide de mentir ou de faire une déclaration trompeuse risque de voir sa citoyenneté révoquée conformément à la loi.

**M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics, qui représentait alors le Canada, a voyagé à l'étranger avec un criminel notoire comme conseiller. Ce n'est pas rassurant, n'est-ce pas?

Cela donne certes un nouveau sens à l'expression anglaise «Canadian representative at large».

Comment le ministre pouvait-il ne pas connaître le passé criminel de M. Creuso? Comment se fait-il que les collaborateurs du ministre ou les fonctionnaires de l'Immigration ne l'aient pas informé du casier judiciaire de celui-ci?

**L'hon. Alfonso Gagliano (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, cet avant-midi, lorsque j'ai été interrogé par les médias, je n'étais pas au courant de ses problèmes avec la justice italienne. Je les ai appris en même temps que tous les lecteurs de *Globe and Mail* du samedi.

\* \* \*

[Français]

**LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA**

**M. Eugène Bellemare (Ottawa—Orléans, Lib.):** Monsieur le Président, on nous apprend que le vote dans la fonction publique vient d'être annoncé.

Est-ce que la présidente du Conseil du Trésor peut nous informer aujourd'hui sur les résultats du vote?

**L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureuse d'annoncer la ratification des ententes de principe par les employés représentés par l'Alliance de la fonction publique du Canada.

*Questions orales*

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Lucienne Robillard:** Nous avons toujours cru que le processus de négociation collective pouvait nous amener à signer des ententes négociées pour un salaire juste et raisonnable. C'est ce que nous avons fait.

[Traduction]

Je tiens à remercier ici nos fonctionnaires.

\* \* \*

• (1455)

**LA SÉCURITÉ DANS LES AÉROPORTS**

**M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, il y a quelques jours, un homme a franchi le poste de contrôle de sécurité de l'aéroport O'Hare de Chicago avec sept couteaux, une matraque paralysante et une matraque chimique. Il a passé sans encombre le dispositif de sécurité de l'aéroport.

C'est le personnel de la ligne aérienne dans le secteur d'embarquement qui l'a démasqué par un second contrôle de sécurité fait au hasard.

Et il s'agit d'un niveau de sécurité renforcée que les Américains ont mis en place dans les aéroports après le 11 septembre, et qui n'existe pas au Canada.

Les Canadiens ne méritent-ils pas le même niveau de sécurité dans les aéroports qu'aux États-Unis? Les Canadiens méritent-ils d'avoir le meilleur système plutôt que le système de second ordre que nous avons actuellement?

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, la question du député est fort éloquente. Le fait qu'il ait lui-même donné comme exemple un incident survenu, non pas au Canada, mais aux États-Unis pour illustrer la faiblesse des mesures de sécurité témoigne du fait que le Canada dispose d'un meilleur système de sécurité.

**M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, même si le ministre des Transports se dit fier de son bilan, je voudrais lui citer ce que le sénateur libéral Colin Kenny a dit hier. Il a dit qu'en dépit des événements du 11 septembre, le personnel au sol de l'aéroport, le personnel chargé du nettoyage des avions, les mécaniciens, les bagagistes, le personnel du service de nettoyage et d'entretien et les vendeurs ne font toujours pas l'objet d'un examen de sécurité approfondi. En outre, ce sont toujours des travailleurs mal payés et mal formés qui s'occupent des vérifications de sécurité.

Pendant que les phoques bien dressés de la Chambre applaudissent le ministre, ses collègues de l'autre endroit affirment qu'il ne fait pas son travail.

Quand le ministre des Transports présentera-t-il à la Chambre un vrai projet de loi, plutôt que de simples lignes directrices destinées à ses employés, pour améliorer la sécurité non pas de façon temporaire, mais de façon permanente, comme le méritent les Canadiens?

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, tous les députés siégeant de ce côté-ci prennent très au sérieux les avis des membres de l'autre endroit.

Le député devrait savoir que les États-Unis ont adopté les procédures les plus claires pour le personnel des lignes aériennes et tous ceux qui assurent la sûreté de l'espace aérien. Les Américains ont adopté les normes canadiennes parce qu'elles ne laissent rien au

hasard, prévoyant notamment la vérification des antécédents réalisée par la GRC et le SCRS. Voilà le genre de sécurité que nous avons au Canada.

\* \* \*

[Français]

**L'INDUSTRIE DE L'ÉDITION**

**Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ):** Monsieur le Président, hier, la ministre du Patrimoine a dit qu'elle trouvait normal qu'on exige les noms et les numéros de carte de crédit des abonnés des petites maisons d'édition qui bénéficient d'une subvention de Patrimoine Canada.

Comment la ministre peut-elle trouver normal qu'on exige qu'une maison d'édition transmette à une entreprise privée des renseignements hautement confidentiels et personnels comme le nom et le numéro de carte de crédit, alors que le commissaire à la protection de la vie privée trouve, a priori, que c'est une pratique illégale?

**L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, quand le gouvernement donne de l'argent à une maison d'édition, c'est sa responsabilité de s'assurer que la vérification soit correcte. C'est ce qu'on fait.

Si la compagnie ne veut pas faire une vérification, elle n'est pas obligée d'accepter l'investissement.

\* \* \*

[Traduction]

**INDUSTRIE CANADA**

**M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

Le Canada a une longue tradition d'excellence et d'innovation en astronomie et en astrophysique, mais notre participation aux futurs programmes technologiques pourrait être en danger.

Le ministre peut-il nous dire ce que le gouvernement fait pour assurer la participation du Canada à la prochaine génération d'observatoires mondiaux pour que nos scientifiques puissent continuer de se mesurer dans ce domaine des plus innovateurs de la recherche scientifique?

[Français]

**L'hon. Brian Tobin (ministre de l'Industrie, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement examine sérieusement le plan à long terme. En fait, le domaine de l'astronomie et de l'astrophysique est un succès scientifique au Canada.

[Traduction]

En fait, le Canada est parmi les trois meilleures nations au monde dans cet important domaine de la science et de l'astronomie. Si nous pouvons faire plus, nous le ferons bien sûr. J'attends avec impatience le budget du ministre des Finances.

\* \* \*

**LE REGISTRE DES ARMES À FEU**

**M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, en plus de la perte colossale de plus d'un demi million de dollars, nous avons maintenant davantage de preuves du cafouillage des bureaucrates dans le dossier du registre des armes à feu qui est déjà la source de bon nombre de problèmes.

Le commissaire à la protection de la vie privée fait enquête sur un certain nombre de permis de possession d'armes à feu qui ont été émis avec les mauvaises photos. Nous avons maintenant un dossier bien documenté portant sur une arme enregistrée à la mauvaise personne. Cette personne s'est d'ailleurs plainte en disant qu'elle ne voulait pas être tenue responsable d'une arme à feu qu'elle ne possédait pas.

Le solliciteur général pourrait-il nous expliquer comment le registre des armes à feu peut faire des erreurs qui pourraient avoir des conséquences aussi catastrophiques?

• (1500)

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais rappeler au député et à la Chambre que notre programme d'enregistrement des armes à feu et de permis constitue un investissement dans la sécurité du public et il a obtenu l'appui d'une grande majorité de Canadiens.

Si le député a un cas précis à porter à mon attention, j'aimerais qu'il le fasse et je ferai enquête.

\* \* \*

#### LE BOIS D'OEUVRE

**M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PC/RD):** Monsieur le Président, au cours de la période des questions, le gouvernement répond aux questions sur le bois d'oeuvre en riant et en faisant des blagues, alors que des familles canadiennes sont détruites. Des gens perdent leur emploi et font faillite.

Le ministre dit que c'est une priorité de premier plan et que le premier ministre s'en occupe activement. Le premier ministre parle de ses séances de photos organisées. Eh bien, ça ne marche pas. Si c'est ce qu'ils peuvent faire de mieux, je leur rappelle que cela coûte à notre industrie 9 millions de dollars par jour en droits tarifaires et que la situation se détériore.

Qu'est-ce qu'il faut au premier ministre pour qu'il intervienne directement dans le dossier et qu'il en fasse sa première priorité?

**L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, il est important que, dans toutes les collectivités canadiennes, on sache que le dossier du bois d'oeuvre n'a jamais été un sujet de plaisanterie à la Chambre, ni d'un côté ni de l'autre. Tous les députés sont très préoccupés par les répercussions qu'aura le dossier du bois d'oeuvre sur les collectivités d'un bout à l'autre du pays.

Le premier ministre s'est personnellement impliqué dans le dossier du bois d'oeuvre dès le tout début. Il a soulevé la question chaque fois qu'il a pu le faire auprès du président Bush. Il l'a fait au cours de la première rencontre qu'ils ont eue après les attaques du 11 septembre. Il l'a fait...

\* \* \*

#### PRÉSENCE À LA TRIBUNE

**Le Président:** Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune du D<sup>r</sup> Julio Frenk, ministre de la Santé du Mexique.

**Des voix:** Bravo!

#### Initiatives ministérielles

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1505)

[Traduction]

#### LOI SUR LES AIRES MARINES NATIONALES DE CONSERVATION

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-10, Loi concernant les aires marines nationales de conservation, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

**Le Président:** Comme il est 15 heures, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé à l'étape du rapport du projet de loi C-10. Le vote porte sur la motion n<sup>o</sup> 1.

Convoquez les députés.

• (1515)

[Français]

(La motion n<sup>o</sup> 1, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n<sup>o</sup> 160)

#### POUR

Députés

Blaikie  
Davies  
Godin  
Martin (Winnipeg Centre)  
Nystrom  
Stoffer

Comartin  
Desjarlais  
Lill  
McDonough  
Proctor  
Wasylycia-Leis-12

#### CONTRE

Députés

Abbott  
Allard  
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)  
Assadourian  
Bachand (Richmond—Arthabaska)  
Bailey  
Barnes  
Bélangier  
Bellemare  
Benoit  
Bertrand  
Binet  
Bonin  
Borotsik  
Bourgeois  
Breitkreuz  
Brisson  
Bryden  
Burton  
Caccia  
Calder  
Caplan  
Carroll  
Casson  
Catterall  
Clark  
Collenette  
Copps  
Cullen  
Cuzner  
Day  
DeVillers  
Dion  
Dromisky  
Dubé  
Duhamel  
Easter  
Elley

Adams  
Anders  
Assad  
Augustine  
Bagnell  
Baker  
Beaumier  
Bellehumeur  
Bennett  
Bergeron  
Bevilacqua  
Blondin-Andrew  
Bonwick  
Boudria  
Bradshaw  
Brien  
Brown  
Bulte  
Byrne  
Cadman  
Cannis  
Cardin  
Casey  
Castonguay  
Chamberlain  
Coderre  
Comuzzi  
Crête  
Cummins  
Dalphond-Guiral  
Desrochers  
Dhaliwal  
Doyle  
Drouin  
Duceppe  
Duncan  
Eggleton  
Epp

*Initiatives ministérielles*

Farrah	Finlay
Fontana	Forseth
Fournier	Fry
Gagliano	Gagnon (Québec)
Gagnon (Champlain)	Gallant
Gauthier	Girard-Bujold
Godfrey	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Grewal
Grey (Edmonton North)	Guarnieri
Guay	Guimond
Harb	Harris
Harvard	Harvey
Heam	Herron
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hinton	Hubbard
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jordan	Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)	Keyes
Knutson	Kraft Sloan
Laframboise	Lalonde
Lancôt	Lastewka
Lebel	LeBlanc
Lee	Leung
Lincoln	Longfield
Loubier	Lunn (Saanic—Gulf Islands)
Lunney (Nanaimo—Alberni)	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Macklin
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Manning	Marceau
Marcil	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Matthews	Mayfield
McCallum	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan	McNally
McTeague	Ménard
Meredith	Merrifield
Mills (Red Deer)	Mills (Toronto—Danforth)
Minna	Mitchell
Moore	Murphy
Myers	Nault
Neville	Normand
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Owen	Pagtakhan
Pallister	Paquette
Paradis	Patry
Peric	Perron
Peschisolido	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Plamondon
Pratt	Proulx
Provenzano	Rajotte
Redman	Reed (Halton)
Regan	Reid (Lanark—Carleton)
Reynolds	Richardson
Ritz	Robillard
Rocheleau	Rock
Roy	Saada
Sauvageau	Savoy
Scherrer	Schmidt
Scott	Sgro
Shepherd	Solberg
Sorenson	St-Hilaire
St-Jacques	St-Julien
St. Denis	Steckle
Stewart	Stinson
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibault (West Nova)
Thibeault (Saint-Lambert)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tirabassi
Tobin	Toews
Tonks	Torsney
Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis)
Ur	Valeri
Vanclief	Venne
Volpe	Wappel
Wayne	Whelan
White (North Vancouver)	Wilfert
Williams	Wood
Yelich—243	

## PAIRÉS

## Députés

Anderson (Victoria)	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bigras
Cauchon	Kilgour (Edmonton Southeast)—6

**Le Président:** Je déclare la motion rejetée.

[Traduction]

Le vote suivant porte sur la motion n° 2.

**Mme Marlene Catterall:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour appliquer le résultat du vote sur la motion n°1 aux motions n<sup>os</sup> 2, 4, 5 et 7.

**Le Président:** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

(La motion n° 2, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 161)

## POUR

## Députés

Blaikie	Comartin
Davies	Desjarlais
Godin	Lill
Martin (Winnipeg Centre)	McDonough
Nystrom	Proctor
Stoffer	Wasylcyia-Leis—12

## CONTRE

## Députés

Abbott	Adams
Allard	Anders
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Assad
Assadourian	Augustine
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bagnell
Bailey	Baker
Barnes	Beaumier
Bélanger	Bellehumeur
Bellemare	Bennett
Benoit	Bergeron
Bertrand	Bevilacqua
Binet	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Borotsik	Boudria
Bourgeois	Bradshaw
Breitkreuz	Brien
Brisson	Brown
Bryden	Bulte
Burton	Byrne
Caccia	Cadman
Calder	Cannis
Caplan	Cardin
Carroll	Casey
Casson	Castonguay
Catterall	Chamberlain
Clark	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Crête
Cullen	Cummins
Cuzner	Dalphond-Guiral
Day	Desrochers
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Doyle
Dromisky	Drouin
Dubé	Duceppe
Duhamel	Duncan
Easter	Eggleton
Elley	Epp
Farrah	Finlay
Fontana	Forseth

*Initiatives ministérielles*

Fournier  
Gagliano  
Gagnon (Champlain)  
Gauthier  
Godfrey  
Goodale  
Graham  
Grey (Edmonton North)  
Guay  
Harb  
Harvard  
Hearn  
Hill (Macleod)  
Hinton  
Jackson  
Jennings  
Jordan  
Kenney (Calgary Southeast)  
Knutson  
Laframboise  
Lancôt  
Lebel  
Lee  
Lincoln  
Loubier  
Lunney (Nanaimo—Alberni)  
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)  
Mahoney  
Maloney  
Manning  
Marcil  
Marleau  
Matthews  
McCallum  
McGuire  
McLellan  
McTeague  
Meredith  
Mills (Red Deer)  
Minna  
Moore  
Myers  
Neville  
O'Brien (London—Fanshawe)  
Owen  
Pallister  
Paradis  
Peric  
Peschisolido  
Petigrew  
Picard (Drummond)  
Pillitteri  
Pratt  
Provenzano  
Redman  
Regan  
Reynolds  
Ritz  
Rocheleau  
Roy  
Sauvageau  
Scherer  
Scott  
Shepherd  
Sorenson  
St-Jacques  
St. Denis  
Stewart  
Strahl  
Telegdi  
Thibeault (Saint-Lambert)  
Thompson (Wild Rose)  
Tobin  
Tonks  
Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)  
Ur  
Vanclief  
Volpe  
Wayne  
White (North Vancouver)  
Williams  
Yelich-243

Fry  
Gagnon (Québec)  
Gallant  
Girard-Bujold  
Goldring  
Gouk  
Grewal  
Guarnieri  
Guimond  
Harris  
Harvey  
Herron  
Hill (Prince George—Peace River)  
Hubbard  
Jaffer  
Johnston  
Karetak-Lindell  
Keys  
Kraft Sloan  
Lalonde  
Lastewka  
LeBlanc  
Leung  
Longfield  
Lunn (Saanich—Gulf Islands)  
MacAulay  
Macklin  
Malhi  
Manley  
Marceau  
Mark  
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)  
Mayfield  
McCormick  
McKay (Scarborough East)  
McNally  
Ménard  
Merrifield  
Mills (Toronto—Danforth)  
Mitchell  
Murphy  
Nault  
Normand  
O'Reilly  
Pagtakhan  
Paquette  
Patry  
Perron  
Peterson  
Phinney  
Pickard (Chatham—Kent Essex)  
Plamondon  
Proulx  
Rajotte  
Reed (Halton)  
Reid (Lanark—Carleton)  
Richardson  
Robillard  
Rock  
Saada  
Savoy  
Schmidt  
Sgro  
Solberg  
St-Hilaire  
St-Julien  
Steckle  
Stinson  
Szabo  
Thibault (West Nova)  
Thompson (New Brunswick Southwest)  
Tirabassi  
Toews  
Torsney  
Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis)  
Valeri  
Venne  
Wappel  
Whelan  
Wilfert  
Wood

**PAIRÉS**

Députés

Anderson (Victoria)  
Bachand (Saint-Jean)

Asselin  
Bigras

Cauchon

(La motion n<sup>o</sup> 4, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)*(Vote n<sup>o</sup> 163)***POUR**

Députés

Blaikie  
Davies  
Godin  
Martin (Winnipeg Centre)  
Nystrom  
Stoffer

Kilgour (Edmonton Southeast)-6  
Comartin  
Desjarlais  
Lill  
McDonough  
Proctor  
Wasylycia-Leis-12

**CONTRE**

Députés

Abbott  
Allard  
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)  
Assadourian  
Bachand (Richmond—Arthabaska)  
Bailey  
Barnes  
Bélanger  
Bellemare  
Benoit  
Bertrand  
Binet  
Bonin  
Borotsik  
Bourgeois  
Breitkreuz  
Brisson  
Bryden  
Burton  
Caccia  
Calder  
Caplan  
Carroll  
Casson  
Catterall  
Clark  
Collenette  
Copps  
Cullen  
Cuzner  
Day  
DeVillers  
Dion  
Dromisky  
Dubé  
Duhamel  
Easter  
Elley  
Farrah  
Fontana  
Fournier  
Gagliano  
Gagnon (Champlain)  
Gauthier  
Godfrey  
Goodale  
Graham  
Grey (Edmonton North)  
Guay  
Harb  
Harvard  
Hearn  
Hill (Macleod)  
Hinton  
Jackson  
Jennings

Adams  
Anders  
Assad  
Augustine  
Bagnell  
Baker  
Beaumier  
Bellehumeur  
Bennett  
Bergeron  
Bevilacqua  
Blondin-Andrew  
Bonwick  
Boudria  
Bradshaw  
Brien  
Brown  
Bulte  
Byrne  
Cadman  
Cannis  
Cardin  
Casey  
Castonguay  
Chamberlain  
Coderre  
Comuzzi  
Crête  
Cummins  
Dalphond-Guiral  
Desrochers  
Dhaliwal  
Doyle  
Drouin  
Duceppe  
Duncan  
Eggleton  
Epp  
Finlay  
Forseth  
Fry  
Gagnon (Québec)  
Gallant  
Girard-Bujold  
Goldring  
Gouk  
Grewal  
Guarnieri  
Guimond  
Harris  
Harvey  
Herron  
Hill (Prince George—Peace River)  
Hubbard  
Jaffer  
Johnston

*Initiatives ministérielles*

Jordan	Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)	Keyes
Knutson	Kraft Sloan
Laframboise	Lalonde
Lancôt	Lastewka
Lebel	LeBlanc
Lee	Leung
Lincoln	Longfield
Loubier	Lunn (Saanich—Gulf Islands)
Lunney (Nanaimo—Alberni)	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Macklin
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Manning	Marceau
Marcil	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Matthews	Mayfield
McCallum	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan	McNally
McTeague	Ménard
Meredith	Merrifield
Mills (Red Deer)	Mills (Toronto—Danforth)
Minna	Mitchell
Moore	Murphy
Myers	Nault
Neville	Normand
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Owen	Pagtakhan
Pallister	Paquette
Paradis	Patry
Peric	Perron
Peschisolido	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Plamondon
Pratt	Proulx
Provenzano	Rajotte
Redman	Reed (Halton)
Regan	Reid (Lanark—Carleton)
Reynolds	Richardson
Ritz	Robillard
Rocheleau	Rock
Roy	Saada
Sauvageau	Savoy
Scherrer	Schmidt
Scott	Sgro
Shepherd	Solberg
Sorenson	St-Hilaire
St-Jacques	St-Julien
St. Denis	Steckle
Stewart	Stinson
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibault (West Nova)
Thibeault (Saint-Lambert)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tirabassi
Tobin	Toews
Tonks	Torsney
Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis)
Ur	Valeri
Vanclief	Venne
Volpe	Wappel
Wayne	Whelan
White (North Vancouver)	Wilfert
Williams	Wood
Yelich-243	

**PAIRÉS**

Députés

Anderson (Victoria)	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bigras
Cauchon	Kilgour (Edmonton Southeast)—6

(La motion n<sup>o</sup> 5, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)*(Vote n<sup>o</sup> 164)***POUR**

Députés

Blaikie	Comartin
Davies	Desjarlais
Godin	Lill
Martin (Winnipeg Centre)	McDonough
Nystrom	Proctor
Stoffer	Wasylycia-Leis—12

**CONTRE**

Députés

Abbott	Adams
Allard	Anders
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Assad
Assadourian	Augustine
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bagnell
Bailey	Baker
Barnes	Beaumier
Bélanger	Bellehumeur
Bellemare	Bennett
Benoit	Bergeron
Bertrand	Bevilacqua
Binet	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Borotsik	Boudria
Bourgeois	Bradshaw
Breitkreuz	Brien
Brisson	Brown
Bryden	Bulte
Burton	Byrne
Caccia	Cadman
Calder	Cannis
Caplan	Cardin
Carroll	Casey
Casson	Castonguay
Catterall	Chamberlain
Clark	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Crête
Cullen	Cummins
Cuzner	Dalphond-Guiral
Day	Desrochers
DeVillers	Dhalival
Dion	Doyle
Dromisky	Drouin
Dubé	Duceppe
Duhamel	Duncan
Easter	Eggleton
Elley	Epp
Farrah	Finlay
Fontana	Forseth
Fournier	Fry
Gagliano	Gagnon (Québec)
Gagnon (Champlain)	Gallant
Gauthier	Girard-Bujold
Godfrey	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Grewal
Grey (Edmonton North)	Guarnieri
Guay	Guimond
Harb	Harris
Harvard	Harvey
Hearn	Herron
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hinton	Hubbard
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jordan	Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)	Keyes
Knutson	Kraft Sloan
Laframboise	Lalonde
Lancôt	Lastewka
Lebel	LeBlanc
Lee	Leung
Lincoln	Longfield
Loubier	Lunn (Saanich—Gulf Islands)
Lunney (Nanaimo—Alberni)	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Macklin



*Initiatives ministérielles*

Mahoney	Malhi	Bélangier	Bellehumeur
Maloney	Manley	Bellemare	Bennett
Manning	Marceau	Benoit	Bergeron
Marcl	Mark	Bertrand	Bevilacqua
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Binet	Blondin-Andrew
Matthews	Mayfield	Bonin	Bonwick
McCallum	McCormick	Borotsik	Boudria
McGuire	McKay (Scarborough East)	Bourgeois	Bradshaw
McLellan	McNally	Breitkreuz	Brien
McTeague	Ménard	Brisson	Brown
Meredith	Merrifield	Bryden	Bulte
Mills (Red Deer)	Mills (Toronto—Danforth)	Burton	Byrne
Minna	Mitchell	Caccia	Cadman
Moore	Murphy	Calder	Cannis
Myers	Nault	Caplan	Cardin
Neville	Normand	Carroll	Casey
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly	Casson	Castonguay
Owen	Pagtakhan	Catterall	Chamberlain
Pallister	Paquette	Clark	Coderre
Paradis	Patry	Collenette	Comuzzi
Peric	Perron	Copps	Crête
Peschisolido	Peterson	Cullen	Cummins
Pettigrew	Phinney	Cuzner	Dalphond-Guiral
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham—Kent Essex)	Day	Desrochers
Pillitteri	Plamondon	DeVillers	Dhaliwal
Pratt	Proulx	Dion	Doyle
Provenzano	Rajotte	Dromisky	Drouin
Redman	Reed (Halton)	Dubé	Duceppe
Regan	Reid (Lanark—Carleton)	Duhamel	Duncan
Reynolds	Richardson	Easter	Eggleton
Ritz	Robillard	Elley	Epp
Rocheleau	Rock	Farrah	Finlay
Roy	Saada	Fontana	Forseth
Sauvageau	Savoy	Fournier	Fry
Scherrer	Schmidt	Gagliano	Gagnon (Québec)
Scott	Sgro	Gagnon (Champlain)	Gallant
Shepherd	Solberg	Gauthier	Girard-Bujold
Sorenson	St-Hilaire	Godfrey	Goldring
St-Jacques	St-Julien	Goodale	Gouk
St. Denis	Steckle	Graham	Grewal
Stewart	Stinson	Grey (Edmonton North)	Guarnieri
Strahl	Szabo	Guay	Guimond
Telegdi	Thibault (West Nova)	Harb	Harris
Thibeault (Saint-Lambert)	Thompson (New Brunswick Southwest)	Harvard	Harvey
Thompson (Wild Rose)	Tirabassi	Hearn	Herron
Tobin	Toews	Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)
Tonks	Torsney	Hinton	Hubbard
Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis)	Jackson	Jaffer
Ur	Valeri	Jennings	Johnston
Vanclief	Venne	Jordan	Karetak-Lindell
Volpe	Wappel	Kenney (Calgary Southeast)	Keys
Wayne	Whelan	Knutson	Kraft Sloan
White (North Vancouver)	Wilfert	Laframboise	Lalonde
Williams	Wood	Lanctôt	Lastewka
Yelich-243		Lebel	LeBlanc
		Lee	Leung
		Lincoln	Longfield
		Loubier	Lunn (Saanich—Gulf Islands)
		Lunney (Nanaimo—Alberni)	MacAulay
		MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Macklin
		Mahoney	Malhi
		Maloney	Manley
		Manning	Marceau
		Marcl	Mark
		Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
		Matthews	Mayfield
		McCallum	McCormick
		McGuire	McKay (Scarborough East)
		McLellan	McNally
		McTeague	Ménard
		Meredith	Merrifield
		Mills (Red Deer)	Mills (Toronto—Danforth)
		Minna	Mitchell

**PAIRÉS**

Députés

Anderson (Victoria)	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bigras
Cauchon	Kilgour (Edmonton Southeast)—6

(La motion n<sup>o</sup> 7, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)*(Vote n<sup>o</sup> 166)***POUR**

Députés

Blaikie	Comartin
Davies	Desjarlais
Godin	Lill
Martin (Winnipeg Centre)	McDonough
Nystrom	Proctor
Stoffer	Wasylcyia-Leis-12

**CONTRE**

Députés

Abbott	Adams
Allard	Anders
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Assad
Assadourian	Augustine
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bagnell
Bailey	Baker
Barnes	Beaumier

*Initiatives ministérielles*

Moore	Murphy
Myers	Nault
Neville	Normand
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Owen	Pagtakhan
Pallister	Paquette
Paradis	Patry
Peric	Perron
Peschisolido	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Plamondon
Pratt	Proulx
Provenzano	Rajotte
Redman	Reed (Halton)
Regan	Reid (Lanark—Carleton)
Reynolds	Richardson
Ritz	Robillard
Rocheleau	Rock
Roy	Saada
Sauvageau	Savoy
Scherrer	Schmidt
Scott	Sgro
Shepherd	Solberg
Sorenson	St-Hilaire
St-Jacques	St-Julien
St. Denis	Steckle
Stewart	Stinson
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibault (West Nova)
Thibeault (Saint-Lambert)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tirabassi
Tobin	Toews
Tonks	Torsney
Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis)
Ur	Valeri
Vanclief	Venne
Volpe	Wappel
Wayne	Whelan
White (North Vancouver)	Wilfert
Williams	Wood
Yelich—243	

## PAIRÉS

## Députés

Anderson (Victoria)	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bigras
Cauchon	Kilgour (Edmonton Southeast)—6

**Le Président:** Je déclare les motions n<sup>os</sup> 2, 4, 5 et 7 rejetées. Le vote suivant porte sur la motion n<sup>o</sup> 3.

**Mme Marlene Catterall:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur les motions précédentes soient inscrits comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les députés libéraux votant oui.

**Le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour procéder de cette façon?

**Des voix:** D'accord.

**M. Richard Harris:** Monsieur le Président, les députés de l'Alliance canadienne voteront en faveur de la motion n<sup>o</sup> 3.

[Français]

**M. Pierre Brien:** Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent contre cette motion.

**M. Yvon Godin:** Monsieur le Président, les députés du NPD votent en faveur de cette motion.

[Traduction]

**M. Jay Hill:** Monsieur le Président, les députés de la Coalition PC/RD voteront en faveur de la motion n<sup>o</sup> 3.

(La motion n<sup>o</sup> 3, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n<sup>o</sup> 162)

## POUR

## Députés

Abbott	Adams
Allard	Anders
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Assad
Assadourian	Augustine
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bagnell
Bailey	Baker
Barnes	Beaumier
Bélanger	Bellemare
Bennett	Benoit
Bertrand	Bevilacqua
Binet	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Borotsik
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz	Brison
Brown	Bryden
Bulte	Burton
Byrne	Caccia
Cadman	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Casey
Casson	Castonguay
Catterall	Chamberlain
Clark	Coderre
Collenette	Comartin
Comuzzi	Copps
Cullen	Cummins
Cuzner	Davies
Day	Desjarlais
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Doyle
Dromisky	Drouin
Duhamel	Duncan
Easter	Eggleton
Elley	Epp
Farrah	Finlay
Fontana	Forseth
Fry	Gagliano
Gallant	Godfrey
Godin	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Grewal
Grey (Edmonton North)	Guarnieri
Harb	Harris
Harvard	Harvey
Hearn	Herron
Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hinton	Hubbard
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jordan	Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)	Keyes
Knutson	Kraft Sloan
Lastewka	LeBlanc
Lee	Leung
Lill	Lincoln
Longfield	Lunn (Saanich—Gulf Islands)
Lunney (Nanaimo—Alberni)	MacAulay
MacKay (Pietou—Antigonish—Guysborough)	Macklin
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Manning	Marcil
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Matthews	Mayfield
McCallum	McCormick
McDonough	McGuire
McKay (Scarborough East)	McLellan
McNally	McTeague
Meredith	Merrifield
Mills (Red Deer)	Mills (Toronto—Danforth)
Minna	Mitchell
Moore	Murphy
Myers	Nault

## Initiatives ministérielles

Neville	Normand
Nystrom	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Owen
Pagtakhan	Pallister
Paradis	Patry
Peric	Peschisolido
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Proctor	Proulx
Provenzano	Rajotte
Redman	Reed (Halton)
Regan	Reid (Lanark—Carleton)
Reynolds	Richardson
Ritz	Robillard
Rock	Saada
Savoy	Scherrer
Schmidt	Scott
Sgro	Shepherd
Solberg	Sorenson
St-Jacques	St-Julien
St. Denis	Steckle
Stewart	Stinson
Stoffer	Strahl
Szabo	Telegdi
Thibault (West Nova)	Thibeault (Saint-Lambert)
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Tirabassi	Tobin
Toews	Tonks
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Wasylcia-Leis	Wayne
Whelan	White (North Vancouver)
Wilfert	Williams
Wood	Yelich-220

## CONTRE

Députés	
Bellehumeur	Bergeron
Bourgeois	Brien
Cardin	Crête
Dalphondu-Guiral	Desrochers
Dubé	Duceppe
Fournier	Gagnon (Québec)
Gagnon (Champlain)	Gauthier
Girard-Bujold	Guay
Guimond	Laframboise
Lalonde	Lancôt
Lebel	Loubier
Marceau	Ménard
Paquette	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Rocheveau	Roy
Sauvageau	St-Hilaire
Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis)
Venne-35	

## PAIRÉS

Députés	
Anderson (Victoria)	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bigras
Cauchon	Kilgour (Edmonton Southeast)-6

**Le Président:** Je déclare la motion n° 3 adoptée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 6.

[Français]

**Mme Marlene Catterall:** Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient inscrits comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté non.

**Le Président:** Y a-t-il consentement unanime de la Chambre afin de procéder de cette façon?

**Des voix:** D'accord.

[Traduction]

**M. Richard Harris:** Monsieur le Président, les députés de l'Alliance canadienne voteront en faveur de la motion.

[Français]

**M. Pierre Brien:** Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent non sur cette motion.

[Traduction]

**M. Yvon Godin:** Monsieur le Président, les députés néo-démocrates votent contre la motion.

**M. Jay Hill:** Monsieur le Président, les députés de la Coalition PC/RD voteront contre la motion.

**M. Gary Lunn:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je vote en faveur de la motion n° 6.

• (1520)

(La motion n° 6, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 165)

## POUR

Députés	
Abbott	Anders
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Bailey
Benoit	Breitkreuz
Burton	Cadman
Casson	Cummins
Day	Duncan
Elley	Epp
Forseth	Gallant
Goldring	Gouk
Grewal	Harris
Hill (MacLeod)	Hinton
Jaffer	Johnston
Kenney (Calgary Southeast)	Lunn (Saanich—Gulf Islands)
Lunney (Nanaimo—Alberni)	Manning
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Mayfield
Merrifield	Mills (Red Deer)
Moore	Pallister
Peschisolido	Rajotte
Reid (Lanark—Carleton)	Reynolds
Ritz	Schmidt
Solberg	Sorenson
Stinson	Thompson (Wild Rose)
Toews	White (North Vancouver)
Williams	Yelich-48

## CONTRE

Députés	
Adams	Allard
Assad	Assadourian
Augustine	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bagnell	Baker
Barnes	Beaumier
Bélanger	Bellehumeur
Bellemare	Bennett
Bergeron	Bertrand
Bevilacqua	Binet
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Borotsik	Boudria
Bourgeois	Bradshaw
Brien	Brisson
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Calder
Cannis	Caplan
Cardin	Carroll
Casey	Castonguay
Catterall	Chamberlain
Clark	Coderre

*Initiatives ministérielles*

Collenette	Comartin
Comuzzi	Copps
Crête	Cullen
Cuzner	Dalphond-Guiral
Davies	Desjarlais
Desrochers	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Doyle	Dromisky
Drouin	Dubé
Duceppe	Duhamel
Easter	Eggleton
Farrah	Finlay
Fontana	Fournier
Fry	Gagliano
Gagnon (Québec)	Gagnon (Champlain)
Gauthier	Girard-Bujold
Godfrey	Godin
Goodale	Graham
Grey (Edmonton North)	Guarnieri
Guay	Guimond
Harb	Harvard
Harvey	Hearn
Herron	Hill (Prince George—Peace River)
Hubbard	Jackson
Jennings	Jordan
Karetak-Lindell	Keyes
Knutson	Kraft Sloan
Laframboise	Lalonde
Lancôt	Lastewka
Lebel	LeBlanc
Lee	Leung
Lill	Lincoln
Longfield	Loubier
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Macklin	Mahoney
Malhi	Maloney
Manley	Marceau
Marcil	Mark
Marleau	Martin (Winnipeg Centre)
Matthews	McCallum
McCormick	McDonough
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan	McNally
McTeague	Ménard
Meredith	Mills (Toronto—Danforth)
Minna	Mitchell
Murphy	Myers
Nault	Neville
Normand	Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Owen	Pagtakhan
Paquette	Paradis
Patry	Peric
Perron	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Plamondon
Pratt	Proctor
Proulx	Provenzano
Redman	Reed (Halton)
Regan	Richardson
Robillard	Rocheleau
Rock	Roy
Saada	Sauvageau
Savoy	Scherrer
Scott	Sgro
Shepherd	St-Hilaire
St-Jacques	St-Julien
St. Denis	Steckle
Stewart	Stoffer
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibault (West Nova)
Thibeault (Saint-Lambert)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Tirabassi	Tobin
Tonks	Torsney
Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis)
Ur	Valeri
Vanclief	Venne
Volpe	Wappel
Wasylycia-Leis	Wayne
Whelan	Wilfert
Wood-207	

**PAIRÉS**

Députés

Anderson (Victoria)  
Bachand (Saint-Jean)Asselin  
Bigras

Cauchon

Kilgour (Edmonton Southeast)-6

**Le Président:** Je déclare la motion n° 6 rejetée.**L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.)** propose: Que le projet de loi soit agréé.**Mme Marlene Catterall:** Monsieur le Président, vous constaterez, je crois, qu'il y a consentement pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient inscrits comme ayant voté sur cette motion, les députés libéraux votant oui.**Le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour que nous procédions de cette façon?**Des voix:** D'accord.**M. Richard Harris:** Monsieur le Président, les députés de l'Alliance canadienne voteront contre la motion.

[Français]

**M. Pierre Brien:** Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent contre cette motion.**M. Yvon Godin:** Monsieur le Président, les députés du Nouveau Parti démocratique votent non sur cette motion.

[Traduction]

**M. Jay Hill:** Monsieur le Président, les députés de la Coalition PC/RD voteront en faveur de la motion.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 167)

**POUR**

Députés

Adams	Allard
Assad	Assadourian
Augustine	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bagnell	Baker
Barnes	Beaumier
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Binet
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Borotsik
Boudria	Bradshaw
Brison	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Casey	Castonguay
Catterall	Chamberlain
Clark	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cullen
Cuzner	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Doyle	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Farrah	Finlay
Fontana	Fry
Gagliano	Godfrey
Goodale	Graham
Grey (Edmonton North)	Guarnieri
Harb	Harvard
Harvey	Hearn

Herron	Hill (Prince George—Peace River)
Hubbard	Jackson
Jennings	Jordan
Karetak-Lindell	Keyes
Knutson	Kraft Sloan
Lastewka	LeBlanc
Lee	Leung
Lincoln	Longfield
Lunn (Saanich—Gulf Islands)	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	MacKlin
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marcil	Mark
Marleau	Matthews
McCallum	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan	McNally
McTeague	Meredith
Mills (Toronto—Danforth)	Minna
Mitchell	Murphy
Myers	Nault
Neville	Normand
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Owen	Pagtakhan
Paradis	Patry
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Pratt	Proulx
Provenzano	Redman
Reed (Halton)	Regan
Richardson	Robillard
Rock	Saada
Savoy	Scherrer
Scott	Sgro
Shepherd	St-Jacques
St-Julien	St. Denis
Steckle	Stewart
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibault (West Nova)
Thibeault (Saint-Lambert)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Tirabassi	Tobin
Tonks	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Volpe
Wappel	Wayne
Whelan	Wilfert
Wood-161	

## CONTRE

	Députés
Abbott	Anders
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Blaikie
Bourgeois	Breitkreuz
Brien	Burton
Cadman	Cardin
Casson	Comartin
Crête	Cummins
Dalphond-Guiral	Davies
Day	Desjarlais
Desrochers	Dubé
Duceppe	Duncan
Elley	Epp
Forseth	Fournier
Gagnon (Québec)	Gagnon (Champlain)
Gallant	Gauthier
Girard-Bujold	Godin
Goldring	Gouk
Grewal	Guay
Guimond	Harris
Hill (MacLeod)	Hinton
Jaffer	Johnston
Kenney (Calgary Southeast)	Laframboise
Lalonde	Lanctôt
Lebel	Lill
Loubier	Lunney (Nanaimo—Alberni)
Manning	Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
Ménard	Merrifield
Mills (Red Deer)	Moore
Nystrom	Pallister
Paquette	Perron
Peschisolido	Picard (Drummond)
Plamondon	Proctor

## Article 52 du Règlement

Rajotte	Reid (Lanark—Carleton)
Reynolds	Ritz
Rocheleau	Roy
Sauvageau	Schmidt
Solberg	Sorenson
St-Hilaire	Stinson
Stoffèr	Thompson (Wild Rose)
Toews	Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis)	Venne
Wasylycia-Leis	White (North Vancouver)
Williams	Yelich-94

## PAIRÉS

	Députés
Anderson (Victoria)	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bigras
Cauchon	Kilgour (Edmonton Southeast)-6

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

## DÉBAT D'URGENCE

[Français]

## LE BOIS D'OEUVRE

**Le Président:** La Chambre passe maintenant à l'étude d'une motion d'ajournement en vue de la discussion d'une affaire importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir le bois d'oeuvre.

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ)** propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

**M. Pierre Paquette (Joliette, BQ):** Monsieur le Président, je vous avise que les députés du Bloc québécois qui interviendront au cours de ce débat d'urgence diviseront le temps qui leur est imparti en tranches de dix minutes.

Je tiens, dès le départ, à remercier le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques de sa demande de débat d'urgence sur le bois d'oeuvre. Je pense que c'est un débat d'urgence nécessaire, tout le monde en convient, après les annonces de la semaine dernière.

Si nous avons demandé un débat d'urgence sur la situation du bois d'oeuvre, c'est parce que nous sommes à la fois inquiets et choqués. Nous sommes choqués, évidemment, des décisions américaines, que nous considérons scandaleuses. Quand on parle de droits compensatoires de 19,3 p. 100, auxquels s'ajoutent maintenant des droits antidumping pour une moyenne de 12,58 p. 100, on parle de droits qui tournent autour de 32 p. 100, une surtaxe qui fera extrêmement mal à nos industries, à nos entreprises, à nos emplois et à nos régions au Québec.

C'est scandaleux, parce que dans ce processus que les Américains ont mis en place, ils sont à la fois juge et partie. Cela permet à des lobbies outrancièrement protectionnistes de harceler régulièrement l'industrie canadienne et québécoise, comme on l'a vu au cours des 15 dernières années, mais comme on l'a aussi vu au cours des 100 dernières années.

*Article 52 du Règlement*

Ce qui est un peu dommage, c'est que cette surtaxe, cette pratique qu'a l'industrie américaine de faire appel à ses tribunaux commerciaux pour imposer des surtaxes de ce type, nuit à l'économie américaine et est contraire à l'intérêt des consommateurs américains, un intérêt qui serait bien compris.

Je le mentionnais tout à l'heure, les droits de plus de 32 p. 100 qui s'appliqueront pour les six prochaines semaines représentent une surtaxe évaluée actuellement à 637 millions de dollars pour le Québec seulement. Alors, sur des livraisons de deux milliards de dollars aux États-Unis, l'industrie québécoise pourrait payer, si ces décisions sont maintenues en décisions finales—parce qu'il faut rappeler que ce ne sont que des décisions préliminaires—637 millions de dollars annuellement.

Nous sommes choqués par ces décisions qui sont injustifiées. Je pense qu'à cet égard, on s'entendra tous à la Chambre pour le rappeler, nos industries ne sont pas subventionnées. Les dernières enquêtes l'ont démontré. Ce que nous devons affronter, ce sont des préjugés très ancrés chez les représentants américains, les élus américains et l'industrie, à l'effet que parce que nos forêts sont de gestion publique, de propriété publique, ces forêts seraient automatiquement vendues à vil prix à l'industrie et, par le fait même, seraient source d'une forme de subventions.

Alors, comme je l'ai déjà mentionné, nous sommes inquiets, parce que jusqu'au 17 décembre prochain, il y aura cette surtaxe de 32 p. 100 qui menace nos exportations, nos emplois et nos industries, de même que nos entreprises.

Je rappelle que le Québec est le deuxième producteur de bois d'oeuvre au Canada, après la Colombie-Britannique, avec 25,5 p. 100 de la production. On produit approximativement sept milliards de pieds mesure planche par année. Cela procure directement 40 000 emplois reliés à cette industrie du bois d'oeuvre, que ce soit dans l'industrie du sciage ou encore en forêt.

• (1525)

Au Canada, on parle de 130 000 emplois qui sont reliés à cette industrie. Ils sont menacés au moment même où nous connaissons un ralentissement économique et peut-être—nous ne le souhaitons pas, mais c'est fort possible—un début de récession. Au Québec, c'est une industrie qui génère des revenus de quatre milliards de dollars annuellement. C'est plus de 250 municipalités du Québec qui se développent autour de l'industrie du bois d'oeuvre. Il y a 135 villes et villages qui dépendent à 100 p. 100, pour ce qui est des emplois manufacturiers, de l'industrie du bois de sciage. On le voit, c'est une industrie extrêmement importante pour le Québec, mais également pour les régions du Québec et pour les municipalités en région.

La moitié de notre production exportée va vers les États-Unis et l'autre moitié vers le Canada. Comme je le mentionnais tout à l'heure, on parle d'exportations d'une valeur de deux milliards de dollars canadiens par année. Pour l'ensemble du Canada, on parle de 10 à 11 milliards de dollars. C'est donc une industrie très importante pour le Canada et le Québec.

Nous sommes inquiets parce que l'action protectionniste des Américains va avoir des effets et a déjà des effets sur l'emploi dans plusieurs régions du Québec et du Canada. Elle a également des effets sur un certain nombre d'entreprises, particulièrement les plus petites, celles qui financièrement sont les plus vulnérables. Toutefois, nous sommes aussi inquiets, plus que je ne l'étais lors de la rentrée parlementaire, au sujet de la volonté réelle du gouvernement actuel de nous amener au libre-échange.

Je ne cacherai pas à ceux qui nous écoutent que je suis inquiet que l'on se retrouve actuellement dans un scénario qui ressemble

beaucoup à celui qui nous a mené à l'accord de 1996, un accord qui, je le rappelle, a particulièrement pénalisé l'industrie québécoise. Alors que nous avons réussi à faire la démonstration que nous n'étions pas subventionnés, nous avons subi à ce moment-là une taxe à l'exportation de 6,5 p. 100, qui représentait la moyenne qui avait été négociée avec les Américains. Pour nous, cela a donc été une preuve supplémentaire de l'incapacité du gouvernement fédéral à défendre les intérêts du Québec. Nos exportations ont été injustement contingentes, et nous ne voulons pas revivre cette situation.

Je suis inquiet parce qu'il y a actuellement des discussions en cours entre les provinces et les autorités américaines. Nous sommes d'accord avec ces discussions. Les Américains ont bien fait connaître leurs exigences. Ils veulent discuter des droits de coupe, des contrats à long terme, ce que l'on appelle le système de tenure. Ils veulent discuter des exigences obligatoires, c'est-à-dire tout ce qui touche à l'obligation d'exploiter les volumes qui sont alloués par les gouvernements, en particulier au Québec et en Colombie-Britannique. Ils veulent discuter de mesures transitoires pour s'assurer que le temps que les provinces modifient leur système de gestion des forêts, il y ait certaines mesures et des ponts qui nous amènent au libre-échange. Ils veulent aussi que les deux parties respectent les ententes, ce qui est tout à fait normal. Ils veulent surtout que le Canada abandonne ses procédures devant l'OMC et, éventuellement, devant les tribunaux de l'ALENA.

Mais qu'avons-nous demandé en échange aux Américains? Rien. C'est cela que je ne peux pas comprendre dans les discussions. Disons que pour le moment on va accepter le fait que ce ne sont pas des négociations.

• (1530)

Nous savons pertinemment qu'il y a, dans les pratiques américaines, des effets pervers qui créent des distorsions aux États-Unis, mais qui créent aussi des distorsions dans notre façon de gérer l'industrie du bois d'oeuvre. Ces pénuries chroniques et régulières de bois d'oeuvre aux États-Unis nous obligent à augmenter nos capacités de production de façon périodique, non pas pour répondre à la demande canadienne ou québécoise, mais pour répondre à la demande des Américains.

Ce sont eux-mêmes, à ce moment-là, qui crient au secours. Quand leurs forêts recommencent à produire, eh bien là, on est de trop sur le marché. Périodiquement, on a eu droit à ces crises protectionnistes pour rétablir les parts de marché. D'autant plus que du côté canadien et québécois, en particulier, on a investi dans la technologie et on a réorganisé le travail. Je suis bien placé pour en parler, parce que, ayant été secrétaire général de la CSN, nous avons une bonne représentation dans l'industrie du bois de sciage. J'ai vu les débats qui se sont produits, en particulier au début des années 1980 et à la fin des années 1980, dans ces entreprises pour réorganiser le travail, pour mettre de côté une culture qui était peut-être un peu une culture de facilité, pour se donner une culture de performance.

*Article 52 du Règlement*

Maintenant, parce que nous avons fait nos devoirs au Québec et au Canada, nous devrions en payer le prix, alors que les Américains, eux, ont sous-investi dans leur industrie. Je pense que c'est la responsabilité du gouvernement fédéral de poser ces questions au représentant personnel du président américain. Ce n'est pas aux provinces à faire ce travail. Les provinces font actuellement énormément de travail dans le cadre de leurs discussions concernant les systèmes de gestion de la forêt. Je sais que du côté québécois en particulier, on a mis un certain nombre de propositions sur la table qui, de toute façon, étaient nécessaires et que le gouvernement avait l'intention d'amener. Celles-ci vont satisfaire, en partie sûrement, les autorités américaines.

Toutefois, ce ne sera pas suffisant si le gouvernement fédéral ne prend pas ses responsabilités. C'est pourquoi il me semble important de maintenir, dans le discours et dans la pratique, une volonté de retour intégral au libre-échange avec les États-Unis. Je suis inquiet quand j'entends le secrétaire parlementaire parler, dans ses interventions, à la fois de négociations et de discussions. Je le suis également quand j'entends le premier ministre du Canada nous dire, hier, que nous avons eu un accord qui a fonctionné pendant cinq ans. Il n'a pas fonctionné pendant cinq ans. Il nous a pénalisés pendant cinq ans.

Il faut une rencontre au sommet de l'ensemble des acteurs pour nous assurer que ce consensus que nous avons en mai, nous l'avons toujours maintenant en novembre. Les six prochaines semaines seront extrêmement difficiles à vivre, et c'est compréhensible. Il y a des associations manufacturières, comme la Canadian Lumber Remanufacturers Association et Clé-Bois, soit le Conseil de libre-échange pour le bois d'oeuvre, qui ont demandé cette rencontre. Nous demandons nous aussi cette rencontre dans les plus brefs délais.

Il faut des mesures, et je suis convaincu que le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques élaborera à cet égard en matière d'assurance-emploi pour que les travailleurs et les travailleuses puissent passer à travers cette période difficile.

La dernière chose que je voudrais indiquer, c'est qu'il faut absolument que le premier ministre du Canada obtienne du président américain le retrait de ces droits compensatoires et de ces droits antidumping, jusqu'à temps que les tribunaux de l'OMC nous donnent raison.

**Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ):** Monsieur le Président, je suis vraiment heureuse de pouvoir participer à ce débat d'urgence, ce soir. J'habite une région qui est, à l'heure actuelle, victime du marasme dans lequel on s'est retrouvés à la suite des décisions des Américains.

Principalement en fin de semaine, tout le monde me demandait: «Qu'est-ce qui arrive avec le bois d'oeuvre? Qu'est-ce que vous pouvez faire contre les Américains? Pourquoi les Américains font-ils cela?» Les gens se demandent pourquoi les Américains agissent de cette façon. Pourquoi sommes-nous allés devant les tribunaux internationaux? Pourquoi sommes-nous allés à l'OMC et avons-nous gagné, si cela ne donne toujours rien?

Les gens commencent à être un peu fatigués de cette situation où on a l'impression de livrer un combat comme celui qui a opposé David contre Goliath, le pauvre contre le riche, le gros contre le petit. On est un peu fatigués de voir qu'on se retrouve toujours à la case départ et qu'on est de plus en plus victimes de cette situation. On se demande comment cela pourrait bien changer.

Il faut que cela change. Cela ne peut plus continuer comme cela. C'est absolument important qu'on trouve le moyen de défoncer le mur qui est devant nous pour faire respecter nos droits.

En 1996, l'entente a été signée par le gouvernement en place. Mon collègue de Joliette le rappelait, cette entente a été négative. Elle n'a pas apporté de bien pour le Québec et la Colombie-Britannique. Cela n'a pas été avantageux pour les Canadiens et les Canadiennes.

Donc, quand elle est venue à échéance et même avant—on savait qu'elle venait à échéance le 31 mars 2001—on n'a pas arrêté de poser des questions au gouvernement pour lui demander: «Qu'est-ce que vous allez faire? L'entente vient à échéance bientôt. On veut le libre-échange. L'accord de libre-échange, on l'avait signé, on veut donc qu'il soit respecté.»

Depuis ce temps-là, on sait ce qui s'est passé. Le gouvernement américain a pris des décisions qui sont vraiment négatives pour nous.

Que doit-on retenir de tout cela? On réalise que les autorités canadiennes refusent d'utiliser le mot «négociations» comme si ce mot faisait peur. On ne veut pas parler de négociations; on dit qu'on fait des «discussions» avec le gouvernement américain. On est en discussion avec le gouvernement américain, au lieu d'être en négociation.

Il faut que l'on se retrouve du côté de la négociation. Dans un système de négociations, il s'établit un rapport de force, une situation de «give and take». Il faut qu'on commence à dire aux Américains: «Nous autres, on va changer notre politique à partir de maintenant. On n'aura plus de sympathie pour les États-Unis. Vous n'aurez plus notre pétrole, notre gaz naturel, plus rien de ce que vous voulez.»

Ils veulent avoir notre eau potable; eh bien, disons-leur tout de suite que s'ils ne nous donnent pas ce qu'on demande au niveau du bois d'oeuvre, ils n'auront rien. Mettons cela dans les négociations. C'est pour cela qu'il faut aller négocier. Il faut se placer dans une attitude pour négocier, pas dans une attitude défaitiste, de «discuteux» sur le coin d'une table. Il faut aller négocier.

Les Américains, eux, sont en négociations, parce qu'ils ont nommé un négociateur, l'ancien gouverneur du Montana, M. Marc Racicot pour aller négocier. Mais s'il n'y a personne devant eux pour négocier, les Américains négocient donc tout seuls. Les Canadiens doivent se mettre dans la tête qu'ils doivent également négocier. C'est très important comme attitude de départ.

Si on n'a pas la bonne attitude au départ, ou si on s'en va tout simplement parler, placoter, discuter autour d'un café, comment voulez-vous qu'on se mette à négocier? Cela m'apparaît important. Les négociations sont entamées; du moins, les Américains les ont entamées.

Pour sa part, l'industrie déplore de ne pas être partie prenante dans ces négociations. Tout ce qu'on lui dit, c'est: «Tu peux te promener dans les corridors, faire le lobbying que tu voudras tout autour de nous, tu peux entretenir notre cour, comme industrie, mais c'est nous autres qui négocions.» On envoie des fonctionnaires négocier, mais il faudrait peut-être songer à mettre autour de la table des gens qui connaissent le tabac, comme on dit.

• (1535)

Il faut donc poursuivre la bataille avec les Américains et expliquer à notre population qu'il va devoir se passer quelque chose. J'ai lu des articles, par exemple, où on disait: «La guerre du 2 x 4.» C'est une image qui est très importante, au moins, pour les citoyens du Canada.

*Article 52 du Règlement*

Tout le monde a vu, sur les autoroutes par exemple, des fardiers ou des grands trains routiers qui transportent du bois, des 2 x 4. Très souvent, il peut y avoir d'autres choses, mais très souvent, ça ressemble à des 2 x 4. C'est souvent enveloppé dans du papier. À un bout, c'est peint en vert, à un bout, c'est peint en bleu. Cela dépend de la compagnie.

Dans ma région, presque tout le monde connaît quelqu'un qui est associé de près ou de loin avec les travailleurs du bois. Ce sont des gens qui travaillent directement dans la forêt ou qui transportent le bois de la forêt à l'usine de sciage. Il y a ceux qui travaillent à l'intérieur de l'usine de sciage ou encore ceux qui transportent ensuite le bois quelque part aux États-Unis puisque plus de 50 p. 100 de notre production va vers ce pays.

L'été dernier, mes collègues de Joliette, de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques et moi-même sommes allés rencontrer les Américains. Nous avons rencontré des sénateurs et des membres du Congrès. Je dois avouer que lors de cette rencontre, j'ai été étonné. Il y avait plusieurs autres personnes. Il y avait des libéraux et des gens de tous les partis. Je pense qu'il ne manquait aucun parti—peut-être qu'il manquait un parti—, mais on a essayé d'être tous là parce qu'on avait intérêt à y être. Nous étions tous là. Nous avons rencontré, comme je le disais, des sénateurs, des personnes de la Chambre des représentants et même des lobbyistes. Le vice-président de Home Depot était là.

Ces gens parlaient avec nous et comprenaient la situation. Bien souvent, le bois canadien est de meilleure qualité que le bois américain. De plus, les Américains ne produisent pas le même bois que celui qu'on exporte aux États-Unis. Ce sont des arbres qui ne poussent pas aux États-Unis.

Ce dont je me suis rendu compte, c'est l'ignorance totale et absolue des parlementaires américains. Ils ne connaissent rien, ne comprennent rien à notre système et ils nous accusent à tort et à travers de subventionner une industrie qui ne l'est pas du tout. J'ai été vraiment étonné de voir comment, tout bonnement, les sénateurs disaient: «Ah, oui, c'est ça. Ah, c'est comme ça que ça fonctionne!»

Il faut donc développer une pédagogie pour mettre au courant les fonctionnaires du Département américain du commerce international, les sénateurs et les représentants, ceux qui prennent les décisions, de la façon dont se vit la situation de notre côté de la frontière pour qu'ils comprennent enfin qu'on n'est en rien concurrentiels avec eux.

Donc, il faut arriver à faire cela. C'est très important pour aboutir, finalement, à une solution à l'avantage de notre industrie chez nous. Cela ne peut pas continuer de cette façon.

Dans mon comté, il y a eu au moins 600 pertes d'emplois. Quand on parle de 600 pertes d'emplois dans une région comme la mienne, c'est comme si on annonçait 10 000, 15 000, 20 000 emplois dans les plus grands centres.

Alors, il m'apparaît extrêmement important qu'on fasse très attention parce qu'il y a des emplois directs et tous les emplois indirects. La situation est difficile, mais il ne faut pas que les Américains viennent la compliquer davantage avec leur incompréhension de la situation et avec leurs décisions de protectionnistes, comme ils le sont, et de géants qui peuvent en imposer à tout le monde.

Je pense qu'on doit être capables de se tenir debout. Comme mon collègue de Joliette le disait, il faut aller aux États-Unis et négocier. Il ne faut pas le faire avec des sous-fifres de douzième ordre, mais avec le premier, le président lui-même s'il le faut. Il faut que notre premier ministre en fasse sa cause.

● (1540)

Il se cherche peut-être une cause, parce que je vois qu'on n'est pas tellement occupés au Parlement. Donc, le premier ministre se cherche peut-être une cause. Il peut donc partir avec son bâton de pèlerin. Cette fois-là, on fermera les yeux sur les sommes qu'il dépense pour les voyages. Il doit aller lui-même régler la question du bois d'oeuvre aux États-Unis.

● (1545)

[Traduction]

**M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre pour débattre des questions soulevées par l'honorable député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques.

La motion du député sur le bois d'oeuvre est opportune et importante pour tous les Canadiens. Le différend qui oppose le Canada aux États-Unis dans le dossier du bois d'oeuvre n'est pas nouveau et continue d'être le principal sujet de préoccupations de notre pays concernant nos échanges avec nos voisins du Sud.

La décision prise la semaine dernière par le département américain du Commerce, aussi peu surprenante qu'elle puisse être étant donné ses tendances protectionnistes, est punitive pour notre industrie en termes de pertes d'emplois et de fermetures de scieries, et pour le consommateur américain qui devra payer, pour se loger, des prix inutilement élevés afin de couvrir ces droits injustifiés.

Ce différend, le quatrième en 20 ans, a un effet direct sur des centaines de milliers d'emplois canadiens et un effet indirect sur un plus grand nombre encore. Plus de 300 localités canadiennes dépendent au moins à 50 p. 100 de la vigueur de l'industrie forestière et de relations commerciales positives avec les États-Unis en ce qui concerne le commerce du bois d'oeuvre. Presque un million de gagne-pain au Canada, soit un emploi sur seize, sont liés à l'industrie du bois d'oeuvre. Dans ces localités, les Canadiens sont les premiers à ressentir les effets des sanctions commerciales américaines sur l'économie de notre pays, sur leurs localités et sur leurs familles.

Je vais parler aujourd'hui de ce que le gouvernement canadien a fait pour défendre les intérêts de ce secteur et de ce qu'il fera dans les jours à venir.

Depuis que le secteur américain du bois d'oeuvre a présenté une demande au département américain du Commerce, en avril de cette année, alléguant que notre industrie était subventionnée et qu'elle pratiquait le dumping aux États-Unis, le gouvernement a répondu vigoureusement et clairement que ces allégations étaient fausses et absolument non fondées. Au cours des 20 dernières années, trois affaires précédentes de ce genre ont été jugées sans fondement. Une fois encore, nous réfuterons les allégations. Inspirée par des sentiments protectionnistes, l'intervention de l'industrie américaine a semé l'incertitude et a entraîné la fermeture de scieries, la perte d'emplois, la réduction des exportations et la perte de débouchés pour l'industrie canadienne du bois d'oeuvre.



*Article 52 du Règlement*

Cela dit, permettez-moi d'ajouter que nous, au Canada, ne sommes pas les seuls à en souffrir. Du fait des représailles commerciales décrétées par les États-Unis, les consommateurs américains se ressentent de ce différend inutile. Du fait de l'imposition par les États-Unis de droits sur notre bois, les consommateurs américains vont devoir payer plus cher le bois d'oeuvre et, par conséquent, le logement sera plus cher. Les États-Unis vont connaître une baisse des mises en chantier, qui étaient la seule lueur d'espoir dans une économie en perte de vitesse, et une diminution de la capacité de centaines de milliers d'Américains d'acheter une maison.

Quelle influence a cette mesure sur ceux qui veulent acheter une maison, disons sur ceux qui achètent leur première maison ou sur ceux qui cherchent un logement abordable? La Coalition des consommateurs américains en faveur de logements abordables et d'autres groupes du même genre estiment que les droits de 32 p. 100 sur le bois canadien vont faire augmenter inutilement le prix du logement, augmentation qui pourrait aller jusqu'à 3 000 \$.

Il est incroyable de constater que l'imposition de droits aux producteurs canadiens par le gouvernement des États-Unis va nuire sérieusement aux consommateurs américains, qui auront à faire jusqu'à quatre mois de versements hypothécaires uniquement pour couvrir le coût de mesures commerciales inutiles prises contre les producteurs de bois d'oeuvre canadiens. Ironiquement, en tâchant de satisfaire les grands groupes d'intérêts dans le secteur du bois d'oeuvre aux États-Unis, le département américain du Commerce a frappé indirectement ceux qui sont des tiers dans ce conflit commercial.

Étant donné cette mesure commerciale et les difficultés qu'elle cause des deux côtés de la frontière, je tiens à féliciter les nombreux groupes d'intérêts canadiens qui ont fait front commun avant l'enquête et depuis la mesure commerciale qui est entrée en application en avril. Les producteurs de bois canadiens, les gouvernements provinciaux et territoriaux et le gouvernement du Canada se sont réunis régulièrement pour déterminer ce qu'il fallait faire ensuite. Ils ont travaillé de façon concertée et ont fait clairement savoir que nous allions combattre la mesure commerciale américaine en nous fondant sur le bien-fondé de notre cause, et le Canada a déjà obtenu gain de cause dans ce dossier à plusieurs reprises.

• (1550)

Je suis fier de dire que notre gouvernement s'est employé activement à défendre nos intérêts et à frayer le chemin. À l'intention de ceux qui se demandent ce que nous pouvons faire de plus, je vais récapituler ce que nous avons déjà fait et exposer ce que nous pouvons faire ensemble dans l'avenir immédiat.

Notre premier ministre est fréquemment intervenu personnellement auprès du président Bush au sujet du conflit du bois d'oeuvre à toutes les occasions qui se présentaient. Comme le premier ministre l'a dit aujourd'hui à la Chambre, et comme il l'a dit maintes fois, il a eu l'occasion d'aborder le sujet avec le président Bush il y a environ une semaine à Shanghai et s'est engagé à l'aborder de nouveau avec le président américain dans quelques jours. Il ne fait aucun doute que le premier ministre s'occupe personnellement et très sérieusement du dossier et qu'il a abordé la question à maintes reprises avec le président américain.

Notre ministre du Commerce international a dénoncé la situation avec vigueur et a participé à maintes occasions à des discussions avec des hauts fonctionnaires américains, notamment le secrétaire au Commerce, M. Evans, et le représentant des États-Unis pour le commerce extérieur, Bob Zoellick. En répondant à une question posée à la Chambre aujourd'hui, mon collègue le ministre du

Commerce international a indiqué qu'il avait eu un entretien avec le nouveau représentant spécial, Marc Racicot, nommé par le président Bush. Il a dit qu'ils s'étaient rencontrés aujourd'hui et que M. Racicot savait maintenant sans équivoque quelles inquiétudes le litige actuel suscitait pour les producteurs de bois d'oeuvre canadiens, les travailleurs canadiens et le gouvernement canadien.

Notre ministre et des hauts représentants ont tenu régulièrement des réunions fédérales-provinciales. Les gouvernements provinciaux se serrent les coudes et font progresser les intérêts qu'ils ont en commun avec le gouvernement du Canada dans cette période difficile, et je les salue.

Afin de contrer les points de vue protectionnistes, nous avons bâti des alliances avec des groupes de consommateurs américains et des entreprises américaines qui dépendent du bois d'oeuvre canadien. Par exemple, Home Depot, le grand détaillant américain de bois d'oeuvre, appuie solidement notre position et exerce activement des pressions auprès des membres du Congrès américain quant à la nécessité d'assurer le libre-échange du bois d'oeuvre. Voilà la meilleure solution : le libre-échange du bois d'oeuvre. Home Depot a joué un rôle crucial dans la mission effectuée récemment par Équipe Canada à Atlanta. Un joueur clé aux États-Unis, Home Depot préconise le libre-échange et non la prise de mesures commerciales défavorables.

Le gouvernement du Canada a préparé un dossier de plus de 250 000 pages de preuves réfutant catégoriquement les allégations de l'industrie américaine. Nous avons aidé des entreprises à préparer des demandes d'exclusion de l'enquête sur les droits compensateurs et nous avons récemment présenté 334 demandes au département américain du Commerce.

Notre ambassade à Washington et nos consulats aux quatre coins des États-Unis ont été très actifs, exerçant des pressions auprès des décideurs et sensibilisant le public américain aux effets que les droits compensateurs auront sur les consommateurs américains. Jusqu'à maintenant, quelque 115 membres du Congrès appuient la position du gouvernement du Canada. Nombre d'articles à l'appui de la position canadienne ont aussi été publiés dans des journaux américains.

Tout cela est surprenant et positif par rapport au dernier différend que nous avons eu avec les États-Unis dans le même dossier. La population des États-Unis et le Congrès américain sont mieux informés, et nous sommes en train de bâtir et de cultiver une alliance, au sud de la frontière, qui appuie nos revendications sur le front du libre-échange du bois d'oeuvre. Les Américains pressent leur gouvernement pour qu'il honore son engagement et qu'il se comporte en libre-échangiste dans le secteur du bois d'oeuvre comme dans les autres secteurs où il a choisi de le faire.

La riposte du Canada aux décisions provisoires du département du Commerce disant que nos producteurs sont subventionnés et à ses mesures commerciales a été de faire en sorte que les règles soient les mêmes pour tous, afin que les grandes entreprises américaines du bois d'oeuvre ne fassent pas la loi. Notre décision de contester les décisions protectionnistes des États-Unis devant l'Organisation mondiale du commerce est le meilleur moyen d'arracher une nouvelle victoire pour notre industrie.

*Article 52 du Règlement*

●(1555)

Nous contestons devant l'OMC les lois américaines et les décisions du département du Commerce à propos de cinq mesures distinctes. Nos démarches portent directement sur le bois d'oeuvre, et je suis heureux que l'OMC se soit déjà prononcée en notre faveur au sujet de la politique d'exportation de grumes. Avec une douzaine d'autres pays, nous contestons une autre mesure législative américaine qui a des conséquences pour le bois d'oeuvre, le tristement célèbre amendement Byrd. Tout en menant sur le fond la lutte contre les droits compensateurs, le gouvernement du Canada, de concert avec les provinces, cherche à soustraire individuellement à cette mesure commerciale des centaines d'entreprises canadiennes. Notre gouvernement a récemment réussi à soustraire tous les producteurs du Canada atlantique à ces mesures contre les subventions. Nous espérons obtenir les mêmes résultats pour beaucoup d'autres producteurs canadiens qui ne devraient être pas être englobés dans cette lutte commerciale des États-Unis.

Quelles seront les prochaines mesures du Canada? Je conviens avec le ministre du Commerce international, nos industries et les provinces que nous devons continuer de lutter contre les mesures commerciales des États-Unis par tous les moyens juridiques à notre disposition. La poursuite des contestations devant l'OMC et une contestation en instance fondée sur l'accord de libre-échange sont de mise.

Les réunions et les discussions avec les représentants américains dans le but de trouver une solution à long terme au différend qui oppose les deux pays ne peuvent pas nuire à notre industrie, seulement l'aider. La série de discussions continues fait partie de la démarche en deux volets entreprise depuis un certain temps par le gouvernement afin de trouver une solution au problème : porter l'affaire en justice et amorcer la procédure nécessaire à cette fin, mais en même temps tenir des discussions au plus haut niveau, auxquelles participent le premier ministre, le ministre et les fonctionnaires canadiens et américains, beaucoup consulter l'industrie, ce qu'a fait le ministre, et mêler les provinces aux discussions pour voir si nous pourrions déterminer une fois pour toutes les raisons fondamentales pour lesquelles les Américains refusent de céder sur ce plan. Il a été prouvé à plusieurs reprises qu'ils avaient tort de prétendre que nous subventionnons l'industrie.

Une fois pour toutes, allons au coeur du problème. Trouvons une solution à long terme qui nous garantira un libre-échange dans le domaine du bois d'oeuvre et qui ne nous obligera pas à livrer et à gagner la même bataille chaque année, ce que nous devons faire maintenant.

Nous comprenons pourquoi l'industrie du bois d'oeuvre aux États-Unis continue de faire des allégations fallacieuses au sujet de notre industrie. Nous savons qu'elle est animée par des motifs protectionnistes et par la crainte de perdre sa part de marché. C'est uniquement une question de parts de marché. Nos producteurs offrent un excellent produit à bon prix. Ils ont réussi à s'accaparer 34 p. 100 du marché américain et leurs homologues américains ne sont pas contents. Ce n'est pas la faute de nos producteurs s'ils font un si bon travail. Ils veulent le libre-échange, ils méritent de l'avoir et le gouvernement continuera de se battre pour garantir le libre-échange à tous les Canadiens.

Bien que nous ayons conservé environ un tiers du marché américain, nous savons à quoi nous attendre puisque c'est la quatrième fois que l'on tente de miner notre industrie. Nous n'allons pas rester les bras croisés pendant que l'on tente d'enlever la partie en recourant à la mésinformation sur notre industrie. Notre gouverne-

ment et, bien sûr, tous les députés, doivent rétablir les faits et défendre les intérêts de notre industrie. Nos collectivités, les emplois qui les ont créés et les familles qui dépendent d'une industrie du bois d'oeuvre forte, ne méritent pas moins.

**M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le différend sur le bois d'oeuvre se poursuit depuis longtemps et son histoire est longue et tortueuse. Ce qui me frustre est de voir à quel point le premier ministre accorde peu d'urgence ou d'attention à ce différend.

Je ne suis pas seul à penser de cette façon. C'est aussi l'avis d'une majorité des travailleurs forestiers, de ceux qui représentent les communautés forestières et des intervenants politiques. Si nous pouvons voir que le premier ministre ne s'engage pas vraiment dans ce dossier, il est certain que l'administration américaine et les groupes d'intérêts du lobby du bois d'oeuvre aux États-Unis peuvent en faire autant.

Hier à la Chambre durant la période des questions, le premier ministre a dit que nous avons eu, pendant cinq ans, un accord profitable. Or cet accord n'a pas donné les résultats escomptés. Il a entraîné des pertes massives d'investissements et d'emplois, ainsi que des distorsions du marché qui ont été coûteuses et ont créé des divisions entre les producteurs et les consommateurs.

La situation est grave lorsque la personne qui doit faire preuve de leadership par rapport à notre principal produit d'exportation fait des déclarations démontrant un tel manque d'information.

La semaine dernière, le département du Commerce américain a annoncé sa décision préliminaire d'imposer un droit de 12,6 p. 100 en plus du droit compensateur de 19,3 p. 100 qui existait déjà, pour un total de 32 p. 100. Comment le premier ministre a-t-il réagi? A-t-il fait état d'une certaine urgence ou pris des mesures directes à la suite de cette annonce? Je pourrais poser la question à nouveau, mais je n'obtiens pas vraiment de réponse car le premier ministre n'a pas manifesté d'urgence et n'a pris aucune mesure directe à cet égard.

À certains égards, l'administration américaine est beaucoup plus engagée que le premier ministre, quoique le département du Commerce américain ne le soit pas. L'administration a désigné un représentant, M. Marc Racicot, du Montana. Il se trouve à Ottawa aujourd'hui.

Le premier ministre nous assure qu'il communique toutes les deux ou trois semaines avec le président et qu'il a passé un peu de temps avec lui en Chine. C'est tout. Je suis gêné que le premier ministre du Canada s'abaisse jusqu'à dire que cela compte pour quelque chose.

J'ai lu que le premier ministre s'est arrangé pour avoir une séance de photos avec le président des États-Unis pendant son séjour en Chine. Encore une fois, je suis gêné. Cette conduite ne sied pas à un premier ministre. Il ne devrait pas chercher à se faire photographier aux côtés d'un président sans méfiance afin de projeter une belle image dans son pays, alors qu'il n'aboutit à rien. La situation est grave. Des collectivités, des travailleurs, leurs familles et des entreprises sont en danger, et le premier ministre agit avec désinvolture.

Parlons d'aujourd'hui. Aujourd'hui, j'ai demandé au premier ministre pourquoi il n'était pas pleinement engagé. Encore une fois, il a fait allusion au fait que des dizaines d'autres dirigeants voulaient s'entretenir avec le président des États-Unis, en Chine. C'était avant l'annonce des mesures antidumping, qui a été faite mercredi dernier.

*Article 52 du Règlement*

Y a-t-il quelqu'un en face? Devons-nous croire que le premier ministre est pleinement engagé dans le dossier du bois d'oeuvre? Je ne suis pas avocat, mais, à mon avis, les preuves sont abondamment claires qu'il n'est pas engagé.

• (1600)

Je ne peux insister assez sur l'importance et la gravité du problème, un problème qui persistera à moins de voir un revirement radical. Le différend peut être réglé ou être l'objet d'un long procès. Le gouvernement a-t-il un plan d'urgence? Étant donné qu'il n'a pas de plan, je doute qu'il ait un plan d'urgence.

Je salue la nomination par les États-Unis d'un représentant dans le différend sur le bois d'oeuvre. Je salue le procès annoncé par Canfor Corporation hier. L'entreprise a fait connaître son intention d'intenter des poursuites de l'ordre de 250 millions de dollars aux termes du chapitre 11 de l'ALENA, en faisant valoir que le département américain du Commerce a agi de manière capricieuse et partielle contre les intérêts de l'entreprise. Ce raisonnement vaudrait également pour beaucoup d'autres entreprises canadiennes oeuvrant dans l'industrie forestière.

Cette protection existe en vertu de l'ALENA, mais certains députés soutiennent qu'elle ne devrait pas y figurer. Ces députés sont tous membres du Nouveau Parti démocratique.

C'est la seule façon de faire intervenir un organisme neutre dans ce différend. C'est une bonne décision de la part d'une entreprise canadienne que d'informer l'administration que, à long terme, l'attitude partielle du département américain du commerce à l'égard d'une industrie que n'est manifestement pas une industrie subventionnée, est inacceptable.

En décrivant le différend, il est important de mentionner que nous avons d'excellents alliés américains. Depuis deux ans, un groupe de consommateurs américains exerce des pressions auprès des législateurs et des membres du congrès en vue de les sensibiliser aux effets néfastes du différend sur leurs électeurs et la population américaine en faisant valoir que l'imposition d'un droit compensateur sur le bois d'oeuvre canadien se répercute sur les prix que doivent payer les consommateurs américains.

Ce n'est pas un conflit canado-américain. C'est un conflit entre le Canada et les intérêts spéciaux du lobby du bois d'oeuvre aux États-Unis. Il est complètement stérile et inutile et il nuit à nos deux pays.

À long terme, je suis optimiste puisque le mouvement des consommateurs aux États-Unis représente 95 p. 100 de la consommation du bois d'oeuvre. Le différend s'étend au-delà des groupes de consommateurs du bois d'oeuvre et touche tous les secteurs de l'économie américaine, qu'il s'agisse de consommateurs de bois d'oeuvre ou non. C'est une bonne décision.

À long terme, les dispositions législatives protectionnistes américaines changeront. Il se pourrait même qu'il y ait contestation de la part d'intervenants importants au sein du groupe de consommateurs. J'espère que cela se produira.

Le Canada ne peut se mettre à dos le groupe de consommateurs aux États-Unis. Quoi que nous fassions pour régler ce différend, nous devons reconnaître cela. Le Canada doit aussi écarter toute entente qui nous ramènerait à un accord fondé sur des quotas.

• (1605)

L'ancien accord fondé sur des quotas, qui avait été conclu pour l'industrie forestière du Canada et qui vient d'arriver à échéance, était mauvais. Le premier ministre a fait des observations hier à ce sujet, et je m'inquiète de l'avoir entendu parler d'un bon accord. Je crains

tout à coup que le gouvernement envisage de conclure un autre accord fondé sur des quotas.

L'Alliance canadienne préconise le libre-échange dans l'industrie du bois d'oeuvre depuis longtemps. L'accord sur le bois d'oeuvre qui a duré de 1996 à 2001 et qui est arrivé récemment à échéance a créé, dans l'industrie du bois d'oeuvre, un système de quotas qui a coûté des milliers d'emplois au Canada. Le gouvernement fédéral a orchestré l'accord en 1996 avec l'appui de certains membres de l'industrie. Lorsque l'accord a tourné au vinaigre et que presque tout le monde s'est rendu compte de ses répercussions négatives, le gouvernement s'en est lavé les mains et il a dit que c'était l'industrie qui l'avait poussé à conclure cet accord.

L'Alliance canadienne a pris la question au sérieux et a établi une analyse claire ainsi qu'un énoncé stratégique en juin 2000. Le ministre du Commerce international a finalement adopté l'idée du libre-échange en mars 2001, quelques jours avant que l'Accord sur le bois d'oeuvre arrive à échéance. Une bonne partie de l'industrie canadienne, l'opposition officielle et l'American Consumers for Affordable Homes ont travaillé d'arrache-pied afin d'empêcher que l'accord sur le bois d'oeuvre ne soit reconduit ou prolongé au moment de son échéance, le 31 mars.

Le Canada ne peut conclure aucun accord qui nuirait à notre compétitivité future ou qui conforterait les Américains dans leur idée qu'ils peuvent imposer leur volonté sans égard aux règles du commerce international. Le premier ministre a un rôle important à jouer dans ses discussions avec l'administration Bush. Le Cabinet du premier ministre ne devrait pas faire pression pour que le ministre accepte un accord allant à l'encontre des intérêts à long terme du Canada.

Des politiciens du département américain du Commerce cherchent à obtenir une victoire écrasante du lobby du bois d'oeuvre. C'est le pire exemple possible de politique dictée par des producteurs.

Que doit faire le gouvernement? Le premier ministre et ses hauts fonctionnaires doivent continuer à signaler à l'administration Bush les avantages du libre-échange dans le secteur du bois d'oeuvre. Ils doivent lui faire remarquer que l'industrie canadienne n'est pas subventionnée. Le premier ministre doit remplir sa promesse voulant que les Américains ne puissent pas obtenir davantage d'énergie canadienne tant qu'ils restreindront les exportations canadiennes de bois d'oeuvre. Il peut le faire dans le cadre de n'importe quelle discussion continentale proposée sur l'énergie.

Ce n'est vraiment pas le moment à l'heure actuelle que les gouvernements ou l'industrie cèdent devant le lobby américain du bois d'oeuvre. La cause du Canada pour un accès au libre-échange devant les tribunaux commerciaux de l'ALENA et de l'OMC est solide et le lobby américain du bois d'oeuvre le sait. Quinze années de harcèlement ont déjà coûté très cher. Si nous ne revenons pas immédiatement au libre-échange, l'industrie perdra encore des emplois permanents et des investissements.

Que faisons-nous à partir de maintenant? Il nous faut une analyse coût-efficacité nous permettant de comparer litige et négociation. Je crois que cette analyse montrera que le litige est une assez bonne option.

Par exemple, l'arrangement contingentaire du bois d'oeuvre que nous devons tous accepter depuis cinq ans coûte en fait de 15 à 20 p. 100 au secteur industriel, même s'il y a eu des nantis et des démunis, dépendant de qui avait un contingent ou un accès en franchise de droits et qui n'en avait pas. Il n'y avait aucune justice là-dedans.

*Article 52 du Règlement*

Aujourd'hui plus que jamais notre premier ministre et le gouvernement fédéral doivent faire preuve de leadership et de détermination. Le lobby américain du bois d'oeuvre ne croyait pas que le Canada tiendrait aussi longtemps qu'il l'a fait. Le lobby américain du bois d'oeuvre s'est comporté en groupe d'intérêts égocentrique néfaste pour les intérêts des États-Unis et du Canada.

●(1610)

On est très pessimiste aujourd'hui, mais il y a aussi place à l'optimisme. Nous devons préserver notre alliance. Nous devons régler cette affaire une fois pour toutes.

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec ma collègue, la députée de Vancouver-Est, qui vient de la province où l'industrie forestière, les travailleurs et leurs localités ont été le plus durement frappés par cette crise incessante dans le secteur du bois d'oeuvre.

J'ai écouté attentivement l'intervention du secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international. Je ne doute pas un seul instant que le secrétaire parlementaire partage avec les députés d'opposition l'exaspération que suscite ce différend non réglé et continu.

Je ne doute pas qu'il soit inquiet à propos des répercussions que cela peut avoir sur les travailleurs forestiers et leurs familles. Noël approche, et quelque 16 000 travailleurs ont déjà perdu leur emploi en Colombie-Britannique seulement. Ils n'ont aucune idée de ce qui va se passer dans l'avenir. En fait, ils perdent espoir en toute possibilité de se relever et de travailler dans l'industrie où ils se sont montrés très compétents et très compétitifs.

Je partage avec ces travailleurs la frustration incroyable qu'ils ressentent quand ils voient des membres du gouvernement, comme le premier ministre, le ministre du Commerce international et le secrétaire parlementaire, je regrette de le dire, se frotter les mains et soutenir à quel point la position du Canada est bien fondée.

Le gouvernement ne s'occupe que des symptômes. Il ne veut pas parler des causes sous-jacentes, des raisons profondes pour lesquelles nous nous retrouvons encore une fois dans cette situation difficile. Ces travailleurs font littéralement face à la faillite personnelle et dans bien des cas à la désintégration de leur famille à cause des pressions qu'engendre cette situation.

Il est grand temps que le gouvernement parle des raisons pour lesquelles nous nous trouvons dans cette situation avec les États-Unis. Nous allons continuer de nous faire harceler comme cela s'est produit à maintes et maintes reprises à moins d'affronter le véritable problème: nous n'avons pas un accord de commerce équitable avec les États-Unis. Nous allons continuer de subir ce genre de harcèlement jusqu'à ce que nous ayons les bons mécanismes de règlement des différends, capables de remédier à ce genre d'attaque injustifiée et déloyale ou jusqu'à ce que nous soyons capables d'être extrêmement compétitifs dans divers secteurs.

Plus tôt cet après-midi, j'ai eu l'occasion d'interroger le premier ministre au sujet des propos qu'il tenait hier sur sa fermeté à l'endroit des Américains au sujet du bois d'oeuvre. Malheureusement, cette fermeté semble bien éphémère, et ce n'est d'ailleurs pas la première fois que nous entendons ce genre de discours.

Le premier ministre a rencontré le président George Bush après son élection. Il s'est vanté d'avoir tenu tête au président américain au sujet de la question du bois d'oeuvre. Or, les collaborateurs du président ont fait savoir que le premier ministre n'a pas tenu ce genre de discours au président américain, ce qui place non seulement le premier ministre mais également tous les Canadiens dans l'embarras.

●(1615)

Une fois de plus, nous faisons rire de nous. Tout en donnant l'impression que nous voulons défendre l'industrie du bois d'oeuvre, ses travailleurs, leurs familles et leurs communautés, quand vient le temps d'agir nous nous comportons comme ces cyclistes olympiques qui pédalent à reculons. Ce genre de bluff et de rhétorique, qui n'est suivi d'aucune mesure concrète, est une source de mécontentement.

On m'a demandé si je ressentais l'énorme mécontentement qu'éprouvent les travailleurs forestiers et leurs familles. Assurément!

Quelque 16 000 emplois ont déjà été perdus en Colombie-Britannique. C'est une réalité qu'il faut reconnaître. Et on prévoit que la province perdra 30 000 autres emplois. Nous savons quels effets terribles cette situation peut avoir sur les familles et sur toute l'économie. On prévoit que la Colombie-Britannique subira 50 p. 100 des pertes d'emplois, mais qu'on ne s'y trompe pas, d'autres régions un peu partout au pays seront très durement touchées.

Il y a deux semaines, le gouvernement avait donné l'impression qu'il était sur le point de signer une nouvelle entente sur le bois d'oeuvre. Le gouvernement semblait être déterminé à exiger que le présumé accord de libre-échange signé par le Canada en 1989 ouvre la voie à un accord de libre-échange sur le bois d'oeuvre.

En fait, après nous être fait imposer un droit antidumping de 12,5 p. 100, nous avons essayé un autre droit compensateur injustifié et encore plus nuisible de 19,5 p. 100. Ces mesures ont un effet paralysant sur de nombreuses scieries et sur l'industrie forestière de plusieurs régions du pays.

En réalité, le soi-disant libre-échange pour lequel nous avons payé très cher au fil des ans s'est avéré être bien différent de ce qu'il promettait. Nous n'avons pas oublié les boniments qu'on nous a servis pour nous vendre l'Accord de libre-échange. Notre parti était seul de son côté, mais il y avait également bon nombre de commentateurs en provenance des libéraux qui indiquaient qu'eux aussi étaient opposés à cette entente lacunaire. Les députés se souviendront qu'au début des années 1980, les États-Unis ont tenté en vain d'imposer des droits compensateurs à l'exportation de bois d'oeuvre canadien.

Ronald Regan a accepté de réduire les importations de bois canadien pendant qu'il essayait d'obtenir du Congrès américain une procédure accélérée. Les États-Unis ont décidé d'instaurer un tarif douanier très sévère et ils ont fait savoir que les pourparlers sur le libre-échange seraient en danger. Le gouvernement Mulroney a rapidement succombé à ces pressions et accepté d'imposer une taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre canadien, mesure qui est restée en vigueur cinq ans, soit jusqu'en 1991.

En 1992, les États-Unis ont imposé une taxe de 6,5 p. 100 sur le bois d'oeuvre canadien et le Canada a fait appel de cette décision devant le groupe d'arbitrage de l'ALENA. Le Canada a remporté l'appel, mais les pressions des États-Unis ont été maintenues. Tout comme Brian Mulroney avant lui, le premier ministre actuel s'est rendu aux demandes des États-Unis et a accepté en 1996 d'accroître les pénalités pour les envois de plus de 14,7 milliards de pieds carrés.

• (1620)

Dave Haggard, le président de l'IWA, avait bien raison de dire que nous ne pouvons pas accéder en rampant à un accord acceptable avec les Américains.

Il semble que chaque fois que nous gagnons des contestations devant les tribunaux internationaux, nous finissons par perdre. Pourquoi est-ce ainsi? C'est parce que les États-Unis sont prêts à ignorer, contester ou immobiliser dans un règlement judiciaire interminable tout cas qui est considéré comme allant à l'encontre de leurs intérêts politiques internes. Le bois d'oeuvre a toujours constitué un important levier pour le harcèlement américain au Canada.

Il y a six mois, les entreprises forestières américaines menaçaient d'exiger des droits compensateurs pouvant aller jusqu'à 40 p. 100. Puis, il ont monté les enchères à 76 p. 100 avec l'appui inconditionnel du représentant commercial du président Bush, Robert Zoellick, qui vante les bienfaits du libre-échange tout en favorisant le protectionnisme.

Nous avons encore une fois vu le ministre du Commerce et le premier ministre se pêter les bretelles en affirmant que le Canada avait eu gain de cause devant les tribunaux internationaux. Toutefois, nous avons fini par devoir payer à nouveau pour pouvoir jouir du libre-échange dans le domaine du bois-d'oeuvre.

On ne pourrait mieux résumer la situation actuelle qu'en citant l'un des travailleurs forestiers de la C.-B. qui est venu affirmer son appui et sa solidarité au NPD contre ce harcèlement à l'égard de notre industrie du bois d'oeuvre. Ce serait le meilleur conseil qu'on pourrait donner au gouvernement. Cet homme a déclaré que négocier à genoux n'avait rien donné et qu'il était plus que temps que le Canada tienne tête aux Américains.

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole après le chef du NPD qui a prononcé un discours éloquent sur cette question. La députée de Halifax a exercé beaucoup de pressions sur le gouvernement à la Chambre pour l'inciter à exposer en toute franchise son objectif dans le domaine du bois d'oeuvre. Elle a assisté à nombre de séances d'information ainsi qu'à la réunion du conseil fédéral du NPD le 14 octobre, où nous avons adopté une résolution d'urgence sur la question.

C'est une question qui se situe tout en haut de l'ordre de priorité des députés de la Colombie-Britannique, qui se disent très préoccupés par la situation sur le marché du bois d'oeuvre.

• (1625)

Je représente une circonscription urbaine dans l'est de Vancouver. On pense que cette question touche les petites localités qui sont tributaires de l'industrie forestière, mais il ne fait pas de doute que cette dernière constitue un puissant catalyseur économique pour les villes également. Le différend relatif au bois d'oeuvre se répercute sur les emplois tant dans la ville de Vancouver que dans les plus petites localités.

Cette industrie représente la plus grande source de revenus d'exportation du Canada, à hauteur de quelque 10 milliards de dollars. Elle représente en outre 350 000 emplois directs et environ un million d'emplois indirects dans plus de 1 000 agglomérations. Cela témoigne des répercussions et des effets dévastateurs de la crise dans l'ensemble du pays, et plus particulièrement en Colombie-Britannique.

En raison des droits compensateurs très iniques qui ont frappé notre industrie, on estime que jusqu'à 30 000 emplois directs seront

### Article 52 du Règlement

perdus, et que pas moins de 90 000 emplois indirects subiront le même sort. C'est absolument énorme. On ne répétera jamais assez ces données pour saisir la magnitude de ce à quoi nous sommes confrontés.

En Colombie-Britannique seulement, 15 des 25 scieries de la côte ont été fermées en raison des droits de douane américains, jetant sur le pavé quelque 12 000 travailleurs. Par exemple, trois scieries de Doman ont fermé leurs portes dans l'île de Vancouver, et 400 travailleurs de Cowichan Bay, Ladysmith et Saltair ont été licenciés. La scierie de Hammond Cedar et deux scieries à valeur ajoutée de Maple Ridge ont fermé leurs portes, jetant à la rue 450 travailleurs. Par suite de ces fermetures, Interfor, une des principales sociétés, ne compte plus que 1 000 travailleurs sur un effectif total de 3 000.

Le problème avec lequel nous devons nous colleter et celui auquel le gouvernement doit faire face est le suivant : quelles sont les avenues à emprunter maintenant? Quel est le programme du gouvernement dans ce dossier?

Les néo-démocrates ont exhorté le gouvernement à réagir en faisant de ce problème une priorité. Il doit reconnaître que ce sont les travailleurs qui ont besoin d'une aide immédiate, car ils sont maintenant au chômage ou le seront bientôt, ce qui suscite beaucoup d'insécurité et d'anxiété.

Il n'y a rien dans les lois commerciales qui empêche le gouvernement du Canada d'aider les travailleurs touchés. Il suffit de voir ce qui s'est passé sur la côte est, lorsque les stocks de morue du Nord se sont volatilisés. Ottawa a aidé les travailleurs qui ont été réduits au chômage, victimes de l'effondrement de cette industrie.

Nous pouvons considérer le plan Mifflin et la restructuration qui s'est faite par suite de ce plan. Nous avons critiqué ce programme, mais le gouvernement du Canada a reconnu que le problème était prioritaire et que des collectivités, des familles, des travailleurs avaient besoin d'aide.

Le gouvernement a envisagé de soutenir les transports aériens et le tourisme, par suite des événements du 11 septembre. Il faut admettre que l'industrie du bois d'oeuvre est ce qui structure des milliers de localités, où elle est un facteur économique de la première importance.

• (1630)

Nous, du NPD, voulons dire haut et fort au gouvernement qu'il ne saurait laisser les travailleurs soutenir tout le poids de ces pratiques commerciales déloyales. Il doit intervenir immédiatement.

Aujourd'hui, à la Chambre, mes collègues, la députée de Churchill et le député de Acadie—Bathurst, ont demandé au gouvernement quelle aide serait apportée aux travailleurs qui ont été touchés. La réponse qu'ils ont obtenue était pitoyable. Le gouvernement dit qu'il y a l'assurance-emploi. Eh bien, la plupart des travailleurs considèrent l'assurance-emploi comme une blague. Ils contribuent au régime, mais n'en retirent rien lorsqu'ils souffrent et ont besoin d'aide.

Lorsque nous avons affronté le ministre de DRHC aujourd'hui pour lui demander si elle offrirait un soutien complémentaire ou un soutien du revenu à ces travailleurs, nous avons entendu quelques vagues grognements et la même allusion à l'assurance-emploi.

Nous, néo-démocrates, affirmons que cela n'est pas assez. À cause de ces pratiques commerciales déloyales, nous sacrifions non seulement nos ressources, nous sacrifions aussi les travailleurs qui sont actuellement touchés.

*Article 52 du Règlement*

Curieusement, aujourd'hui, des députés d'autres partis ont réclamé la tenue d'un sommet pour tous les intéressés qui sont touchés. Les députés de mon parti ont également soulevé cette question à d'autres moments. En écoutant la réponse du ministre du Commerce international, j'ai remarqué qu'il hésitait beaucoup à s'attaquer précisément à cette question. Cela m'a incité à me demander quelle est exactement la position du gouvernement à cet égard.

Quelqu'un comprend-il vraiment la position ou la stratégie du gouvernement pour s'attaquer à cette question?

Nous savons que les États-Unis ont désigné un envoyé spécial. Nous savons que le ministre a apparemment eu une très belle rencontre aujourd'hui. Cependant, lorsque nous mettons de côté toutes les belles déclarations, quelqu'un de nous a-t-il vraiment une idée du plan du gouvernement et de ce qu'il va faire exactement?

J'ai écouté le débat aujourd'hui et les jours précédents, mais je ne comprends vraiment pas ce que le gouvernement est disposé à faire exactement pour nous sortir du gâchis, pour accorder la priorité à ce dossier et pour aider les localités qui sont touchées.

Nous, néo-démocrates, tenons à bien préciser qu'il incombe au gouvernement d'avoir, dans le cadre de sa collaboration avec les partis de l'opposition, un plan de match. Je crois l'avoir entendu dire aujourd'hui à la Chambre par d'autres députés. Je ne suis pas le seul à réclamer un plan de match. Nous en souhaitons tous un, je crois.

Il ne suffira tout simplement plus de dire que nous vivons une crise, que nous avons un problème. Nous voulons savoir ce que le gouvernement propose de faire pour négocier, pour faire de cela une priorité et pour s'assurer que ces accords commerciaux injustes soient mis de côté. Le gouvernement doit négocier un règlement à l'appui de ce qui a déjà été prouvé dans les tribunaux internationaux, à savoir que le Canada ne fait pas de dumping sur le marché américain.

Je tiens à transmettre un message au gouvernement de la Colombie-Britannique. L'IWA, entre autres organisations, craint énormément que, en ce début de crise, il devienne très facile de s'en prendre à lui ou à un autre gouvernement provincial.

Nous tenons à répéter haut et clair que c'est là une autre raison pour laquelle le gouvernement fédéral doit mettre au point une réponse et une stratégie nationales pour s'assurer que, par exemple, le gouvernement de la Colombie-Britannique ne capitule pas complètement devant les intérêts américains en abandonnant la protection des travailleurs, en liant la production et les droits de coupe ou en accroissant les exportations de billes.

Nous craignons beaucoup que, si le gouvernement fédéral n'intervient pas et ne fait pas preuve du leadership nécessaire dans cette crise, la Colombie-Britannique ou d'autres provinces ne concluent des marchés et ne volent fondamentalement leurs travailleurs.

Je tiens à dire enfin que le présent débat est une bonne chose, mais que nous voulons que le gouvernement nous expose son plan, sa stratégie, pour résoudre la crise et qu'il nous dise qu'il appuie les travailleurs des collectivités visées.

●(1635)

Il ne suffit pas que le ministre dise qu'il s'est entretenu avec les PDG et qu'il est en communication avec eux. Le gagne-pain de milliers de personnes est ici en jeu et nous voulons savoir ce que fera le gouvernement pour protéger les collectivités visées.

[Français]

**Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part à ce débat. Je veux féliciter le Bloc québécois pour avoir soulevé cette question.

[Traduction]

Je vais partager mon temps de parole cet après-midi avec le député de Saanich—Gulf Islands.

Comme la députée qui vient de terminer son intervention l'a dit, c'est littéralement une question de vie ou de mort pour des milliers de Canadiens qui vivent dans des régions rurales et travaillent dans le secteur forestier dans tout le pays.

J'ignore si le premier ministre est allé parler de cette question aux Canadiens dont l'emploi est menacé, mais mes collègues et moi-même l'avons fait. C'est une menace bien réelle pour une grande industrie canadienne et pour les hommes, les femmes et les familles qui comptent sur le gouvernement pour protéger leurs intérêts quand ils sont attaqués de façon injuste.

Beaucoup de travailleurs de cette industrie ont été déjà licenciés. Une bonne partie de nos entreprises, petites et des grandes, ne peuvent demeurer ouvertes alors que leur argent est bloqué par les Américains. Or, elles doivent maintenant supporter le fardeau supplémentaire de droits antidumping, qui sont très élevés et injustifiés.

Il y a deux mois, après avoir rencontré des producteurs de bois d'oeuvre de la Colombie-Britannique, je suis allé directement défendre leur cause à Washington moi-même. J'ai dit au vice-président Cheney que ce conflit, sérieux en lui-même, risque également de miner l'appui du Canada au principe même du libre-échange. Je me suis engagé au nom de mes collègues à appuyer un accord raisonnable au Canada ou à l'Organisation mondiale du commerce.

Cependant, deux mois plus tard, le gouvernement du Canada n'a absolument pas fait avancer ce dossier. Comme dans bien d'autres cas, les seules mesures imaginatives sont venues de certains gouvernements provinciaux.

Le gouvernement du Canada ne peut prétendre être surpris. Il savait que cette décision antidumping s'en venait. Il savait que l'ancien accord allait expirer et pourtant, il est resté les bras croisés et a laissé les petites scieries canadiennes et les travailleurs canadiens ordinaires souffrir de son inertie.

Les États-Unis sont le principal client de l'industrie canadienne du bois d'oeuvre. Nous envoyons pour 11 milliards de dollars de bois d'oeuvre aux États-Unis chaque année.

Le dernier coup porté à l'industrie a été l'imposition de droits antidumping de 12,57 p. 100. Il se peut que le premier ministre sache qu'il a perdu toute crédibilité auprès de la Maison-Blanche lorsqu'il a tant tardé à répondre à la crise terroriste, mais la solution consiste à rebâtir cette crédibilité.

Le premier ministre doit agir au lieu de boudier. Il doit rebâtir les relations du Canada avec les États-Unis et ne pas forcer des milliers de Canadiens qui travaillent dans l'industrie du bois d'oeuvre à souffrir à cause de son indifférence.

*Article 52 du Règlement*

[Français]

Il y a deux points importants à souligner en ce qui a trait au libre-échange. Le premier est que le traité de libre-échange ne chapeaute pas directement les échanges dans l'industrie du bois d'oeuvre.

Toutefois, quand la question du bois d'oeuvre a été examinée dans le cadre des dispositions du traité de libre-échange, le Canada a gagné sa cause. Nous gagnons aussi la plupart du temps devant l'Organisation mondiale du commerce malgré qu'il s'agisse de processus hautement complexes.

Aujourd'hui, le problème est que les États-Unis ont réussi à contourner l'esprit du traité de libre-échange. Cela veut dire que nous devons renforcer le traité, ne pas l'abandonner. Car c'est par le biais d'ententes en matière de libre-échange que l'économie canadienne s'accroît.

Je voudrais soulever un second point et souligner que le problème résulte d'une attaque en provenance des groupes d'intérêts américains et non des consommateurs américains. Au contraire, les consommateurs américains appuient notre position puisque nous leur fournissons un produit à un prix beaucoup moins cher.

Ce qui est terrible, c'est que le gouvernement aurait pu éviter tout ce problème s'il avait travaillé efficacement pour mobiliser les consommateurs américains, nos supporters, pour contrer les efforts des lobbyistes engagés par l'industrie américaine du bois d'oeuvre.

Le gouvernement canadien a tout simplement échoué à cet égard. Nous avons un gouvernement passif qui ne défend pas les intérêts du Canadien moyen. C'est un gouvernement qui dérive, alors que nous avons désespérément besoin d'un gouvernement fort et actif qui n'a pas peur de défendre vigoureusement les intérêts du Canada face aux États-Unis.

- (1640)

[Traduction]

Naturellement, le dossier est complexe. Il touche aux champs de compétence des provinces. Les intérêts de l'industrie varient d'une région à l'autre. Essayer de faire front commun a du bon sens. Le gouvernement national ne peut simplement se contenter de se croiser les bras. Une des raisons d'être du gouvernement fédéral est de prendre l'initiative en vue de régler ce genre de problèmes. Dans ce cas-ci, comme dans beaucoup d'autres cas, il n'y a personne au 24, promenade Sussex.

Le gouvernement est coupable de trois lacunes fondamentales. La première est son manque de clairvoyance. Il savait que l'accord quinquennal sur le bois d'oeuvre allait expirer à la fin de mars cette année et que nous serions de nouveau l'objet de droits compensateurs. Il n'a pourtant rien fait de concret pour empêcher l'imposition de ces droits ou pour protéger les intérêts canadiens. Il était mal préparé, comme il était mal préparé pour faire face aux attaques des terroristes. Il disposait pourtant d'un préavis de cinq ans.

La deuxième est son incapacité à dégager un consensus au sein de l'industrie canadienne du bois d'oeuvre afin d'arrêter une position qu'il pourrait vigoureusement défendre aux États-Unis. Le ministre a préféré essayer de convaincre Robert Zoellick, le représentant américain du Commerce, qui, comme tout le monde le savait, ne serait pas très utile pour le Canada étant donné qu'il avait comme priorité de faire avancer, au moyen de ce que l'on avait l'habitude d'appeler la procédure accélérée, d'autres dossiers commerciaux importants auprès de membres du Congrès favorables aux mesures prises contre le Canada.

La troisième est l'incapacité personnelle du premier ministre à régler le différend au plus haut échelon. Il prétend en avoir discuté

avec le président Bush. Il prétend lui parler très souvent au téléphone. Il devrait laisser le téléphone et se rendre sur place. Il devrait aborder le dossier lui-même avec le président des États-Unis. C'est là où réside la solution.

La question ne se réglera pas tant que le premier ministre se croisera les bras et fermera les yeux sur les pertes d'emplois et le désespoir que suscitent ces pertes d'emplois dans l'industrie du bois d'oeuvre partout au Canada.

**M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PC/RD):** Monsieur le Président, nous tenons aujourd'hui le second débat d'urgence sur cette question en un peu plus d'un mois. Les droits imposés par le département américain du Commerce atteignent maintenant à peu près 32 p. 100. Je ne sais pas ce qu'il faut de plus pour amener le gouvernement à écouter. Nous ne pouvons pas continuer à tenir des débats d'urgence et à ne pas agir.

Nous en sommes au quatrième litige commercial dans ce dossier depuis 1982. Pendant 15 des dernières 18 années, le marché du bois d'oeuvre a été perturbé par des menaces de droits compensateurs. Le Canada a eu gain de cause contre les droits compensateurs et les droits antidumping en 1982 et de nouveau en 1991, et je n'ai aucun doute que nous aurons de nouveau gain de cause.

Le problème, c'est que le processus de règlement des litiges peut prendre des années, et les pertes d'emplois exposent les familles à la faillite et à des pertes personnelles. La situation actuelle soumettra les familles à rude épreuve et risque d'entraîner la destruction de relations personnelles. Les conséquences en seraient inestimables.

Les enjeux sont considérables. On estime qu'un Canadien sur 16 travaille dans le secteur forestier. Quelque 50 p. 100 de la population de 337 communautés au Canada dépendent de l'industrie forestière pour leur survie. Plus de 384 000 Canadiens travaillent directement dans l'exploitation forestière, les industries du bois et du papier. La disparition de notre industrie du bois d'oeuvre provoquera l'apparition de villes fantômes partout au pays. Face à l'énormité des enjeux, que faisons-nous?

Bien que nous ayons indubitablement raison sur le plan moral et juridique, il n'est pas facile d'affronter la puissance économique des États-Unis. Nous devons agir de concert. Nous devons penser à long terme. Nous devons nous appuyer sur nos alliés aux États-Unis. Nous devons compter sur les plus hautes instances pour défendre notre position, et j'insiste là-dessus.

Durant la période des questions aujourd'hui, le premier ministre a parlé de son engagement dans ce dossier. Le ministre du Commerce international a dit que le gouvernement faisait tout ce qu'il pouvait, que le premier ministre s'occupait personnellement de la question et que d'autres personnes en faisaient autant. Cette approche ne fonctionne tout simplement pas.

Au cours des 18 dernières années, avons-nous déjà fait face à des tarifs de 32 p. 100? Avons-nous vu le nombre de sans-emploi passer de 20 000 à 50 000? Des gens ont-ils déclaré faillite? Des familles ont-elles été brisées? Non. L'approche actuelle ne fonctionne pas.

Si les députés venaient dans ma province, la Colombie-Britannique, ils pourraient constater sur place le coût humain de la situation actuelle. Le Canada n'est actuellement aux prises avec aucune autre question commerciale. Le premier ministre doit faire de la question du bois d'oeuvre sa priorité absolue.

*Article 52 du Règlement*

Dans le passé, nous avions un contingent de 14,7 milliards de pieds-planche. Nous étions limités par l'accord sur le bois d'oeuvre. Bref, je soutiens que si nous concluons de nouveau une mauvaise entente comme celle que nous avait donnée l'accord sur le bois d'oeuvre, c'est pire que s'il n'y avait rien. Les faits parlent d'eux-mêmes.

De 1995 à 1999, les provinces ont été couvertes par l'accord sur le bois d'oeuvre. Leur part de marché a diminué de 14,5 p. 100. La part de marché des régions auxquelles ne s'appliquait pas l'accord sur le bois d'oeuvre a augmenté de 130 p. 100. Des tiers pays ont accru leur part de marché de 106 p. 100. Qu'est-il arrivé? Les Canadiens ont perdu en raison de la mauvaise affaire conclue par le gouvernement libéral.

Quelle devrait être l'utilité de l'accord sur le bois d'oeuvre pendant les cinq années où il s'est appliqué? Il était censé donner au gouvernement l'occasion de trouver une solution à long terme. Les députés ministériels n'ont pas réagi. Ils reconnaissent eux-mêmes n'avoir rien fait. Ils ont dit que nous devons laisser l'accord arriver à échéance avant qu'ils puissent le contester, au lieu de faire preuve d'unité et de n'avoir qu'une voix pour transmettre au plus haut niveau à Washington le message selon lequel cette intervention était inacceptable.

Nous avons de nombreux alliés aux États-Unis. Les Américains appuyant le libre-échange sont plus nombreux que ceux soutenant les tactiques protectionnistes et les manoeuvres d'intimidation de l'industrie américaine du bois d'oeuvre.

• (1645)

En réalité, les consommateurs américains de produits forestiers et les industries tributaires du bois d'oeuvre aux États-Unis sont 18 fois plus nombreuses que les industries productrices de bois d'oeuvre. Les droits tarifaires frappant le bois d'oeuvre nuisent aux mises en chantier aux États-Unis et ralentissent leur économie. En bout de piste, les tentatives du lobby du bois d'oeuvre d'interdire l'accès aux marchés américains nuisent davantage aux Américains qu'elles ne leur aident.

Voici un extrait d'un éditorial paru dans le *Wall Street Journal* du 14 août:

Espérons que l'administration Bush se rende compte de cette ironie et abandonnera sa stratégie primitive digne de South Park consistant à blâmer nos amis du Nord pour notre propre manque de compétitivité.

Un des groupes américains de défense des consommateurs a dit que la Coalition en faveur des importations équitables de bois d'oeuvre est «un des plus gros multimillionnaires jouant la carte de l'intimidation dans les milieux du commerce international, et il est à peu près temps que tous cessent de plier pour les apaiser».

À ce jour, 100 membres du Congrès des États-Unis ont demandé au président Bush de mettre les consommateurs et les travailleurs à l'abri de droits d'importation qui pourraient être onéreux et qui cherchent à limiter le volume de bois importé du Canada.

Nous avons des amis aux États-Unis. Malheureusement, ils parlent plus fort que notre propre gouvernement. Certains groupes de pression des États-Unis ont mené une meilleure lutte en faveur des travailleurs forestiers canadiens que notre propre premier ministre. C'est inacceptable. Cette situation doit changer.

Certes, le premier ministre dira que le gouvernement a fait l'impossible. Quant à moi, j'estime qu'il faut examiner les faits. Il faut examiner les pertes d'emploi. Il faut examiner les droits de douane qui sont maintenant prélevés dans notre pays. Ce sont neuf millions de dollars de droits de douane par jour qui sont payés, neuf millions

de dollars de droits de douane iniques qui sont prélevés sur le bois d'oeuvre à cause de l'incurie du gouvernement.

Mais il y a pire. Il y a l'amendement Byrd. C'est une loi américaine en vertu de laquelle l'argent perçu par le gouvernement américain auprès des entreprises forestières du Canada est remis à l'industrie du bois d'oeuvre américaine qui a porté plainte contre le Canada. J'ai posé une question au secrétaire parlementaire à cet égard le 4 octobre à la Chambre. Évidemment, il a affirmé à la Chambre que le gouvernement Bush avait suspendu l'application de cette loi. Il avait tort. Je l'accepte.

Ce que je tente de souligner, c'est que le gouvernement est conseillé par son personnel chargé du commerce. Quand des erreurs aussi élémentaires que celle-là sont faites sur une question de cette importance, la confiance que le gouvernement inspire à l'industrie forestière en souffre. Les entrepreneurs forestiers finissent par croire que le gouvernement ne voit pas à ses affaires et que personne ne s'occupe de ce dossier. Où est le premier ministre? Nous devons penser à long terme.

Marc Racicot, le représentant commercial des États-Unis, était au Canada aujourd'hui. Il s'est dit confiant qu'une solution serait trouvée dans un délai allant de 30 à 45 jours. Il n'est pas étonnant que les États-Unis cherchent à résoudre ce problème. Le 15 décembre, les droits compensateurs de 19,3 p. 100 expirent et ne pourront être rétablis avant au moins deux mois.

Comment pouvons-nous conclure une entente équitable rapidement? Le premier ministre doit faire plus qu'il ne fait présentement. Les coups de téléphone ne suffisent pas. J'étais outré pendant les dix ou quinze premières minutes de la période des questions d'aujourd'hui. Les députés blaguaient et rigolaient. Ils parlaient de gens qui secouent leur belle crinière. Tout le monde riait et s'amusait. Ce n'est pas...

**Une voix:** Ce n'est pas le cas.

**M. Gary Lunn:** Les membres du gouvernement ont participé. Le premier ministre s'est lui aussi mis de la partie. Tous les députés d'en face riaient. Des gens perdent leur maison, leur emploi et leur famille est déchirée. J'insiste sur ce point. Des dizaines de milliers de travailleurs sont touchés.

Il faut intervenir au plus haut niveau. Il faut que le premier ministre passe à l'action au lieu de se contenter de belles paroles. Le premier ministre doit reconnaître que cette question mérite une visite à Washington. Il devrait d'ailleurs y rester jusqu'à ce que le problème soit résolu. Il doit s'assurer que les Américains connaissent le passé et savent que la situation est inacceptable.

En conclusion, je rappelle que le représentant américain dans le dossier du bois d'oeuvre envisage un règlement du différend dans un intervalle de quatre à six semaines. Je dirai que la question doit être réglée cette année.

• (1650)

Un règlement l'année prochaine n'est pas satisfaisant. Les répercussions négatives seront absolument gigantesques dans l'ensemble du pays. Le premier ministre doit vraiment mettre l'épaulé à la roue. C'est son devoir et sa responsabilité de résoudre ce problème. Je l'exhorte à cesser de jouer au chat et à la souris à la Chambre, à arrêter de blaguer et à prendre la situation au sérieux. Je lui demande de tenir compte de l'incidence de la situation sur le plan humain, notamment sur les travailleurs et sur leurs familles de même que sur l'ensemble du Canada et sur son économie.



*Article 52 du Règlement*

**M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Superior-Nord, Lib.):** Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le ministre du Commerce international, qui prendra la parole après moi.

C'est un privilège de participer à ce débat car il pourrait s'agir de la question économique la plus importante pour notre pays depuis le 1<sup>er</sup> avril de cette année. Le différend sur le bois d'oeuvre continue d'être un irritant majeur dans nos relations avec nos amis des États-Unis.

Je répète sans cesse la même chose, mais l'industrie forestière est encore la principale industrie au Canada. Elle emploie plus d'hommes et de femmes que toute autre industrie au pays. Elle contribue davantage à notre balance des paiements avec les États-Unis que toute autre industrie. C'est la principale industrie du Canada et elle est vitale. Le pays est né grâce au commerce du bois et c'est encore l'élément central de ce que nous sommes comme unité économique sur la scène du commerce mondial. Il va sans dire que cette industrie nous tient à coeur.

Comme depuis 15 ans environ, nous sommes encore une fois aux prises avec la terrible tâche de devoir nous défendre et prouver aux Américains qu'ils ont tort lorsqu'ils nous accusent injustement d'accorder des subventions qui causent une concurrence déloyale et prennent, pour cela, des mesures antidumping. Comme nous le savons, et comme nous l'avons prouvé depuis 15 ans, ces allégations sont absolument fausses.

Dans le présent cas, du fait même que les Américains contestent encore une fois la même chose, leur action n'est pas différente de toutes les précédentes. Notre industrie a commencé à souffrir dès que les États-Unis ont amorcé leurs procédures, le 2 avril dernier. Tout à coup, nos possibilités bancaires se sont affaiblies. Ceux qui nous finançaient ont refusé de continuer.

Le Canada est un pays innovateur et nous devons en être fiers, mais les promoteurs d'innovations ne dépensent plus en recherche et développement pour améliorer notre industrie forestière. Voilà un des rares cas où la pénalité prend effet dès le début des procédures. Voilà pourquoi il est si important de mettre fin à ce différend.

Je conviens avec tous les députés que la crise n'a que trop duré. Certains députés disent que nous aurions dû procéder autrement. Peut-être aurait-il fallu se préparer pour la fin de l'accord sur le bois d'oeuvre il y a un ou deux ans. C'est peut-être vrai.

D'autres ont exprimé l'avis que nous aurions dû nous adresser à l'Organisation mondiale du commerce bien plus tôt et que nous aurions dû recourir aux nouvelles procédures accélérées de l'OMC. Peut-être. Il y a peut-être d'autres mesures que nous aurions pu prendre.

Dans la région que je représente, celle de Thunder Bay—Superior-Nord, le secteur d'activité le plus fondamental est celui de l'industrie forestière et du bois d'oeuvre. Je peux dire sans détour que, dès que nous avons été mêlés à cette affaire, le premier ministre a dit que c'était le dossier le plus important sur son bureau. Il veut un règlement, et il est prêt à presque n'importe quoi pour y arriver. Il se tient au courant des faits nouveaux. Nous discutons régulièrement du différend du bois d'oeuvre et de son inquiétude à ce sujet.

Nous pouvons tomber dans le sectarisme, mais je dois me porter à la défense du premier ministre dans ce dossier. Il est tout à fait au courant de ce qui se passe et il veut vraiment résoudre le problème. Il sait quel préjudice les mesures américaines ont causé à nos entreprises.

•(1655)

L'une des questions importantes dont nous avons peut-être fait abstraction est celle de la propriété de toutes les entreprises

forestières au Canada. Il y a une chose dont les parlementaires ne sont peut-être pas toujours conscients. Bien que nous ayons d'énormes sociétés qui, à cause des régimes de droits de gestion, de limites de coupes, etc., prétendent posséder les forêts et voudraient bien le croire, elles n'en sont pas les propriétaires.

Tous les arbres au Canada appartiennent à tous les Canadiens. Comme les forêts sont de ressort provincial, tous les arbres de la Colombie-Britannique appartiennent aux habitants de cette province. Tous ceux de l'Alberta appartiennent aux Albertains. Tous les arbres du Québec appartiennent aux Québécois et ceux de l'Ontario aux Ontariens. Cet élément est crucial dans notre débat. À moins que les Canadiens ne retirent des avantages de ces énormes ressources naturelles, les avantages d'une meilleure qualité de vie, ils ne tiennent pas à les laisser entre les mains de ces sociétés. Ce que nous devons faire, c'est garantir à nos concitoyens que nous aurons une meilleure qualité de vie grâce à ces ressources naturelles.

Cela dit, il nous faut parfois faire preuve d'esprit de clocher. Comme nous le savons, plus de 8 000 personnes dans le nord-ouest de l'Ontario dépendent directement de l'industrie forestière. Il faut faire preuve d'esprit de clocher à propos de l'Ontario parce que vous et moi, monsieur le Président, nous savons que nous ne subventionnons pas, de quelque façon que ce soit, la coupe des arbres et, par conséquent, nous ne donnons aucun avantage déloyal à personne. Si les droits de coupe en Ontario donnent un avantage, ce sont les Ontariens qui en bénéficient. Nous, de l'Ontario, n'envisageons nullement avec inquiétude n'importe quel genre d'examen des droits de coupe dans la province.

J'aimerais le faire bien comprendre au ministre, car je pense que c'est sa position. Nous nous engageons aujourd'hui dans un processus de discussion avec l'ex-gouverneur du Montana; étant donné que les forêts constituent un domaine de compétence provinciale, l'Ontario devrait conserver son droit, dans toutes les discussions et dans tout projet de règlement, de conserver l'objectif éventuel sur lequel nous nous sommes tous entendus à la Chambre. Nous avons reconnu qu'il est temps que nous ayons le libre-échange dans le secteur du bois d'oeuvre sous le régime des règles de l'ALENA sans invoquer les dispositions du chapitre 19 de cet accord, soit le mécanisme de règlement des différends relatifs aux droits antidumping et aux droits compensateurs. Nous, en Ontario, nous réservons le droit de prendre cette décision.

Ce sont les États-Unis qui ont ouvert les hostilités. Nous devons mener cette décision jusqu'à sa conclusion finale. Nous pouvons faire un examen et nous adresser à l'Organisation mondiale du commerce. Faisons avancer notre cause jusqu'à une éventuelle résolution. Le premier ministre, le ministre du Commerce international et l'opposition s'accorderont sûrement pour dire que nous devons enfin pratiquer le libre-échange avec les États-Unis. Nous pouvons y parvenir si nous faisons front commun en tant que pays et en tant que provinces. Cela peut se faire et cela doit se faire maintenant. Le libre-échange en matière de bois d'oeuvre ne devrait plus donner lieu à d'autres différends avec les États-Unis.

*Article 52 du Règlement*

• (1700)

[Français]

**L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, je désire remercier mon collègue de Thunder Bay—Superior-Nord de partager le temps qui lui est imparti avec moi. Il nous a fait part de son point de vue, qui est très intéressant et qui reflète en effet cette grande importance que nous avons attribuée, du côté gouvernemental, à bâtir une Équipe Canada solide, avec des provinces engagées et une industrie étroitement consultée.

Je crois que notre Équipe Canada et l'unité dont nous faisons preuve, à l'heure actuelle, vis-à-vis des États-Unis, et des producteurs américains en particulier, seront déterminantes. Je veux remercier tous ceux qui ont travaillé dans le dossier du bois d'oeuvre, que ce soit les gouvernements provinciaux, l'industrie ou les représentants qui nous ont fait part de leur point de vue. Cela a été extrêmement utile.

Je veux aussi remercier mes collègues, les parlementaires qui, des deux côtés de la Chambre, se sont rendus à Washington et ont démontré très clairement aux Américains que leur propre intérêt, c'est qu'il y ait un libre-échange dans le bois d'oeuvre, c'est d'avoir accès au produit canadien qui est de qualité et de l'avoir au meilleur prix possible, surtout dans une économie chancelante comme celle que nous connaissons à l'heure actuelle.

[Traduction]

Je suis très heureux de répondre à la motion déposée par le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques.

La décision prise par le département américain du Commerce la semaine dernière d'ajouter des droits antidumping de 12,5 p. 100, en plus des droits compensateurs de 19,3 p. 100 est une mesure punitive injustifiée. C'est une intervention tout à fait injustifiée. J'ai fait part de mon opinion au secrétaire américain du Commerce Evans et je continuerai de défendre ardemment mon point.

J'aimerais remercier les ministres provinciaux et l'industrie de l'appui et de la collaboration dont ils ont fait preuve en présentant un front commun et uni dans la défense contre ces actions dénuées de tout fondement. Je peux dire à la Chambre que je crois que nous serons en mesure de faire beaucoup plus si nous sommes unis.

J'ai eu la chance de rencontrer l'ancien gouverneur Racicot aujourd'hui. C'est un proche allié du président des États-Unis et un de ses bons amis. C'est un homme qui connaît très bien les dossiers. C'est un homme qui sait écouter, qui sait aller au-delà des parti-pris que les producteurs américains entretiennent relativement aux terres publiques du Canada et qui peut évaluer le dossier tel qu'il est. Je crois que c'est un homme avec qui nous pouvons réellement travailler. Je considère sa nomination par le président des États-Unis comme un signal très positif.

J'aimerais également préciser à la Chambre que le premier ministre du Canada a travaillé fort dans ce dossier. Il n'a jamais raté une occasion, même en des moments délicats, par exemple au moment de sa première rencontre avec le président Bush après le 11 septembre, pour soulever la question du bois d'oeuvre.

J'ai eu de longues discussions au cours de la fin de semaine dernière avec des dirigeants d'entreprises de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec qui m'ont affirmé qu'ils n'avaient jamais vu en trente ans un premier ministre aussi engagé personnellement dans le dossier du bois d'oeuvre. Ils ont souligné que le premier ministre précédent ne se serait jamais impliqué d'aussi près. J'aimerais donc remercier le premier ministre de son appui.

Le gouvernement est extrêmement sensible à ce qui se passe dans les collectivités canadiennes qui dépendent de l'industrie du bois d'oeuvre. J'ai parlé cet après-midi même avec le maire Colin Kinsley de la municipalité de Prince George, en Colombie-Britannique. J'ai aussi eu le plaisir de discuter avec M<sup>me</sup> Jamie Lim, maire de Timmins, en Ontario. Je suis très heureux de constater qu'ils sont ici avec nous aujourd'hui. Ils ont très bien expliqué ce que vivent leur collectivité. Je sais qu'il y a des dizaines de localités qui vivent la même situation. J'aimerais leur dire que le gouvernement sait à quel point cette situation est dommageable et injuste pour elles, et qu'elle touche d'autres travailleurs que ceux qui oeuvrent dans le domaine du bois d'oeuvre, parce que c'est évidemment toute la collectivité qui est affectée.

• (1705)

Je les remercie d'être venus ici pour nous dire à quel point ils appuient notre travail et font partie d'Équipe Canada, et à quel point notre problème est lié au protectionnisme américain, aux producteurs protectionnistes des États-Unis, et qu'il ne s'agit pas d'un problème entre l'Est et l'Ouest. Je suis heureux qu'ils soient l'une de Timmins, en Ontario, l'autre de Prince George, en Colombie-Britannique, des provinces du Centre et de l'Ouest du Canada. Les régions ne comptent pas ici. Ce qui compte, c'est que nous demeurions unis dans nos efforts de promotion du libre-échange dans le domaine du bois d'oeuvre. Je pense qu'il nous incombe d'aller dans cette direction, et les discussions que nous avons engagées sous ce rapport ont certes été très utiles.

[Français]

Nous avons eu ces discussions sur la base des pratiques provinciales. J'entends les députés d'opposition dire: «Comment se fait-il que nous laissons les provinces expliquer leur point de vue à la table de discussion avec les Américains?» Mais c'est très simple. Les allégations des producteurs américains touchent, dans 90 p. 100 des cas, les programmes provinciaux.

Alors, comme gouvernement, notre méthode, c'est que le ministère du Commerce international dirige et coordonne ces discussions avec les Américains, mais nous avons, bien sûr, à la table, les acteurs responsables de la gestion des pratiques forestières dans notre pays.

La solution vers le libre-échange, c'est de s'assurer que, au-delà des slogans et des préjugés que les Américains peuvent avoir sur la question des terres de la Couronne qui font partie de notre tissu canadien et de notre manière de faire les choses, nous voulons des pratiques forestières qui soient justes et équitables.

[Traduction]

Je félicite le gouvernement de la Colombie-Britannique, parce qu'il a eu l'audace et le courage de s'attaquer à cette question, parce qu'il travaille d'une manière constructive et durable en corrigeant les pratiques provinciales, et parce qu'il fait ce qu'il faut pour son industrie, et non pour plaire aux Américains. Nous voulons faire ce qu'il faut pour les Canadiens, mais nous constatons qu'en s'attaquant à ces pratiques de gestion forestière pour les améliorer, nous risquons de faire tomber plusieurs arguments défendus par les Américains, leurs préjugés et leurs allégations. J'ai vraiment apprécié énormément sa collaboration.

*Article 52 du Règlement*

[Français]

Je suis également très heureux que le gouvernement du Québec ait accepté aussi de s'engager dans ces discussions. Bien sûr, la voie du litige, elle est là. Notre collègue, le député de Thunder-Bay—Superior-Nord l'a dit tout à l'heure, nous sommes devant l'OMC. Nous contestons, devant l'Organisation mondiale du commerce, ces allégations américaines, parce que nous savons très bien qu'elles n'ont aucun sens. Nous savons très bien que nous allons gagner si nous nous rendons au bout du processus.

Mais nous savons que nous avons des communautés qui, en attendant, en arrachent énormément. C'est la raison pour laquelle nous essayons, en parallèle à la voie des litiges, de trouver une solution humaine et à long terme qui nous dirige vers le libre-échange en réglant les problèmes qui peuvent exister dans le dossier du libre-échange, en nous assurant que nous aurons un grand marché commun dans le domaine du libre-échange, comme nous l'avons dans le reste de notre réalité. Je crois que nous avons fait un travail colossal au cours des derniers mois.

• (1710)

[Traduction]

Je suis extrêmement impressionné de voir où nous en sommes comme pays actuellement. Les temps sont durs. Il est difficile de faire face aux mesures punitives que nous imposent les Américains dans le dossier du bois d'oeuvre, mais ce n'est pas le moment d'hésiter. Nous sommes engagés envers le libre-échange de façon durable. Dans les années qui viennent, nous serons très heureux d'avoir été au coeur du problème. Cela prend du temps et je sais que c'est difficile dans les collectivités. J'exhorte les gens à faire preuve d'un peu de patience. Je sais que c'est difficile, mais je peux dire à tous les Canadiens que ce dossier est la première priorité de notre gouvernement. C'est la première priorité du programme des relations États-Unis-Canada de notre premier ministre et du ministre du Commerce international.

Je peux dire aux députés qu'après la rencontre que j'ai eue aujourd'hui avec le représentant Racicot, je crois vraiment que nos discussions peuvent mener à une solution constructive et durable pour le commerce du bois d'oeuvre. C'est ce que nous méritons.

**M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui à titre de député représentant des milliers et des milliers d'électeurs qui font face à la perspective de perdre leur emploi à cause du gâchis qu'a fait le gouvernement du dossier du bois d'oeuvre.

Il était intéressant d'entendre le ministre dire qu'il avait rencontré l'ancien gouverneur aujourd'hui et qu'il s'enthousiasme de ce fait. Il était intéressant de l'entendre dire qu'il allait s'entretenir avec les maires de différentes municipalités au Canada. Il était également intéressant de l'entendre dire qu'il était impressionné par ce que le Canada avait accompli jusqu'ici dans ce dossier.

Je dis toutefois au ministre et au gouvernement que nous savions depuis longtemps que l'accord allait expirer et que les négociations auraient dû débiter il y a deux ans, car, comme je l'ai déjà mentionné, des milliers de personnes sont aujourd'hui sans emploi dans ma circonscription.

Non seulement nous devons composer avec un ralentissement économique national, mais, à cause de l'inaction du gouvernement, le Canada risque de perdre 15 000 autres emplois dans le secteur forestier. C'est en plus des quelque 15 000 emplois déjà perdus à cause de son attitude dans le dossier du bois d'oeuvre.

Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons entendu le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international qualifier de nerveux les dirigeants et les travailleurs britannico-colombiens de l'industrie du bois d'oeuvre.

Je pense que quelqu'un qui perd son emploi a de bonnes raisons d'être nerveux. Si le secrétaire parlementaire perdait son emploi demain, ne serait-il pas nerveux? Si le principal employeur dans sa circonscription disparaissait, ne serait-il pas nerveux?

Les travailleurs du secteur forestier se demandent comment ils réussiront à payer leur hypothèque, à nourrir et à vêtir leur famille. Ils se demandent comment et quand ils retourneront au travail. Voilà pourquoi ce dossier aurait dû être ouvert il y a deux ans, et non pas huit mois après l'échéance de l'accord.

Je suis certain que le travailleur d'une scierie de Squamish, en Colombie-Britannique, est heureux d'apprendre que le secrétaire parlementaire actuel s'intéresse personnellement au dossier. J'invite le secrétaire parlementaire à venir en Colombie-Britannique visiter une scierie et entendre directement les réactions des personnes concernées. Le secrétaire parlementaire dit qu'il l'a déjà fait. Je l'invite à venir dans ma circonscription avec moi parce qu'on y trouve probablement plus d'usines papetières et de personnes qui abattent des arbres que dans la plupart des circonscriptions de la Colombie-Britannique. J'aimerais qu'il vienne là, qu'il s'assoie, comme je l'ai fait, qu'il écoute ces personnes et qu'il constate à quel point elles sont préoccupées.

Avant de conclure aujourd'hui, je vais lire les lettres de certains habitants de ma circonscription.

Ces travailleurs, leurs familles et les localités sont les victimes innocentes d'un différend commercial ridicule entre les deux pays qui sont censés être les meilleurs amis. Je conviens avec le ministre que ce différend est ridicule.

On estime que le droit compensateur de 19,3 p. 100 a déjà coûté 15 000 emplois au Canada et obligé la fermeture de dizaines de scieries. De nombreux producteurs de bois d'oeuvre sont maintenant aux prises avec un droit antidumping de 12,58 p. 100, qui s'ajoute au droit compensateur. Les droits d'exportation imposés à l'industrie canadienne du bois d'oeuvre totalisent désormais 31,9 p. 100. Quelle industrie peut se permettre de payer un tiers de plus en coûts?

On a exhorté le gouvernement, il y a près de deux ans, à commencer à s'attaquer à cette question, sachant fort bien que l'accord sur le bois d'oeuvre, en vigueur pour cinq ans, allait bientôt expirer. Pourtant, le premier ministre et le ministre du Commerce international n'ont pas su agir ni même reconnaître l'importance d'engager assez tôt les États-Unis dans les discussions.

Nous voici donc, quelque huit mois après l'expiration de l'accord, Rome brûlant autour de nous, et tout ce que le gouvernement peut dire, c'est qu'il maîtrise bien la situation. Pour reprendre les paroles du ministre, il a été impressionné par les progrès réalisés par le Canada aujourd'hui.

Selon les analystes, les pertes d'emplois attribuables aux droits compensateurs et aux droits antidumping pourraient dépasser 30 000, car d'autres entreprises sont obligées de déposer une caution couvrant leurs coûts si les droits deviennent définitifs en mars prochain. Permettez-moi de répéter que 30 000 emplois ont été perdus ou sont menacés, et le gouvernement hésite encore.

La perte de 30 000 emplois signifie des difficultés pour les travailleurs, la faillite pour les petites entreprises qui desservent leurs localités et, tôt ou tard, la destruction de certaines de ces localités.

*Article 52 du Règlement*

Depuis la semaine dernière, nous ressentons déjà les effets des droits punitifs supplémentaires.

Au cours de la semaine, Interfor a fermé son usine de bois de cèdre Hammond Creek, à Maple Ridge, mettant 450 travailleurs au chômage. En plus de l'usine de première transformation, deux usines provisoires, McDonald Cedar et Albion, fermeront également leur portes.

• (1715)

L'entreprise forestière Tembec fermera sa scierie de Cranbrook, en Colombie-Britannique, la semaine prochaine par suite des dernières sanctions imposées par les Américains à l'industrie du bois d'oeuvre du Canada. Le producteur de bois de sciage du Québec a déclaré vendredi qu'il fermerait lundi son établissement dans le sud-est de la Colombie-Britannique, décision qui affectera 37 autres emplois.

La Norseskog ferme des scieries. D'autres fermetures sont prévues à Crofton, Elk Falls, Port Alberni et Powell River.

Plus de 500 emplois de plus de perdus en moins d'une semaine et nous avons l'impression que cela ne fait que commencer. Pourtant, nous ne voyons rien venir de la part du gouvernement, si ce n'est des solutions insatisfaisantes. Il ne nous sert que du mépris et même des injures.

Le gouvernement se retranche dans l'immobilisme et laisse la Colombie-Britannique saigner à blanc. L'industrie forestière vient au premier rang des industries de la Colombie-Britannique et rapporte très gros. Elle contribue plus de 4 milliards de dollars par an en recettes et impôts et emploie directement et indirectement plus de 270 000 personnes.

Le gouvernement s'intéresse plus au turbot qu'au bois d'oeuvre. Il s'intéresse davantage aux magazines à tirage dédoublé qu'au bois d'oeuvre. Il s'occupe plus de Bombardier que de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique. Il se soucie plus d'une compagnie aérienne mal gérée que des travailleurs de la Colombie-Britannique. Si l'une ou l'autre de ces entreprises devait perdre 3 000, voire 30 000 emplois, le gouvernement réagirait immédiatement. Pourquoi le secteur forestier est-il traité différemment?

J'ai entendu un de nos vis-à-vis dire qu'il est inéquitable de faire des comparaisons. Je viens de l'ouest du pays et je tiens à lui dire qu'il est tout à fait juste de faire des comparaisons, car nous voyons cela trop souvent. En Colombie-Britannique, nous sommes loin du centre-ville d'Ottawa. Ces gens, dans ma circonscription, n'ont plus de travail. Ils ne peuvent acheter des chaussures pour leurs enfants. Noël s'en vient. Ils sont au nombre de 30 000 et non de 3 000. Le gouvernement réagit beaucoup plus rapidement dans la région centrale près d'Ottawa qu'il ne le fait en Colombie-Britannique.

La réaction du premier ministre a été tiède, au mieux. Il se rend à Vancouver cette semaine, pas pour apaiser les craintes des travailleurs dans les collectivités, mais pour assister à un souper bénéfique du Parti libéral. Il se rend dans la province où la principale industrie est vraiment malmenée, et il y va pour demander de l'argent. C'est vraiment une tournure cruelle qui montre bien le manque de compréhension de la question du gouvernement et son manque de compassion pour les sans-emploi en Colombie-Britannique.

Nous avons presque le sentiment que le gouvernement prend un malin plaisir à encourager l'aliénation de l'Ouest. Pourquoi autrement appliquerait-il le principe de deux poids deux mesures dans un secteur aussi important de notre économie?

Hier, la société Canfor a pris des mesures dynamiques dans le conflit du bois d'oeuvre. À bout de patience, acculée au pied du mur

et abandonnée par le gouvernement fédéral, la société a intenté contre les États-Unis une poursuite de 250 millions de dollars aux termes du chapitre 11 de l'ALENA. Cette somme représente le montant que lui fait perdre ce très long conflit. La société Canfor et d'autres entreprises de ce secteur se retrouveront à genoux avant que le gouvernement agisse.

Ne nous y trompons pas. Les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis sont les plus importantes du monde, et les produits forestiers représentent une bonne part de ces échanges commerciaux. Il est question ici du plus important marché d'exportation du monde pour n'importe quel produit. Il est question d'un marché d'exportation d'environ 44,2 milliards de dollars par année, les produits forestiers représentant 31 p. 100 de ce chiffre. Pour les ministériels qui ne portent pas attention à cela, cela signifie que le bois d'oeuvre représente presque 15 milliards de dollars par année en exportations par le Canada.

Les exportations de bois d'oeuvre à elles seules sont deux fois plus importantes que nos exportations de produits agricoles et halieutiques. Elles sont presque égales à nos exportations d'énergie. Le premier ministre a le temps d'envisager une politique énergétique nord-américaine tout en mettant de côté une industrie toute aussi importante.

Où est donc la logique dans la politique commerciale du gouvernement? Pourquoi est-il si difficile pour le gouvernement de comprendre? Ce que le gouvernement ne comprend pas, c'est que si l'industrie du bois d'oeuvre souffre, nous souffrons tous.

Le Canada a besoin d'une mesure législative pour protéger les milliers d'emplois qui sont menacés. Le gouvernement aurait dû réagir il y a déjà deux ans au lieu d'attendre d'être pris à la gorge.

Dans le secteur commercial et économique, le gouvernement doit accorder la priorité à la résolution du différend concernant le bois d'oeuvre. Nous ne pouvons attendre que le litige soit tranché par les tribunaux car cela pourrait prendre des années. Nous ne pouvons non plus passer des années à faire appel à l'OMC simplement pour que les Américains modifient les règles du jeu de nouveau.

Combien de fois nous faudra-t-il avoir gain de cause avant qu'il soit possible de négocier et que le premier ministre et le président règlent le problème?

• (1720)

Je partage l'opinion exprimée par le premier ministre aujourd'hui au sujet du gaz naturel. Nous payons tous trop cher pour le gaz naturel dans l'Ouest du Canada, et c'est attribuable au libre-échange. Nous avons convenu de payer le même prix que le client, d'où qu'il soit, qui offre le prix le plus élevé pour acheter notre gaz naturel en Amérique du Nord. Comme les citoyens du sud des États-Unis apprécient notre gaz naturel, nous leur en expédions une grande quantité et, par conséquent, nous le payons tous un peu plus cher. C'est une des conséquences du libre-échange. Cela fait partie des compromis que nous devons faire en tant que frères et soeurs partageant le même continent. Toutefois, l'entente sur le bois d'oeuvre ne prévoit pas le partage. C'est plutôt une entente visant à favoriser quelques Américains, non les masses.

De nombreux Américains qui travaillent dur pour acquérir une première propriété devront déboursier 1 000 \$, 2 000 \$, voire 3 000 \$ de plus. Notre gouvernement a-t-il songé à faire diffuser de la publicité sur les chaînes de télévision américaines pour expliquer aux consommateurs que cette situation est imputable aux droits imposés au Canada par quelques personnes bien nanties, comme l'ancien président Carter? Pourquoi n'avons-nous pas réagi pour présenter le fond de la question aux Canadiens et aux Américains?

L'American Lumber Coalition a dit que, si elle perdait à l'OMC, elle se retournerait et exercerait des pressions pour qu'on rédige autrement les lois commerciales américaines. La coalition a bel et bien déclaré qu'elle ne se considérerait pas liée par les lois commerciales internationales. Les décisions qu'elle a prises le montrent bien, car nous avons remporté tous les cas jusqu'à maintenant.

Trois fois déjà, le Canada a lutté pour le libre-échange au niveau international. Trois fois, nous avons gagné et trois fois, les Américains ont changé les règles. Pourquoi devrait-il en être autrement cette fois-ci? Le gouvernement se complait-il à passer pour un imbécile?

Les Britanno-Colombiens et les autres Canadiens qui travaillent dans le secteur de l'exploitation forestière ne peuvent pas attendre. Les prêts hypothécaires n'attendent pas. Nous siégeons ici, dans ces merveilleux immeubles. Nous touchons tous un bon salaire. Notre salaire à tous est garanti pour deux ou trois ans encore alors que, ce soir, à quelques semaines de Noël, 15 000 Britanno-Colombiens se demandent comment ils rembourseront leur prêt hypothécaire. Leurs enfants ne peuvent pas attendre. Les factures de cartes de crédit n'attendent pas. Ces gens-là ne sont pas différents de nous. Ils ont des factures de cartes de crédit à payer, notamment, et nous ne faisons rien pour les aider à sortir du pétrin.

Il est temps que le gouvernement reconnaisse que le Canada dépend de l'exploitation forestière. Il est temps qu'il reconnaisse que le Canada se prolonge à l'Ouest de l'Ontario.

Les travailleurs du secteur de l'exploitation forestière de tout le Canada veulent que le gouvernement s'occupe enfin du problème. Il ne suffit pas que les avocats fassent leur travail. J'exhorte le premier ministre à ordonner au ministre du Commerce international d'entamer de sérieuses négociations avec les Américains pour résoudre ce problème avant qu'il soit trop tard pour les localités de ma circonscription.

J'exhorte le premier ministre à enjoindre au ministre compétent de consulter régulièrement les ministres provinciaux, principalement le ministre des Forêts de la Colombie-Britannique, qui semble avoir une meilleure compréhension de la question que le ministre du Commerce international. Le gouvernement peut dire que les ministres provinciaux étaient ici aujourd'hui, oui, mais où étaient-ils il y a deux ans?

Le problème, ce n'est pas ce que nous faisons aujourd'hui. Le gouvernement peut dire qu'il s'est entretenu aujourd'hui avec le gouverneur et l'ambassadeur et que le premier ministre a parlé au président à Shanghai, mais où était le gouvernement il y a deux ans alors qu'il savait que ce problème se préparait? Peut-être était-il plus pressé de gagner d'autres élections que de résoudre les vrais problèmes de notre pays.

Le gouvernement a laissé expirer le dernier accord sur le bois d'oeuvre sans aucun plan. Il a laissé notre secteur d'exportation le plus important subir un tort immense sans aucune considération pour ses répercussions sur l'existence des Canadiens qui en souffrent. Maintenant, un fol orgueil empêche le ministre responsable de prendre les mesures nécessaires pour parvenir rapidement à un règlement négocié. Il est facile de jouer au dur quand on n'en subit pas les conséquences, mais les bûcherons et les travailleurs des scieries de la Colombie-Britannique ne peuvent attendre que l'ego du ministre se dégonfle.

J'exhorte le premier ministre à ordonner au ministre de faire passer les négociations au palier suivant ou à confier le dossier à quelqu'un qui soit plus apte à la mener à bien. L'industrie forestière et les

### *Article 52 du Règlement*

travailleurs forestiers n'en voudraient sûrement pas au premier ministre de reconnaître l'échec du ministre actuel dans ce dossier et de confier la tâche à quelqu'un qui comprenne mieux l'industrie et son importance pour notre pays.

Le Canada ne peut se permettre de perdre 30 000 contribuables. Les petites localités ne peuvent se permettre de perdre 30 000 consommateurs et leurs familles. Les familles ne peuvent se permettre de perdre 30 000 salariés.

J'ai reçu aujourd'hui des témoignages d'inquiétude de la part de quelque 15 000 travailleurs forestiers menacés de chômage, ceux que le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international a qualifiés de trouillards. Voilà la dimension humaine de la crise du bois d'oeuvre.

• (1725)

Avant de terminer, j'aimerais lire certains commentaires d'électeurs inquiets, dont certains ont signé des pétitions, des cartes ou des lettres qui ont été recueillies au cours des derniers week-ends dans des centres commerciaux de la Colombie-Britannique, surtout dans ma circonscription. Ces messages m'ont été livrés aujourd'hui par la messagerie Federal Express. Un de ces textes se lit comme suit:

Je suis un citoyen de Squamish préoccupé par le différend sur le bois d'oeuvre entre le Canada et les États-Unis. Il ne s'agit pas seulement d'un conflit, mais aussi d'emplois, de collectivités et de familles.

Un droit de 19,3 p. 100 sur les exportations de bois d'oeuvre est injuste, injustifié et inacceptable. Les produits de cèdre devraient être exclus du différend, car ils n'ont rien à voir avec les produits de construction de charpente.

C'est exact. Le citoyen poursuit ainsi:

Nous vous prions d'agir d'urgence pour mettre un terme à cette situation et vous assurer que tous les intervenants sont représentés et qu'on fait valoir une position ferme et unie par rapport au libre-échange.

Ces cartes et ces lettres ont été adressées au premier ministre et au ministre. Une autre missive à l'intention du premier ministre dit:

Je suis profondément inquiet par rapport à l'avenir de l'industrie du cèdre rouge de l'Ouest au Canada. Des milliers d'emplois vont disparaître à moins que le gouvernement canadien n'agisse dès maintenant pour que le cèdre rouge de l'Ouest échappe aux procédures amorcées récemment par les États-Unis contre le bois d'oeuvre canadien. Des milliers de personnes ont déjà été mises à pied à cause du droit compensateur de 19,3 p. 100 imposé par le département américain du Commerce le 10 août 2001.

Comme vous le savez, le différend sur le bois d'oeuvre entre le Canada et les États-Unis porte sur les produits de construction de charpente, comme des deux par quatre par exemple, alors que le cèdre rouge de l'Ouest n'est pas un produit de construction de charpente. C'est un bois de haut de gamme qui sert à la décoration et vaut trois fois le prix du bois de charpente. Les États-Unis ont besoin de notre cèdre. Ils n'ont aucun produit de remplacement convenable pour ce bois. Il n'y a tout simplement aucune raison pour que le cèdre soit visé par le différend sur le bois d'oeuvre.

Je vous prie de démontrer votre engagement à l'égard des milliers d'emplois, des centaines d'entreprises et des douzaines de collectivités canadiennes qui dépendent de l'industrie du cèdre rouge de l'Ouest. Veuillez dire au président Bush que le cèdre ne devrait pas faire partie de ce différend.

Cette lettre était adressée au premier ministre.

Il y a littéralement des milliers de signatures sur une pétition adressée au premier ministre qui se lit comme suit:

L'avenir de l'industrie canadienne du cèdre rouge de l'Ouest nous inquiète profondément. Des milliers d'emplois vont disparaître à moins que le gouvernement canadien n'agisse maintenant pour que les sanctions commerciales américaines actuelles contre le bois d'oeuvre canadien ne s'appliquent pas au cèdre rouge de l'Ouest. Des milliers de personnes ont déjà été mises à pied à la suite de l'imposition par le département américain du Commerce d'un droit de 19,3 p. 100, le 20 août 2001.

Nous, les soussignés, vous exhortons à montrer votre détermination à sauver les milliers d'emplois, les centaines d'entreprises et les douzaines de localités canadiennes qui dépendent de l'industrie du cèdre rouge de l'Ouest. Veuillez dire au président Bush que le cèdre devrait être exclu de ce différend.

*Article 52 du Règlement*

Je pourrais poursuivre sans jamais m'arrêter. Comme je le disais, 15 000 personnes en très peu de temps.

C'est bien que le gouvernement et le ministre aient rencontré l'ancien gouverneur aujourd'hui. C'est formidable qu'ils parlent aux maires de Colombie-Britannique. Toutefois, ils ne devraient pas se laisser impressionner par la situation actuelle de notre pays. Qu'ils pensent ce soir aux 30 000 personnes qui seront au chômage à Noël parce que nous n'avons pas fait notre travail en tant que députés. Je ne blâme pas seulement le gouvernement. Je nous blâme aussi, nous de l'opposition. Peut-être ne nous sommes-nous pas battus assez vigoureusement il y a deux ans pour faire bouger les libéraux. C'est pourquoi il y a tant de gens au chômage aujourd'hui.

Nous avons posé des questions, mais nous n'avons pas eu de réponses.

**Une voix:** Vous n'aviez pas de porte-parole en matière de commerce.

**M. John Reynolds:** Le secrétaire parlementaire dit que nous n'avions pas de porte-parole en matière de commerce. Je ne sais pas ce qu'il a lu, car ce n'est pas vrai. Ce qu'il dit est inexact.

Nous sommes inquiets. Nous avons posé des questions. Nous avons essayé de pousser le gouvernement à agir. Les libéraux interviennent maintenant et je le reconnais. Tous les doreurs d'images du Cabinet du premier ministre sont probablement à l'oeuvre à l'heure actuelle car le gouvernement sait que les gens sont au chômage et qu'ils sont furieux.

J'implore le gouvernement de résoudre ce problème. Qu'il le règle dans l'intérêt des habitants de l'Ouest et de tous ceux qui vont perdre leur emploi d'un bout à l'autre du Canada. J'ai rencontré les habitants de ma circonscription. J'invite de nouveau le secrétaire parlementaire à visiter Squamish ou n'importe quelle autre ville en Colombie-Britannique quand il le voudra; je serais heureux de l'accompagner d'une manière tout à fait non partisane. J'aimerais qu'il écoute ce que les gens ont à dire.

● (1730)

**M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Eglinton—Lawrence.

C'est curieux que nous débattions cette question maintenant. On ne s'attendrait pas à ce que ce soit le cas, compte tenu que les États-Unis et le Canada partagent la plus longue frontière du monde et que leurs échanges commerciaux sont plus élevés qu'entre n'importe quels autres pays au monde. Nous exportons plus de 87 p. 100 de nos produits vers les États-Unis, et ces derniers exportent plus de 25 p. 100 de leurs produits vers le Canada.

Nos deux pays sont des amis, des voisins et des partenaires, par la force des choses. Nous sommes obligés, dans l'intérêt de nos populations respectives, de travailler ensemble.

Le bois d'oeuvre représente moins de 3 p. 100 de l'ensemble des échanges commerciaux du Canada avec les États-Unis, soit un peu moins de 10 milliards de dollars par année.

Dans l'ensemble, le Canada et les États-Unis entretiennent d'excellentes relations. Ce sont néanmoins ces petits irritants qui causent beaucoup de mécontentement au Canada. En fait, la question du bois d'oeuvre crée d'énormes problèmes dans diverses régions du pays.

Tous les députés le savent bien, des milliers de familles subissent les effets néfastes des droits compensateurs et des droits punitifs que les Américains ont imposés à notre industrie du bois d'oeuvre.

Ce n'est pas la première fois que le problème se pose. À trois ou quatre reprises déjà, nous avons contesté devant des cours de justice et des tribunaux les mesures prises par nos voisins du Sud, et nous avons eu gain de cause presque chaque fois. Lors du dernier différend, les Américains ont dû payer plus de 800 millions de dollars à des compagnies canadiennes, en plus des intérêts sur des taxes perçues illégalement auprès des entreprises pour les biens qu'elles avaient vendus aux États-Unis en vertu d'un accord qui est en vigueur depuis de nombreuses années.

Une fois de plus, le gouvernement américain se comporte comme un pit-bull, en imposant à notre industrie des droits de plus de 30 p. 100. C'est tout à fait inacceptable. Le ministre l'a clairement dit, la contestation du gouvernement auprès de l'Organisation mondiale du commerce est tout à fait justifiée. Le gouvernement et l'industrie canadienne auront une fois de plus gain de cause. Quand le gouvernement américain comprendra-t-il enfin que la situation a assez duré et qu'il faut maintenant passer à autre chose?

En dernière analyse, il ne s'agit pas de savoir s'il y a des subventions ou non, s'il y a un régime protectionniste ou non. La question qui doit être posée au gouvernement américain, c'est pourquoi il cède sans cesse aux pressions qui sont exercées par les groupes d'intérêt spécial aux États-Unis, qu'ils viennent du Montana, du Mississippi ou d'ailleurs. Assez, c'est assez.

Les droits de douane iniques frappant l'industrie canadienne ne pénalisent pas seulement cette dernière, ils pénalisent aussi les consommateurs américains. Ces derniers sont absolument en colère contre leur gouvernement. Les propriétaires américains doivent déboursier plus de 3 000 \$ en raison des droits iniques qui sont prélevés sur les importations de bois d'oeuvre provenant du Canada.

● (1735)

Nous pourrions dire aux consommateurs américains d'acheter du bois du Mississippi, mais tous les groupes de consommateurs américains nous ont dit qu'ils n'aiment pas le bois du Mississippi. Même si on leur donnait ce bois-là, ils ne s'en serviraient pas pour construire leurs maisons parce que le bois du Mississippi n'est pas d'assez bonne qualité pour cela. Il peut certes servir à la fabrication de chaises, de tables ou d'autres objets, mais il n'est pas d'assez bonne qualité pour servir à la construction de maisons. Tel est le problème. Telle est la difficulté.

Les consommateurs américains sont intelligents. Ils sont fûtés. Ils ont la réputation d'en avoir pour leur argent. Le gouvernement nie à ces gens-là leur droit de choisir. Comment? En imposant ces droits iniques de 30 p. 100 sur les produits importés du Canada.

On dira ce qu'on voudra. Le gouvernement a été appelé à faire ceci ou cela, mais, en dernière analyse, il a fait exactement ce qu'il était censé faire. Après l'expiration de l'entente le 31 mars 2001, c'est le libre-échange qui a pris le relais. Avec le libre-échange, une entente n'est pas nécessaire. Tout le monde observe la loi.

Le gouvernement doit être conscient de deux choses. Premièrement, nous voulons qu'il sache qu'il bénéficie de notre soutien clair dans la contestation qu'il mène auprès de l'Organisation mondiale du commerce afin que les lois du pays soient confirmées. Deuxièmement, quand l'industrie canadienne elle-même demande au gouvernement d'étudier avec elle des façons de conclure une entente concluante convenant aux deux parties, il devrait alors se prêter à cet exercice.

Il est très injuste de notre part de chercher à saper le processus et à critiquer le gouvernement, que nous appartenions à l'opposition, à des groupes d'intérêts particuliers ou à d'autres groupes. En bout de piste, le gouvernement fait exactement ce qu'il est censé faire, c'est-à-dire qu'il défend les intérêts des consommateurs, des travailleurs et de l'industrie et qu'il accomplit ce qui est juste et important pour l'industrie canadienne. Peu importe que l'industrie soit située dans l'Ouest ou dans l'Est, elle devrait rester fidèle à la position commune qui n'a pas changé depuis le début, soit préconiser le libre-échange dans le domaine du bois d'oeuvre. C'est ce que l'on nous a dit aux États-Unis lorsque nous avons rencontré des groupes de défense des consommateurs et aussi lorsque nous avons rencontré des représentants de l'industrie ici.

Le Sous-comité du commerce international a tenu des audiences avec tous les intervenants. Ils appuient tous sans équivoque le libre-échange dans le domaine du bois d'oeuvre. L'affaire est donc entendue. Passons à autre chose. La question fondamentale est de savoir si nos voisins du Sud passeront à autre chose. Seul le temps le dira.

Nos collègues des deux Chambres, soit le Sénat et le Congrès des États-Unis, font mieux de prendre la défense des droits de leurs consommateurs. Ils font mieux de défendre les droits de leurs électeurs qui les sollicitent. Nous souhaitons l'instauration du libre-échange dans le domaine du bois d'oeuvre. Les mêmes consommateurs nous ont demandé de défendre les intérêts des consommateurs aux États-Unis et de défendre le libre-échange tel que nous le connaissons à l'heure actuelle.

À cet égard, je suis ravi de la façon dont le ministre du Commerce international, son secrétaire parlementaire et ses fonctionnaires se sont comportés au cours des derniers mois. Ils ont cherché à offrir un leadership énergique. Ils ont cherché à faire ce qui est juste et équitable pour les deux parties.

Sous ce rapport, je peux dire que le présent débat est d'une grande actualité. Toutefois, par souci d'économie de temps, nous devons comprendre que le libre-échange doit toujours prévaloir. Il ne peut y avoir deux poids deux mesures, c'est-à-dire une situation où d'une part des produits sont acquis en vertu des règles du libre-échange et d'autre part des taxes viennent frapper ces produits. Ce n'est pas juste. Ce n'est pas du libre-échange et c'est inacceptable. Nous ne permettrons pas que cela arrive sans le contester.

• (1740)

**M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence, Lib.):** Monsieur le Président, je suis enchanté de prendre la parole après mon collègue d'Ottawa-Centre, en partie parce qu'il a donné le point de vue d'un député de grande ville sur cette affaire, mais aussi, et c'est plus important, parce qu'il a commencé à bien situer le débat.

Pour moi, il ne s'agit pas ici de dire à quel point nous sommes malheureux et de chercher à nous faire plaindre. Nous ne devrions pas non plus accuser le gouvernement d'avoir été inactif ou de ne pas avoir pris les mesures que nous aurions souhaitées. Le député a signalé une chose que personne d'autre n'avait remarquée. Il a dit que

#### *Article 52 du Règlement*

l'ambassadeur suivait probablement ce débat. La question intéresse les Américains, et c'est normal.

Quel message faut-il leur communiquer? Que nous nous plaignons, que nous lançons des accusations, que nous tombons dans le sectarisme politique? Que nous sommes prêts à blâmer le premier ministre ou d'autres députés sinon l'industrie elle-même? Pas du tout.

Grâce au député de Ottawa-Centre, nous savons maintenant ce qu'il faut faire. Le message que l'ambassadeur et ses collaborateurs doivent recevoir, de même que les responsables du département du Commerce qui sont chargés de ce dossier, c'est que le public, les parlementaires et l'industrie du Canada n'ont jamais été aussi déterminés que maintenant.

Le député a signalé, tout comme mon collègue de Thunder Bay—Superior-Nord, que cette industrie était vitale pour les Canadiens. C'est une évidence. Tout le monde sait cela. Environ 350 localités canadiennes dépendent de cette seule industrie. La question est importante pour tous les députés. Huit pour cent de notre PIB dépend de l'industrie forestière, cela, sans tenir compte de l'industrie qui s'est développée en aval.

Monsieur le Président, vous siégiez à notre Comité des ressources naturelles il y a environ un an, lorsque nous avons étudié cette question. Vous comprendrez où je veux en venir. Chaque année, la ville de Toronto utilise environ 1 milliard de dollars de bois d'oeuvre. Nous utilisons du contreplaqué pour environ 0,75 milliard de dollars, des panneaux de bois pour 200 millions et de la pâte et du papier pour 1,5 milliard de dollars.

Cette industrie est importante pour chacun d'entre nous. Toutefois, en termes de commerce international, comme le secrétaire américain au commerce l'a souligné, cela ne correspond qu'à environ 2 p. 100 de tous les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis. Mon collègue pourra me corriger si je me trompe parce que nous nous sommes rendus avec des délégations de parlementaires pour rencontrer nos homologues au Congrès et au Sénat des États-Unis.

Le secrétaire américain au Commerce a dit que le bois d'oeuvre était une question importante, mais que cela ne représentait qu'environ 2 p. 100 de tous les échanges commerciaux entre nos deux pays. Nous avons répondu à cela qu'il avait raison, mais que pour ces 2 p. 100, il cédait aux pressions d'un seul lobby du bois d'oeuvre dont les installations se situent presque toutes dans trois États.

Il cède parce que le système américain est ainsi fait qu'il peut céder aux pressions exercées par certaines personnes en raison de leurs contributions, peu importe sous quelle forme, au processus démocratique lors d'élections. Pour ces 2 p. 100, il est prêt à fausser les relations de deux partenaires vivant sur le même continent.

Je serais très embarrassé d'admettre cela si je me trouvais en situation d'autorité. J'aurais honte de l'avouer si j'étais un membre du Congrès ou du Sénat. Je devrais regarder tous ces gens dans les yeux et me demander où se trouvent les meilleurs intérêts des Américains et des industries américaines. Je devrais également me demander où se trouve l'intérêt des relations politiques et économiques que nous entretenons avec nos voisins du Nord. Il ne se trouve certainement pas dans le portefeuille du lobby américain du bois d'oeuvre.

*Article 52 du Règlement*

● (1745)

Dieu soit loué, les Canadiens sont prêts, comme bon nombre de mes collègues ici présents, à dire non au gouvernement. Ceux d'entre nous qui sont allés aux États-Unis afin de rencontrer nos homologues sont prêts à dire non au gouvernement. Nous ne céderons sous aucun prétexte.

Nous nous adressons à l'OMC. Mon collègue de Thunder Bay—Superior-Nord demande pourquoi nous nous adressons à l'OMC. C'est parce que cette organisation peut influencer les législateurs américains et parce que ses décisions ont préséance sur d'autres décisions.

Nous ne nous adressons pas aux instances de l'ALENA. Nous avons déjà eu gain de cause devant les instances de l'ALENA. Les députés et mes collègues de l'autre côté savent bien que nous avons eu gain de cause non pas une fois, ni deux, ni trois fois, mais bien chaque fois que nous nous sommes adressés à une commission de l'ALE ou de l'ALENA. Nous n'avons pas à présenter des excuses pour quoi que ce soit.

Où est le problème? Le problème n'est pas canadien. Nous obéissons à des règles américaines conçues pour des Américains dans un système américain. C'est un système où l'exécutif doit réagir aux pressions qu'exercent les membres du Congrès et les sénateurs sur le département d'État au Commerce pour qu'il présente des chiffres et des faits à l'appui de leurs allégations, pour ce qu'elles peuvent valoir.

Quels moyens de défense avons-nous? Nous en avons un. Nous adresser à l'OMC. C'est là que nous pourrions défendre nos intérêts. C'est là que nous nous sommes adressés pour obtenir des décisions auxquelles nous obéirons alors que nous intentons simultanément des poursuites devant les tribunaux américains. Le prix est élevé, mais 350 collectivités en dépendent.

Les industries canadiennes, y compris celles de votre circonscription, monsieur le Président, sont parmi les plus concurrentielles, les plus innovatrices et les plus pointues du monde. Voilà qui fait mal aux Américains.

Lorsque nous sommes allés rencontrer nos homologues du Sénat américain, ils nous ont dit qu'ils renonceraient à tout. Ils nous ont dit de ne pas percer des trous et de ne pas faire de rainures dans notre bois. Mais pourquoi? Puisque ces trous et ces rainures réduisent le coût d'une maison de l'équivalent de sept jours de travail environ. Pendant que l'industrie américaine expédie du bois brut sur le marché asiatique, les entreprises canadiennes qui n'ont pas le même accès à ce marché améliorent leur technologie, tant et si bien qu'elles sont maintenant les plus concurrentielles et les plus respectueuses de l'environnement à l'échelle planétaire.

Et que se passe-t-il? Au lieu d'être récompensées elles sont pénalisées. Le gouvernement canadien doit aider ces industries.

Je voudrais parler un moment de l'Ontario. Nous avons besoin d'un gouvernement qui dise oui, nous nous plaindrons à l'OMC. Oui, nous allons avoir des problèmes pendant un moment. Mon collègue de la Colombie-Britannique dit que nous sommes en train de perdre des milliers d'emplois. Personne à la Chambre ne regrette plus que moi la situation dans laquelle nous nous trouvons; cependant, nous devons regarder l'avenir.

Nous disposons de moyens pour cela. Quels sont-ils? Nous avons la SEE. Nous avons les capacités de financement. Nous devons donner à toutes ces compagnies la possibilité de déposer des garanties pendant que nous cherchons des solutions à long terme.

Nous le reprochera-t-on? Quand une personne est en train de se noyer, peu nous importe d'où vient la bouée de sauvetage. Ce qui nous importe, c'est qu'elle parvienne à la personne en train de se noyer. C'est exactement ce qui se passe. C'est ce que nous allons faire. C'est cela que nous devons faire comprendre aux fonctionnaires de l'ambassade, à l'ambassadeur et à tous les Américains qui nous regardent aujourd'hui. Les députés de ce côté-ci de la Chambre n'ont pas peur.

Mon collègue de Thunder Bay a dit que certains gouvernements provinciaux veulent faire bien plus, mais qu'il y en a qui ont laissé à d'autres le soin de prendre des initiatives. Ce n'est pas notre problème. L'Ontario veut se montrer énergique. En tant que député de l'Ontario, j'appuie cette détermination. Nous savons que c'est une position solide qui peut obtenir l'appui de députés du Québec. Nous savons que c'est une position qu'appuieraient les dirigeants d'industries des provinces de l'Atlantique car c'est une solution à long terme.

● (1750)

Nous tous, ici, qui prenons cette question à coeur et comptons défendre les intérêts de nos électeurs avec au moins autant de vigueur que les sénateurs américains le font—aussi peu nombreux à le faire soient-ils—voulons que les Américains qui nous regardent à la télévision sachent que nous sommes déterminés.

Le sénateur Graham, celui qui voulait devenir président, a dit que quiconque croit dans le libre-échange doit accepter tout ce qui va avec. Dans mon parti, nous sommes tous en faveur du libre-échange.

[Français]

**M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ):** Monsieur le Président, avant de commencer, je voudrais vous informer que je vais partager mon temps de parole avec le député de Champlain.

C'est avec plaisir que j'interviens dans ce débat d'urgence proposé par le Bloc québécois et qui a été accepté par le Président, jeudi dernier. Finalement, ce débat a lieu ce soir parce que je pense que cela faisait davantage l'affaire de l'ensemble des députés. Je suis ravi en même temps d'entendre les députés libéraux, parce que souvent, on déplore le fait qu'ils soient silencieux. Mais ce soir, on peut dire qu'ils ont retrouvé la parole et nous sommes d'accord avec ce qu'ils ont dit.

C'est vraiment un débat d'urgence parce que le 31 octobre dernier, le Département américain du commerce a réclamé des droits supplémentaires de 12,58 p. 100, qui sont venus s'ajouter aux droits compensatoires de 19,3 p. 100 réclamés au mois d'août.

C'est ce que craignaient trois entreprises de mon comté lorsque j'ai rencontré leurs dirigeants, le 9 octobre dernier. Ces trois entreprises sont Les bois Blanchet, appartenant à Leggett Wood, Moulin de préparation de bois en transit et Perfect-Bois. Elles employaient ensemble 262 personnes.

Cela ne paraît pas énorme lorsqu'on compare à une entreprise comme les Industries Davie, dont beaucoup ont entendu parler à la Chambre. Toutefois, 262 emplois, c'est énorme et les conséquences sont énormes pour eux et aussi pour les membres de leur famille. C'est également générateur d'effets économiques. Cela a un impact parce que cela amène la fabrication, et c'est important.



*Article 52 du Règlement*

Je voudrais aussi me faire le porte-parole des comtés avoisinants parce que je suis de la région de Chaudière—Appalaches. C'est l'une des principales régions au Québec en ce qui concerne la forêt privée. Il y a même des entreprises dans la région de Chaudière—Appalaches, dans la Beauce, qui transforment le bois qu'ils se procurent dans le Maine et qui le retournent ensuite aux États-Unis.

C'est un fait un peu particulier. Cela existe peut-être ailleurs, mais plusieurs entreprises en Beauce vivent de cela. Cela faisait l'affaire des personnes des deux côtés de la frontière. Du côté américain, comme on le sait, à la hauteur de la Beauce, il y a un espace, une distance assez grande, et cela faisait l'affaire des Américains de venir faire scier leur bois et de le transformer du côté du Québec et, par la suite, de le retourner aux États-Unis.

Suite aux derniers événements, la position du Bloc québécois est restée inchangée. Je vais la répéter et je sais que plusieurs de mes collègues vont en faire état, mais on n'insistera jamais assez. Comme l'ont dit les députés libéraux qui viennent de prendre la parole, nous réclamons le retour intégral au libre-échange.

On me permettra ici de faire preuve d'un petit côté partisan. Je dis en toute camaraderie que c'est rassurant d'entendre maintenant des députés libéraux parler en faveur du libre-échange dans leurs discours. Je me rappelle que, lors de la campagne électorale en 1993, le premier ministre avait même parlé de déchirer le traité de libre-échange. C'est amusant de voir le changement, mais c'est intéressant en même temps de voir que ces gens-là ont compris l'importance du libre-échange dans le contexte actuel.

Nous demandons la tenue d'une rencontre de tous les intervenants pour faire le point sur la stratégie canadienne dans ce dossier. Depuis une semaine, j'ai entendu le ministre du Commerce international dire à plusieurs reprises: «Oui, je les rencontre. Je leur téléphone individuellement.»

Mais l'ensemble des intervenants voudrait qu'il y ait un sommet pour que tout le monde se parle en même temps, pour être bien sûr que l'accord qui existe entre les intervenants continue d'exister, pour qu'il n'y ait pas de négociations en coulisse ni de rabais à la dernière minute.

Cela nous inquiète au Québec parce que, en termes d'importance, nous sommes la deuxième province concernée par cela avec, bien sûr, la Colombie-Britannique au premier plan. Mais au Québec, c'est quand même 25 p. 100 de la production canadienne à cet égard. Cela représente 40 000 emplois.

• (1755)

L'industrie du sciage emploie 20 430 personnes et l'industrie de l'aménagement forestier, 10 000 personnes. Au Canada, on sait que c'est plus de 130 000 emplois. L'industrie du bois d'oeuvre injecte plus de quatre milliards de dollars annuellement dans l'économie québécoise. C'est de l'argent.

Plus de 250 municipalités du Québec se développent autour de l'industrie de la transformation du bois et cette dernière fournit 100 p. 100 des emplois manufacturiers à 135 villes ou villages. Un pourcentage de 51,4 p. 100 des exportations québécoises en bois de sciage résineux sont acheminées vers les États-Unis. La valeur de ces exportations vers les États-Unis est d'environ deux milliards de dollars. Tout cela est extrêmement important.

J'ouvre ici une parenthèse pour faire une mention un peu spéciale. Oui, les députés libéraux sont de fervents promoteurs du libre-échange. Je veux bien, mais je signale que, par exemple, les Industries Davie, la construction navale et le domaine maritime ont

été exclus de l'ALENA. C'est une chose que j'ai toujours déplorée et je le rappelle encore à ce moment-ci.

Les Américains ont très souvent une attitude protectionniste. Même dans un autre domaine—ce n'est pas le sujet du débat de ce soir—, ce fut le cas dernièrement pour ce qui est des tomates. Pourtant, les Américains ont besoin de nous, notamment dans le domaine de la lutte antiterroriste. On est d'accord avec eux, mais ils ont souvent besoin de nous. Il faudrait également qu'ils se montrent beaux joueurs dans le domaine du bois d'oeuvre.

Le Bloc québécois demande au premier ministre d'intervenir personnellement auprès du président Bush pour lui faire comprendre cela. Mon chef demandait aujourd'hui, au cours de la période des questions orales, qu'on tienne une campagne publicitaire auprès des Américains pour que l'opinion publique américaine soit sensibilisée au problème. Il y va de l'intérêt des consommateurs américains d'avoir un bois de qualité, un bois pour la construction à un moindre coût.

On ne peut pas être libre-échangiste lorsque cela fait seulement l'affaire d'un pays. Il faut l'être tout le temps si on est d'accord avec le principe et l'être dans tous les domaines.

Il y a un aspect du problème que les députés libéraux n'ont pas abordé bien que je pense qu'ils soient sympathiques à ces propositions. Il faudrait adopter des mesures d'urgence pour aider les chômeurs victimes de la crise du bois d'oeuvre, premièrement, en réduisant le nombre d'heures nécessaires pour se qualifier à l'assurance-emploi. Rappelons que cela est survenu au mois d'août. Le travail dans le domaine du bois d'oeuvre est un travail saisonnier.

Le Bloc québécois demande l'établissement d'un seuil unique minimum de 420 heures pour l'admissibilité des travailleurs saisonniers au régime d'assurance-emploi.

Deuxièmement, le Bloc demande l'augmentation de la durée maximale des prestations de cinq semaines. Troisièmement, il demande de permettre des prestations plus longues pour les travailleurs âgés mis à pied ne possédant pas les compétences nécessaires pour se trouver rapidement un autre emploi. Quatrièmement, le Bloc propose de hausser la couverture de la rémunération assurable de 55 à 60 p. 100 afin de permettre aux travailleurs à faible et moyen revenu de mieux supporter un arrêt de travail prolongé.

Je sais que le temps qui m'est imparti file assez rapidement, mais on a entendu les députés libéraux, le premier ministre et le ministre du Commerce international parler de libre-échange. Ce dernier a parfois l'habitude d'utiliser certains mots qui nous rendent un peu inquiets. Sans parler de négociations, il parle de discussions et du fait qu'on va faire quelque chose qui s'inspirerait du libre-échange. Cela laisse entrevoir qu'il pourrait peut-être y avoir un certain compromis qui ne serait pas tout à fait le libre-échange, et à certaines conditions.

Je me réjouis du discours des députés libéraux qui ont parlé avant moi. Je pense qu'ils ont en quelque sorte rappelé à leur propre gouvernement la direction à prendre, même si je comprends bien que le fait d'être un député du parti gouvernemental, c'est comme en diplomatie, on ne peut pas y aller aussi directement qu'un député de l'opposition.

• (1800)

Mais je me réjouis des discours que j'ai entendus, et j'espère que ce sera la ligne qui sera suivie par le gouvernement libéral actuel, à la fois par le premier ministre et par le ministre du Commerce extérieur.

*Article 52 du Règlement*

**M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ):** Monsieur le Président, à ce moment-ci de la journée et compte tenu du nombre d'allocutions qu'on a entendues à ce sujet, on a l'impression que tout a été dit ou presque.

Je veux quand même ajouter ma voix à celle de mes collègues et remercier le Bloc québécois d'avoir proposé ce débat d'urgence. On le sait, un débat d'urgence, cela ne fait pas toujours l'unanimité. Mais aujourd'hui, je sens que c'est presque l'unanimité en cette Chambre. Je suis persuadé que si, parmi nos auditeurs, il y a des travailleurs forestiers, chez eux du moins, cela fera l'unanimité.

Ma région est l'une des régions forestières les plus importantes du Québec. Dans le comté de Champlain ou dans les environs, il y a tout près de 3 800 travailleurs forestiers. J'ai eu l'occasion d'en rencontrer certains, récemment, et je peux vous dire que pour eux, il est urgent que la situation se règle.

Quand on est travailleur forestier en Haute-Mauricie ou ailleurs, n'importe où au Québec, à la veille de la saison froide, et qu'on voit glisser sous ses pieds son emploi, le seul emploi qu'on ait, et possiblement le seul qu'on puisse avoir, on souhaite que cela se règle rapidement.

Si on est à La Tuque ou dans des régions un peu plus éloignées, en forêt, il n'y a pas un grand choix d'emplois, surtout à ce temps-ci de l'année. Quand on voit la situation, qu'on voit fermer les usines ou qu'on vit dans la crainte de voir fermer les usines, je peux vous assurer que c'est une situation qui est extrêmement difficile à vivre, à deux mois de Noël, juste avant le début de l'hiver.

Tout à l'heure, le ministre félicitait le premier ministre et il se félicitait lui-même pour le débat et pour l'ardeur qu'ils avaient mise au travail afin d'essayer de régler le problème du bois d'oeuvre. Je pense aussi qu'ils ont mis de l'ardeur, mais il faut bien admettre que, jusqu'à maintenant, on a été impuissants.

Peut-être que la stratégie aurait pu être différente. Peut-être que le ministre aurait pu aller chercher tous les intervenants à travers le pays pour qu'ensemble, on fasse front commun. Il a dit avoir laissé négocier les provinces, avoir laissé négocier les industries; mais ce n'est peut-être pas le temps de négocier, parce que la négociation a déjà eu lieu.

C'est quand on a adhéré au libre-échange que la négociation a eu lieu. Est-ce qu'on devra recommencer à négocier chaque fois qu'on aura une difficulté? Je ne pense pas que le ministre veuille négocier. Je pense qu'il veut faire respecter l'entente de libre-échange. Toutefois, pour ce faire, il faut probablement y aller avec le maximum de fermeté possible.

Pour le travailleur de chez nous, comme pour celui d'ailleurs au Québec et au Canada, qui est confronté à une situation de perte d'emploi causée par l'arrogance du gouvernement américain—et peut-être un peu par mépris—, je trouve que c'est un peu méprisant.

On a mentionné que lors de rencontres, le gouvernement américain disait: «Oui, mais c'est à peine 2 p. 100 de l'échange» Mais c'est 100 p. 100 du salaire des travailleurs forestiers. C'est 100 p. 100 de leur inquiétude en raison de l'hiver qui s'en vient. C'est 100 p. 100 de leur revenu, par rapport à l'ensemble des choses qu'ils ont à payer quand ils doivent faire vivre leur famille.

Pour un gros gouvernement, pour un gros pays qui se pense riche et qui l'est aussi, ces 2 p. 100, c'est peut-être une façon d'imposer sa puissance. C'est peut-être seulement 2 p. 100 de l'échange, mais c'est 100 p. 100 de la difficulté des travailleurs qui ont à subir cette arrogance.

Récemment, des travailleurs m'ont demandé: «Expliquez-nous ce qu'est le libre-échange. C'est pour qui? Pourquoi fait-on le libre-échange?» Je suis d'accord avec le libre-échange. On l'a dit aujourd'hui, et je pense que la plupart des gens sont d'accord avec cela. Mais est-ce qu'il doit se faire juste d'un côté?

● (1805)

Est-ce qu'à tout moment, un gouvernement peut, par arrogance, parce qu'il subit les pressions de certaines personnes influentes, venir créer la pagaille ailleurs prétextant que le libre-échange, dans ce cas-là, s'applique plus ou moins, parce qu'on dit qu'il y a eu des subventions qu'il ne devait pas y avoir? Je pense que, pour qu'il soit payant, le libre-échange doit s'exercer des deux côtés. Quand on a signé une entente de libre-échange, elle doit être respectée des deux côtés.

Rappelons qu'on est déjà allé devant l'OMC pour le même dossier et on a gagné. À un moment donné, le ministre a dit ici, à la Chambre: «Ne soyez pas inquiets, on va encore gagner.» Il a dit qu'à un certain moment, le gouvernement américain avait été obligé de rembourser un milliard et quelques centaines de millions de dollars qu'il nous avait imposés pour rien.

Mais le travailleur qui a perdu son emploi, sa maison et qui, parfois, a été obligé de retirer un enfant de l'école, parce qu'il était financièrement à bout de souffle—dans le cas d'un enfant qui voulait aller à l'université—il n'a pas été remboursé pour ses dommages. Il a subi ses peines.

Il me semble qu'aujourd'hui, en 2001, surtout avec les événements qui se sont produits récemment, on devrait commencer à administrer avec un peu plus de coeur, en pensant à celui que l'on fait souffrir ou à qui on aide par les lois et les règlements que l'on adopte.

Parfois, j'ai l'occasion de rencontrer des Américains, parce que la moitié de ma famille est américaine. Face à un événement comme celui-là, je n'ai pas de félicitations à faire à leur gouvernement. Effectivement, on a parlé des consommateurs américains. Ce ne sont pas tous les Américains qui sont d'accord avec la pression qui se fait là. Les consommateurs américains sont également mal pris en payant, comme le mentionnait un député, quelque chose comme 3 000 \$ ou 3 500 \$ de plus pour une maison à cause de l'imposition.

Sauf qu'à un moment donné, il faut que des pressions soient exercées pour qu'il soit bien signifié que lorsqu'on conclut une entente, lorsqu'on signe un accord, quand c'est aussi important pour l'avenir des travailleurs et de l'industrie, il faut respecter cet accord et mettre de côté l'arrogance et le mépris.

Je demande au gouvernement canadien d'assumer le plus grand leadership possible dans ce dossier, de ne pas négocier et de ne pas échanger. Ce n'est pas vrai qu'on peut échanger une entente comme celle-là en disant: «Si vous voulez respecter votre entente, on va vous donner un peu plus de possibilités sur nos richesses». Ce n'est pas vrai.

Une telle entente, cela se respecte. Je pense qu'une position de force doit être prise par le gouvernement et par le premier ministre avec l'appui de l'ensemble des gens qui ont un mot à dire dans le dossier, afin d'avoir une position commune pour régler le problème une fois pour toutes, pas à demi-prix, mais pour que ce soit vraiment dans l'entente de libre-échange.

*Article 52 du Règlement*

Il faut également penser aux travailleurs qui, forcément, comme je le disais plus tôt, vont subir des préjudices. Il me semble que, quand on a un surplus accumulé dans la caisse de l'assurance-emploi de l'ordre de 35, 36 ou 37 milliards de dollars, c'est le temps de se montrer un peu plus humains. Cette caisse appartient aux travailleurs forestiers comme aux autres. C'est le temps de se montrer un peu plus humains en assouplissant un peu les conditions.

Quand c'est rendu qu'un travailleur, parce qu'on lui a rendu la situation plus difficile au niveau de son admissibilité à l'assurance-emploi après en avoir payé, perd son emploi et doit commencer l'hiver, en plus d'être en chômage, sans pouvoir retirer des prestations d'assurance-emploi, c'est une situation assez pénible.

Pour ces travailleurs, je demande au gouvernement, comme le disait le collègue qui m'a précédé, d'assouplir les conditions d'admissibilité à l'assurance-emploi pour qu'on puisse les aider à passer l'hiver.

\* \* \*

●(1810)

[Traduction]

**MESSAGE DU SÉNAT**

**Le président suppléant (M. Bélair):** Avant la reprise du débat, j'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat a transmis un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S-33, Loi modifiant la Loi sur le transport aérien, qu'il la prie d'approuver.

\* \* \*

**L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE**

La Chambre reprend l'étude de la motion.

**M. Brent St. Denis (Algoma—Manitoulin, Lib.):** Monsieur le Président, je partage mon temps avec le député de Mississauga-Ouest qui, comme moi, vient du district d'Algoma. Je suis heureux de partager mon temps de parole avec lui.

La question à l'étude est très grave et tous les députés en sont fort conscients. Même si nous nous querellons sur des détails et sur les mesures à prendre dans ces temps difficiles, nous convenons que ce que fait l'industrie américaine, de concert avec son gouvernement, est réellement injuste envers notre secteur du bois d'oeuvre.

Quand on pense à ce secteur, les scieries et leurs travailleurs nous viennent à l'esprit. Certains pensent aux investisseurs sans qui il serait impossible de bâtir et d'agrandir les scieries. Mais pensons un peu plus aux familles des travailleurs. Pensons aux travailleurs forestiers, qui ne vont pas livrer leurs billes jusqu'aux scieries, mais qui forment une partie importante de l'industrie et, bien sûr pensons aux camionneurs, sans qui les billes ne se rendraient pas jusqu'aux scieries. Les travailleurs forestiers, les camionneurs et les fournisseries ont aussi des familles.

La perte d'un emploi dans une scierie, à cause de l'approche injuste des États-Unis envers le Canada dans le secteur du bois d'oeuvre a des répercussions qui vont bien au-delà du travailleur visé. C'est une petite entreprise et il y a davantage de gens qui sont touchés.

Dans ma grande circonscription, Algoma—Manitoulin, au nord de l'Ontario, un grand nombre de petites localités sont tributaires de l'industrie du bois d'oeuvre. Je ne les nommerai pas toutes, mais des localités comme Chapleau, White River, Espanola, Thessalon et d'autres n'auraient pas de grand employeur si l'industrie du bois d'oeuvre n'existait pas.

Monsieur le Président, comme vous êtes originaire du nord de l'Ontario, vous savez fort bien que notre économie dépend depuis de nombreuses générations des ressources primaires que sont les forêts et les mines. Heureusement, ces dernières décennies, le tourisme a permis de créer des emplois et de favoriser notre économie. Cependant, nous retournons toujours à nos secteurs primaires, dans le cas de ma circonscription, aux forêts, pour soutenir notre économie locale, afin de veiller à ce que nos populations ne soient pas obligées de partir pour trouver des emplois et à ce qu'il y ait dans l'industrie des emplois que les jeunes pourront exercer à leur retour du collège ou de l'université.

Le secteur forestier est un secteur à la fine pointe. C'est probablement une des causes profondes de notre problème avec les Américains. L'industrie américaine n'a pas suivi le rythme. Elle n'a pas effectué les investissements dans ses usines et dans ses activités de coupe du bois qui lui auraient permis d'être aussi concurrentielle et aussi efficace que la nôtre.

Les députés ont peut-être visité des usines où l'on utilise des ordinateurs pour maximiser chaque morceau de bille afin d'assurer qu'un arbre offre le nombre optimal de pieds-planche, de sorte qu'il y a très peu de gaspillage. Sans l'informatisation, notre industrie ne serait pas le chef de file qu'elle est actuellement.

Il me semble aussi que nous sommes menacés parce qu'il se trouve que nous possédons de vastes ressources forestières. Il se trouve aussi que nous possédons d'abondantes ressources énergétiques. Je doute que, lorsqu'il est question d'énergie, nos amis américains se plaindront si nous pouvons leur offrir de l'énergie à un prix très concurrentiel. Ils devraient considérer nos abondantes ressources énergétiques et nos vastes ressources forestières comme des ressources pour lesquelles ils ne devraient pas se battre, mais pour lesquelles nous devrions pouvoir livrer une concurrence équitable.

Il y a des avantages des deux côtés. Les Américains bénéficient d'une saison de croissance plus longue. Dans bien des cas, ils récoltent leur bois en bien meilleur terrain. Ce sont là des avantages naturels. Leur réseau routier est peut-être plus développé que le nôtre tout simplement parce qu'ils sont plus nombreux que nous. Ces avantages n'existent pas au Canada mais, comme nous en avons d'autres, le tout s'équilibre au bout du compte.

●(1815)

Je crois que l'on finira par trouver une solution, une solution à long terme et pas seulement un emplâtre bon pour cinq ans, comme on nous y a obligés trop souvent au cours des dernières décennies.

J'ai entièrement confiance dans notre ministre du Commerce international, qui s'est montré très ferme. Il a finalement réussi à amener le secteur industriel et les provinces à traiter ensemble avec nos amis américains dans le secteur du bois d'oeuvre. Je suis persuadé qu'il saura nous sortir de cette situation.

Je sais que la 23<sup>e</sup> heure approche. Il ne reste pas beaucoup de semaines avant les décisions finales. À ceux qui, à tort, mettent en doute l'engagement du gouvernement, je rappelle que, ces dernières semaines, ces derniers mois, sinon ces dernières années, le premier ministre a maintes fois soulevé la question du bois d'oeuvre auprès du président des États-Unis. Chaque année, la question a été soulevée auprès du secrétaire américain au Commerce. Toutefois, on ne compte plus les tentatives du lobby américain des forêts pour miner, critiquer et calomnier le secteur canadien du bois d'oeuvre.

*Article 52 du Règlement*

Pour la gouverne de mes électeurs et d'autres qui nous écoutent peut-être, je rappelle que le ministre a parlé d'une réaction à deux volets. Le côté légal exigerait la préparation d'une contestation devant l'OMC. On peut espérer que les Américains réagiront en conséquence s'ils perdent devant l'OMC, mais entre-temps, les fonctionnaires canadiens dans le domaine de l'industrie, aux niveaux provincial et fédéral, ont des discussions constantes avec nos voisins américains pour trouver une solution une fois pour toutes. Je suis persuadé que cela aboutira.

Il ne s'agit pas de négocier. Le Canada n'a pas à négocier à partir de la position qu'il a déjà. Nous échangeons de façon loyale dans le secteur du bois d'oeuvre. Nous ne subventionnons pas notre industrie. Elle ne fait pas de dumping sur le marché américain. Il n'y a pas de véritable preuve de préjudices causés aux producteurs américains. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire pour nous de négocier, mais je reconnais qu'il est important de discuter. Il se peut que les Américains doivent trouver une façon d'apaiser de leur côté leur industrie.

Je comprends que certaines provinces examinent la façon dont elles octroient à contrat l'exploitation de certaines zones forestières en imposant des droits de coupe. Il se peut qu'il y ait place à amélioration dans ce cas-là, même si j'ai entendu certains dire que, si nos ressources forestières faisaient l'objet d'appels d'offres ou étaient mises aux enchères, dans bien des cas, les prix seraient inférieurs aux droits de coupe imposés. Ainsi, nos amis américains risquent d'être surpris. Ils devraient prendre garde à ce qu'ils réclament.

Certains de mes vis-à-vis demandent au gouvernement de faire davantage. Je doute que nous puissions faire plus si ce n'est continuer de travailler assidûment sur ce dossier. Il est naïf de croire que nous pouvons dire aux Américains ce qu'ils peuvent faire sur n'importe quel sujet. Ils doivent trouver la solution qui leur convient le mieux, chose compréhensible lorsqu'on discute d'un sujet important de points de vue différents.

Je crois qu'en fin de compte les Américains vont comprendre qu'il est dans leur intérêt de commercer d'une façon loyale aux termes de l'ALENA et des nouvelles règles qui régissent le commerce mondial. Il leur incombe d'accepter la discipline reliée au libre-échange.

En tant que nation, nous sommes libres-échangistes. Nous essayons de nous ajuster comme nous devons le faire à la nouvelle réalité du commerce mondial. J'exhorte nos amis américains à en faire autant.

Je suis heureux d'avoir la chance de dire quelques mots sur ce très important sujet. Je sais que tous nos collègues à la Chambre reconnaissent que nous devons trouver une solution à long terme.

● (1820)

**M. Steve Mahoney (Mississauga-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de dire à quel point je sympathise avec les députés qui ont exprimé dans cette enceinte leurs préoccupations au sujet de la perte possible d'emplois, surtout en cette période de l'année, mais à n'importe quel temps de l'année. Ils craignent ce qui pourrait arriver dans leur collectivité advenant la fermeture de scieries et un ralentissement des affaires causés par ces mesures punitives adoptées par le gouvernement des États-Unis.

Bien que j'aie des racines dans le Nord de l'Ontario, comme l'a mentionné mon collègue d'Algoma, puisque je suis originaire de Sault Ste. Marie, je représente une circonscription et une agglomération, Mississauga, qui dépendent énormément de l'industrie du bois d'oeuvre. Je ne saurais imaginer les répercussions que pourraient avoir pour l'industrie du logement la fermeture de nos scieries et l'importation de bois provenant du Mississippi ou du

Tennessee à des prix exorbitants, comme il a été mentionné précédemment. Cela entraînerait des répercussions en cascade qui pourraient affecter non seulement les emplois et les économies d'endroits comme Thunder Bay et d'autres parties du Nord de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Colombie-Britannique, mais aussi tout le pays.

Le Canada contrôle environ 21 p. 100 du marché mondial du bois d'oeuvre. Il s'agit donc d'un secteur important de l'économie canadienne. Il revêt une grande importance pour ma circonscription et aussi pour d'autres circonscriptions urbaines, même si ce n'est pas aussi évident au premier abord, en raison de l'impact qu'il peut avoir.

Lorsque l'ALENA a été signé, je ne siégeais pas ici mais à Queen's Park. Je me souviens qu'à l'époque, on disait que signer cet accord, c'était un peu comme coucher avec un éléphant. Si l'éléphant décide de se retourner, son partenaire n'a aucune défense. Dans le cas du bois d'oeuvre, l'éléphant a tenté de se retourner sur la souris dans le passé, mais la souris a réagi, elle a contesté et elle a eu gain de cause devant l'OMC.

La même situation se répète aujourd'hui. L'éléphant est un peu nerveux et il ne comprend pas très bien ce qui se passe. Le pays le plus influent du monde, qui peut compter sur les groupes de lobbyistes les plus puissants du monde, devrait pouvoir agir à sa guise dans le dossier actuel.

J'ai réfléchi et je me suis posé la question suivante: quel est le véritable enjeu? Les gens à qui j'ai parlé dans ma circonscription ne s'y retrouvent plus très bien face à tous ces acronymes comme l'OMC, l'ALENA, ou lorsqu'ils entendent parler de droits compensateurs et d'autres formes de droits. Ils entendent toute cette terminologie et se demandent ce qui se passe.

À mon avis, il s'agit beaucoup plus que d'un simple différend commercial. La souveraineté même du Canada pourrait être prise pour cible. Je l'ai souvent entendu dire dans le passé, et je croyais qu'il s'agissait d'une réaction impulsive. Je me disais que nous étions maîtres de notre souveraineté et que personne ne pouvait nous l'enlever.

Analysons la situation actuelle.

Le Canada applique un système de permis en vertu duquel les entreprises peuvent exploiter les terres domaniales dans le cadre d'un plan de reboisement ou d'un plan environnemental, ou encore travailler avec des groupes comme le ministère des Ressources naturelles et les communautés locales en Ontario afin de fixer la quantité de bois qui peut être extraite des forêts. Il s'agit en fait d'un système de droits de coupe, qui est appliqué à la grandeur du Canada et par lequel nous gérons nos ressources forestières.

Les États-Unis appliquent un système tout à fait différent. Les terres sont propriété privée et les entreprises les exploitent à leur guise. Elles doivent sans doute se plier à des contraintes environnementales puisque, en définitive, elles rendent des comptes à leurs actionnaires. Les entreprises décident collectivement de la façon de gérer leurs ressources forestières.

● (1825)

Quand les temps sont difficiles, ils intensifient peut-être un peu leurs efforts. Quand ils sont faciles, ils ralentissent et passent à autre chose. Font-ils autant attention que nos gouvernements provinciaux à la politique de reboisement? Nous savons tous que l'exploitation forestière relève des provinces. C'est un autre problème. Ils voudraient dire au gouvernement fédéral comment agir avec ses partenaires provinciaux et ses partenaires de l'industrie. Nous devrions tout simplement faire comme ils font, eux.

*Article 52 du Règlement*

Les Américains disent que les droits de coupe constituent une subvention déloyale parce que ce sont des terres qui appartiennent à l'État et parce que nous ne faisons pas payer suffisamment pour les permis que nous délivrons. Pourtant, il y a beaucoup plus que ça, le reboisement par exemple.

Je voudrais donner à la Chambre un exemple de la façon dont les autorités de la province de l'Ontario et d'autres régions du pays gèrent leurs forêts. Mon épouse et moi avons un petit chalet dans la région de Pary Sound. On nous a dit qu'une société forestière avait obtenu un permis pour enlever un certain nombre d'arbres derrière chez nous. Nous avons appelé le ministère des Ressources naturelles et avons appris qu'une société d'experts-conseils avait été chargée de faire un inventaire complet et une analyse détaillée du site en question.

Nous avons rencontré des représentants du ministère. Nous avons appris quelque chose de très intéressant. Une entreprise avait obtenu deux permis d'exploitation dans la région du lac où se trouve notre chalet. Quelqu'un a trouvé un nid d'une buse à épauettes sur les terres publiques dernière notre propriété. Les travaux ont cessé immédiatement.

Les agents du ministère ont poussé le détail jusqu'à se promener en forêt en vue de faire l'inventaire des essences d'arbres, marquant ceux que le permis autorisait à abattre, jusqu'à ce qu'ils tombent sur le nid d'une espèce en péril et décident d'interdire carrément la poursuite des travaux d'exploitation. Je n'étais pas préoccupé par le fait que l'on allait procéder à un peu d'écrémage à l'arrière de ma propriété, mais l'attitude des agents de conservation m'a fort impressionné.

Qu'est-ce que cela a à voir avec le débat? Les Américains, semble-t-il, aimeraient interdire à nos agents d'agir exactement comme ils l'ont fait. Ils voudraient plutôt que nous les imitions, c'est-à-dire qu'on aille en forêt, déboise, agisse à sa guise, puis qu'on s'inquiète du reboisement plus tard.

Pourquoi est-ce une question de souveraineté? Nous avons le droit en tant que Canadiens et l'obligation en tant que députés de nous assurer que ce sont nos politiques qui déterminent l'avenir de l'industrie forestière et, peut-être le plus important, l'avenir de la conservation de la forêt elle-même.

À part le hockey, à quoi reconnaît-on le plus notre pays si ce n'est l'industrie forestière, les emplois et tous les avantages qui les accompagnent?

Nous pouvons intervenir dans ce débat et nous enthousiasmer. Nous devons aussi nous interroger sur ce qui viendra ensuite. L'eau en vrac? Nous connaissons tous le débat. Le pétrole et le gaz? Nous savons tous ce qu'ils veulent. Nous savons à quel point la situation est critique aux États-Unis.

Il est impossible de critiquer ouvertement les États-Unis depuis le 11 septembre. God bless America. Nous sommes de la même famille et nous sommes leurs amis. Nous ne nous laisserons pas traiter cavalièrement parce qu'un certain groupe de pression ou secteur dans ce pays a décidé que la bonne façon de faire les choses était celle des États-Unis et non la nôtre.

On ne nous dictera pas comment gérer l'avenir des ressources de notre merveilleux pays. On ne laissera pas les Américains nous dicter comment gérer nos affaires, peu importe le secteur.

● (1830)

**M. Richard Harris (Prince George—Bulkley Valley, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je compte partager mon temps de parole avec le député de Okanagan—Shuswap. L'industrie du

bois d'oeuvre dans ma circonscription est l'une des plus florissantes en Colombie-Britannique. Prince George est sise en plein centre de la Colombie-Britannique.

Nos scieries sont les plus modernes dans le monde sur le plan technologique. Ces scieries peuvent produire du bois d'oeuvre avec une telle efficacité que le système peut transformer un tronc de 60 pieds en une poignée de sciure, tellement il est efficace.

Cela n'est pas possible aux États-Unis. Les grands manufacturiers de bois d'oeuvre ont à leur disposition les forêts qui appartiennent à leur entreprise. Les propriétaires de scieries sont les premiers derrière le groupe de pression. Ils se font appeler la coalition en faveur d'importations équitables de bois d'oeuvre. Ils ont réussi à se faire entendre des sénateurs et du gouvernement des États-Unis. Ils n'ont eu cesse de dire que le Canada se montre injuste à leur endroit car, soutiennent-ils, nous subventionnons notre industrie du bois d'oeuvre.

Nous ne subventionnons pas l'industrie canadienne du bois d'oeuvre. Nous faisons appel à un système nous assurant qu'un prix équitable sera versé au gouvernement pour le bois produit. Les autres coûts sont tous fonction de ce qu'il en coûte à l'industrie au titre de la main d'oeuvre, de la technologie et de l'impôt. En fait, on peut dire que nous payons trop cher pour récolter et produire notre bois d'oeuvre.

Nous avons été à l'OMC à trois reprises pour contester les poursuites menées par leur coalition contre le Canada. Nous avons eu gain de cause chaque fois. Rien n'a pu être retenu contre nous devant les tribunaux de l'OMC. Il n'y a eu ni subvention, ni affaire de dumping ni preuve que le marché américain avait souffert.

La décision du gouvernement américain d'imposer un autre droit compensateur antidumping ne fait que confirmer l'attitude protectionniste de ce gouvernement. L'administration précédente avait fait la même chose.

Le fait qu'il n'y ait eu aucune preuve d'octroi de subventions et de dumping confirme simplement que ce sont les grandes entreprises du sud-est des États-Unis qui sont derrière tout cela, voulant faire plus d'argent et se ménager une plus grande part du marché parce qu'elles ne peuvent produire du bois d'oeuvre comme nous le pourrions.

Elles sont tellement inefficaces qu'elles tentent de compenser leur inefficacité en imposant des droits compensateurs et en disant que nous subventionnons la production de bois d'oeuvre au Canada. C'est simplement un paravent pour les aider à grossir leurs bénéfices.

Nous avons soumis des différends à l'OMC et nous avons eu gain de cause chaque fois. Quelqu'un a proposé que nous élaborions un programme quinquennal pour mettre un terme à toute menace de droit compensateur. Nous sommes arrivés à l'Accord sur le bois d'oeuvre de 1996. Celui-ci devait mettre un terme à toutes les menaces de ce genre de la part des États-Unis.

● (1835)

Lorsque le gouvernement libéral était au pouvoir en 1996 et que l'accord est entré en vigueur, nous, du Parti réformiste, devenu depuis l'Alliance, avons mis en doute la prévoyance du gouvernement et avons dit que l'accord était dangereux.

Je me souviens d'avoir entendu les ministres du Commerce international et de l'Industrie dire qu'ils ne comprenaient pas pourquoi nous les blâmions, alors que c'était l'industrie qui avait concocté cet accord. Ils avaient partiellement raison, parce que les grandes entreprises de l'industrie du bois d'oeuvre ont participé à l'élaboration de l'accord.

*Article 52 du Règlement*

Nous avons opté pour cette solution et, à peu près à mi-chemin de la période d'application de cet accord, nous avons commencé à constater certaines de ses lacunes, notamment en ce qui concerne le système de quotas. En fin de compte, les grandes entreprises s'en sont très bien tirées avec le système de quotas, alors que les petits et moyens producteurs ont eu des problèmes. Or, ils emploient des Canadiens qui ont aussi des familles à nourrir.

Nous avons fait part de ces préoccupations au gouvernement libéral, qui ne nous a pas écoutés. Nous avons dit à maintes reprises au gouvernement que ce que nous avons espéré n'était plus aussi bon maintenant et que certaines lacunes de l'Accord sur le bois d'oeuvre commençaient à se manifester. Le gouvernement n'a accordé aucune attention à ce que nous avons dit.

Nous avons dit au gouvernement à mi-chemin que l'Accord sur le bois d'oeuvre allait expirer en mai. Nous avions déjà déterminé qu'il était parsemé d'embûches. Il fallait faire quelque chose de manière à ce que, une fois parvenus au mois de mai 2001, nous ne soyons pas pris au dépourvu et que nous ne retrouvions pas, une fois de plus, à la merci de la coalition américaine en faveur de l'importation loyale de bois d'oeuvre.

C'est exactement ce qui s'est passé. Le gouvernement a attendu le mois de novembre 2000 pour intervenir. Et ce, à notre grand dam, parce que nous lui en avons parlé depuis le début, dès que les failles avaient commencé à apparaître.

Le ministre du Commerce international a commencé à prendre les choses en main. Tout à coup, il s'est lancé à corps perdu dans ce dossier et s'est mis à faire des tas de déclarations seulement six mois avant l'expiration de l'Accord sur le bois d'oeuvre. Où était le gouvernement il y a trois ans quand nous lui avons dit que les choses allaient mal? Tout d'un coup, il a été pris de panique parce que l'accord arrivait à expiration.

Les Américains fourbissaient leurs armes et nous nous sommes retrouvés dans le pétrin. Ils nous ont imposé des droits compensateurs, des droits antidumping, et maintenant nous allons devoir à nouveau passer par l'OMC. Tout ça parce que le gouvernement n'est intervenu que six mois avant l'expiration de l'accord en mai.

C'est à cause du retard du gouvernement que nous nous trouvons dans la crise que nous traversons actuellement. Les Américains prétendent que le Canada subventionne le bois d'oeuvre et que nous faisons du dumping. Par conséquent, ils nous imposent des droits supplémentaires et nous allons devoir les contester devant le tribunal. En attendant, nous sommes obligés de payer.

Nos producteurs ont des difficultés financières. Qu'est-ce que ça prend? Ça prend un bureaucrate qui négocie, un ministre du Commerce international qui intervient, mais avant tout, un premier ministre du Canada, le premier des politiciens, qui reconnaît l'importance de l'industrie du bois d'oeuvre pour notre pays.

Premièrement, le premier ministre doit reconnaître ce fait. Deuxièmement, il pourrait consulter des experts qui pourraient confirmer l'impact sur l'économie. Troisièmement, il pourrait téléphoner au président des États-Unis de manière régulière.

Si le premier ministre se rendait compte de l'importance de l'industrie du bois d'oeuvre, il serait au téléphone toutes les semaines à dire au président que le problème doit être réglé. Si nos bureaucrates et nos ministres de second rang n'y arrivent pas, c'est aux échelons supérieurs que ça doit se régler. Voilà ce qu'il devrait faire. J'espère que le message lui sera communiqué et qu'il réagira.

● (1840)

**M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'interviens ce soir dans une discussion plutôt que dans un débat. Je ne suis vraiment pas satisfait de la situation. Comme l'ont souligné plusieurs collègues, notamment mon collègue de Prince George—Bulkley Valley, le gouvernement avait été averti depuis longtemps qu'une crise était sur le point de se déclencher.

J'aimerais que toutes les personnes présentes à la Chambre et que tous les auditeurs sachent que la plupart des Américains sont bien loin d'appuyer les décisions d'un petit groupe d'intérêt. En fait, la majorité des Américains s'opposent à ce qui se passe ici. La situation a des répercussions désastreuses non seulement au Canada mais aussi aux États-Unis.

Lorsque l'entente sur le bois d'oeuvre est arrivée à terme, le gouvernement a réagi comme s'il venait de découvrir que cela allait nuire à notre industrie et causer des problèmes. Qu'on me permette de rappeler les propos de certains collègues. Le différend remonte à 1962. À maintes et maintes reprises, les Américains ont fait appel aux tribunaux compétents pour trancher le litige et nous avons eu gain de cause dans tous les cas devant l'OMC au sujet des droits compensateurs. Ce n'est pas comme si les membres du gouvernement pouvaient intervenir ici ce soir, ce que j'ai d'ailleurs vu, pour affirmer en toute innocence qu'ils ne devaient pas s'inquiéter de la situation. En fait, ils auraient dû s'en inquiéter. L'histoire se répète tant et aussi longtemps que des mesures appropriées n'ont pas été prises.

Nous avons signé l'entente sur le bois d'oeuvre sachant que fondamentalement, nous disposions de cinq ans pour trouver une solution. Or, lorsque nous avons exprimé nos préoccupations à la Chambre au sujet du bois d'oeuvre, le ministre avait affirmé que l'entente assurerait cinq années de stabilité à l'industrie. Voilà ce que le ministre avait déclaré. Il avait même ajouté que cette entente nous donnerait le temps d'élaborer une solution.

Or, rien n'a été fait et maintenant, les bûcherons et les travailleurs qui dépendent de l'industrie forestière n'ont plus de travail, parce que le gouvernement n'a absolument rien fait. Il a agi comme s'il n'y avait pas de problème.

J'aimerais citer les propos d'un homme d'affaires avec lequel je suis plutôt d'accord. M. David Emerson, président de la société Canfor Corporation établie à Vancouver, a affirmé que:

S'il s'agissait de l'industrie automobile, de Bombardier, du secteur de l'aérospatiale ou de l'édition de magazines à tirage dédoublé, des émissaires de haut niveau auraient fait la navette quotidiennement et le conflit serait probablement déjà réglé.

Il a raison. Nous avons déjà vu une telle chose se produire à la Chambre.

Je vais m'éloigner probablement de la position du parti et de bien d'autres intervenants car j'ai des réserves au sujet du libre-échange. Le problème c'est que durant les négociations sur l'ALENA, on a convaincu les gens qu'il s'agissait de libre-échange. À mes yeux, lorsqu'on dit libre, cela signifie libre. Nous savons que ce n'est pas le cas. Nous savons que ce ne fut jamais le cas. Nous devrions peut-être parler de juste-échange? Nous devrions envisager cette possibilité et oublier le concept de libre-échange car les échanges ne sont pas libres et surtout pas libres de droits. Ils sont coûteux.

J'ai des nouvelles pour ceux qui pensent que ce différend n'a d'impact que sur les travailleurs de la forêt. Toutes les pertes d'emploi dans le secteur forestier, que ce soit dans les usines ou sur le terrain, ont un impact sur les collectivités où vivent les travailleurs. Cela affecte tous les habitants jusqu'aux enseignants car s'il n'y a pas de travail, les gens déménagent. Ils partent à la recherche d'emplois. Tout est touché, depuis les écoles et les magasins, jusqu'aux hôpitaux. Le gouvernement ne semble pas comprendre cela. Les répercussions ne se font pas uniquement sentir dans les petites collectivités des régions rurales, mais partout au Canada. Chaque fois qu'un travailleur doit demander des prestations d'assurance-emploi ou une aide quelconque, notre filet de sécurité sociale est touché. Le gouvernement doit le comprendre. Je suis convaincu que s'il s'agissait de l'industrie du textile ou si cela se passait près d'Ottawa, le gouvernement comprendrait exactement notre propos.

• (1845)

Cette situation est très humiliante pour bon nombre de gens, et en particulier les Britanno-Colombiens, parce que ce sont eux dont parlait le secrétaire parlementaire lorsqu'il les a traités de nerveux à la Chambre des communes. Ils perdent leur maison. Ils perdent leur camion. À mon avis, il est tout à fait exceptionnel qu'une personne puisse intervenir à la Chambre et dire «cessez de vous comporter en peureux».

Nous devons aboutir à un accord. Nous ne pouvons poursuivre dans cette voie avec les Américains. À mon avis, et je ne parle qu'en mon nom, il est temps que le gouvernement durcisse le ton. Il est temps que le gouvernement adopte un ton dur dans ces dossiers. Les Américains sont tributaires de nous, et vice-versa. C'est aussi simple que cela. Il n'y a rien de répréhensible à négocier durement, de la même façon qu'ils l'ont fait avec nous. Nous pouvons y arriver. Tout ce qu'il faut, c'est la volonté du gouvernement. Selon moi, il n'y a rien de répréhensible à recourir à des liens si c'est ce qu'il faut pour résoudre le contentieux.

Un député d'en face a dit, et à juste titre, que depuis le 11 septembre personne ne veut emprunter la ligne dure avec les États-Unis. Ce n'est pas mon cas. C'est ce que nous devons faire dans ce dossier. Les Américains ont tort. C'est un petit groupe d'intérêts qui a provoqué ce qui se passe à l'heure actuelle. Les Américains ont raison à certains égards. Leur intérêt dominant à l'heure actuelle est la sécurité de leur pays. C'est un des cas où ils ont raison, pour les députés d'en face qui voulaient que j'en précise un. Leur intérêt dominant est la sécurité de leur pays, et à juste titre.

Si nous pouvions arriver à atténuer leurs préoccupations, et ils ont abordé avec nous bon nombre de ces questions, nous pourrions alors libérer des sénateurs que nous savons être bien disposés à notre endroit dans le dossier du bois d'oeuvre et nous pourrions faire en sorte qu'ils accordent plus d'attention à ce qui se passe dans cette industrie, car nous avons de l'appui dans ce dossier au Sénat et au Congrès des États-Unis. Nous avons le soutien de consommateurs aux États-Unis. Il existe un fort soutien de la part des consommateurs afin que soient éliminés les droits compensateurs frappant notre bois d'oeuvre. Ces droits ne devraient pas exister.

Bien des gens ne comprennent pas ce qu'est le bois d'oeuvre ni d'où il vient. Il faut prendre le temps de mieux renseigner les gens. Il s'agit de pin et d'épinette. On aime parfois y ajouter du cèdre et du sapin. Ces essences sont utilisées par tous les éléments de l'industrie du bâtiment aux États-Unis.

Il est très étrange que le gouvernement, qui avait beaucoup de temps devant lui, n'ait absolument rien fait à cet égard, sinon ces cinq ou six derniers mois. Les Américains ont perdu toutes leurs causes

#### Article 52 du Règlement

dans ce dossier contre le Canada, mais ils reviennent sans cesse à la charge. Le moment est venu de trouver un accord définitif et de forcer le jeu. Il le faut. Nos gens comptent sur nous non seulement en Colombie-Britannique, au Québec et en Ontario, mais aussi dans le reste du Canada.

Tout ce que je peux faire, c'est implorer le gouvernement au nom des travailleurs canadiens, ceux qui dépendent de cette industrie. Qu'il fasse quelque chose, et qu'il le fasse vite. C'est une crise. Si le gouvernement ne peut rien faire pour régler la crise provoquée par le différend commercial, qu'il envisage au moins un moyen de compenser les coûts des mises à pied. C'est une crise aussi grave que tout ce que le gouvernement a pu connaître, plus grave que la tempête de verglas. Le gouvernement doit assumer la responsabilité, car il s'agit d'un différend commercial, et les travailleurs n'y peuvent rien. C'est le gouvernement qui est responsable du commerce.

• (1850)

**Mme Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole ce soir avec mon collègue de Durham. Je suis heureuse d'intervenir dans ce débat exploratoire sur le différend commercial dans le domaine du bois d'oeuvre. En fait, c'est la deuxième fois que j'ai l'occasion de participer à un débat sur cette question. Nous avons eu un débat d'urgence là-dessus il y a quelques semaines.

À prime abord, les députés pourraient se demander pourquoi la secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien voudrait participer à ce débat et ce qu'une députée venant de la ville peut bien connaître à cette question. Je dirai au départ que je ne suis pas sans savoir qu'il s'agit d'une question importante pour tous les Canadiens, qu'ils habitent en milieu urbain ou rural. Nous avons entendu le député de Mississauga-Sud nous dire comment cette situation touche la construction domiciliaire dans sa circonscription.

Je tiens aussi à dire que, en tant qu'ancienne présidente du Sous-comité du commerce, international, des différends commerciaux et des investissements internationaux au cours de la dernière législature, j'ai été exposée à ces questions il y a quelques années lorsque nous avons tenu des audiences à la grandeur du pays sur l'OMC. De plus, en tant qu'avocate, je m'intéresse vivement aux questions de commerce international et je pense qu'il est très important que les Canadiens essaient de comprendre la question qui nous occupe actuellement et tâchent d'en apprendre plus à ce sujet.

La dernière fois que j'ai pris la parole sur le sujet, j'en ai profité pour exposer la cause du Canada devant l'OMC. Ce soir, j'aimerais apprendre aux Canadiens ce que les principaux avocats américains disent de ces différends commerciaux.

Évidemment, même si les représentants canadiens et américains se rencontrent régulièrement pour discuter d'une solution à long terme au différend sur le bois d'oeuvre, il est très important de mettre en relief certaines des inquiétudes exprimées au sujet du protectionnisme américain et des mesures commerciales prises par les États-Unis. Je veux qu'il soit bien clair que je vais parler de ce que les Américains eux-mêmes disent de leurs compatriotes.

*Article 52 du Règlement*

D'abord et avant tout, et c'est une chose qui n'a pas été mentionnée par les producteurs de bois d'oeuvre américains, les mesures protectionnistes prises par leur pays sont préjudiciables aux consommateurs américains. L'Association nationale des constructeurs d'habitations des États-Unis estime que les consommateurs américains devront absorber au moins un tiers des droits imposés aux producteurs de bois d'oeuvre canadiens. Selon les estimations, les droits sur les exportations de bois d'oeuvre canadien feront augmenter de 3 000 \$ le coût des maisons. Si certaines familles devront payer quelques mois d'hypothèque supplémentaires pour absorber les droits imposés sur le bois d'oeuvre, des centaines de milliers d'autres ne pourront pas se permettre d'acheter une nouvelle maison.

Parmi les autres groupes qui étudient les répercussions négatives que ces droits auront pour les consommateurs américains, je mentionnerai la coalition appelée American Consumers for Affordable Homes, le Bureau du recensement des États-Unis et le Cato Institute, un groupe de réflexion américain qui suit l'évolution du différend entre le Canada et les États-Unis sur le bois d'oeuvre.

Le second sujet de préoccupation à propos du différend canado-américain est la réalité de l'industrie américaine. La production de bois d'oeuvre aux États-Unis a fluctué autour de 31 milliards de pieds-planche par année entre 1991 et 1996. La production américaine a grimpé à un sommet de 35 milliards de pieds-planche il y a deux ans.

Ce que les entreprises américaines et le lobby américain du bois d'oeuvre ne disent pas cependant, c'est que l'approvisionnement en bois est de plus en plus restreint. Le bois provenant des terres fédérales, qui compte pour seulement 10 p. 100 de la récolte totale américaine, diminue et est assujéti à des mesures croissantes de protection. Dans le Sud, l'industrie dépend presque entièrement des terres privées pour s'approvisionner en bois, et pourtant les récoltes annuelles sur les terres privées dépassent les taux de reboisement. Tout compte fait, les producteurs américains ne peuvent répondre à leur propre demande en bois. Les producteurs canadiens ont contribué à bâtir cette demande sur le marché en fournissant jusqu'à 35 p. 100 du bois aux consommateurs américains.

Que disent les Américains? Que dit Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale américaine, à propos du protectionnisme américain? Voici ce qu'il déclarait récemment devant un comité du Congrès:

Il ne fait aucun doute pour moi qu'à mesure que l'économie ralentit, nous devons accélérer nos efforts pour l'établissement du libre-échange. Si nous devions nous engager dans la voie du protectionnisme, cela créerait de très graves problèmes pour l'économie américaine. [...] Cela aurait été une très grande tragédie si ce processus s'était arrêté ou inversé. [...] La preuve est devenue de plus en plus convaincante qu'ouvrir le commerce à une concurrence internationale importante constitue un grand facteur de croissance économique et d'élévation du niveau de vie partout où cela se produit.

● (1855)

Que disent encore les Américains? Que dit Mark Suwyn, président et chef de la direction de Louisiana-Pacific, une des plus grandes entreprises forestières des États-Unis et un ancien membre important de la coalition américaine? M. Suwyn a dit que les producteurs américains éprouvent de la difficulté à soutenir la concurrence du Canada parce que «les scieries canadiennes se sont modernisées plus rapidement que les scieries américaines.»

Il a ajouté que «les scieries américaines ne peuvent soutenir la concurrence dans le marché d'aujourd'hui, quel que soit le niveau des droits de coupe au Canada.»

Que disent les chercheurs de l'Université Auburn, de l'Alabama, au sujet des pratiques forestières canadiennes? Dans une étude qu'ils ont réalisée, ils disent:

Les provinces productrices de bois d'oeuvre se classent à la tête des provinces et des États producteurs de bois d'oeuvre au chapitre de la protection de leurs réserves forestières contre le développement commercial. Les États du sud américain se classent à la fin de cette liste.

L'American Coalition for Affordable Homes fait remarquer qu'un logement abordable constitue toujours la pierre angulaire du rêve américain, mais que les restrictions commerciales accroissent le coût de construction de nouvelles maisons ou de rénovation de maisons existantes, privant de nombreux Américains de l'accès à la propriété. Aux États-Unis, la disponibilité du bois d'oeuvre vendu à prix raisonnable représente un million d'emplois de plus que l'industrie du bois d'oeuvre américaine.

Les restrictions frappant actuellement l'abattage de bois aux États-Unis ont pour effet que ces derniers ne peuvent guère augmenter la production de bois d'oeuvre. En conséquence, le nombre d'emplois dans la production de bois d'oeuvre, quelque 200 000 comprenant l'abattage et la transformation, continuera de décliner.

En réfutant les prétentions de l'industrie américaine et les constatations préliminaires du département américain du Commerce, le service de recherche du Congrès a souligné que «les preuves attestant cette possible disparité entre les droits de coupe canadiens et américains sont nombreuses, mais non concluantes.» Il a également fait remarquer que:

...d'autres facteurs influent sur les droits de coupe. Par exemple, les obligations de gestion des acheteurs de billots diffèrent. Au Canada, les titulaires de permis sont généralement responsables du reboisement et de certaines mesures de protection de la forêt. Dans les forêts fédérales américaines, les acheteurs de billots font des dépôts auprès des organismes chargés du reboisement, et une partie de ces dépôts est calculée dans les droits de coupe.

Enfin, il souligne que:

La théorie économique nous fait croire que les restrictions américaines touchant les importations de bois d'oeuvre canadien ont sans doute eu pour effet de faire monter les prix du bois d'oeuvre américain au-dessus de ce qu'ils auraient été sans les restrictions.

L'organisation Consumers for World Trade déclare:

Le simple fait de hausser le prix du bois d'oeuvre n'a pas réglé ce problème dans le passé et il ne le fera pas non plus à l'avenir.

Je pourrais citer bien d'autres organisations ou individus, mais les citations qui précèdent illustrent bien ce qui semble faire problème en réalité. Regardons du côté des médias américains.

Dans un long article sur l'impasse et exhortant les États-Unis à abandonner leurs menaces visant le bois d'oeuvre canadien, le *Dallas Morning News* écrit:

Les Américains ont besoin de logements abordables. C'est pourquoi le département américain du Commerce devrait résister aux tentatives musclées des producteurs américains de bois d'oeuvre de réduire les importations canadiennes de bois d'oeuvre moins cher.

L'article ajoute:

Le département devrait éviter une bataille amère, longue et probablement stérile. La véritable faute du Canada (si faute il y a) est d'avoir un système différent.

Je suis d'avis que c'est la clé. À l'OMC, le simple fait d'être différent, ce n'est pas commettre une faute. C'est ce que les Américains ont besoin d'apprendre et ce que dit le journal.

Je suis heureuse de voir que les deux pays acceptent de discuter de la source du problème de nos différences et j'espère qu'il sera possible d'arriver à une solution raisonnable. Sinon, l'histoire nous donnera raison une fois de plus et, pour la quatrième fois en 20 ans, les allégations de l'industrie américaine ne tiendront pas.



*Article 52 du Règlement*

• (1900)

**M. Alex Shepherd (secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor, Lib.):** Monsieur le Président, je suis ravi de participer au débat sur le bois d'oeuvre et de partager mon temps de parole avec l'éloquente députée de Parkdale—High Park.

Les gens se demandent probablement pourquoi un député de Durham, une circonscription sans grande industrie forestière, mais dotée d'un vaste secteur agricole, s'intéresse au débat, mais, bien sûr, les députés libéraux peuvent avoir une vision du pays d'un océan à l'autre.

J'ai eu la grande chance de me rendre en Colombie-Britannique en 1994. À Cranbrook, j'ai rencontré des représentants de Crestbrook Forest Industries, aujourd'hui appelée Tembec, une des entreprises malchanceuses qui ont été frappées non seulement par un droit compensateur, mais également par des droits supplémentaires en raison des restrictions commerciales.

J'ai pu retourner en Colombie-Britannique en 1998 et, encore une fois, participer au débat sur les différends commerciaux. À ce moment-là, on faisait la coupe du bois dans la forêt ancienne du lower mainland de la province. Encore une fois, nos exportations de bois d'oeuvre étaient limitées, non seulement aux États-Unis, mais aussi en Europe, ce qui était injustifié. Au moment où nous sommes engagés dans ce débat, nous avons découvert qu'en réalité il ne reposait pas sur la logique. Il reposait entre autres sur une foule d'émotions.

Le débat en cours aujourd'hui se poursuit depuis au-delà de 20 ans. J'aimerais examiner de plus près certains éléments historiques.

Quarante pour cent du territoire canadien est couvert de forêts et 10 p. 100 des forêts du monde entier se trouvent au Canada. Le bois d'oeuvre représente 3,1 p. 100 de notre produit intérieur brut. Le Canada exporte 15 p. 100 de son bois d'oeuvre, ce qui lui rapporte 23 milliards de dollars. L'industrie forestière compte pour 311 000 emplois directs et 446 000 emplois indirects.

Lorsque les députés de l'opposition affirment que le gouvernement ne se préoccupe pas de ces emplois, ils se trompent royalement. Nous éprouvons de la compassion pour les gens de la Colombie-Britannique et d'autres coins du pays qui ont perdu leur emploi, particulièrement à l'approche des Fêtes de fin d'année. Nous pensons particulièrement à eux ce soir. Nous tentons de résoudre ce problème. Malheureusement, l'opposition en a fait matière à confrontation alors que tout ce que nous devrions faire c'est de nous unir pour tenter de régler le problème.

Soixante-dix pour cent de notre bois d'oeuvre est exporté et 75 p. 100 de ces exportations vont vers les États-Unis. Le bois d'oeuvre compte pour la moitié de la production en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick.

Au Canada, 80 p. 100 des forêts appartiennent aux gouvernements provinciaux. C'est là le problème. Le gouvernement fédéral n'est propriétaire que de 11 p. 100 des forêts. Aux États-Unis, c'est l'inverse: 70 p. 100 des forêts appartiennent à l'industrie privée et seulement 20 p. 100 au gouvernement fédéral.

Voici d'où vient le problème. En 1952, le Canada exportait trois milliards de pieds-planche vers les États-Unis, ou 7 p. 100 du marché américain. En 1998, on en était à 18 milliards de pieds-planche ou 33 p. 100 du marché américain. Je crois que nous commençons à nous rendre compte que les entreprises canadiennes sont en mesure de faire adéquatement concurrence à leurs homologues américains aux États-Unis, et par conséquent, elles ont accaparé une part du marché.

Comment pouvons-nous voir le problème d'un point de vue historique? On essaie d'empêcher les Canadiens d'importer du bois des États-Unis. C'est le premier désir de ces gens qui ont un intérêt matériel dans le secteur forestier des États-Unis.

La première allégation est que nous subventionnons notre industrie forestière inéquitablement au moyen des droits de coupe. Nous sommes passés par là à maintes et maintes reprises, comme je l'ai dit, pendant 20 ans. Il n'a jamais été prouvé que les droits de coupe sont des subventions inéquitables, voire de simples subventions à l'industrie forestière. C'est une raison bidon. Nous devons nous adresser de nouveau à l'Organisation mondiale du commerce.

Et pourquoi devons-nous nous plier à ce processus? Dans un sens, c'est un processus qui réussit aux Américains pour une raison précise: il entrave le commerce pendant une brève période, deux ou trois ans peut-être, en attendant qu'une décision soit rendue et qu'on impose de nouveau des droits et ainsi de suite, mais en réalité, cela cause du tort.

• (1905)

La réalité est que les Canadiens n'ont pas pu accéder au marché durant cette période. La réalité est que cet embargo commercial, bien qu'il ne soit pas légal, est un grand succès et profite beaucoup à des entreprises aux États-Unis.

La deuxième allégation concerne les restrictions à l'exportation. On dit que la Colombie-Britannique, par exemple, interdit l'exportation de billes de bois provenant de terres provinciales. Plusieurs provinces ont des mesures législatives qui vont dans le même sens. Même chose aux États-Unis pour les terres fédérales. Pourquoi cela? Essentiellement pour créer des emplois au Canada. Autrement dit, l'exportation de billes de bois ne crée pas énormément d'emplois au Canada. Il n'y a rien de mal à cela. Les Canadiens ne veulent pas être des coupeurs de bois et des porteurs d'eau, bien évidemment. Ils veulent de bons emplois stables dans la région où ils vivent. Comme je l'ai dit, la moitié de l'économie de la Colombie-Britannique dépend du secteur forestier.

On a avancé l'idée que ces restrictions à l'exportation équivalaient à des subventions inéquitables de la part des gouvernements, et qu'avec de telles restrictions, les billes vendues directement coûteraient plus cher. Là encore aucun économiste ou autre théoricien n'a pu prouver que les restrictions à l'exportation étaient des subventions déguisées.

Nous devrions en fait commencer à examiner de près les aspects économiques de la situation. À quoi attribuer l'extraordinaire croissance du marché aux États-Unis et la capacité des Canadiens de s'approprier ce marché? Je crois que nous devrions examiner quelques autres facteurs fondamentaux.

De 1952 à aujourd'hui, le dollar canadien a fondu de moitié. Il y aurait peut-être lieu de conclure que c'est une question de concurrence? Le dollar canadien a chuté de moitié et les importations canadiennes aux États-Unis sont tout à coup beaucoup moins chères. Je me demande ce que nous faisons ici à discuter de subventions, ainsi de suite, puisque le taux de change du dollar canadien explique pourquoi le bois d'oeuvre est meilleur marché franco à bord des États-Unis qu'il l'était en 1952.

Mon collègue qui m'a précédé a mentionné le fait que les scieries américaines n'ont pas apporté les améliorations nécessaires aux immobilisations et n'ont pas maintenu l'efficacité de leurs opérations. C'est en fait symptomatique de l'ensemble des États-Unis.

*Article 52 du Règlement*

Le même problème se pose avec l'acier. Comme chacun le sait, la société Bethlehem Steel a récemment été mise sous séquestre, principalement parce qu'elle n'a pas continué d'améliorer ses immobilisations. L'entreprise était gérée comme si elle allait échouer. Quand je dis qu'on gère une entreprise comme si elle était vouée à l'échec, je veux dire qu'on ne continue pas d'augmenter son capital-actions et qu'on rend l'entreprise inefficace. Si l'on agit ainsi pendant longtemps, les concurrents deviennent plus efficaces, ils peuvent offrir leur produit à meilleur prix et, par conséquent, l'entreprise ne peut soutenir la concurrence.

Aux États-Unis, il coûte moins cher de retenir les services de lobbyistes pour freiner ou empêcher le commerce que d'investir de nouveaux capitaux dans les usines. En fait, c'est une situation perverse dont les Américains devraient franchement avoir honte. Les grands défenseurs du libre-échange et du capitalisme créent une situation où leurs industries sont inefficaces et tentent maintenant, par le biais législatif, d'empêcher les entreprises canadiennes d'être efficaces.

Soit dit en passant, Weyerhaeuser a racheté MacMillan Bloedel. Quelque 20 p. 100 de l'industrie forestière canadienne appartient aux Américains. Certains pourraient se demander s'ils essaient de paralyser notre industrie afin de pouvoir en acquérir une plus grande partie. Je ne dis pas qu'il s'agit d'une conspiration, mais c'est certainement plausible.

En conclusion, il faut vraiment voir ce problème dans une optique américaine. Nous semblons constamment être les victimes de cette situation. Je crois que le moment est venu pour les Américains de se réveiller et de constater ce que le gouvernement de leur propre pays leur fait.

• (1910)

[Français]

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Monsieur le Président, je tiens à vous indiquer que je partagerai mon temps de parole avec ma collègue de Churchill.

Il me fait plaisir de participer ce soir à ce débat sur le bois d'oeuvre de sciage. Depuis l'ouverture de cette session parlementaire, le bois d'oeuvre est devenu, en vertu de son importance, un élément culminant des travaux de la Chambre.

Depuis le début des années 2001, une menace de chantage s'est emparée de l'exportation du bois d'oeuvre canadien. Le conflit relatif aux exportations de bois d'oeuvre vers les États-Unis menace d'affaiblir et d'interrompre la plus importante source unique de gains d'exportation et notre plus grande source d'emplois. En fait, le commerce du bois d'oeuvre entre le Canada et les États-Unis constitue le plus important élément unique d'échange entre les deux pays au monde.

Depuis la fin de l'accord sur le bois d'oeuvre de sciage résineux entre le Canada et les États-Unis, en mars dernier, le gouvernement américain a décidé d'imposer une taxe d'importation sur le bois d'oeuvre de 19,3 p. 100. Maintenant, l'industrie du bois d'oeuvre de sciage se retrouve avec une taxe antidumping de 12,58 p. 100, introduite en octobre dernier. Il faut aussi spécifier que ces deux taxes douanières ont été appliquées séparément, l'une après l'autre.

En vertu de l'accord précédent, le gouvernement américain garantissait aux exportateurs canadiens l'accès à leur marché pour une durée de cinq ans et permettait ainsi l'importation sans frais de 14,7 milliards de dollars de bois d'oeuvre. Malheureusement, cet accord est échu et nous voilà avec une crise nationale. Le gouvernement fédéral ayant échoué quant à son désir d'éliminer

ces taxes, nous avons dû recourir à l'Organisation mondiale du commerce pour entendre notre contestation.

Combien de temps cela prendra-t-il? Chaque jour, l'industrie canadienne voit les entreprises dans ce secteur prendre du recul et accumuler un fardeau financier. Tous les employés de ce secteur se questionnent à savoir s'ils seront les prochains à devoir retourner à la maison et devenir prestataires du programme d'assurance-emploi ou encore se trouver un nouveau travail, alors que le marché du travail est déjà fragile.

[Traduction]

La crise qui secoue à l'heure actuelle le commerce du bois d'oeuvre découle simplement de la dernière d'une série apparemment ininterrompue de mesures protectionnistes de la part des Américains. C'est une des principales lacunes de l'Accord de libre-échange nord-américain qu'il permette que la coalition des producteurs de bois d'oeuvre américains harcèle sans cesse les exportateurs canadiens et tienne en otages nos entreprises, nos travailleurs, nos gouvernements et nos collectivités.

[Français]

L'industrie du bois de sciage est au coeur du développement économique et social de plusieurs régions de notre pays. Dans cette ère de globalisation des marchés, l'industrie du bois d'oeuvre a investi des milliers de dollars pour implanter de nouvelles technologies.

Ces investissements ont été de grande importance puisque cela a permis d'augmenter la capacité de production des usines et d'améliorer leur compétitivité sur les marchés internationaux avec des produits de qualité à prix concurrentiels. Où notre industrie forestière pourra-t-elle se situer sur ce marché international avec cette taxation?

Dans ma circonscription, l'industrie de l'exploitation forestière et de services forestiers créait 7 550 emplois en 1996. C'est d'ailleurs une des industries primaires d'importance au Nouveau-Brunswick et dans ma circonscription.

En 1996, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick représentaient 5 p. 100 de la production du bois d'oeuvre canadien. Au cours des cinq dernières années, la production de ces deux provinces a monté en flèche, soit de 62 p. 100, ce qui est 1,2 milliard de dollars de bois d'oeuvre vendu.

Seulement au Nouveau-Brunswick, une proportion de 90 p. 100 de la production de bois d'oeuvre est exportée aux États-Unis. Ne faisant pas partie de l'accord de 1996 échu le printemps dernier, et étant soutenues par les terres de la Couronne et par les compagnies privées, les provinces de l'Atlantique ont cru que les taxes antidumping ne seraient jamais appliquées sur le bois d'oeuvre. Ce fut une surprise lorsqu'on a appris que tous les producteurs canadiens du bois d'oeuvre seront assujettis à cette taxe.

Comme je le mentionnais cet après-midi dans la question que j'ai posée, on parle de libre-échange, on parle d'un échange équitable mais, en réalité, je pense que le seul échange que nous avons, ce sont les États-Unis qui le font et ce sont eux qui mènent.

*Article 52 du Règlement*

•(1915)

[Traduction]

Au cours des consultations avec le secteur de l'exploitation forestière, des représentants m'ont dit que les États-Unis avaient mené une étude sur les exportations de bois de six grandes entreprises. Aucune d'entre elles n'était de la région de l'Atlantique. Par suite de cette étude, les États-Unis ont décidé d'imposer un droit antidumping sur toutes les exportations canadiennes de bois.

Les entreprises de l'Atlantique se sont vu imposer un droit antidumping de 12,5 p. 100. Elles n'ont jamais été consultées par les États-Unis, mais elles doivent maintenant payer ce droit scandaleux. Comment les Américains peuvent-ils fonder leur recherche sur seulement six entreprises canadiennes alors que le secteur de l'exploitation forestière en compte des centaines?

[Français]

Où est donc passé notre gouvernement pour nous flanquer une telle claque dans la face? Les beaux mots et les grands gestes du gouvernement libéral lors des élections de 2000 se sont-ils envolés aussi subitement? Ou encore notre gouvernement a-t-il déjà perdu la mémoire quand cela concerne ses engagements? Ce ne serait pas la première fois que ça arrive d'ailleurs.

Au cours des derniers mois, nous avons pressenti que le gouvernement fédéral se plierait à de tels affronts. Seulement hier, le gouvernement fédéral indiquait qu'il n'avait pas de plan d'action pour convenir d'une rencontre avec les États-Unis afin d'explorer d'autres voies que celle des 32 p. 100 que doit assumer l'industrie forestière.

Cette situation est d'autant plus difficile pour les travailleurs du bois d'oeuvre. Près de 373 000 personnes sont liées à l'industrie du bois. Des milliers d'emplois ont été perdus à cause de la taxe antidumping. À elle seule, la province de la Colombie-Britannique a perdu 15 000 emplois forestiers. C'est terrible. Et malheureusement, nous verrons d'autres mises à pied si la situation ne se règle pas bientôt.

L'industrie forestière est aujourd'hui désemparée. Les attentes sont grandes au sein de l'industrie forestière, de sa main-d'oeuvre et des communautés affectées par cette imposition.

Le Nouveau Parti démocratique a d'ailleurs demandé au gouvernement fédéral que le commerce des produits manufacturés du bois se fasse selon des règles commerciales équitables et justes.

La situation que nous vivons aujourd'hui reflète exactement ce que le NPD a toujours appréhendé dans la question du libre-échange, c'est-à-dire un échange qui se fait dans un sens unique et qui profite seulement à un pays en particulier, au détriment des autres pays et de leurs industries.

Aucune restriction ne devrait être applicable, tel que l'a mentionné le premier ministre hier à la Chambre des communes.

Le NPD a toujours appuyé sans réserve les syndicats canadiens des travailleurs forestiers et leurs compagnies dans ce combat pour obtenir un accès équitable au marché américain, et nous continuerons de le faire surtout dans l'état du contexte actuel. Pas à ce prix, cependant.

Le gouvernement doit s'orienter vers une uniformisation des règles du jeu pour les travailleurs et les entreprises des deux côtés de la frontière. Un régime d'exportation qui offre un accès au marché juste et non restreint à tous ne nuirait pas aux producteurs de bois de quelque région du Canada.

Le NPD appuie l'idée que les résultats des discussions actuelles doivent mener à un accès non restreint au marché américain pour les producteurs de toutes les provinces et régions du Canada. De plus, nous devons préserver nos droits en ce qui a trait à la gestion des forêts, en particulier aux forêts qui sont la propriété de la Couronne, dans notre propre intérêt.

En terminant, les Américains voulaient le libre-échange, mais on ne peut qualifier de libre-échange ce qu'on a aujourd'hui. Cela affecte les Canadiens et les Canadiennes. On demande donc au gouvernement fédéral de vraiment mettre le pied à terre et de régler une fois pour toutes le problème du bois d'oeuvre. Il est grand temps, car ce sont les familles qui en souffrent.

•(1920)

[Traduction]

**Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD):** Monsieur le Président, j'interviens encore une fois au nom du NPD et des citoyens canadiens qui ont des intérêts dans notre industrie forestière. J'exhorte le gouvernement libéral à protester contre les droits compensateurs que les États-Unis utilisent pour nous intimider. Ces droits ont des effets dévastateurs sur les entreprises, les collectivités et les familles dont les revenus dépendent de l'industrie forestière.

Ce nouveau débat à la Chambre des communes sur la question me donne un léger sentiment de déjà vu. Le dernier débat d'urgence sur la question a eu lieu, il y a précisément un mois et deux jours, à l'occasion d'une motion présentée lors d'une journée de l'opposition. Il est décevant de voir que dans le mois qui a suivi, le gouvernement libéral a continué de faire ce qu'il fait depuis le début: il s'est croisé les bras et n'a pas bougé.

La situation a si peu évoluée que je pourrais prendre un exemplaire du *hansard* sur le débat du mois dernier, relire mes commentaires mot pour mot, et mon intervention serait encore pertinente et à propos. C'est une véritable condamnation des membres du gouvernement libéral. En dépit de cela, les libéraux prétendent toujours qu'ils consacrent beaucoup d'énergie au dossier, comme s'ils croyaient qu'en répétant suffisamment la même rengaine, les gens commenceraient à les croire.

Les députés néo-démocrates ne sont pas dupes des belles paroles du gouvernement. Il en est de même pour les Canadiens qui travaillent dans l'industrie forestière et doivent faire face aux conséquences de l'inaction du gouvernement.

Le gouvernement libéral est resté les bras croisés alors que le gouvernement américain s'est affairé. La semaine dernière, les États-Unis ont de nouveau imposé d'énormes droits compensateurs au bois d'oeuvre canadien, portant à 30 p. 100 le total des droits tarifaires américains touchant nos produits forestiers.

C'est scandaleux quand on y pense. Après s'être vu imposer des droits écrasants, le bois d'oeuvre canadien qui entre aux États-Unis doit relever le défi de la concurrence des produits américains. De toute évidence, c'est presque impossible. Voilà pourquoi nombre d'entreprises forestières canadiennes enregistrent des pertes énormes et font des milliers de licenciements. Notre économie ne pouvait pas vraiment se permettre une telle situation au moment où s'amorce une récession.

*Article 52 du Règlement*

L'attitude passive de laisser-faire du gouvernement libéral est extraordinairement irresponsable. On nous avait signalé l'annonce imminente de cette nouvelle pénalité des jours avant que cela se produise la semaine dernière. Nous savions que c'était pour bientôt. La veille de l'annonce par les États-Unis, pendant la période des questions, j'ai demandé au secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international si le gouvernement créerait un programme de soutien du revenu pour aider ceux qui perdraient leur emploi. Le secrétaire parlementaire a rejeté ma question en disant qu'elle était hypothétique. Le lendemain, bien entendu, le couperet est tombé.

Que devons-nous conclure? Le gouvernement a-t-il été si mal informé qu'il n'a pas vu le coup venir? Le secrétaire parlementaire croyait-il vraiment que ma question était hypothétique ou était-il au courant, mais ne voulait pas examiner la possibilité d'aider les gens mis à pied? D'une façon comme de l'autre, c'est peu rassurant pour ceux qui se demandent comment ils vont rembourser leur hypothèque parce que le gouvernement libéral ne prend pas leur défense.

Le gouvernement affirme qu'il a adopté une approche à deux volets par rapport à ce différend avec les États-Unis. D'abord, ses avocats contestent le droit imposé par les États-Unis devant un tribunal de l'OMC. Ensuite, le gouvernement fédéral et les provinces négocient avec les États-Unis.

C'est déjà bien, mais ce n'est pas assez. Les gouvernements provinciaux, qui sont partenaires dans les négociations selon le ministre du Commerce international, ont exprimé clairement leur manque de confiance à l'égard de la démarche fédérale dans ce dossier.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique fait si peu confiance au gouvernement fédéral libéral qu'il songe à conclure une entente particulière avec les États-Unis. Aucun de nous ne souhaite une telle chose. Il importe au plus haut point que les gouvernements fédéral et provinciaux ne fassent qu'un et parlent d'une seule voix devant les États-Unis.

J'ai interrogé le ministre du Commerce international à ce sujet la semaine dernière durant la période des questions. Il a reconnu qu'il fallait faire front commun. Ce qu'il ne semble pas comprendre, c'est que, si le gouvernement fédéral veut maintenir ce front commun, il doit inspirer confiance aux gouvernements provinciaux. Ceux-ci doivent être convaincus que le gouvernement fédéral agit avec compétence, sinon, ils vont être tentés de conclure des ententes par eux-mêmes.

Les fissures qui commencent à apparaître au sein de la coalition fédérale-provinciale sont clairement le signe que le gouvernement libéral fédéral est en train de perdre le contrôle. Ses partenaires provinciaux ne le croient pas capables d'arriver à une solution appropriée. Le gouvernement fédéral a donc beaucoup de mal à maintenir la coalition.

Les personnes et les compagnies touchées par le différend n'ont pas confiance dans la façon dont le gouvernement libéral gère la crise. Ceux qui ont des familles à nourrir, des hypothèques à payer et qui se retrouvent sans travail sont les réels perdants dans tout cela.

• (1925)

Je voudrais vous lire une lettre que Val George, de Terrace, en Colombie-Britannique, a envoyée à l'un de nos quotidiens nationaux, car elle en dit beaucoup sur la façon dont les gens ont été affectés jusqu'ici par la réponse du gouvernement. La lettre mentionne un de nos collègues à la Chambre des communes par son nom. Chaque fois qu'apparaîtra le nom de ce collègue, je le remplacerai par son titre. La lettre, parue dans le *National Post* du 5 novembre, dit ceci:

[Le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international] traite certains dirigeants de l'industrie du bois d'oeuvre en Colombie-Britannique de «trouillards», c'est absolument ignoble. Voudrait-il venir en Colombie-Britannique dire aux plus de 10 000 travailleurs de l'industrie des produits forestiers qui ont été licenciés que ceux qui défendent leurs intérêts s'en font trop? S'il allait là-bas, il se rendrait compte que ce sont des attitudes comme celle qu'il a envers l'Ouest du Canada qui font que ce gouvernement est méprisé dans la région du pays qui génère une importante partie de la richesse du pays.

Au lieu de tenir des propos aussi insensibles, [le secrétaire parlementaire] devrait exhorter ses patrons, le premier ministre et le ministre du Commerce international, à accorder à ce dossier la priorité qu'il mérite. Quand on y songe, il devrait peut-être leur dire qu'ils auraient dû accorder une certaine priorité au dossier du bois d'oeuvre il y a quatre ou cinq ans, car alors nous ne serions peut-être pas aux prises avec cette situation désastreuse.

Voilà qui est assez éloquent, car c'est exactement ce qui en est ressorti dernièrement. Le gouvernement libéral a négligé le dossier tellement longtemps, au lieu de s'y attaquer à l'avance. Nous déplorons maintenant une situation de crise totale dans l'industrie.

J'aimerais maintenant parler de solution dans les deux minutes qui me restent. Comme j'ai parlé de la nécessité de solutions à long terme lors du dernier débat d'urgence, je ne gaspillerai pas mon temps à répéter ce que j'ai dit. La position du Nouveau Parti démocratique à cet égard est déjà bien connue, mais une des choses que la lettre mentionnait était le nombre des travailleurs mis à pied en Colombie-Britannique seulement.

Cela fait plusieurs mois que mes collègues néo-démocrates et moi exhortons le gouvernement libéral à fournir une certaine aide aux travailleurs qui ont perdu leur emploi sans que ce soit leur faute. Le gouvernement a tellement sabré dans l'assurance-emploi ces dernières années que les travailleurs mis à pied ne peuvent plus compter sur ce régime d'assurance pour traverser ces temps difficiles. C'est le cas non seulement dans l'industrie forestière mais dans toutes les industries. Nous avons soulevé ce problème maintes et maintes fois depuis plusieurs années sans grand résultat de la part du gouvernement. Il préfère de beaucoup se servir des cotisations à la caisse de l'assurance-emploi comme d'un fonds secret des recettes générales pour que le ministre des Finances puisse afficher un énorme surplus alors qu'il existe au Canada un énorme déficit social à l'égard des travailleurs mis à pied ou au chômage.

Le gouvernement libéral devrait assumer une certaine part de responsabilité et reconnaître que nous devons ces licenciements à son incapacité à trouver une solution efficace au problème nous opposant aux États-Unis. Mais en lieu et place, il recommande aux personnes licenciées de prendre patience alors qu'elles ne savent pas comment ils feront pour payer leurs factures le mois prochain.

Si le gouvernement acceptait de mettre en place, à titre temporaire, une formule de soutien du revenu à l'intention de ces personnes, jusqu'à ce que soit réglé le différend, il donnerait au moins l'impression de s'en faire pour les Canadiens. C'est de cela dont les Canadiens ont besoin maintenant, de sentir qu'il se soucie d'eux. Ils n'ont que faire de ses commentaires paternalistes, leur recommandant de tenir bon, de faire preuve de patience, et de ne pas trop s'en faire. Personne n'a besoin de ça.

*Article 52 du Règlement*

Le gouvernement doit faire un effort absolu pour aider l'industrie. Il existe différentes façons de faire cela. Je ne parlerai pas de notre chiffre d'affaires avec les États-Unis au titre de nos exportations. Il est cependant absolument crucial que le gouvernement intervienne maintenant en proposant une stratégie nationale pour le logement, pour aider l'industrie. Nous pourrions accroître les subventions au titre du logement. L'octroi d'un peu plus de 1 milliard de dollars par an sur dix ans réglerait la totalité des problèmes en matière de logement au Canada, dans les localités autochtones comme dans les villes. C'est le moment pour le gouvernement d'agir en ce sens et de montrer qu'il appuie l'industrie et soutient les Canadiens.

[Français]

**M. Mark Assad (secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, je vous avise que je partagerai le temps qui m'est alloué avec le député de Vancouver Quadra.

Le débat que l'on tient ce soir est évidemment extrêmement important pour ceux qui sont dans le domaine du bois d'oeuvre. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que le gouvernement du Canada, les gouvernements des provinces et l'industrie canadienne sont déterminés à défendre leurs droits en justice pour régler d'une manière avantageuse les différends.

Au cours des dernières semaines, et même des derniers mois—le temps passe tellement vite—j'ai eu l'occasion de rencontrer, dans ma région, des gens de l'industrie du bois d'oeuvre. Ce sont de gros entrepreneurs qui font beaucoup d'exportations. Ce faisant, ils ont créé beaucoup d'emplois dans la région. Il va sans dire que l'industrie allait très bien.

J'ai aussi eu l'occasion de rencontrer des hommes d'affaires de l'industrie du bois d'oeuvre en Colombie-Britannique. J'y suis allé en voyage d'affaires. J'ai rencontré ces gens et j'étais très intéressé à connaître leur point de vue pour pouvoir le comparer à celui du Québec. J'étais assez impressionné de voir la façon dont ils voulaient régler le problème. Je les ai écoutés avec intérêt, évidemment.

Je voudrais donc partager ici, avec mes collègues, un point de vue qu'on n'entend pas souvent, mais qui vient des gens qui travaillent dans le domaine. Ils sont donc très bien renseignés. Je crois que c'est l'occasion idéale de démontrer, à l'échelle du pays, leur point de vue à ce sujet. Évidemment, je me fie à leurs connaissances, car ils ont des années d'expérience, ils connaissent bien cette industrie. Certains y sont depuis au-delà de 25 ans. Ils parlent donc en connaissance de cause.

• (1930)

[Traduction]

Au cours des vingt dernières années, le Canada a été l'objet d'au moins trois mesures abusives et injustifiées de la part des États-Unis dans le secteur du bois d'oeuvre. Des gens de bonne volonté pourraient dire que la première mesure était simplement malavisée. Le bon sens ferait dire à ces mêmes personnes que la deuxième mesure était malhonnête. La troisième mesure, basée sur la même règle et aussi illogique que les deux premières, amènerait n'importe qui à dire qu'assez, c'est assez.

Au moins, il ne devrait pas y avoir d'autres conséquences. Nous devrions nous demander pourquoi les États-Unis s'entêtent à prendre de telles mesures, sachant que cela pèse sur notre industrie et que nous sommes censés vivre dans un environnement de libre-échange.

Aux yeux des entreprises américaines, ce sont les entreprises du secteur industriel dans le pays visé par la mesure commerciale, qui subissent le plus de torts. Dans le cas qui nous occupe, ce sont les

entreprises dans le secteur du bois d'oeuvre. Chaque fois qu'une industrie dans un autre pays, comme le secteur du bois d'oeuvre au Canada, est soumise à des sanctions commerciales injustifiées, ses entreprises sont affaiblies, et c'est voulu. Les dommages collatéraux occasionnés sont les suivants : les travailleurs et les entreprises sont touchés, les ventes, les emplois et les revenus sont touchés directement et indirectement et, bien sûr, les recettes gouvernementales et la capacité des gouvernements de maintenir des programmes sociaux sont aussi touchées.

Pendant l'application de ces mesures commerciales, les concurrents américains vendent de plus gros volumes de bois à des prix plus élevés, sans hausser leurs coûts, et s'accaparent de marchés que possèdent normalement les fournisseurs canadiens, profitant d'une part des droits punitifs et améliorant leur santé financière.

Les sociétés canadiennes opprimées, de leur côté, voient fondre leurs revenus, et même disparaître dans certains cas, advenant un arrêt complet de leurs opérations, tout en devant composer avec des coupures et des frais indirects constants.

Immédiatement après la levée des mesures, les concurrents américains travaillent fort pour garder leurs nouveaux clients, soutenus par les bénéfices exceptionnels accumulés durant la période de tension commerciale injustifiée.

Dans le cas du bois d'oeuvre, une fois que la production canadienne et les expéditions transfrontalières reprennent leur cours normal, les prix chutent invariablement, car les fournisseurs canadiens doivent se montrer agressifs pour reprendre leur part de marché et reconstruire leur trésorerie.

On ne devrait pas sous-estimer l'impact de ces mesures sur la compétitivité des sociétés faisant partie de l'industrie visée, c'est-à-dire la nôtre. Je parle uniquement de la capacité de ces sociétés à vendre leur produit, mais il faut aussi penser à leur capacité à concurrencer et à garder leur capital, leur crédit fournisseur, la confiance du client, leurs principaux dirigeants et, entre autres choses, du personnel motivé et dûment formé.

En étant constamment menacées de se voir placées en situation de faiblesse, les sociétés touchées, en l'occurrence ici nos compagnies productrices de bois d'oeuvre, se montrent parfois plus agressives et peut-être plus égocentriques qu'elles le seraient autrement. Des sociétés solides et dynamiques prennent de l'expansion et acquièrent d'autres sociétés. Une société a besoin que bien des choses tournent rond pendant une période prolongée pour pouvoir développer et consolider son marché. Il faut pour cela compter des années de travail.

Les sociétés qui sont incapables d'acquérir de la force et de la vigueur au fil du temps, quel que soit leur potentiel naturel, sont reléguées à la position de perdants incapables, à moins de circonstances exceptionnelles, de devenir des acquéreurs, à tout le moins des acquéreurs de sociétés plus faibles. La plupart d'entre elles sont, pour la même raison, en difficulté. Elles deviennent des proies faciles pour des acquisitions. Un bon exemple en est la société canadienne MacMillan Bloedel.

*Article 52 du Règlement*

Si toutes les importantes sociétés forestières canadiennes en bonne santé ont été assez fortes depuis deux décennies pour maintenir une importante expansion internationale et l'investissement dans la R-D, les États-Unis sont structurellement incapables de soumettre les différends commerciaux internationaux en temps opportun à des groupes d'experts impartiaux et de se conformer aux décisions de ces derniers jusqu'à ce qu'il y ait des preuves convaincantes attestant que les circonstances sous-jacentes ont changé. L'industrie américaine exploite pleinement cette situation.

Dans le cas du bois d'oeuvre, même si la position canadienne est maintenue à long terme, l'industrie canadienne est perdante tant à court qu'à long terme. Le différend actuel relatif au bois d'oeuvre n'est qu'une manoeuvre sournoise des Américains pour acquérir une plus grande part de marché et obtenir une position dominante déguisée en question de libre-échange. C'est en fait de l'oppression commerciale approuvée par le pouvoir politique. Et cette oppression cause d'énormes dommages à l'industrie canadienne du bois d'oeuvre.

Le Canada doit défendre fermement sa position et celle de ses producteurs. Pour gagner la bataille, nous devons veiller à ce que le gouvernement prenne toutes les mesures nécessaires pour protéger notre industrie du bois d'oeuvre.

Certaines mesures plutôt radicales ont été recommandées. Par exemple, il a été recommandé que le Canada déclare l'état d'urgence économique, conférant ainsi au gouvernement le pouvoir d'arrêter toutes les exportations vers les États-Unis et de forcer ceux-ci à comparaître devant un groupe d'experts en pratiques commerciales justes au Canada afin de garantir que nous ne soyons pas victimes de pratiques commerciales inéquitables.

En conclusion, je dirai que j'ai la conviction que le gouvernement ne flanchera pas. Avec l'appui des gouvernements provinciaux, il fera tout en son pouvoir pour régler ce problème une fois pour toutes.

• (1935)

**M. Stephen Owen (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir ce soir dans ce débat d'une importance cruciale pour tous les Canadiens et plus particulièrement pour la population de la Colombie-Britannique.

Il s'agit d'une crise majeure. Nous ne pouvons prétendre qu'il s'agit d'autre chose. En Colombie-Britannique, des milliers de personnes sont sans emploi. Il faut espérer que ce sera temporaire. Des milliers d'autres risquent de perdre le leur. Des collectivités dont la principale source de vigueur économique est l'industrie du bois d'oeuvre sont à risque et s'inquiètent. L'économie entière et toute les recettes de la Colombie-Britannique ainsi que la sécurité économique du pays sont en jeu.

Même si je suis ici depuis peu, moins d'un an, je n'ai vu aucun autre dossier auquel nous ayons accordé autant d'attention. Voyons ce qui a été accompli.

Le dossier a été traité prioritairement lors des réunions hebdomadaires du caucus de la Colombie-Britannique. Nous rencontrons régulièrement le ministre du Commerce international. La question est constamment soulevée et traitée de façon urgente durant les réunions du caucus national.

Le caucus de la Colombie-Britannique appuie le ministre du Commerce international et le gouvernement, faisant plus particulièrement appel à l'unité nationale. Toutes les régions devraient être traités sur un même pied d'égalité, plus particulièrement les régions

comme le Québec, l'Ontario, l'Alberta et le Manitoba, avec la Colombie-Britannique en tête puisque le bois d'oeuvre représente environ la moitié de nos exportations aux États-Unis.

L'important est de mener une action concertée, ce qui est difficile. La question est complexe et, de toute évidence, la solution se fait attendre, mais il faut la trouver et elle doit être juste et définitive. Il y a effort concerté et communication constante entre le premier ministre et le président des États-Unis, le ministre du Commerce et le secrétaire américain du Commerce, le représentant américain du Commerce et maintenant le gouverneur Marc Racicot, l'émissaire américain nommé par le président Bush.

Voyons l'historique du dossier afin de réunir tous les éléments. Les arguments invoqués outre-frontière datent d'il y a cent ans et nous en avons beaucoup entendu parler depuis 20 ans, plus particulièrement des accusations de subventions contre le Canada. Le Canada a porté la question devant divers tribunaux chargés de régler les différends commerciaux et a chaque fois eu gain de cause. Il ne s'agit pas d'une question de subvention. Considérons ce point réglé une fois pour toutes.

Nous avons un système de gestion des terres publiques en Colombie-Britannique et dans bon nombre d'autres parties du pays, ce que font remarquer certains producteurs américains qui prônent le protectionnisme et qui veulent protéger leurs propres pratiques parfois inefficaces.

Je peux parler de la Colombie-Britannique en connaissance de cause. Nous avons un niveau élevé de pratiques forestières durables. Il y a bien sûr des coûts qui s'y rattachent. Ce n'est pas une question de faibles droits de coupes. C'est plutôt une question d'exploitation forestière durable. C'est une question de maintenir les emplois dans la collectivité. C'est une question de gérer les pratiques forestières pour la biodiversité. C'est une question de voir à ce que les routes soient bien construites et déclassées. C'est une question de s'assurer que l'on protège les cours d'eau et que l'on peut réparer les dommages qui peuvent avoir été faits par le passé. C'est une question de voir au reboisement de la façon la plus diversifiée, la plus propre et la plus réaliste possible pour le maintien de la richesse et de la santé des forêts.

Ce n'est pas une question de subventions. C'est une question de protectionnisme aux États-Unis. Quelles mesures pouvons-nous prendre? Pensons un peu à deux des plus importantes compagnies canadiennes et américaines de produits forestiers, Weyerhaeuser, la plus importante compagnie de produits forestiers au monde, et Louisiana-Pacific.

Les sociétés Weyerhaeuser et Louisiana-Pacific sont actives des deux côtés de la frontière. Le message que ces entreprises nous transmettent à nous tous, c'est qu'il n'y a pas de différence appréciable de rendement économique entre l'exploitation forestière en Colombie-Britannique ou n'importe où au Canada ou du côté des États-Unis. Ce ne sont pas des subventions et les tribunaux continuent de nous le dire. Que pouvons-nous faire?

Avant l'expiration de l'Accord sur le bois d'oeuvre, en mars dernier, la position unifiée du Canada, sous la conduite du gouvernement du Canada et avec l'accord de l'industrie canadienne et des provinces, était que nous voulions le libre-échange. Nous ne voulions pas prolonger l'accord de commerce dirigé et de contingentement de nos exportations. Nous voulions le libre-échange. C'est notre droit. C'est ce que nous avons négocié, et c'est ce que nous voulons obtenir. Telle était notre position à tous.

*Article 52 du Règlement*

● (1940)

Que s'est-il produit à l'expiration de l'accord? Nous avons eu droit à des mesures punitives qui sont discriminatoires, partiales, sans lien avec la réalité et tout à fait déraisonnables. Voilà le problème auquel nous faisons face.

Comment aller de l'avant? En restant unis. Il faut préserver cette unité. Nous devons aussi tenter des poursuites. Le gouvernement du Canada s'est déjà adressé à l'Organisation mondiale du commerce.

Nous avons lu dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui un article sur l'industrie rédigé par David Emerson, président de Canfor, la plus grande forestière canadienne. Il a annoncé que lui et son entreprise allaient citer les États-Unis devant le tribunal de l'ALENA, devant un groupe impartial, en vertu du chapitre 11. Ils réclameront 250 millions de dollars en dommages au gouvernement américain à cause des droits antidumping qu'il a imposés. C'est une initiative importante. Le droit doit primer. C'est là le libre-échange que nous avons accepté. Il est réconfortant de voir M. Emerson et d'autres dirigeants de sociétés commerciales au Canada défendre leurs droits. Le Canada en fait autant à l'OMC.

En ce qui concerne les pratiques d'une exploitation forestière durable et la beauté des forêts anciennes de la Colombie-Britannique, il était intéressant de voir la toile devant laquelle se tenait M. Emerson sur la photo accompagnant l'article du journal. On y voit une magnifique forêt ancienne des îles de la Reine-Charlotte. La toile est l'oeuvre d'un des peintres modernes les plus réputés du Canada, John Koerner, un électeur de la circonscription de Vancouver—Quadra. J'ai le vif plaisir d'ajouter qu'il est aussi mon beau-père. Cette toile et ce que fait M. Emerson qui se tient devant sont synonymes de beauté, de richesse et de vigueur, mais cette vigueur est attribuable aux pratiques saines, mais très coûteuses qu'appliquent nos sociétés forestières en Colombie-Britannique.

Nous contestons, mais nous prenons aussi des engagements. Il ne faut pas oublier notre engagement de l'automne dernier. Pouvions-nous faire autrement que de nous engager à insister sur le libre-échange une fois que l'accord sur le bois d'oeuvre serait expiré? Le gouvernement américain a changé et on ne savait pas trop qui était président. Le représentant américain du Commerce n'a même pas été nommé et confirmé avant mars. De toute façon, nous avons fait front commun en faveur du libre-échange.

Prenons des engagements. Une série de discussions ont maintenant eu lieu. Il y a eu des rencontres entre les représentants des provinces, des États et des deux gouvernements nationaux, conseillés par les industries de nos deux pays. Il y a de plus en plus de compréhension. Il faut réfléchir. Le président Bush a demandé à son homme de confiance, le gouverneur Racicot, d'agir comme son émissaire. Il s'est engagé envers notre ministre du Commerce. Il a dit vouloir que la question soit réglée d'ici quatre à cinq semaines. De plus en plus, le Canada se fait des alliés aux États-Unis, soit des Américains qui vont devoir payer le gros prix.

Jetons notre regard, pas sur les subventions, ni sur la situation au Canada, mais sur ce que veulent les Américains. Veulent-ils moins d'importations? Des prix plus élevés? Le public américain se compose de constructeurs de maisons, de fournisseurs et de consommateurs. Que veulent-ils? La réponse est simple et elle devrait s'imposer bientôt, comme nous l'espérons. Nous allons appuyer le plus possible l'industrie et les gens qui sont touchés directement, mais nous allons régler le problème une fois pour toutes avec le libre-échange sur une base équitable.

● (1945)

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PC/RD):** Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Fraser Valley.

Je suis privilégié d'avoir l'occasion, ce soir, d'ajouter ma voix à celle des députés qui ont parlé précédemment de la nécessité pour le gouvernement d'agir et d'intervenir immédiatement pour protéger les emplois et, ce qui est plus important, le mode de vie des Canadiens dont l'industrie du bois d'oeuvre est le gagne-pain. Je considère cette occasion comme un privilège, car, non seulement je suis le député élu de Prince George—Peace River, mais c'est aussi la circonscription où j'ai eu le plaisir d'habiter toute ma vie.

À mon sens, le débat ne porte ni sur l'Accord de libre-échange nord-américain ni sur l'Organisation mondiale du commerce. Il vise à aider les familles et les villes qui sont dévastées par des sanctions commerciales scandaleuses et punitives imposées à l'industrie canadienne du bois d'oeuvre. Mon seul regret, ce soir, c'est que les 301 députés de la Chambre ne soient pas ici pour entendre le débat et y participer.

Je lis mon exposé ce soir parce que cette question est tellement bouleversante que, si j'improvisais, je deviendrais tellement émotif et furieux que j'oublierais quelques arguments que je veux faire inscrire dans le compte rendu. La crise qui paralyse notre industrie du bois d'oeuvre n'est ni un enjeu sectaire ni un enjeu régional. C'est un enjeu canadien, une question de souveraineté nationale, qui devrait supplanter nos affiliations politiques précédentes.

La Chambre affronte une dure réalité ce soir. Il s'agit de l'affirmation selon laquelle, en raison de l'inaction du gouvernement dans ce dossier, des familles canadiennes perdent leurs maisons. Des villes perdent leur seul employeur. La seule faute qu'ont commise les personnes touchées, c'est qu'elles ont cru le gouvernement lorsqu'il a dit qu'il s'efforçait de trouver une solution, qu'elles devraient faire preuve de patience, car cela prendrait du temps. Ces familles n'ont pas le luxe de pouvoir attendre. Il est rare qu'une banque accède à une demande d'être patiente avant qu'elle saisisse une maison ou reprenne possession d'une voiture. La patience ne paie pas les frais d'études universitaires. Il est difficile de nourrir une famille avec de la patience. Pendant que le gouvernement continue de négocier, de discuter et de soulever la question, des familles canadiennes sont acculées à la faillite.

Les députés d'en face défendent souvent leur vision du Canada. J'ai du mal à croire que des familles canadiennes appauvries qui perdent toutes leurs possessions terrestres quelques semaines avant Noël s'inscrivent dans leur vision de notre pays.

Dans ma circonscription, Prince George—Peace River, l'angoisse et le désespoir par rapport à l'inaction du gouvernement ont cédé la place à la colère et à la frustration. Les habitants de Prince George—Peace River sont furieux que le gouvernement ait laissé la situation se détériorer au point où des Canadiens innocents font les frais de l'échec du gouvernement à résoudre le différend concernant le bois d'oeuvre.

La frustration a poussé de nombreux électeurs de ma circonscription à prendre le temps de me faire part de leurs observations. Je vais lire quelques-unes de leurs lettres, afin que les députés aient une idée de la colère que vivent ces gens-là.

Dans une lettre qu'il a adressée au ministre du Commerce international et dont il a envoyé copie à mon bureau, Steven Shier a écrit ceci:

*Article 52 du Règlement*

Comment avez-vous pu laisser cela se produire? C'est une honte. Quand allez-vous, vous ou le premier ministre, vous tenir debout et dire aux Américains qu'ils sont allés trop loin? Je sais que vous vous prévalez de recours en justice contre les États-Unis, mais il faut vraiment que, à court terme, vous réagissiez davantage. Nous nous dirigeons vers une catastrophe, et vous ne vous prévalez que de vos recours en justice. Ne soyez pas si naïfs. C'est une guerre économique qui se joue, et nous sommes en train de nous faire rosser.

Dans une lettre qu'il a adressée au premier ministre et dont il a envoyé copie à mon bureau, Trevor Chan, de Fort Nelson, à l'extrémité nord de ma circonscription, écrit ceci:

Veuillez faire preuve de leadership et faire en sorte que ce différend se règle le plus rapidement possible. L'OMC mettra trop de temps à rendre ses décisions et, d'ici là, tout le bois coupé dans l'ouest du Canada devra être envoyé dans les États du nord-ouest, parce que la majorité des scieries canadiennes auront fermé leurs portes. Franchement, il faut que quelqu'un fasse preuve d'un peu de courage et dénonce enfin cette intimidation économique. Pourquoi le gouvernement ne le fait-il pas, et dès maintenant?

• (1950)

Enfin, voici ce que Cassandra Muir, de Prince George, en Colombie-Britannique, nous écrit, au premier ministre et à moi-même:

Je vous prie de garder la Canfor ouverte. Sans la Canfor, Prince George va périlcliter. Canfor est l'une des plus grosses scieries. De nombreuses familles seront sans emploi ni chèque de paie. Il y a tellement de gens qui dépendent du salaire que leur verse la Canfor... mon père, notamment.

Je ne sais pas quel âge au juste a Cassandra, mais elle est assez vieille pour comprendre les terribles conséquences que les mesures punitives américaines auront pour sa famille, sa ville et son pays. Ce n'est là qu'un échantillon des lettres que mon bureau a reçues et elles exposent toutes des préoccupations valables. Elles sont probablement de la même nature que les lettres qu'ont reçues tous les députés de tous les partis. Voilà pourquoi je dis que la question n'est pas partisane.

Ce n'est pas comme si cette crise avait pris le gouvernement par surprise. Après tout, l'accord précédent avait une date d'expiration. Après la menace de droits protectionnistes de 32 p. 100, l'inaction continue avec la faible garantie offerte par le ministre du Commerce international, qui a dit qu'il montrera à la première occasion sa façon de penser aux Américains. C'est dommage que le gouvernement ne soit pas aussi fort en actions qu'en paroles.

Il faudrait pour cela que le premier ministre reconnaisse que le ministre du Commerce n'a fait aucun progrès au cours des six mois qui se sont écoulés depuis l'expiration du dernier accord. Il faudrait pour cela que le premier ministre use de ses rapports personnels avec le président des États-Unis pour l'amener à intervenir dans le conflit et à renverser les sanctions imposées par le département américain du Commerce.

Le gouvernement n'est malheureusement pas du genre à prendre de solides mesures. Et le premier ministre n'entretient pas de rapports personnels étroits avec le président des États-Unis. Le Canada se trouverait-il dans une situation aussi difficile si notre premier ministre avait consacré suffisamment de temps à cultiver de bons rapports avec le dirigeant de notre plus important partenaire commercial?

Plus tôt, ce soir, nous avons appris que le premier ministre avait soulevé la question du bois d'oeuvre auprès du président américain, mais qu'il s'y acharnait moins dernièrement. Ce n'est vraiment pas le temps d'abandonner la lutte.

Les résidents du nord de la Colombie-Britannique attesteront que l'inaction du gouvernement dans le dossier du bois d'oeuvre ne se traduit pas uniquement par des catastrophes économiques. Le gouvernement a négligé d'agir dans le cas d'une catastrophe environnementale tout aussi grande à laquelle fait face notre

province. L'intérieur de la Colombie-Britannique est soumis à l'attaque d'un prédateur impitoyable, soit le dendroctone du pin. Aux dernières nouvelles, 5,7 millions d'hectares de forêts en activité, une superficie deux fois plus grande que l'île de Vancouver, avaient été infestés.

L'industrie du bois a présenté un plan très exhaustif qui exigerait l'intervention et des fonds du gouvernement pour être réalisable. Bien que le gouvernement ait donné l'assurance qu'il prenait cette infestation au sérieux, rien n'a été fait pour aider l'industrie face à cette crise tout aussi préjudiciable.

Il reste toujours dans ma circonscription des Nordistes optimistes s'efforçant de tirer le meilleur parti possible d'une mauvaise situation, même aux heures les plus sombres de l'industrie du bois d'oeuvre. On n'a qu'à penser, par exemple, à l'incubateur des entreprises du bois, initiative à valeur ajoutée lancée par Aide au développement des collectivités de Prince George en partenariat avec le College of New Caledonia, la ville de Prince George, d'autres organismes gouvernementaux et le secteur privé. Aide au développement des collectivités souhaite que cet incubateur d'entreprises fonctionne à pleine capacité dans les meilleurs délais.

Qu'est-ce qui s'impose? Le premier ministre doit s'engager dans les négociations. Il doit faire de la question du bois d'oeuvre sa principale priorité. Le secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice a utilisé l'expression «engageons-nous». Dans un dossier qui revêt une telle importance pour les Canadiens, il ne suffit pas d'avoir une conversation de deux minutes à titre amical pendant que l'on attend la prise d'une photo à l'occasion de la conférence de l'APEC à Shanghai.

Le premier ministre devrait se rendre immédiatement à Washington et y demeurer jusqu'à ce que la question soit résolue de façon satisfaisante. Le premier ministre est réputé pour ses prétendues missions commerciales d'Équipe Canada en Chine, en Italie et à Cuba. Si jamais on a senti le besoin d'une mission commerciale prioritaire, c'est bien maintenant, et à destination de la Maison-Blanche.

• (1955)

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD):** Monsieur le Président, à l'instar des députés de tous les côtés de la Chambre qui sont intervenus ce soir, je m'inquiète de l'avenir de l'industrie du bois d'oeuvre au Canada.

J'ai grandi dans cette industrie. Avec mes deux frères, j'ai exploité une petite à moyenne entreprise qui réussissait assez bien. J'ai gagné ma vie dans le secteur du bois d'oeuvre comme mon père avant moi et comme le font des dizaines de milliers de gens de la Colombie-Britannique, qui comptent sur l'industrie forestière pour vivre.

Les exportations de bois d'oeuvre, avec les emplois qu'elles représentent, sont encore notre plus important produit d'exportation au Canada. C'est notre principale industrie. La réaction du gouvernement au cours des derniers jours est insuffisante. Il se contente de dire qu'il fait tout ce qu'il peut et que nous devons être patients.

C'est une industrie qui éprouvait déjà des difficultés pour un certain nombre de raisons comme la perte d'habitats, la perte de forêts prêtes à récolter dans diverses régions, la perte d'accès à cause des revendications territoriales des autochtones et le reste. Cependant, c'est le pire coup porté à cette industrie.



Sur la côte de la Colombie-Britannique seulement, 21 des 35 scieries ont fermé leurs portes, entraînant la perte de 12 500 emplois. C'est juste sur la côte. On dit que plus de 30 000 emplois sont menacés. Les Independent Canadian Lumber Remanufacturers ont lancé cet avertissement durant la fin de semaine:

Les droits n'ont jamais été aussi élevés. La plupart de mes membres m'ont appelé et ils ignorent au juste comment ils vont survivre au cours des 45 prochains jours environ.

John Allan, le président du B.C. Lumber Trade Council, a déclaré dans le *Vancouver Sun* du 1<sup>er</sup> novembre:

Des milliers d'emplois ont été perdus et des milliers d'autres le seront à moins que nos nations ne trouvent une façon de régler ce différend une fois pour toutes.

Le 15 octobre, la West Fraser Timber Co. Ltd. a déclaré qu'elle allait temporairement fermer toutes ses scieries canadiennes pendant deux semaines. Cela comprend six scieries en Colombie-Britannique et deux en Alberta. Cette décision va toucher 1 400 travailleurs environ.

La Carrier Lumber Ltd. a déclaré qu'elle allait réduire sa production à ses scieries de Prince George en faisant passer le nombre de quarts de travail de deux à un. Des milliers de travailleurs forestiers ont déjà été licenciés en Colombie-Britannique.

Le 25 septembre, la Weyerhaeuser Canada Ltd. a annoncé la fermeture de trois de ses scieries de la Colombie-Britannique, ce qui touchait près de 1 000 travailleurs de Port Alberni, Vancouver et Nanaimo.

Nous parlons de bons emplois, d'emplois rémunérateurs. C'est le genre d'emploi qui permet d'élever une famille. Lorsque nous parlons de 20 000, 30 000, 40 000, voire 50 000 emplois, nous ne parlons pas de travail à temps partiel, de travail d'appoint ou de travail supplémentaire pour acheter quelques cadeaux de Noël de plus. Ces emplois fournissent pain et beurre à 50 000 familles, principalement en Colombie-Britannique.

Or, le gouvernement libéral répond à la Chambre qu'il y a un représentant spécial. Le représentant spécial ne constitue pas la solution et n'aidera pas. Lorsque nous parlons de la possibilité de convoquer les intervenants à une réunion, les libéraux affirment que c'est peine perdue. Lorsque nous demandons au premier ministre de prendre l'avion et de se rendre à Washington, les libéraux répètent encore que c'est peine perdue.

Nous nous sommes enquis de la possibilité d'une rencontre entre les premiers ministres provinciaux ou entre les ministres responsables des ressources forestières de tout le pays. Nous pourrions les réunir pour discuter de la position que le Canada pourrait éventuellement adopter. Les libéraux annoncent encore que cela ne marchera pas. En fait, selon les libéraux, rien n'y fera. Notre gouvernement affirme qu'il faut espérer que la situation se règle pour le mieux. Nous allons recourir au mécanisme de règlement des différends de l'OMC en espérant avoir gain de cause. Or, nous ne présenterons pas le cas à l'OMC avant le printemps et de là, le processus s'échelonne sur deux ans.

Immanquablement, chaque fois que nous présentons une idée, un plan ou une suggestion, les libéraux nous répètent de ne pas nous inquiéter parce que la seule chose que nous pouvons faire c'est d'espérer.

Le premier ministre a affirmé aujourd'hui à la Chambre que lors de son passage à Shanghai, il s'était adressé au président au cours d'une séance de photos et lui avait fait part de ses préoccupations à ce sujet. Le président lui aurait répondu qu'il avait bien entendu, mais qu'il fallait sourire pour la photo. Cela ne suffit pas. Cette réponse n'est

pas satisfaisante quand il s'agit de la principale industrie d'exportation du Canada.

• (2000)

Si c'était un cas unique, on pourrait dire que le gouvernement ne tient pas compte de la situation ou qu'il ne comprend pas l'industrie ou ne veut pas écouter les gens et les dirigeants de l'industrie. On pourrait dire qu'il refuse d'écouter le ministre des Forêts de la Colombie-Britannique qui était ici aujourd'hui et que j'ai rencontré. On pourrait dire que le gouvernement refuse d'écouter parce qu'il est entêté ou quelque chose du genre.

Mais cette attitude s'inscrit dans une tendance, le gouvernement ne planifie jamais rien. La Chambre a ajourné à quatre reprises au cours des deux dernières semaines parce qu'elle n'avait aucun projet de loi à étudier. Le gouvernement ne présente même pas assez de mesures législatives pour occuper la Chambre. Il n'a pratiquement aucun plan dans quelque domaine que ce soit.

Il n'a aucun plan sur le périmètre de sécurité. Lorsqu'on ne planifie rien ainsi, on est condamnés à être dirigés par ceux qui planifient. Voilà pourquoi, la semaine dernière, on a tant demandé un débat sur le périmètre de sécurité. Le gouvernement affirme que la tâche est trop colossale, qu'il ne peut pas s'y attaquer ou élaborer un plan. On sera encore une fois forcé de réagir au plan américain.

Lorsque l'envoyé spécial dans le dossier du bois d'oeuvre se présentera ici, que ferons-nous? Il aura un plan, un plan américain protégeant les intérêts des Américains, l'industrie américaine et les États frontaliers américains. Le gouvernement réagit par l'inertie; il prétend ne rien savoir. Il demande aux Américains de nous dire ce qu'ils pensent et il réagit ensuite.

La semaine dernière, nous avons présenté un plan sur le périmètre de sécurité. Nous avons soutenu qu'il ne suffisait pas d'attendre en espérant que tout se passe pour le mieux. Nous devons élaborer un plan et le proposer aux Américains. C'est ce qu'on a fait dans le cas du libre-échange et ça a donné de bons résultats. Le plan n'était pas issu des États-Unis, mais bien du Canada. Cette façon de faire a produit de bons résultats auprès de la Commission mixte internationale. Il s'agissait d'un plan canadien qui avait convaincu les Américains. Ce fut la même chose dans le cas du traité sur les pluies acides. Le plan avait été élaboré au Canada et les Américains l'ont adopté.

Cela a fonctionné encore, mais nous avons besoin d'un plan. Le plan selon lequel on ne fera rien et on espérera pour le mieux n'est pas un plan. C'est de la capitulation. C'est courir tout droit au désastre. Avec un tel plan, il risque d'y avoir 50 000 familles qui n'auront rien à se mettre sous la dent et rien à mettre sous l'arbre de Noël. Cela est insuffisant tant pour le gouvernement que pour les Canadiens. Que se passe-t-il au sein du gouvernement?

Prenons notre question favorite ou la moins favorite. Dans le cas présent, c'est l'entente sur le bois d'oeuvre, mais quelle que soit la question que l'on choisit, on ne fait que réagir. Dans chaque cas, on ne fait que réagir, qu'il s'agisse de la crise du 11 septembre, de l'incapacité de créer un périmètre de sécurité, de l'incapacité de résoudre la crise relative à nos industries recourant au système de livraison juste-à-temps et de bien d'autres industries qui affirment ne pouvoir obtenir un accès opportun et suffisant au marché américain, ou qu'il s'agisse de la question du bois d'oeuvre dont nous sommes saisis ce soir, dans tous les cas, on nous dit de ne pas nous inquiéter, d'être heureux, de rentrer à la maison et d'espérer pour le mieux.

*Article 52 du Règlement*

C'est inacceptable. C'est inacceptable pour ma province. C'est inacceptable pour l'industrie dont je suis issu et où des gens ont mis leur vie économique en jeu. Ils ont mis une province entière en jeu, une province dont la viabilité économique est tout simplement en balance.

Au lieu de cela, le gouvernement nous dit de ne pas nous faire de soucis, de le laisser saisir l'OMC du dossier, de prendre des risques, et d'attendre deux ou trois ans pour en voir les résultats. Entre-temps, le taux de chômage dans l'industrie pourrait grimper à 80 p. 100. Nous n'aurons peut-être pas de revenu pour pourvoir aux soins de santé ou aux besoins dans le domaine de l'éducation, les besoins fondamentaux pour lesquels une province comme la nôtre et les autres provinces d'un bout à l'autre du pays comptent sur le revenu imposable de l'industrie du bois.

Il s'agit de notre industrie la plus importante. Cela devrait saisir le gouvernement avec autant d'intensité que l'ont fait les événements du 11 septembre. Cela devrait être considéré aussi grave. Il en va de notre sécurité économique. Il en va de notre sécurité d'emploi. Il en va de l'avenir d'une industrie qui ne voit pas grand avenir à l'heure actuelle. Il en va d'une qualité de vie et d'un niveau de vie auxquels les Canadiens ont droit de s'attendre. Ils ont le droit de s'attendre à ce que le gouvernement se secoue, intervienne dans le dossier, se rende dans l'État de Washington, s'assoie à une table, donne du poing sur la table et défende vigoureusement notre cause jusqu'à ce qu'on tienne compte des intérêts canadiens.

Il est temps que le gouvernement s'attelle à la tâche. Il ne l'a pas fait. Je l'exhorte et je le supplie au nom des Britanno-Colombiens de s'atteler à la tâche et d'intervenir dans le dossier.

• (2005)

**M. Charles Hubbard (Miramichi, Lib.):** Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole ce soir avec le député d'Etobicoke-Nord, qui se trouve parmi nous. J'ai écouté avec un vif intérêt le débat des dernières heures. Je vais changer le ton du débat pour faire l'historique de l'industrie du bois d'oeuvre au Canada et dans ma propre circonscription, celle de Miramichi, au Nouveau-Brunswick.

Dans les années 1780, le premier Hubbard, George de son prénom, est arrivé dans la région de Miramichi. À l'époque, les producteurs fournissaient des mâts et du bois d'oeuvre à la marine britannique, qui était en guerre avec la France.

Pendant un certain nombre d'années, la région de Miramichi a été célèbre pour ses mâts de pin. Plus tard, nous avons également vendu du bois d'oeuvre aux États américains. Dans les années 1780, ma famille est montée de la Nouvelle-Angleterre jusque dans la région de Miramichi pour travailler dans l'industrie du bois d'oeuvre.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, des habitants de la région de Miramichi se sont rendus aux quatre coins de l'Amérique du Nord et ont travaillé comme bûcherons au Michigan, au Wisconsin et au Minnesota, et plus tard, au XX<sup>e</sup> siècle, dans les forêts du nord de l'Ontario, à des endroits comme Thunder Bay, autrefois Port Arthur et Fort William.

Un peu partout en Amérique du Nord, on trouve des noms originaires de la région de Miramichi. Je ne suis pas sûr que les gens de la région aient connu le célèbre bûcheron Paul Bunyan et son grand boeuf, Babe, mais ils ont certainement contribué à l'ouverture de l'ouest des États-Unis.

Les habitants de Miramichi ont toujours été présents dans l'industrie du bois d'oeuvre. Dans les années 1870, mon arrière-grand-père est mort dans un camp de bûcherons du nord du Michigan. Nous avons derrière nous une longue histoire.

Si nous remontons dans l'histoire, nous constatons que nos liens avec nos voisins américains ne se résumaient pas à partager un continent; nous avions aussi une industrie commune. Les industries du Canada comprenaient la traite des fourrures, qui a ouvert notre pays aux colons blancs, l'agriculture et l'exploitation forestière. Les industries primaires ont toujours été très importantes pour notre pays.

Je faisais quelques recherches aujourd'hui. Je lisais un livre rédigé par un de mes anciens professeurs, Stewart MacNutt, qui étudie l'un des célèbres traités rédigés pendant les années 1850, soit le Traité de réciprocité de 1854.

Dans le contexte de ce traité, l'office des colonies britanniques et nos soi-disant colonies établies en Amérique du Nord ont mis environ trois ou quatre ans à négocier des ententes commerciales avec les Américains dans le domaine du bois, de la pêche et d'autres produits.

Il est intéressant de constater la ressemblance entre ces problèmes et celui auquel nous faisons face aujourd'hui avec nos amis américains qui tentent de nous faire payer de lourdes taxes. En 1853-1854, deux États ont retardé la signature du traité pendant une période assez longue. Le traité portait sur le charbon de la Nouvelle-Écosse, qui, aux dires des États du Maryland et de la Pennsylvanie, ne devait pas entrer aux États-Unis en franchise de douanes.

Nos liens avec les Américains remontent loin. Bien sûr, nous sommes préoccupés aujourd'hui. J'entends les députés de la Colombie-Britannique critiquer ce que notre gouvernement fait.

Comme les députés le savent, les forêts d'aujourd'hui relèvent en partie de la réglementation provinciale et fédérale. Lorsque les Américains se penchent sur les pratiques de l'industrie canadienne, ils consacrent beaucoup de temps à étudier les pratiques forestières de la Colombie-Britannique qui fourniraient environ 60 p. 100 du bois qui est exporté vers les États américains.

L'été dernier, j'ai rencontré dans un endroit appelé Blue River, en Colombie-Britannique, un groupe de sénateurs et de membres de la Chambre des représentants des États-Unis. Nous avons discuté de la question du bois d'oeuvre et de ce qu'ils appellent les pratiques forestières et les droits de coupe.

Ils venaient des États des basses terres, où le bois est coupé par des gens qui marchent sur des terrains plats. En regardant les montagnes de la Colombie-Britannique, je leur ai demandé quelle valeur le bois sur pied aurait eu en Colombie-Britannique, s'ils étaient obligés de grimper le long d'une montagne avec une scie mécanique ou une machine permettant de sortir les billots. Ils se sont alors rendu compte que la coupe pouvait représenter des défis différents selon les régions.

• (2010)

La Colombie-Britannique doit assurément examiner les droits de coupe que le gouvernement provincial précédent a imposés à l'industrie. Ce dernier était préoccupé par la question des emplois et a modifié ses droits de coupe pour protéger ces emplois.

Nous débattons ce soir de tarifs et de commerce, mais les personnes dont nous devons parler sont celles qui travaillent dans les forêts et dans les scieries. Les pratiques de l'industrie forestière ont considérablement changé.

*Article 52 du Règlement*

Il y a environ un an, le Sénat a rédigé un rapport sur l'industrie forestière. Dans le cadre de leur étude, les sénateurs ont non seulement visité des centres forestiers canadiens, mais ils sont également allés aux États-Unis et en Europe. Un sénateur me disait récemment que la mécanisation très poussée de l'industrie forestière, notamment au Canada, fait en sorte qu'un travailleur forestier peut maintenant accomplir seul le travail que faisaient 20 ou 25 travailleurs il y a 20 ans.

Nous voulons parler de l'importance des emplois, mais il nous arrive parfois, à la Chambre, d'oublier les changements considérables et les déplacements de travailleurs qui sont survenus dans l'industrie forestière depuis une génération.

Des machines peuvent aujourd'hui couper 100 cordes de bois en huit heures. Cette mécanisation a provoqué la perte de nombreux emplois dans ma province, l'Ontario, mais aussi un peu partout au pays. La mécanisation a changé le fonctionnement même des scieries. L'utilisation de techniques de coupe comme le rayon laser requiert de moins de travailleurs pour produire le bois d'oeuvre. C'est pourquoi nous devons compenser la perte d'emplois dans l'industrie.

Nous nous interrogeons tous sur la façon dont les Américains nous traitent sur le plan commercial. Ce qui nous laisse le plus perplexes, c'est que les Américains semblent cibler un produit en particulier. L'an dernier, alors que j'étais président du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, je me suis interrogé sur l'attitude des Américains à l'égard de l'île-du-Prince-Édouard et de ses pommes de terre.

Aujourd'hui, nous entendons dire que les moules de l'Île-du-Prince-Édouard sont à l'étude. Nous entendons dire la même chose des tomates de serre de notre pays. La Chambre et le gouvernement doivent entretenir des rapports plus efficaces avec les Américains et obtenir d'eux une meilleure attitude par rapport aux pratiques commerciales.

J'étais à Kennebunkport, dans le Maine, en 1992, en même temps que le président des États-Unis de l'époque y était en visite. Il est regrettable que le président actuel ne soit pas aussi bien disposé à l'égard de cette partie de l'hémisphère nord. Le fait qu'il a étudié et vécu au Texas explique probablement le peu d'attention qu'il accorde à ses voisins du nord.

J'espère que, dans le cadre de nos relations gouvernementales, le premier ministre de notre pays pourra faire comprendre au président des États-Unis et aux Américains que ce sont eux qui subissent les conséquences de ces droits et embargos commerciaux et que, à titre de propriétaires et de constructeurs de maisons, ce sont eux qui en paieront les coûts supplémentaires.

Je sais que les gens qui utilisent notre bois d'oeuvre veulent des produits canadiens. Ce sont parmi les meilleurs en Amérique du Nord. J'espère qu'ils pourront en obtenir.

● (2015)

**M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part au débat sur le différend qui nous oppose aux États-Unis dans le secteur du bois d'oeuvre. Les mesures américaines de harcèlement à la frontière n'ont rien à voir avec des soi-disant subventions, mais plus à voir avec notre part du marché. Dès que la part du Canada du marché américain du bois d'oeuvre dépasse les 30 p. 100, les Américains nous imposent des droits compensateurs.

Cette année, ils ont en même temps intenté une action antidumping. À chaque fois qu'ils perdent, et ils ont perdu à chaque

fois dans le domaine du bois d'oeuvre, ils passent outre aux décisions des tribunaux indépendants et modifient leurs règles commerciales pour satisfaire leurs propres fins.

Le gouvernement américain parle d'un marché nord-américain intégré. Du point de vue commercial, les marchés de l'énergie et du bois d'oeuvre sont intégrés. La principale différence est que dans le cas du bois d'oeuvre, le gouvernement américain ne prend pas au sérieux le concept de l'intégration du marché nord-américain. S'il était réellement intégré, les États-Unis aborderaient la question du règlement des différends commerciaux de manière différente. Je vais citer trois approches différentes.

Premièrement, nous pourrions résoudre les différends canado-américains dans le secteur du bois d'oeuvre en les considérant du point de vue de la politique de la concurrence. Cela signifierait que les Américains devraient démontrer que les mesures canadiennes sont anticoncurrentielles de nature. Les allégations de subventions et de dumping disparaîtraient. Si les Américains aiment la concurrence, pourquoi n'envisagent-ils pas les différends commerciaux sous l'angle de la politique de la concurrence?

Deuxièmement, nous pourrions nous pencher sur la question des subventions nettes. L'imposition de droits compensateurs par les États-Unis ne permet pas au Canada d'attaquer les subventions versées par ce pays à ses producteurs de bois d'oeuvre. Ces subventions sont bien enracinées, particulièrement au niveau des États et des municipalités. Elles prennent la forme, entre autres, de terrains industriels bon marché, de réduction de la taxe de vente, d'exonération temporaire de la taxe foncière et d'accords de cogénération.

La preuve existe que, dans de nombreux cas, les droits de coupe perçus par le Service forestier américain auprès des bûcherons ne couvrent pas ses coûts. Permet-on au Canada d'étudier le système américain? Non. Nous devons défendre notre système en fonction des règles commerciales américaines. La méthodologie des subventions nettes exigerait du gouvernement américain et de ses agences qu'ils démontrent que les subventions canadiennes sont supérieures à celles qui existent aux États-Unis, chose qu'ils ne pourraient prouver dans l'état actuel des choses.

Troisièmement, pour être créatifs, nous pourrions recourir au principe du préjudice grave. Cependant, les politiques de subventions nettes et de concurrence semblent plus prometteuses. Ce qu'il nous faut, c'est de la bonne volonté chez nos voisins du Sud.

Selon un autre mythe qui vient des États-Unis, les pratiques de gestion forestière du Canada sont en retard sur celles des États-Unis. Ce n'est pas le cas. Pendant que, dans nos deux pays, ces pratiques évoluent et s'améliorent continuellement, comme elles devraient le faire, le Canada est un leader reconnu partout dans le monde pour son intendance. Notre industrie ne le cède à aucune autre pour ce qui est des pratiques de sylviculture, d'exploitation et de reboisement.

Les producteurs américains soutiennent que les producteurs canadiens versent un prix trop faible au Canada. Bien sûr, c'est en comparaison du prix qu'ils paient. Pairaient-ils trop cher? La question est justifiée. A-t-elle déjà été posée?

Beaucoup d'éléments portent à croire que le prix que versent les producteurs américains n'est souvent pas rentable. Les terres qui sont retirées de la production forestière active, à cause des pressions environnementales, surtout dans les États de Washington et de l'Oregon, par exemple, ont créé un déséquilibre au niveau de l'offre et de la demande de bois. En d'autres termes, il y a beaucoup trop d'exploitants forestiers et pas assez de bois à couper.

*Article 52 du Règlement*

Les prix aux enchères sont devenus faramineux et sans commune mesure avec les réalités économiques. Lorsque des contrats à terme arrivent à échéance, les entreprises d'exploitation forestière doivent souvent payer pour le bois d'oeuvre des prix qui risquent de les laisser sans le sou. La Maison-Blanche est intervenue à plusieurs occasions pour aider financièrement ces entreprises. Les États-Unis disent que c'est ainsi que le marché fonctionne et qu'il s'agit d'une méthode de vente aux enchères axée sur le marché. Je suis désolé, mais lorsqu'on aide financièrement des entreprises en raison des prix aux enchères, il ne s'agit pas d'une méthode de vente aux enchères.

Aux États-Unis, dans bien des cas, les prix aux enchères sont antiéconomiques, surtout si nous examinons l'état de certaines de leurs scieries. Ils n'ont pas modernisé leurs scieries, contrairement à ce que nous avons fait au Canada. J'ai beaucoup de respect pour le pouvoir des marchés, mais ils ne jugent pas toujours parfaitement de la valeur économique. Il suffit de regarder le rendement de Nasdaq, ces dernières années, pour constater que le marché est parfois dans l'erreur.

Lorsqu'il est question de l'établissement des prix du bois d'oeuvre, les États-Unis sont dans l'erreur. Ils devraient tâcher d'améliorer leur propre méthode au lieu de venir chercher un bouc émissaire au Canada.

● (2020)

On a un enjeu qui relève de la souveraineté. Il s'agit de notre capacité de définir notre propre politique forestière, à l'échelle nationale et provinciale.

En gros, les Américains soutiennent que leur système est bon et que le nôtre est mauvais parce que leur bois est sur des terres privées et que le nôtre est surtout sur des terres de l'État. C'est de la foutaise. Cela révèle une arrogance incroyable, si je puis me permettre.

Examinons brièvement l'économie du secteur des produits forestiers au Canada. S'il est subventionné à ce point, il doit très bien se porter. Désolé, mais le taux de rendement dans le secteur des produits forestiers au Canada a toujours été de 3 à 5 p. 100. Est-ce que c'est comme ça qu'on définit une industrie fortement subventionnée, particulièrement si l'on reconnaît qu'il s'agit d'un secteur très innovateur et productif?

Pour l'exercice 2002, dans le secteur des produits forestiers, les industries suivantes prévoyaient une position sous le seuil de rentabilité, et cela avant l'imposition des droits antidumping: Canfor, Abitibi, Doman, Interfor, Nexfor, Tembec, Slocan et Riverside, autant de chefs de file mondiaux dans le secteur des produits forestiers. Est-ce que c'est comme ça qu'on définit une industrie fortement subventionnée? Ces entreprises sont des chefs de file mondiaux et elles perdent de l'argent. Elles en perdaient avant l'imposition des droits antidumping. Elles perdent énormément d'argent.

Un analyste de l'industrie forestière a récemment signalé que la société Canfor, le plus important producteur canadien de bois d'oeuvre, dépense environ 260 \$ américains pour produire un millier de pieds-planche. Or, le prix de référence pour les 2x4 de l'Ouest canadien s'établissait à environ 220 \$ américains par mille pieds-planche. Il n'est pas surprenant que cette entreprise perde de l'argent. Cela représente une perte de 40 \$ américains par pied-planche. Il n'est question ici que des éléments ayant un effet sur la trésorerie, et on ne tient pas compte de l'amortissement et des éléments sans effet sur la trésorerie. Est-ce que cela ressemble à une compagnie subventionnée? La société Canfor a certaines des meilleures scieries du monde.

Poussons la discussion sur la situation économique du secteur forestier un peu plus loin. Que paient les compagnies forestières au Canada pour avoir le droit de couper les arbres? Il s'agit de droits de coupe ou de redevances dans certains cas. Si je ne m'abuse, les droits de coupe varient à l'heure actuelle entre 50 \$ et 70 \$ environ le millier de pieds-planche. En pourcentage du prix de vente, cela représente de 14 à 21 p. 100 du prix de vente de référence pour les 2x4. Cela ne comprend que le droit d'extraire du bois. Cela n'inclut pas les coûts de l'exploitation forestière elle-même, les coûts de transport, de sciage, de transformation, de conditionnement, de commercialisation, de vente et de distribution. À première vue, ce n'est pas un montant déraisonnable.

Qui profite et qui perd? Les avocats gagnent. Les producteurs américains de bois d'oeuvre sont également gagnants. Les producteurs canadiens de bois d'oeuvre et les travailleurs sont les perdants. À un taux combiné de 32 p. 100, beaucoup de scieries ont fermé et vont fermer, et beaucoup de travailleurs sont sans travail ou vont l'être. Les consommateurs américains perdent. Ainsi, il en coûte 1 000 \$ américains de plus par maison pour empêcher l'entrée de bois d'oeuvre canadien. Les entrepreneurs américains préfèrent le bois d'oeuvre canadien car il a moins de voilement et de flache et il se cloue mieux. Les entrepreneurs aiment l'utiliser. Ils le préfèrent au pin jaune.

N'est-il pas paradoxal que, dans un pays qui affirme que le marché devrait décider de tout, les consommateurs et les constructeurs de maisons ne puissent même pas acheter les produits qu'ils veulent?

Que faisons-nous ensuite? Je pense que nous devons lutter avec ténacité contre ces droits devant l'OMC, ce qui prendra un certain temps. En attendant, notre industrie sera durement frappée et il en ira de même de la main-d'oeuvre. Nous devons peut-être les aider. Je l'ignore, mais les Américains ont perdu toutes les causes prévoyant l'imposition de droits compensatoires sur le bois d'oeuvre et nous montrerons une fois de plus que ces accusations ne sont pas fondées. Cela sera démontré par un comité d'experts impartial et objectif.

L'industrie forestière et les gouvernements de tous les paliers doivent rester unis et collaborer étroitement. Je dois dire que notre ministre du Commerce et le premier ministre ont très bien réussi à garder l'unité.

Nous devons lutter contre les mesures américaines avec la dernière énergie. Nous ne devons jamais perdre de vue l'importance de l'industrie forestière pour le Canada. De nombreuses collectivités canadiennes dépendent de cette industrie. Nous devons nous battre pour ces gens et pour leurs familles.

● (2025)

**M. Rick Casson (Lethbridge, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je partagerai mon temps avec ma collègue de Kamloops, Thompson and Highland Valleys.

Notre pays souffre. Comme si la peur qui s'est abattue sur le continent il y a environ deux mois ne suffisait pas aux Canadiens, il faut maintenant qu'ils perdent leur emploi.

Les électeurs du pays tout entier font face à d'énormes problèmes. Alors que ma circonscription, dans le sud de l'Alberta, connaît une terrible sécheresse, nos cousins des Rocheuses, en Colombie-Britannique, et en fait tous les Canadiens à travers le pays, vont passer un triste Noël à cause du différend du bois d'oeuvre.

*Article 52 du Règlement*

Les chiffres sont renversants. Des milliers de personnes sont aujourd'hui sans emploi à cause de ce différend injustifié qui n'en finit pas. Les Canadiens veulent plus que de sombres discours entre le ministre du Commerce international et son homologue américain. Ils veulent que le ministre fasse plus que passer un savon à son homologue américain. Nous devons avoir un plan concret afin de régler ce problème. Nous voulons des réponses et des garanties de la part de notre principal partenaire commercial. Nous attendons de lui qu'il fasse preuve d'équité.

La situation est totalement inacceptable. L'accord sur le bois d'oeuvre est venu à expiration le 31 mars et le différend concernant le bois d'oeuvre a commencé le lendemain. Cela fait maintenant sept mois. Voilà plus de 200 jours que nous n'avons plus d'accord commercial, que nous n'avons plus de directives pour l'un de nos secteurs d'exportation les plus importants et les plus lucratifs. Ce n'est pas responsable. C'est comme un agent immobilier qui vend une maison sans titre de propriété.

Si nous sommes dans un tel pétrin aujourd'hui, c'est parce que le gouvernement libéral, dans toute sa sagesse, n'a pas estimé que cette question était suffisamment importante pour la soulever ou la régler avant que la situation ne se retourne contre les citoyens. Non seulement cela, alors que tant de gens souffrent de ces droits injustes, certains osent les traiter de trouillards. J'aimerais bien que quelqu'un vienne traiter de trouillard un bûcheron qui ne peut plus subvenir aux besoins de sa famille parce qu'il a été licencié. Je serais curieux de voir la réaction.

Le ministre s'entretiendra enfin avec l'ancien gouverneur du Montana, M. Racicot, mais il nous faudra plus que des paroles. Aucune date ni aucune échéance n'ont été fixées. Que dirons-nous aux gens qui appelleront à notre bureau pour savoir ce que fait leur gouvernement pour leur venir en aide, maintenant qu'ils ont perdu leur emploi et que leur famille vit un stress énorme? Que leur dirons-nous en tant que députés? Allons-nous leur dire que le gouvernement en parle? Ce n'est pas cela qui leur permettra de faire leur épicerie. Ce ne sont encore que des belles paroles et des propos creux. Il nous faut des gestes. Compte tenu du grand nombre de Canadiens touchés, cela devrait être la toute première priorité du gouvernement.

Le premier ministre a dit qu'il avait bavardé à ce sujet avec le président des États-Unis lorsqu'il était en Chine. Il aurait déclaré que si les États-Unis voulaient avoir notre pétrole et notre électricité, ils feraient mieux de prendre aussi notre bois. Toutefois, ce ne sont encore là que des paroles et non des mesures concrètes.

Le secteur industriel risque d'accuser un manque à gagner de plus de 1 milliard de dollars, et cela, jusqu'à maintenant seulement. Il n'y a aucune limite fixée à cette hémorragie. Je ne parlerai que de la Colombie-Britannique, mais le problème concerne vraiment tout le Canada. Seulement sur la côte de la Colombie-Britannique, 21 scieries sur 35 ont fermé leurs portes après l'imposition du premier droit, ce qui a entraîné la perte de quelque 12 500 emplois. Le dernier tarif douanier met en danger 30 000 autres emplois. Il ne s'agit pas seulement d'emplois. Il s'agit de personnes et de familles. Il s'agit de tout un secteur industriel.

Si l'on arrache le coeur d'une province comme la Colombie-Britannique—et ne nous leurrions pas, le bois d'oeuvre est le coeur de la Colombie-Britannique—la province ne vivra pas bien. Une autre province du Canada sera démunie sans que son gouvernement y soit pour quoi que ce soit. Je le répète, ce problème ne concerne pas que la Colombie-Britannique. Lorsque disparaissent 40 000 emplois bien rémunérés, on ne parle plus de retombées, mais d'un raz de marée de difficultés économiques pour les gens et les entreprises des alentours.

Mettons cela en contexte et essayons de déterminer quelles sont les personnes vraiment touchées par ces mesures et comment celles-ci dérangent la collectivité. L'absence de marché pour le bois d'oeuvre fait taire les scies des abatteurs. Ceux-ci sont mis à pied et renvoyés chez eux. Les chantiers sont déserts. Bon nombre des personnes qui y travaillent normalement ont de jeunes familles à soutenir. Les chauffeurs de camion n'ont pas de marchandise à livrer. Eux aussi vont au chômage et devront se limiter à acheter des produits de première nécessité. C'est donc toute la communauté qui souffre de cette situation.

Les propriétaires de postes d'essence n'ont pas de camions à remplir ni de chauffeurs à qui vendre du café ou des goûters. Ils mettent à pied des employés. Bon nombre de ceux-ci sont des étudiants et des jeunes gens qui essaient de joindre les deux bouts. Il y a aussi des répercussions pour les mécaniciens de machinerie lourde et les propriétaires d'ateliers de mécanique. La grande majorité des véhicules sur lesquels ils travaillent sont des grumiers. Les ateliers sont maintenant vides et les postes de travail sont silencieux. Les fournisseurs de pièces pour ces grumiers sont aussi touchés. Comme il ne se fait plus de travail en forêt, il n'est plus nécessaire d'entretenir ces véhicules.

Les propriétaires d'entreprises générales subissent également les contrecoups de ces mesures. Les gens au chômage ne vont probablement acheter rien d'autre que des objets nécessaires à la vie courante. Plus question d'acheter une laveuse, un lit ou un appareil de télévision. Lorsque les affaires vont mal, ces commerçants licencient leurs employés et cessent eux-mêmes de dépenser. Les employées des scieries qui n'ont plus de bois à couper et les étudiants venus acquérir une expérience de travail et qui n'ont plus de planchers à balayer sont également touchés.

● (2030)

Et ainsi de suite. Nous ne pouvons pas voir s'écrouler la pierre d'angle de l'économie d'un pays et espérer que tout ira bien. Le gouvernement et le premier ministre doivent s'attaquer rapidement au problème, car il y a urgence. La situation actuelle ne pouvait survenir à un pire moment. Nous sommes déjà engagés dans une récession, ce qui n'augure rien de bon.

Voyons les arguments que présente le lobby de l'industrie américaine du bois d'oeuvre. Les producteurs américains soutiennent avoir été lésés par une concurrence déloyale de la part de l'industrie canadienne. Ils font valoir que les provinces canadiennes fixent des droits de coupe en deçà de la valeur marchande et que notre système, en vertu duquel les provinces sont propriétaires de 94 p. 100 des terres forestières exploitables au Canada, c'est-à-dire les terres de l'État, est très différent du système en vigueur aux États-Unis, en vertu duquel 42 p. 100 des terres forestières exploitables sont propriété publique et où le bois exploité par le secteur public et par l'État est vendu aux enchères, à prix concurrentiel.

L'industrie américaine produit une quantité de bois inférieure, et de qualité inférieure, à la production canadienne. Les constructeurs d'habitations et autres utilisateurs de bois d'oeuvre aux États-Unis nous appuient. Ils sont en faveur du libre-échange dans le secteur du bois d'oeuvre. Les groupes de consommateurs aux États-Unis nous appuient également.

*Article 52 du Règlement*

Les producteurs américains font valoir qu'ils sont lésés par les importations de bois d'oeuvre canadien. Ils dénoncent la croissance constante des exportations canadiennes et de notre part du marché américain, qui sont passées respectivement de moins de trois milliards de pieds-planche et 7 p. 100 de la consommation américaine de bois d'oeuvre en 1952, à plus de 18 milliards de pieds-planche par année depuis 1998 et 33 p. 100 du marché depuis 1995. En fait, l'industrie américaine s'est montrée incapable de répondre à la croissance de la demande du marché américain. Les constructeurs d'habitations américains et les autres utilisateurs de bois d'oeuvre soutiennent qu'ils ont besoin du bois d'oeuvre canadien pour répondre à la demande aux États-Unis. La qualité de notre produit est évidente.

Les mesures prises par le lobby du bois d'oeuvre américain sont totalement injustifiées, et il le sait pertinemment. Nous avons été exonérés de tout blâme à plusieurs reprises, comme de nombreux députés l'ont rappelé ce soir. L'industrie canadienne a dû affronter trois litiges. En 1983, il a été établi que notre industrie n'était pas subventionnée. En 1986, suite à des conclusions préliminaires confirmant l'existence de subventions, nous avons signé un protocole d'entente qui prévoyait l'imposition d'une taxe canadienne de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre exporté vers les États-Unis et l'application de droits compensateurs de 6,5 p. 100 en 1992. La même année, le droit compensateur a été contesté en vertu de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis, et il a été supprimé en 1994.

Un accord canado-américain a été conclu en 1996 pour le bois d'oeuvre, et nous savons tous qui était au pouvoir en 1996. C'est l'actuel gouvernement qui a donné le jour à cet accord de libre-échange, lequel est venu à échéance, comme nous l'avons dit, le 31 mars.

Constatera-t-on que nous avons agi loyalement, lèvera-t-on les sanctions et nous remboursera-t-on? Assurément, mais ces négociations mettent du temps à aboutir, un temps atrocement long, et coûtent extrêmement cher; à vrai dire, nous ne pouvons pas attendre aussi longtemps. Si l'on ne fait rien entre-temps, d'autres scieries auront fermé depuis belle lurette avant que l'accord ne soit finalisé.

Nous compatissons avec les travailleurs et les familles qui pâtissent du fait de ces ridicules droits tarifaires et droits compensateurs. J'espère que le ministre les entendra lui aussi et qu'il les prendra au sérieux. Nous devons aux Canadiens et Canadiennes, qui sont tous touchés par un pareil coup majeur porté à l'économie, d'élaborer une solution équitable, vigoureuse et à long terme, à savoir un accord de libre-échange pour le bois d'oeuvre et rien de moins.

Je termine avec quelques observations personnelles. En juillet dernier, des députés de tous les partis sont allés en groupe à Washington pour faire des démarches auprès des sénateurs élus à ce sujet. Nous en avons rencontré un bon nombre. Certains n'étaient pas très au courant de ce dossier, mais d'autres s'étaient fait dire que notre industrie était fortement subventionnée. Nous avons essayé de leur expliquer les faits. Nous avons eu des entretiens avec des associations de consommateurs qui nous appuient à 100 p. 100. Aux États-Unis, ces droits tarifaires augmentent le prix d'une maison de près de 3 500\$, aux dires de certains, et il se trouve ainsi des groupes de consommateurs qui soutiennent les efforts du Canada visant à mettre en place un accord de libre-échange pour le bois d'oeuvre.

M. Racicot, ancien gouverneur du Montana, a été affecté à ce dossier et collabore avec le ministre du Commerce international, ce qui ranime notre espoir, mais nous devrions exiger de nos administrations respectives qu'elles mettent très rapidement un terme

à ce différend. Les familles et les travailleurs qui sont tributaires de cette industrie le réclament.

• (2035)

**Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le lobby du bois d'oeuvre des États-Unis a poussé le département fédéral du Commerce de ce pays à faire une déclaration politique qui portera préjudice non seulement aux Canadiens et à l'industrie canadienne du bois d'oeuvre, mais aussi à ses consommateurs. Des milliers d'emplois ont été perdus au Canada et des milliers d'autres le seront à moins que nos deux pays ne trouvent une solution. Cette situation est particulièrement préjudiciable à l'endroit de ma province d'appartenance, la Colombie-Britannique.

Le gouvernement libéral a su cinq ans à l'avance que le lobby du bois d'oeuvre des États-Unis prévoyait prendre des mesures à l'encontre de notre industrie du bois d'oeuvre. Le gouvernement fédéral n'a rien fait ou n'a presque rien fait. Au cours des dernières élections fédérales, les libéraux n'avaient toujours pas pris position dans ce dossier. Lorsque les premiers droits tarifaires ont été imposés au Canada en août, les libéraux ont feint la surprise totale. Sur le plan politique, seule l'Alliance canadienne a travaillé sans relâche afin de sensibiliser davantage les gens.

La forêt est le fondement de l'économie dans bon nombre de collectivités britanno-colombiennes. Le bois, la pâte, le contreplaqué, les poteaux et autres produits du bois venant de l'intérieur de la Colombie-Britannique représentent des recettes annuelles de plus de 2 milliards de dollars. Dans ma circonscription de Kamloops, Thompson and Highland Valleys, il existe littéralement des douzaines d'entreprises s'occupant du bois sous diverses formes. On y trouve notamment des entrepreneurs en exploitation forestière, des ouvriers de scierie, des chauffeurs de camion, des nettoyeurs, des abatteurs, des mécaniciens et des ingénieurs.

Plus de 30 000 personnes de ma circonscription sont affectées de façon néfaste par l'attitude cavalière du gouvernement à l'endroit de ce secteur très important de notre économie. Ce nombre double si vous y ajoutez les entreprises qui subiront les contrecoups de cette situation. Mes électeurs s'attendent à ce que le gouvernement fédéral fasse de cette énorme industrie une très grande priorité.

Il y a deux semaines, j'ai tenu des rencontres publiques dans ma circonscription pour discuter des conditions économiques locales. Le principal sujet de préoccupation était la perte d'emplois dans le secteur forestier. Le message de mes électeurs a été très clair; le gouvernement fédéral n'en fait pas assez pour défendre cette industrie. Leur frustration était évidente. Ils m'ont demandé ce qu'ils pouvaient faire pour que leur voix soit entendue à Ottawa. En réponse à leur interrogation, j'ai établi ce que j'appelle l'arbro-carte. Le message figurant sur cette carte est très simple. Elle dit: «Faites votre boulot. Protégez mon emploi. Faites en sorte que l'industrie forestière canadienne demeure vigoureuse.» Aux dernières nouvelles, 2 200 cartes avaient été imprimées. J'espère sincèrement qu'elles encombreront le bureau du ministre. J'espère qu'il comprendra le message.

Le 17 octobre dernier, deux scieries de ma circonscription annonçaient une réduction de leur production. Cette décision affectera plus de 250 employés. La collectivité de Louis Creek prévoit une fermeture de deux semaines au temps des Fêtes. À Clearwater, 500 travailleurs ont vu leurs heures de travail réduites.

*Article 52 du Règlement*

Dans la municipalité de Chase, la scierie Adams Lake a licencié 150 travailleurs pour au moins deux semaines. Or, la scierie Adams Lake est l'une des plus efficaces en Amérique du Nord. Jill Atkinson, qui a un petit commerce dans cette localité, soutient que les mises à pied ont donné des frissons aux citoyens de toute la ville. L'épicerie locale a déjà constaté que ses clients avaient réduit leurs achats. Pourquoi, se demande-t-on? Les propriétaires affirment que les travailleurs des scieries entendent dire qu'il y aura un grand nombre de mises à pied à moins que ne soit conclue une entente acceptable.

À Kamloops, qui compte une population de 85 000 personnes, plus de 750 personnes ont un emploi rémunérateur chez Weyerhaeuser. Or, selon la société Weyerhaeuser, les États-Unis comptent sur le Canada pour un tiers du bois d'oeuvre utilisé dans les projets de construction et de rénovation domiciliaires.

Voilà un exemple de libre-échange. Nous ne pouvons laisser des groupes d'intérêt spéciaux égorger injustement les Canadiens. Nous devons recourir à l'ALENA et à l'OMC pour régler le problème. Ce n'est qu'à ce moment que l'industrie canadienne du bois d'oeuvre sera protégée.

Jan Lingford de la Chambre de commerce de Kamloops a récemment signé un éditorial sur la question. M<sup>me</sup> Lingford estime que le Canada doit tenir tête aux groupes d'intérêt de l'industrie forestière américaine. Elle affirme:

Le problème ne vient pas du fait que les producteurs de bois d'oeuvre américains affirment que le gouvernement subventionne l'industrie canadienne. Le problème vient plutôt du fait que les producteurs américains ont besoin de la protection économique que seul leur gouvernement est en mesure de leur assurer. En réalité, les entreprises américaines ne peuvent relever le défi de la concurrence lorsque les règles du jeu sont les mêmes pour tous les intervenants parce qu'elles n'ont pas investi dans la modernisation de leurs scieries, contrairement aux entreprises canadiennes. En outre, le gouvernement à Washington est dirigé par des lobbyistes qui font valoir leur industrie aux dépens de la nôtre.

• (2040)

Elle a terminé en disant:

Comme 50 p. 100 de tous les bois d'oeuvre canadiens provient de la Colombie-Britannique, la province est dans une situation de crise. Notre gouvernement fédéral doit considérer le règlement de cette question comme une priorité économique.

Jan a raison. Je partage son avis.

Les États-Unis prétendent que l'industrie canadienne du bois d'oeuvre bénéficie de subventions injustes. Ils se trompent royalement. À trois occasions, des comités binationaux ont conclu à l'unanimité à l'absence de preuve que le Canada subventionnait son industrie du bois d'oeuvre. Même les économistes américains sont d'accord avec notre position. Les prix du bois d'oeuvre canadien ne diffèrent pas considérablement des prix américains et en fait sont plus élevés dans certains cas.

S'entendre sur un tarif c'est se reconnaître coupable. Or, nous ne sommes coupables de rien. Imaginez-vous comment se sentent les travailleurs de l'industrie forestière canadienne en voyant le gouvernement américain offrir de protéger les producteurs de bois aux États-Unis tandis que de notre côté nous vacillons, refusant de protéger notre secteur forestier ou de nous porter à la défense du commerce juste et équitable.

Lorsque le ministre du Commerce international rencontrera ses homologues américains pour discuter du bois d'oeuvre, je l'exhorte à ne pas oublier le désespoir que ressentent les collectivités de Chase, Clearwater, Barrière et Kamloops.

Les travailleurs de l'industrie forestière ont travaillé longtemps et durement pour évoluer au rythme des technologies émergentes et des préoccupations environnementales. Ils ont travaillé dur pour

moderniser les usines et changer leurs techniques de récolte. Les usines canadiennes sont efficaces, bien entretenues et concurrentielles. Le ministre doit cesser d'offrir des excuses et commencer à se battre pour cette industrie.

**Mme Karen Redman (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Yukon.

Je suis heureuse de pouvoir participer au débat de ce soir sur le bois d'oeuvre. Trouver un règlement équitable au différend dans le domaine du bois d'oeuvre est une priorité absolue pour le gouvernement du Canada. Ce règlement doit assurer un accès continu au marché américain aux exportations canadiennes de bois d'oeuvre, après l'expiration de l'Accord sur le bois d'oeuvre le 31 mars.

Ma circonscription, Kitchener-Centre, n'est pas le siège d'une industrie forestière abondante, mais Kitchener fait pas mal d'affaires avec nos voisins du Sud. Grâce à son secteur technologique novateur et dynamique, Kitchener contribue à l'exportation de technologies, secteur qui enregistre la plus forte croissance par rapport à l'ensemble des exportations de notre pays. Le secteur de la haute technologie de Kitchener-Waterloo enrichit notre communauté et offre une vaste gamme de possibilités d'emplois et de croissance économique.

En plus d'offrir de meilleurs emplois et des perspectives plus nombreuses aux Canadiens, le commerce finance le système social que chérissent les Canadiens et qui reflète nos valeurs d'équité, d'inclusion et d'égalité.

Il est clair que tous les Canadiens, dans toutes les régions du Canada, ont intérêt à ce que notre succès commercial se poursuive. Les répercussions lointaines des sanctions commerciales contre le bois d'oeuvre ont une incidence sur l'économie canadienne et sur nos collectivités locales. La décision du département américain du Commerce d'imposer ce droit supplémentaire de 12,58 p. 100 sur notre bois d'oeuvre est punitive et injuste. Elle a un effet négatif sur les emplois canadiens et sur notre compétitivité.

Tout comme dans le cas des droits compensateurs du mois d'août dernier, cette décision d'imposer des droits antidumping est sans fondement. Par ailleurs, les États-Unis ont pris cette décision pour des raisons politiques et protectionnistes. Les scieries canadiennes, plus efficaces et plus modernes, sont une source de fierté pour notre pays. Les accusations de subventions et de dumping constituent une tentative erronée d'ouvrir une brèche dans la florissante industrie canadienne du bois d'oeuvre. Tout comme dans le cas des droits compensateurs du mois d'août, cette décision d'imposer des droits antidumping est tout simplement sans fondement.

Le gouvernement libéral va continuer à contester les lois et les politiques américaines devant l'Organisation mondiale du commerce. Nous allons également poursuivre nos discussions avec le gouvernement américain afin de trouver une solution durable et à long terme à ce différend commercial. Les droits de l'industrie canadienne du bois d'oeuvre seront défendus. Le Canada continuera à coordonner les discussions avec l'industrie et apprécie grandement la collaboration des provinces qui sont responsables de la gestion de nos ressources naturelles.

Étant donné la force du Canada dans cette industrie, alors que nous détenons 21 p. 100 du marché forestier international et 34 p. 100 du marché américain, il y a un consensus parmi les représentants de l'industrie canadienne et les gouvernements pour dire que le libre-échange est une bonne chose.

*Article 52 du Règlement*

Je suis persuadée que le système de commerce international fondé sur des règles va une fois de plus rejeter les prétentions américaines et accorder à l'industrie canadienne du bois d'oeuvre l'accès qui lui revient au marché américain. Les relations entre le Canada et les États-Unis profitent aux deux pays. Le Canada est le principal partenaire commercial des États-Unis et l'inverse est vrai. Des biens et des services représentant près de 1,8 milliard de dollars traversent la frontière chaque jour.

En 2000, le Canada a exporté pour 360 milliards de dollars de produits aux États-Unis et importé pour 268 milliards de dollars en retour. Les exportations de services ont totalisé 33,3 milliards de dollars durant la même période avec des importations correspondantes de 39,4 milliards de dollars. Au total, 86,1 p. 100 des exportations de marchandises canadiennes sont destinées au marché américain.

Depuis la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange en 1989, les échanges bilatéraux ont plus que doublé. Il n'est pas surprenant qu'une relation commerciale de cette ampleur fasse l'objet de certaines contestations. Le gouvernement est bien décidé à continuer de travailler avec les États-Unis pour assurer la libre circulation des biens, des services et des personnes entre nos deux pays.

● (2045)

Le Canada est une nation commerçante. Il est clair que sans le commerce, sans les débouchés qu'il apporte, sans la demande qu'il génère et les emplois qu'il crée, notre économie et notre position économique ne seraient pas aussi solides qu'elles ne le sont.

Nous sommes engagés à l'égard du libre-échange et du commerce loyal. Si nous voulons maintenir un niveau de vie élevé, si nous voulons pouvoir continuer d'offrir de bons emplois et un avenir prometteur aux Canadiens, nous devons travailler dur pour promouvoir les avantages du commerce et veiller à ce que le Canada demeure une des plus grandes nations commerçantes du monde.

Pour notre part, le gouvernement du Canada continuera de négocier des accords commerciaux, à chercher à obtenir l'accès aux marchés les plus dynamiques du monde et à s'assurer que nos entreprises sont traitées de façon équitable.

C'est un dossier dans lequel nous comptons sur la collaboration des provinces. Nous avons réagi et il y a des structures en place qui nous permettent de soumettre notre cause à une cour supérieure, qui est l'Organisation mondiale du commerce. Je prétends que nous avons abordé cette question de façon mesurée et équilibrée. Dans le passé, nous avons contesté certaines mesures protectionnistes américaines et nous avons remporté toutes nos causes. Je suis tout à fait persuadée que nous serons victorieux une fois de plus et que nous adoptons la bonne approche.

J'ai beaucoup apprécié avoir eu l'occasion de parler d'une question qui touche tous les Canadiens.

**M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.):** Monsieur le Président, les députés de tous les côtés de la Chambre ont parlé ce soir de ce grave problème économique. Je me rends compte que nous avons tous travaillé à cette question une grande partie de l'année. Nous devons continuer car c'est un grand problème pour l'économie canadienne.

Au printemps dernier, j'ai pu, en tant que membre d'une association parlementaire, m'entretenir avec des membres du Congrès et des sénateurs. Chaque fois que nous parlons des différends commerciaux, nous soulevons la question du bois d'oeuvre. Tous les députés ont beaucoup travaillé à cette question. Nous ne devons pas hésiter à soulever constamment cette question

de façon à ce que ceux qui, aux États-Unis, prennent des mesures de rétorsion aussi injustes connaissent notre point de vue et soient au courant des faits.

Comme je l'ai fait la dernière fois que nous avons eu un débat spécial sur le bois d'oeuvre, je m'adresserai à mes amis américains qui nous regardent. Je voudrais leur rappeler que cette mesure prise par les États-Unis sous la pression d'un petit nombre de lobbyistes a pour effet d'augmenter le prix des maisons et qu'en ces temps incertains, ce n'est pas cela qui va aider l'économie américaine.

J'invite les Américains à parler aux membres du Congrès qui les représentent afin de veiller à ce que ces mesures de rétorsion soient éliminées et que le libre-échange puisse reprendre en ce qui concerne le bois d'oeuvre.

Les électeurs de ma circonscription, Yukon, dans le Grand Nord, sont affectés par cette intervention des États-Unis. La marge de profit est bien mince dans le Nord. Nous possédons des ressources forestières importantes dans le bassin de la Liard et nous avons des ressources absolument uniques comme le pin tordu et l'épinette blanche. Cette espèce occupe un marché de spécialité, car l'épinette blanche pousse très lentement. C'est un bois au grain fin qui peut servir à fabriquer des meubles de grande qualité. Cependant, il lui faut beaucoup de temps pour atteindre la maturité, il est dispendieux à récolter dans le Nord et c'est une ressource qui ne se renouvelle pas rapidement.

Comment une telle production peut-elle menacer qui que ce soit lorsqu'on pense aux coûts de chauffage additionnels pour les usines, aux salaires des employés et aux coûts du transport au Yukon? La plus grande partie de notre bois se trouve à des centaines de milles de la côte. Étant donné ces coûts élevés de production, il est difficile d'imaginer comment quiconque pourrait craindre qu'on lui nuise ou qu'on lui fasse concurrence, mais lors de cette ronde de négociations, même si ce ne fut pas la dernière, le bois du Yukon a aussi été assujéti à ces droits.

Nous devons continuer de nous battre, comme nous l'avons fait ce soir et toute l'année, pour obtenir une juste mesure de redressement, par le truchement de l'Organisation mondiale du commerce. Nous devons aussi informer les Américains pour qu'ils comprennent ce qui se passe, quelle est l'ampleur du commerce entre nos deux pays et à quel point cette situation est injuste.

Le commerce entre le Canada et les États-Unis est le plus important au monde; le libre-échange est crucial pour nos deux économies, surtout ces temps-ci, et il l'est encore davantage pour la fragile économie forestière du Yukon.

Nous continuerons de lutter et de veiller à ce qu'on trouve une solution équitable en bout de ligne.

● (2050)

**M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir aborder cette question cruciale à la Chambre et de participer au débat avec mon collègue, qui m'a précédé.

La crise de l'industrie du bois d'oeuvre a durement frappé ma circonscription. Des milliers de travailleurs d'usine sont très inquiets. Ils se demandent quand ils vont retourner au travail, et s'ils y retourneront effectivement, s'ils seront en mesure de subvenir aux besoins de leurs familles et de payer leur hypothèque. La grave crise actuelle affecte la vie de milliers de personnes dans ma circonscription.



*Article 52 du Règlement*

Les pertes d'emplois en Colombie-Britannique continuent de se multiplier. On compte entre 12 000 et 15 000 Canadiens en chômage sur la côte. Entre 21 et 35 usines sont déjà fermées et cinq autres vont fermer leurs portes d'ici deux semaines.

Les chiffres les plus récents concernant l'emploi viennent d'être publiés. La Colombie-Britannique a été durement frappée: le nombre de sans-emploi y a augmenté d'un demi-pour cent en un seul mois, passant à 8,3 p. 100 en octobre.

Les prévisions de croissance, dans ma province, qui avaient été fixées à près de 4 p. 100 pour la prochaine année, sont révisées à la baisse par la plupart des économistes d'institutions bancaires, qui prévoient une croissance inférieure à la moitié du taux initial.

Les compagnies de bois d'oeuvre ont été durement frappées et les analystes de la Financière Banque Nationale prévoient qu'elles accuseront des pertes financières l'an prochain.

Les pertes totales des entreprises seront de l'ordre de 362 millions de dollars.

Aux pertes directes survenues dans l'industrie du bois d'oeuvre s'ajoutent les pertes d'emplois dans les industries de soutien. Le porte-parole de la B.C. Coast Forest and Lumber Association, M. Brian Zak, déclarait ce qui suit:

On peut aisément constater les effets dans l'île de Vancouver. Tous les fournisseurs d'équipements sont fermés; les transporteurs de combustibles sont fermés, de même que les ateliers de scies à chaîne et les concessionnaires de camions.

M. Zak a raison. Dans ma circonscription, Nanaimo—Alberni, des milliers de travailleurs et leurs familles sont directement touchés par la crise.

Je vais parler de quelques travailleurs en particulier, afin de donner un visage humain à la crise actuelle.

Dans ma circonscription, je connais un homme qui vit à quelques milles de chez moi. Il fabrique un échangeur thermique spécialisé. Cette technologie a été perfectionnée dans l'industrie de l'exploitation forestière au cours des dix dernières années. Cet équipement est utilisé dans le secteur de l'hydraulique, de la réfrigération et des fluides, dans les usines de pâtes et papier, dans les camions et treuils de débardage utilisés dans l'industrie forestière.

L'an dernier, son entreprise a enregistré une croissance de 65 p. 100. Depuis le début du litige sur le bois d'oeuvre, ses activités ont diminué de 98 p. 100. L'entreprise, qui comptait sept employés, n'en a plus aucun aujourd'hui.

Il a une occasion de fournir des échangeurs thermiques pour la toute dernière commande de l'armée américaine concernant 7 000 à 12 000 camions légers. Il a besoin d'un brevet pour protéger le genre d'échangeur thermique dont il se servirait pour cette commande si elle lui était adressée l'an prochain.

S'il pouvait tenir jusqu'à l'an prochain, il pourrait être en mesure d'embaucher 10 travailleurs à temps plein, faire des ventes lucratives pour son entreprise et conserver les droits de fabrication pour une invention qui, au dire d'autres ingénieurs, constitue la meilleure amélioration que l'on ait vue dans l'industrie depuis dix ans.

Un deuxième électeur, un autre résidant de ma circonscription, est un spécialiste du rabotage à la société Coulson Specialty Mill. La scierie de Coulson, qui fournissait 105 emplois, a cessé ses activités depuis que le droit sur le bois d'oeuvre a commencé à s'appliquer.

L'usine de rabotage de Coulson a maintenant cessé ses activités, et Darcy est un des 75 autres travailleurs sans emploi rémunéré. Il a une hypothèque qu'il ne sera pas capable de rembourser. Il a essayé d'exploiter un gîte touristique comme occupation secondaire, mais il n'en tirera pas de revenu avant l'été prochain. Il pourra toucher un

certain montant en prestations d'assurance-emploi, mais cela ne suffira pas à payer les factures mensuelles.

Je voudrais également vous faire part de certains faits que le maire de Port Alberni, M. Ken McRae, a portés à ma connaissance. En tant que maire d'une ville située au coeur de l'industrie du bois sur la côte, il ne connaît que trop bien la situation.

Le maire McRae dit que 40 p. 100 des habitants de la localité ont entre 30 et 40 ans, sont sans travail et sont découragés. Autrefois, on savait que les fermetures étaient temporaires, mais cette fois-ci les usines ont cessé leurs activités pour une période indéterminée. Il soutient également qu'il faudrait qu'on fasse preuve de leadership au niveau fédéral, mais qu'il ne semble pas y en avoir du tout jusqu'à présent. Il a dit que les petites entreprises qui soutiennent la localité vont s'effondrer. Il dit encore qu'il faut que cesse l'exportation de billes de bois provenant de terres privées, un dossier de compétence fédérale.

Le maire ajoute par ailleurs qu'il faudrait exonérer de ce droit le cèdre rouge de l'Ouest. Il dit qu'il ne s'agit pas d'un irritant dans les échanges commerciaux et que ce produit est inclus injustement dans le groupe des produits frappés par ce droit, simplement dans le but d'accroître la pression pour que le Canada capitule.

• (2055)

Dans ma circonscription, les travailleurs des scieries sont désespérés. Beaucoup, à commencer par le maire de Port Alberni, demandent qu'on interdise l'exportation de grumes aux États-Unis. Plusieurs autres municipalités expriment le même avis, dont Courtney, Duncan, Ladysmith et Tofino.

Jack McLeman, président de la section locale de l'IWA, demande qu'on stoppe l'exportation de grumes. En deux semaines, du 9 au 23 octobre, 177 000 mètres cubes de grumes ont été exportés aux États-Unis. Jack a bien étudié son dossier. Ce volume de bois suffit à faire tourner une scierie de 400 employés pendant une année complète. Le problème, c'est que la scierie ne se trouve pas au Canada, mais aux États-Unis. Si on extrapole, cela donne un million de mètres cubes d'ici la fin de l'année. C'est nettement plus que nos exportations antérieures. Normalement, nous exportons trois millions de mètres cubes par année.

À un moment où nos scieries sont fermées, il est complètement déplacé et même choquant de voir les scieries américaines recevoir le bois que nos travailleurs devraient être en train de transformer.

Les travailleurs, les syndicats et les maires espèrent faire pression sur les scieries américaines pour aider à résoudre le différend. Ils croient que notre gouvernement devrait se montrer plus intransigeant.

L'interdiction d'exporter des grumes est une mesure qu'il faudra peut-être envisager, mais il y a trois choses que le gouvernement du Canada pourrait faire immédiatement, avant de s'y résoudre: appuyer notre industrie en offrant une garantie pour les cautions, faire intervenir le premier ministre personnellement et convoquer une réunion nationale de tous les intéressés du secteur du bois d'oeuvre. Nous la réclamons depuis un certain temps. À notre bout du pays, on ne comprend pas pourquoi le gouvernement tarde tellement à répondre à cette demande.

Permettez-moi de m'attarder un instant à un troisième point. La semaine dernière, un secrétaire parlementaire a qualifié certains producteurs de bois d'oeuvre de trouillards. Il prétend avoir présenté des excuses, mais il ne l'a pas fait. Il a ajouté: «Il faut éviter de dresser l'Est contre l'Ouest. C'est ce que les États-Unis espèrent que nous ferons.» Je ne saurais être plus d'accord.

*Article 52 du Règlement*

Pour réagir à la deuxième remarque du secrétaire parlementaire, nous voulons présenter un front uni aux Américains. S'ils peuvent dresser certains intérêts canadiens contre d'autres ou des provinces les unes contre les autres, nous courons à notre perte. Mais si le gouvernement croit vraiment qu'il faut présenter un front uni, pourquoi ne pas convoquer une réunion nationale des parties intéressées comme nous le demandons depuis des mois?

Malheureusement, le gouvernement ne fera pas cela. Il nous dit de lui faire confiance, affirmant avoir les choses bien en main. Le fait est que nous avons eu cinq ans pour régler ce problème et que nous ne sommes pas plus près maintenant du libre-échange dans le secteur du bois d'oeuvre que nous ne l'étions la dernière fois que le gouvernement a cédé aux demandes américaines.

M. David Emerson, le président de Camfor, qui vient d'intenter une poursuite en dommages-intérêts de 250 millions de dollars contre les États-Unis sur cette question, a appelé le premier ministre pour participer personnellement aux pourparlers. Le premier ministre parle beaucoup depuis cinq ans, mais il ne fait rien.

La dernière hausse des droits compensateurs est un signe de désespoir de la part des Américains. Ils savent que nous aurons gain de cause devant l'OMC, comme c'est déjà arrivé trois fois devant les tribunaux. Ils savent que le département du Commerce donnera son accord à des droits de douane permanents bien plus faibles que les droits compensateurs imposés maintenant. Toutefois, pour soutenir notre industrie, nous avons besoin de l'aide du gouvernement.

Nous avons besoin d'une garantie de liaison entre nos petits producteurs. Nous avons besoin d'une réunion des intervenants de l'ensemble du pays. Nous avons besoin que le ministre du Commerce et le premier ministre fassent preuve d'un leadership dynamique.

J'ai bien peur que les Canadiens aient perdu foi en leur gouvernement et qu'ils craignent qu'il ne puisse faire ce qui s'impose pour protéger les emplois des Canadiens, les familles canadiennes et les intérêts canadiens. Ils ont peut-être raison. Les libéraux sont peut-être au pouvoir depuis trop longtemps. Les peureux se trouvent en fait du côté du gouvernement qui n'ose pas lever le petit doigt de peur que cela ne fasse des vagues.

Je me souviens de la première fois où des droits compensateurs ont été imposés et que le premier ministre a dit qu'il avait téléphoné au président pour lui dire, avec fermeté, ce que pensait le Canada au sujet du libre-échange dans le secteur du bois d'oeuvre. Le président lui a dit: «Dites-leur que vous m'avez engueulé.»

J'ai entendu le ministre du Commerce dire hier à la Chambre qu'il allait parler fermement au représentant commercial américain.

Nous avons besoin de plus que cela. Nous avons besoin de vraies actions. Les Canadiens s'attendent de leur gouvernement qu'il fasse preuve de leadership dans ce dossier. Le gouvernement doit se montrer résolu afin que nos travailleurs de scierie aient un avenir et que nos familles puissent espérer célébrer Noël dans la joie.

• (2100)

**Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de déception que je participe encore une fois aujourd'hui à un débat d'urgence sur le bois d'oeuvre. L'imposition d'une taxe de 12,6 p. 100 s'ajoutant à la taxe existante de 19,3 p. 100 imposée au mois d'août de cette année est une bien mauvaise nouvelle pour les gens de ma circonscription de Renfrew—Nipissing—Pembroke. Les producteurs de bois d'oeuvre canadiens sont soumis à des droits punitifs totalisant 31,9 p. 100.

Qu'est-ce que cela signifie pour les gens de ma circonscription et pour bon nombre d'autres personnes dans les régions rurales de l'Ontario? Tout d'abord, les emplois sont rares dans les régions rurales de l'Ontario et ceux qui existent sont de plus en plus difficiles à conserver. La situation est bien différente pour mes collègues des grandes villes, comme Toronto, Hamilton, Kitchener, Guelph et d'autres, dont les électeurs ont toutes sortes d'options et de l'argent pour les aider à surmonter les difficultés. Lorsque les gens de ma circonscription n'ont pas de travail, les conséquences se font sentir à plusieurs niveaux. Lorsque nous privons une petite collectivité de ces sommes, il en reste moins pour les autres.

C'est le principe du coefficient multiplicateur, mais à l'envers. Chaque fois que le gouvernement fédéral élimine deux postes dans l'industrie forestière dans l'est de l'Ontario, un poste est également supprimé pour les gens qui fournissent des produits et des services à l'industrie forestière.

Les Ontariens des régions rurales sont économes, fiers et indépendants. Les députés des circonscriptions urbaines sont toujours étonnés d'apprendre que les habitants des régions rurales comme Renfrew—Nipissing—Pembroke ajoutent des viandes sauvages à leur menu d'hiver. Ils comprennent sans doute pourquoi nous détestons tellement la loi libérale sur l'enregistrement des armes à feu. Le gouvernement libéral enlève carrément la nourriture de la bouche des Canadiens des régions rurales.

Le comté de Renfrew est le seul comté en Ontario à permettre la chasse le dimanche, dans la majorité de ses petites collectivités rurales. Cela a été autorisé à la demande expresse des propriétaires de grandes scieries. Par le passé, les salaires versés par les scieries permettaient à peine à un employé de nourrir sa famille.

Les hommes travaillaient très fort, six jours par semaine. Le sabbat devait être un jour de repos, mais c'était aussi la seule journée où le soutien de la famille pouvait sortir chasser pour nourrir sa famille. La tradition de la chasse le dimanche se poursuit toujours de nos jours, sauf que le gouvernement libéral a fait disparaître les emplois dans la forêt et la possibilité de mettre de la nourriture sur la table.

Les producteurs de bois d'oeuvre de l'Ontario, déjà furieux à cause du droit de 19,3 p. 100 que perçoit le département américain du Commerce, l'ont été encore plus à l'annonce d'un droit américain additionnel de 12,6 p. 100. Le département américain du Commerce a ciblé six sociétés en particulier, dont quatre en Colombie-Britannique et deux au Québec, sous prétexte qu'elles faisaient du dumping sur le marché américain à des prix inférieurs au prix coûtant.

Les sociétés ciblées devront verser en garantie des cautionnements allant de 6 à 19, p. 100, alors que les autres exportateurs canadiens de bois d'oeuvre, y compris les producteurs de l'Ontario non ciblés à cause du soi-disant dumping de produits, seront assujettis à des droits équivalant à la moyenne des droits versés par les six sociétés, laquelle serait d'environ 12,6 p. 100. Les producteurs de bois d'oeuvre de l'Ontario verseront donc des droits totalisant quelque 31,9 p. 100.

Nous sommes passés par là en 1982, 1991 et 1996. Des mesures commerciales ont été prises en 1982, et la décision a été rendue sans la moindre réserve. Selon la conclusion, les provinces canadiennes ne versaient aucune subvention. L'Ontario ne subventionne pas l'industrie du bois d'oeuvre.

*Article 52 du Règlement*

Grâce aux saines pratiques de gestion forestière appliquées par Frank Cochrane, qui était ministre du Cabinet conservateur provincial et qui venait de l'est de l'Ontario, nous avons préservé la propriété publique de la plupart des forêts de l'Ontario et nous avons veillé à ce que les normes environnementales les plus élevées soient respectées, que le rendement récolté soit équilibré et que nos forêts soient à la disposition de toute la population aux fins de loisirs.

La dernière fois que je suis intervenue sur le sujet, la première ronde de mises à pied venait juste de se produire chez les producteurs de bois d'oeuvre de ma circonscription. Le nouveau droit rattrapera les producteurs qui n'avaient peut-être pas été touchés au départ, de sorte qu'ils le seront maintenant au même titre que les autres entreprises qui font partie d'une industrie dérivée ou du secteur tertiaire.

• (2105)

Par exemple, il y a dans ma circonscription l'usine Temple Pembroke MDF. Cette usine produit du bois d'oeuvre de haute qualité et des panneaux de fibres à densité moyenne. Ce produit est utilisé dans le mobilier, les moulures et la menuiserie préfabriquée. Il peut servir à fabriquer des portes d'armoires de cuisine, des plinthes décoratives et des ornements ainsi que des parquets lamellaires, car les panneaux peuvent être usinés en diverses formes.

Ce qui est important à propos de cette usine, c'est qu'elle apporte une solution écologique aux entreprises locales de bois d'oeuvre. Le produit MDF se compose de sciures, de rognures et de copeaux de pin. Par le passé, on enfouissait ou on brûlait ces déchets. Lorsqu'elle est pleinement opérationnelle, cette usine consomme quotidiennement 480 tonnes de ces matières brutes et utilise chaque jour 1 300 tonnes de restes d'écorce comme combustible pour produire de l'énergie pour la fabrication des panneaux et le chauffage du bâtiment.

Avec une main-d'oeuvre actuelle de 119 employés et des charges sociales locales d'environ 8,5 millions de dollars, Temple Pembroke MDF est un important employeur local. Grâce aux retombées locales, cette usine injecte quotidiennement plus de 50 millions de dollars dans l'économie locale. L'accès au produit est essentiel pour garder l'usine en marche et les employés au travail.

Dans cette usine, les employés ressentent déjà l'effet de la récession imminente, car le nombre de jours d'exploitation a été réduit. Sans produit, l'usine fermera ses portes, et des emplois seront perdus. Il y aurait également des conséquences pour les petites usines et pour les camionneurs qui expédient le produit à l'usine. Nous pouvons constater pourquoi les habitants de ma circonscription, Renfrew—Nipissing—Pembroke, sont si inquiets chaque fois qu'on mentionne le bois d'oeuvre.

Quand on voit la technologie de pointe utilisée dans cette usine et l'argent que les propriétaires des scieries canadiennes investissent dans leurs opérations, on comprend pourquoi les Américains ont peur de leurs concurrents canadiens.

L'un des effets secondaires des droits imposés sur le bois d'oeuvre en 1996 a été l'effort fait par les propriétaires des scieries canadiennes pour moderniser leur équipement afin de faire baisser leur coûts de production et de demeurer compétitifs. Pendant ce temps, les producteurs américains, protégés par leurs mesures tarifaires, n'ont pas senti le besoin d'accroître leur productivité, ce qui a élargi le fossé entre nos efficaces producteurs de bois d'oeuvre et leurs inefficaces homologues américains. C'est là un phénomène courant lorsque l'industrie s'appuie sur la politique, plutôt que sur les règles du marché, pour combler des lacunes dans ses pratiques commerciales.

Nous avons entendu le premier ministre et ses ministres de second rang nier chaque jour les rapports entre la réaction du Canada à la lutte contre le terrorisme et la tangente de plus en plus inquiétante que prend le différend commercial sur le bois d'oeuvre. Le gouvernement libéral voudrait faire croire aux Canadiens que c'est par pure coïncidence qu'un différend semblable avec l'Indonésie a pu être réglé rapidement, après que ce pays eut assuré son soutien à la lutte contre le terrorisme.

L'historien militaire de renom, Gwynne Dyer, a soutenu récemment dans une allocution à Pembroke que la souveraineté canadienne a souffert du libre-échange.

Depuis 1993, le gouvernement tient constamment pour acquises les relations commerciales que nous entretenons avec notre principal partenaire commercial. Il aurait réglé l'impasse il y a longtemps s'il s'était agi de voitures ou d'acier.

Le premier ministre n'aide en rien notre cause en disant que nous pouvons en quelque sorte miser sur la vente de nos autres ressources naturelles et refuser aux Américains des produits dont ils ont besoin de manière à imposer notre position dans le différend sur le bois d'oeuvre.

Je prie le premier ministre de ne pas faire de menaces à moins d'être prêt à les mettre à exécution. Il devrait aussi se retenir de faire des vœux excessifs car ils pourraient bien être exaucés.

C'est dans le cadre de sa politique de négligence à l'égard des régions rurales du Canada que le gouvernement tient toute l'industrie du bois d'oeuvre pour acquise. La décision à courte vue de fermer l'Institut forestier national de Petawawa en est l'exemple le plus frappant.

Depuis sa création en 1918 jusqu'à sa fermeture en 1997, l'institut a apporté des contributions importantes et reconnues à la recherche et au développement en foresterie. Il menait une foule de projets de recherche, notamment des projets d'écologie forestière, de croissance et de rendement forestiers, de sylviculture, de génétique forestière, de télédétection et d'écologie des incendies forestiers. L'institut recevait annuellement plus de 1 000 visites d'étudiants, de dignitaires et de forestiers des quatre coins du Canada, de l'Amérique du Nord et du monde entier intéressés à voir la recherche qu'on y effectuait.

Pourquoi le gouvernement libéral a-t-il fermé l'Institut forestier national de Petawawa? Est-ce parce que l'institut ne pouvait pas trouver assez d'amis puissants au gouvernement, comme l'ancien président de la Société maritime CSL Inc., aujourd'hui le ministre des Finances? Est-ce que la négligence qui a plongé l'industrie du bois d'oeuvre dans la crise actuelle était déjà à l'oeuvre en 1997?

Ce désastre commercial aurait pu être évité. Quiconque prêtait la moindre attention au commerce du bois d'oeuvre entre le Canada et les États-Unis savait que l'expiration de l'entente en vigueur allait pousser l'industrie américaine à réclamer des droits compensateurs. Il reste que, par son manque de leadership, le gouvernement est responsable de la crise.

*Article 52 du Règlement*

• (2110)

**M. Andy Savoy (Tobique—Mactaquac, Lib.):** Monsieur le Président, un droit de 12,6 p. 100 a été imposé le 31 octobre à tous les producteurs canadiens de bois d'oeuvre, y compris ceux de l'Atlantique. Le total de droits imposés dans le reste du Canada, mis à part le Canada atlantique, s'élevait à près de 30 p. 100. Six entreprises avaient été examinées et la moyenne établie pour ces six entreprises a été appliquée au reste du Canada. Il est très approprié que la décision ait été annoncée le jour de l'Halloween car les Américains ont masqué la véritable situation de l'industrie canadienne du bois d'oeuvre.

Les entreprises canadiennes ont adopté la technologie plus rapidement que nos voisins du Sud. Elles ont été plus novatrices, plus productives et leurs prix défient la concurrence sur le marché nord-américain.

J'ai eu le plaisir de travailler à Juniper Lumber, qui s'appelle maintenant Nexfor, à Juniper, au Nouveau-Brunswick du temps d'un programme de modernisation de 7 millions de dollars. Dans le cadre de ce programme, nous avons étudié la technologie laser, l'informatique, l'utilisation efficace de la totalité du billot et l'efficacité. Ce processus s'est répété à l'échelle du Canada.

Quelle est l'importance de l'industrie du bois d'oeuvre dans ma circonscription de Tobique—Mactaquac? Les exportations sont tombées d'un maximum de 2,7 milliards de pieds-planche en 1996 à 1,9 milliard de pieds-planche en 2000. Le Canada exporte pour 10 milliards de dollars de bois d'oeuvre et un emploi sur seize dépend du bois d'oeuvre. Au Nouveau-Brunswick, 29 000 emplois, soit un sur onze, dépendent du bois d'oeuvre. Dans ma circonscription de Tobique—Mactaquac, ce chiffre est de un sur six.

Plusieurs localités dépendent en grande partie du bois d'oeuvre. La petite localité de Plaster Rock est un exemple. La scierie Nexfor emploie environ 400 personnes directement et indirectement. Cela représente près des deux tiers des emplois dans ce village. La situation est critique. Si la scierie ferme, la localité sera dévastée.

Les scieries de ma circonscription sont en difficulté. Récemment, les prix ont chuté brutalement et les marges de profit sont très minces. Les producteurs de bois d'oeuvre de ma circonscription prévoient une baisse des bénéfices de 5 à 7 p. 100. Ce pourcentage ne tient pas compte du droit de 12,6 p. 100. Si on combine la réduction de 5 à 7 p. 100 de la marge de profit à l'imposition d'un droit de 12,6 p. 100, on s'aperçoit que la viabilité à long terme de ces scieries est mise en doute. Nous craignons fort que ces scieries ne finissent par fermer.

Le Nouveau-Brunswick et le Maine sont parties à un accord de libre-échange datant du traité Webster-Ashburton signé en 1842. Ce traité garantissait le libre-échange du bois d'oeuvre le long de la frontière séparant le Nouveau-Brunswick et le Maine, plus particulièrement là où la rivière Saint-Jean divise ces deux entités administratives. Cette mesure rompt avec l'esprit de cette entente de 159 ans, et c'est assurément un jour triste pour les citoyens du Nouveau-Brunswick, y compris les électeurs de ma circonscription.

Voyons la situation aux États-Unis. Le département américain du Commerce a cédé aux pressions des producteurs du Sud des États-Unis pour la simple raison qu'ils sont incapables de produire aux mêmes coûts qu'au Canada. On dit dans l'industrie ou l'on innove ou l'on stagne. À mon avis, les bénéfices dans le sud des États-Unis sont allés dans les poches des scieries tandis qu'au Canada ils ont été réinvestis dans la technologie.

Il est très ironique de constater que, dans beaucoup de cas, il n'y a aucune concurrence entre le pin du sud des États-Unis et une grande

partie du bois d'oeuvre produit au Canada, plus particulièrement dans l'est du Canada. Le bois d'oeuvre du Canada atlantique est du bois de charpente à cause de sa densité alors que le pin du Sud n'est pas assez fort et ne possède pas l'intégrité nécessaire pour servir à des fins de construction. Home Depot a déclaré récemment que l'entreprise ne pouvait plus s'approvisionner en bois d'oeuvre canadien et qu'elle serait obligée de s'approvisionner ailleurs. Elle a mentionné l'Europe en particulier.

Il y a lieu d'être optimiste. Nous sommes confrontés à un problème et nous avons un allié que nous n'avons jamais eu auparavant, soit la Coalition américaine pour des logements abordables. Lors d'une visite effectuée récemment aux États-Unis avec des collègues, nous avons discuté pendant trois heures avec des représentants de la coalition.

• (2115)

Les porte-parole de cette coalition nous ont expliqué qu'ils représentaient 15 ou 16 organisations, comme l'Association canadienne de l'habitation usinée, la Consumer Products Safety Commission et Home Depot. La coalition participe à une campagne afin de sensibiliser les consommateurs américains aux véritables répercussions que ces droits auront sur eux.

Ainsi, la coalition a évalué que le prix d'une nouvelle maison pourrait augmenter de 3 000 \$. Elle a dit que des centaines de milliers de personnes ne pourraient obtenir une hypothèque de premier rang à cause de l'augmentation des prix. Une telle baisse de la construction domiciliaire fait planer une grave menace sur l'économie américaine.

Nous avons vécu cette situation trois fois. C'est comme si une grosse brute sur la plage nous lançait du sable à la figure. Chaque fois, nous avons riposté et nous l'avons embarrassée devant ses copains sur la plage, c'est-à-dire devant le reste du monde. Cette fois-ci, nous allons encore riposter et embarrasser les Américains devant leurs amis, la communauté mondiale.

Le gouvernement prend actuellement des mesures sur deux fronts. Tout d'abord, nous examinons les recours que nous avons auprès de l'Organisation mondiale du commerce pour tenter des poursuites aux termes de l'ALENA. Deuxièmement, nous avons discuté avec des représentants de l'industrie et d'associations industrielles et avec les provinces, puis, récemment, avec des représentants des États-Unis, à Vancouver. Nous avons tenu des discussions à Montréal, à Ottawa aujourd'hui, et nous serons à Washington, D.C., le 12 novembre. Nous progressons à ce chapitre.

En terminant, je tiens à dire que cette question est prioritaire pour moi. Elle est prioritaire pour le ministre du Commerce international et pour le gouvernement. Nous sommes unanimes à condamner cette pratique commerciale déloyale. Nous sommes unis dans notre position. Nous sommes unis dans notre détermination à trouver une solution pour tous les producteurs canadiens de bois d'oeuvre.

• (2120)

[Français]

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Monsieur le Président, lorsque j'ai demandé et obtenu de la présidence de la Chambre que se tienne ce débat d'urgence sur le bois d'oeuvre—je veux d'ailleurs en remercier la présidence—, j'étais grandement touché par la situation très difficile et la demande de jugement et de fermeté qui est exigée du gouvernement fédéral pour affronter l'offensive actuelle du gouvernement américain.

*Article 52 du Règlement*

On sait que le 31 mars 2001, s'est terminée une entente de cinq ans qui visait, finalement, à encadrer le commerce du bois d'oeuvre malgré un accord de libre-échange qui aurait dû couvrir ce secteur. On s'est rendu compte que cette entente avait particulièrement pénalisé le Québec dans la quantité de ses exportations de bois d'oeuvre. C'est aussi vrai pour d'autres provinces du Canada. Il faut aussi se souvenir que les provinces Maritimes n'étaient pas touchées par cette entente. Cela amenait donc au Nouveau-Brunswick, notamment dans les circonscriptions voisines de la mienne, une augmentation des exportations qui n'était due qu'à l'aspect punitif de ladite entente pour le Québec et pour les autres provinces concernées.

On a donc décidé collectivement qu'il fallait revenir au libre-échange. Il fallait développer une position collective commune pour être certains d'avoir une position forte face aux Américains. On avait prévu ce qui se passe présentement, mais qui est très difficile, particulièrement pour des régions comme celles que je représente, notamment la MRC du Témiscouata où l'industrie du bois est l'industrie principale.

Il y a beaucoup d'usines dont l'avenir est très incertain présentement à cause de ces droits antidumping de 12,58 p. 100, qui sont imposés par les Américains, et aussi à cause des droits compensatoires de 19,3 p. 100, qui avaient déjà été imposés au préalable. On parle donc de presque 32 p. 100 de droits qui viennent s'ajouter au prix régulier. C'est donc dire aux entreprises: «Il faut que vous soyez capables de faire des profits quand même, de payer vos employés et de réussir à rentabiliser votre entreprise.» Si cela perdurait, ce serait absolument impossible pour elles de réussir.

Il y a un espoir au bout du tunnel. C'est le fait qu'à l'égard des décisions qui devraient être prises par les tribunaux ou les quasi-tribunaux qui ont à décider de ce litige, on a gagné beaucoup de victoires par le passé et on pense que sur le fond des questions, nous allons possiblement l'emporter. Cependant, il y a maintenant une période difficile. Les Américains mettent de la pression au maximum, avec les moyens qu'ils ont. J'entendais le représentant du président américain, M. Racicot, dire «qu'il s'attendait à une solution avant Noël.»

Une solution avant Noël, c'est probablement ce que tout le monde souhaite. Toutefois, on ne veut pas d'un compromis inacceptable pour nous. Je pense qu'il y a trois options qu'il faut regarder afin de voir aussi quels sont les alliés qu'on peut avoir à cet égard.

Le comportement américain est vraiment très difficile à comprendre. Premièrement, cela semble être davantage un lobby des entreprises versus les consommateurs. Les consommateurs américains—ils en sont conscients—ont avantage à ce que le bois d'oeuvre du Canada et du Québec puisse être disponible sur le marché américain. Cela permet, par exemple, de construire des maisons à moindre coût et donc de leur donner un meilleur rendement pour l'argent qu'ils investissent dans leur domicile ou dans toute autre construction.

Mais le lobby des entreprises est très fort et très présent. On l'a vu dans le passé. C'est à celui-là qu'il faut s'opposer. Il faut donner des arguments aux associations de consommateurs, se servir des appuis comme ceux qu'on a eus avec les propriétaires de Home Depot qui, comme intermédiaires majeurs dans la vente du bois, savent bien que c'est à l'avantage de tout le marché américain que le bois d'oeuvre canadien et québécois soit disponible.

D'ailleurs, la position américaine est encore plus difficile à comprendre quand on sait que les Américains ont besoin de relancer leur économie. Présentement, ce n'est pas une période nécessaire-

ment rose sur le plan économique. Ajouter ces tarifs antidumping et ces droits compensatoires, c'est ajouter un prix au bois canadien et québécois sur le marché américain et, par le fait même, c'est faire en sorte que cela coûte plus cher pour construire des maisons, alors qu'on aurait besoin d'un coup de main pour relancer l'économie. C'est aussi assez difficile à comprendre.

Cela nous dit aussi qu'il y a une nécessité de jouer sur la scène américaine. S'il y a quelque chose dans ce dossier que le gouvernement canadien n'a pas encore suffisamment fait, c'est d'intervenir de façon plus agressive auprès du président des États-Unis, par l'entremise du premier ministre, en répétant comme il l'a déjà fait mais en y ajoutant tous les arguments nécessaires.

Il faut aussi le faire auprès des consommateurs et, comme je le disais tantôt, auprès des intervenants américains pour qu'ils soient encore plus convaincus qu'effectivement, en bout de ligne, ils perdront la cause et qu'ils seraient mieux d'en arriver à quelque chose qui soit acceptable. À propos de ce qui est acceptable, j'ai élaboré trois hypothèses quant à ce qui peut nous arriver.

● (2125)

La première, c'est une entente qui viendrait reconduire ce qui était mort le 31 mars 2001, ce qui ne serait pas, à mon avis, très bénéfique, ni pour le Québec ni pour le Canada. Il serait même absurde de notre part de revenir à cette solution, après la bataille rangée que nous avons menée pour gagner notre cause, en battant tout simplement en retraite et en acceptant d'installer à nouveau une taxe à l'exportation, permanente ou pour une durée de cinq ou dix ans, comme c'était le cas préalablement, mais sans retour au libre-échange en bout de ligne. Cela m'apparaît inacceptable.

L'autre hypothèse est qu'il nous faut avoir une position assez ferme pour aller jusqu'à une décision des tribunaux ou des quasi-tribunaux où nous avons une forte chance de l'emporter. À ce moment-là, ce sera le retour au libre-échange.

La troisième hypothèse qu'il faut regarder n'est pas nécessairement le résultat d'une négociation, mais elle peut avoir été nourrie par les discussions qui ont eu lieu au cours des dernières semaines et celles qui vont avoir lieu dans les semaines à venir, et c'est un retour à long terme au libre-échange.

Si on en arrivait à une entente où on dit que pour les cinq prochaines années, de façon décroissante, on pourrait en venir au libre-échange et qu'il y aurait reconnaissance, par les Américains, qu'effectivement, en bout de ligne, il y aura libre-échange, nous aurions remporté une victoire importante pour les producteurs de bois d'oeuvre du Québec et du Canada. En même temps, nous pourrions assurer des emplois aux gens de chez nous.

C'est là-dessus que je veux conclure ma présentation. Présentement, ceux qui paient le plus gros prix pour la lutte menée entre le Canada et les États-Unis, et au Québec aussi, sur la question du libre marché pour le bois d'oeuvre, ce sont les employés des usines, les gens en forêt chez nous à qui, finalement, on demande un moyen effort de solidarité.

Je pense qu'on pourrait s'attendre à ce que le gouvernement fédéral ait des mesures d'appui qui ne soient pas en contradiction avec le libre-échange sur le bois d'oeuvre, mais qui permettent, par exemple, au niveau du régime d'assurance-emploi, aux gens de ces régions de se qualifier avec un minimum d'heures.

Le Bloc québécois a proposé que le minimum soit de 420 heures, comme c'est le cas dans toutes les régions à haut taux de chômage présentement, tout en éliminant la discrimination pour les jeunes, ceux qui arrivent sur le marché du travail pour la première fois.

*Article 52 du Règlement*

On a aussi demandé de pouvoir augmenter la durée maximale des prestations de cinq semaines. La ministre m'a déjà dit qu'environ un chômeur sur cinq utilise le maximum de semaines de prestations auquel il a droit. Présentement, avec le ralentissement économique suite aux événements du 11 septembre, dans les régions qui sont touchées par la crise du bois d'oeuvre, c'est beaucoup plus que un sur cinq qui va se rendre au maximum des prestations, cela risque d'être deux et trois dans certaines régions.

Je pense que le fait de permettre à ces gens-là de bénéficier de cinq semaines supplémentaires et peut-être leur permettre de se rendre jusqu'à la prochaine saison de production diminuera l'impact négatif de la réforme.

Il m'apparaît important aussi qu'on prévoie libérer le bas de laine que le gouvernement fédéral a gardé dans les programmes de formation de la main-d'oeuvre. Environ 250 millions de dollars ou un peu plus sont disponibles et ne sont pas accessibles présentement aux provinces, dans le cadre des ententes sur la formation de la main-d'oeuvre.

Je crois qu'on aurait intérêt à ce que le gouvernement fédéral rende ce montant disponible pour permettre à plus de chômeurs, qui ont perdu leur emploi à cause de la crise du bois d'oeuvre, de s'orienter de nouveau, de se former autrement.

En conclusion, nous sommes devant une situation qui n'est pas facile. Il nous apparaît important que les parlementaires puissent livrer leur opinion, qu'ils puissent dire ce que leur population souhaite. J'ai fait une tournée dans ma circonscription sur ce sujet. J'ai demandé aux gens dans les usines s'ils étaient d'accord avec la position que nous avons prise pour amener les Américains au libre-échange. Nous avons eu un appui assez massif de ce côté-là.

Maintenant, nous devons livrer la marchandise et nous avons à assurer que les travailleurs, ceux qui perdent leur emploi, ceux qui sont pénalisés par cette situation, disposent des outils nécessaires.

Je souhaite que le gouvernement du Canada continue d'être ferme avec le gouvernement américain pour en revenir au libre-échange sur le bois d'oeuvre, et qu'il tienne compte le plus possible des situations particulières qu'il peut y avoir dans chaque province. Au Québec, c'est évident, on en avait fait déjà la démonstration il y a cinq ans, il n'y a pas de subvention induite dans ce domaine.

Je souhaite que la solution finale permette à l'industrie du bois d'oeuvre du Québec et du Canada un libre accès au marché américain. Je pense que c'est là qu'on mérite d'aller avec les productions qu'on a faites et avec les efforts qui ont été déployés dans ce dossier par l'ensemble des intervenants.

**M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ):** Monsieur le Président, à mon tour, je veux prendre la parole dans ce débat sur ces mesures américaines qui pénalisent nos travailleurs de l'industrie forestière et les gens qui gagnent leur vie en travaillant particulièrement dans les usines de sciage ou dans les autres composantes des entreprises qui exercent leurs activités dans le domaine du bois d'oeuvre.

Je vais citer quelques chiffres. Ce soir, je ne ferai pas une grande énumération de chiffres, mais je vais en citer quelques-uns pour qu'on comprenne bien l'importance de ce qui est en jeu. Je vais parler du Québec puisque je connais davantage sa situation.

Dans le cas du Québec, ce sont 40 000 emplois qui sont directement reliés à l'industrie du bois d'oeuvre. Dans l'industrie du sciage, on parle d'autour de 20 000 emplois, dans l'aménagement forestier, de 10 000 emplois. Au Québec, 250 municipalités se développent principalement autour d'entreprises forestières. On parle même de 135 villes ou villages où tous les emplois sont directement

reliés à des entreprises forestières. Donc, l'impact est majeur. C'est extrêmement important.

D'ailleurs, en fin de semaine, j'étais à Taschereau, dans mon comté. Il y a là une usine, l'entreprise Tembec. C'est l'une des compagnies visées par le gouvernement américain en ce qui concerne les pénalités pour du supposé dumping sur le marché. Les gens étaient évidemment inquiets. Pour donner une idée de la situation, Taschereau est un petit village, mais au-delà de 400 personnes s'étaient déplacées pour rencontrer le président de la compagnie. Bien sûr, il y avait d'autres thèmes de discussion, mais cela démontrait deux choses: les gens étaient intéressés à leur développement, mais étaient également inquiets par rapport à ce qui se passait dans le dossier du bois d'oeuvre et des emplois dans leur communauté.

Le président de la compagnie a été rassurant. C'est une entreprise qui peut se permettre pendant un certain temps d'absorber ces mesures, mais pas dans une perspective à long terme. Il faut trouver une solution et je vais conclure là-dessus plus tard.

Il n'y a qu'une seule solution pour nous, c'est le retour ou l'établissement d'un véritable libre-échange dans le dossier du bois d'oeuvre.

Une coalition a été mise sur pied à la grandeur du Canada et du Québec. Plusieurs entreprises se sont regroupées autour d'une association, soit le Conseil du libre-échange, pour faire la promotion de l'établissement d'un véritable libre-échange dans le dossier du bois d'oeuvre. Chez nous, dans la région et à la grandeur du Québec, ce sont des entreprises comme Abitibi Consolidated, les Produits forestiers Alliance, la scierie Landrienne, la scierie Gallichan, Tembec, Kruger et bien d'autres qui sont impliquées dans ce dossier. Chez nous, ce sont des noms qui résonnent très concrètement dans la population, puisque ce sont des entreprises qui créent beaucoup d'emplois dans nos villages et beaucoup de gens travaillent dans le domaine de la forêt.

Dans le contexte actuel où on vit un ralentissement économique, on n'avait pas besoin de cela par-dessus le reste pour alimenter davantage l'incertitude que peuvent vivre les consommateurs à ce moment-ci. C'est une économie qui a bien besoin de la confiance des gens. En même temps, c'est difficile de les alimenter avec un discours sur la confiance quand, parallèlement, ils voient des menaces du gouvernement américain qui fait preuve de protectionnisme dans ce dossier.

Je me rappelle quand est arrivé le libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Je suis un de ceux qui croient aux vertus du libre-échange. On en a fait la promotion et on a dit aux gens: «C'est bon le libre-échange. Il faut aller dans cette direction.» La population, particulièrement celle du Québec, a suivi. Lors d'une élection fédérale, cela avait été l'enjeu principal. Le parti qui en avait fait la promotion est celui qui avait récolté le plus de sièges au Québec. À l'époque, il y avait des gens qui s'y opposaient. Aujourd'hui, je me fais dire: «On vous l'avait dit. Avec les Américains, vous avez du libre-échange quand cela fait leur affaire.»

Je dois avouer qu'à l'occasion, il nous arrive de manquer d'arguments parce que, effectivement, alors qu'on voudrait du libre-échange partout, on se retrouve dans un dossier où quelques entreprises américaines productrices se sentent désavantagées par rapport à des concurrents qui viennent du Québec ou du Canada. Elles font pression sur leur gouvernement qui décide d'adopter des mesures protectionnistes, comme de fixer un taux compensatoire, d'imposer une taxe de 19 p. 100 sur les exportations et d'en rajouter une autre de 12 p. 100 en vertu d'une accusation de dumping. Tout cela fait augmenter de 30 p. 100 le coût de production de nos produits qui doivent se vendre sur le marché américain.

Je n'ai pas besoin de dire que cela rend certaines personnes sceptiques et alimente un sentiment sur le terrain qui n'est pas très favorable au gouvernement américain. Les gens qui perdent leur emploi et sont menacés par rapport à cette décision disent: «Un instant.»

Ces mêmes Américains nous demandent de libéraliser le domaine de l'énergie, par exemple, parce qu'ils ont un problème énergétique important. Ils se tournent vers le Canada, particulièrement l'Alberta et le Québec, en disant: «Oh, il y a beaucoup d'énergie chez vous. On serait intéressés à avoir un meilleur accès à cela.» Il y a des discussions à ce sujet. Le gouvernement ne dit pas toujours qu'il y en a, mais c'est clair qu'il semble y en avoir dans ce dossier. En parallèle donc, ils voudraient avoir accès à notre énergie. Il faudrait leur faire plaisir mais, dans le domaine du bois d'oeuvre, ils ne veulent pas acheter nos produits ou pas dans un contexte de libre-échange.

• (2130)

À un moment donné, il faut une cohérence. Il faut que le gouvernement soit très ferme pour dire aux Américains: «Là, on ne peut pas parler des deux côtés de la bouche en même temps. Si vous êtes pour le libre-échange, on aura du libre-échange, point à la ligne.» C'est ce qu'on fera dans le dossier du bois d'oeuvre et cela ne prendra pas d'autres directions. Il faut que les négociations ne portent sur rien d'autre que sur la mise en place d'un véritable libre-échange pour qu'on ne recommence pas ce débat chaque cinq ans, six ans, dix ans ou je ne sais trop.

Là, ce n'est rien de nouveau. Il y a cinq ans, on a vécu à peu près le même processus. Les taux peuvent avoir varié un peu, mais c'est la même stratégie américaine, soit d'imposer des taxes à nos exportations, mettre de la pression sur notre industrie et nous mettre devant la situation, en disant: «Acceptez un compromis ou allez au bout du processus juridique, ce qui pourrait vous coûter, en bout de ligne en tout cas, toute cette période d'incertitude». Donc là, ils nous menacent et ils essaient de nous intimider pour qu'on accepte, de façon plus permanente, soit de réduire nos exportations ou de s'imposer nous-mêmes un taux, en se disant: «Oui, c'est vrai, on va s'en imposer une taxe à l'exportation.»

Il ne faut donc pas embarquer là-dedans parce qu'on a fait cela il y a cinq ans. Quatre provinces ont été affectées par un système de quotas. Les exportations du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont été limitées vers les États-Unis. À cet égard, il y a un système qui amène souvent un arbitraire difficile.

Quand on a des quotas à donner à des entreprises, il est difficile d'avoir un processus qui soit parfait et qui contente tout le monde. Plusieurs députés, qui sont dans des régions forestières, ont connu des gens qui auraient aimé avoir des quotas d'exportation de bois d'oeuvre et qui n'en ont pas eu. Ils devaient toujours exporter avec une taxe. Ce n'était pas simple. Ils n'étaient pas sur le même pied d'égalité qu'une entreprise qui disposait d'un quota pour pouvoir

vendre sans taxe aux États-Unis. Les autres provinces, elles, n'étaient pas affectées pendant ce temps-là.

#### *Article 52 du Règlement*

Il y a donc eu une iniquité très grande dans le marché. Il y a des facteurs souvent très arbitraires influencés par la politique, qui définissent comment on gérera un système de quotas. On a accepté cela et, cinq ans plus tard, on recommence le processus. Les Américains nous menacent de la même façon: une taxe, un droit compensatoire, des accusations de dumping. Ils nous mettent de la pression en nous disant: «On va négocier maintenant.» Après nous avoir assommés à coup de taxes, ils veulent qu'on s'assoie et qu'on négocie.

Il faut dire que cela ne fonctionne pas ainsi. Oui, on ira au bout du processus juridique. Il faut comprendre que cela ne remonte pas seulement à cinq ans. Cela fait vingt ans que les Américains se plaignent de nos systèmes, parce qu'ils croient qu'on subventionne indirectement par des droits de coupe trop faibles sur le plan du régime forestier. C'est principalement le fond du litige. Ils ont des forêts privées, nous avons beaucoup de forêts publiques. Là, il y a une divergence de vues et d'approches. Ils prétendent que leur système est meilleur et que le nôtre fait en sorte de subventionner directement l'entreprise.

Toutefois, quand ils se sont plaints devant des organismes judiciaires, ils n'ont jamais gagné ces batailles. Ainsi, il faut aller au bout du processus. Quand on négocie du libre-échange, il y a aussi un mécanisme de règlement des différends. Quand on participe à des organisations comme l'Organisation mondiale du commerce, il y a aussi une façon de régler les différends, mais il faut l'utiliser. Ces mécanismes sont faits pour protéger les petits contre les gros. Il faut s'en servir. Il faut aller au bout. Il faut leur dire: «On ne lâchera pas, à moins que vous n'acceptiez dès maintenant qu'on retourne au libre-échange.» Là, on abandonnera. Mais sinon, on ira au bout du processus juridique. On réglera cela une fois pour toutes et on ne recommencera pas tous les cinq ans. C'est ce qu'il faut faire.

J'espère que lors des discussions qui ont lieu à l'heure actuelle avec les représentants du gouvernement américain, qui viennent ici à Ottawa, ou dans les échanges entre le premier ministre et le président américain, le gouvernement est très clair. J'espère qu'il est ferme et clair. Oui, on a monté le ton. On a senti le gouvernement monter le ton depuis quelques jours. Mais cela fait longtemps qu'on voit venir le problème. J'espère que ce n'est pas la première fois qu'on lève le ton et qu'on l'a fait en privé depuis un bon bout de temps avec le gouvernement américain. On doit dire: «Écoutez, cela ne fonctionnera pas. Cela ne peut pas fonctionner comme cela.» Il faut être très ferme. On n'est pas en train de négocier. On est en train de dire: «On veut aller vers un libre-échange, et rien d'autre.» Il faut être très clair et très ferme à cet égard parce qu'il n'y a pas 56 000 solutions.

Ce sont beaucoup d'emplois en jeu. Ce sont des travailleurs et des travailleuses forestiers qui nous regardent et qui sont inquiets. Ce sont leurs emplois qui sont en jeu. Cela affecte l'économie locale. C'est une économie déjà fragile qui a bien besoin de tous les coups de pouce qu'elle peut avoir pour passer à travers la crise actuelle.

*Article 52 du Règlement*

Dans le dossier du bois d'oeuvre, tant mieux si on a un règlement rapide et que le gouvernement américain se rende aux arguments. Sinon, il faut s'assurer d'aller au bout. Il faut que le gouvernement, qui a beaucoup de marge de manoeuvre, par exemple, avec sa caisse de l'assurance-emploi et d'autres outils, vienne en aide aux travailleurs et travailleuses qui seraient affectés par la durée de ce conflit qui pourrait prendre encore un certain nombre de mois à se régler. Si c'est le cas, que le gouvernement mette des mesures en place pour aider les gens dans l'industrie, qu'on aille au bout, et qu'on ne reprenne pas ce débat ici dans cinq ans, ou qu'on ne le reprenne pas dans la société encore tous les cinq ans ou tous les dix ans.

• (2135)

C'est ce que le Bloc québécois souhaite. J'espère que c'est ce que le gouvernement souhaite aussi et que c'est ce qu'il va faire. Enfin, j'espère que c'est ce que nous allons obtenir en bout de course.

• (2140)

[Traduction]

**M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je partagerai ce soir mon temps de parole avec mon collègue de Delta—South Richmond.

Je suis ravi de participer à un nouveau débat d'urgence sur l'état de l'industrie du bois d'oeuvre au Canada. Il semble que cela devienne une habitude et d'ailleurs, si je peux me permettre, d'une habitude dont nous devrions tous nous défaire. Au moment où nous sommes tous ici à parler encore de l'état de notre industrie, il y a dans ma circonscription de Skeena dans le nord de la Colombie-Britannique et aussi partout au Canada des milliers de travailleurs qui attendent que le gouvernement libéral mette fin aux discours et commence à agir.

La semaine dernière, nous avons appris que les États-Unis imposaient un nouveau droit sur le bois d'oeuvre canadien expédié dans ce pays. Les droits frappant le bois d'oeuvre canadien sont désormais de 30 p. 100, 31,5 p. 100 pour plus d'exactitude. Le gouvernement américain dit que ces droits sont imposés parce que les Canadiens pratiquent le dumping du bois d'oeuvre sur le marché américain.

Au cours de la dernière semaine, plusieurs journaux ont mentionné que le dirigeant du plus important producteur de bois d'oeuvre au Canada, M. David Emerson, était excessivement déçu qu'Ottawa se traîne les pieds dans ce dossier. Pensez-y, on se traîne les pieds. Il se demande pourquoi ce dossier n'a pas été placé en tête de la liste des priorités du gouvernement libéral alors que cette situation affecte un si grand nombre de personnes et de collectivités au Canada. Il va de soi que nous comprenons tous que, dans la foulée des attaques du 11 septembre, le Canada et les États-Unis ont mis l'accent sur la sécurité nationale. Toutefois, il semble curieux que les États-Unis aient remis en marche leur lobby du bois d'oeuvre et que notre gouvernement soit incapable de se pencher sur plus d'un problème à la fois.

M. Emerson s'est aussi demandé ce qui se passerait si c'était un problème auquel faisait face l'industrie de l'automobile, l'industrie aérospatiale ou peut-être même Bombardier ou une revue à tirage dédoublé. Est-ce que le gouvernement ferait alors la navette entre les deux pays pour régler rapidement la question? C'est fort probable. C'est un point que j'ai soulevé dans mon tout premier débat d'actualité qui s'est déroulé à la fin de mars. Les députés de l'opposition officielle imploreraient le ministre du Commerce international et le premier ministre d'intervenir afin de protéger les intérêts canadiens avant l'expiration de l'accord à la fin de mars. Pourtant, nous revoilà encore ici.

On a l'impression de faire un mauvais rêve. Il est déplorable de voir que tout le monde semble se rendre compte du caractère urgent du problème, sauf le gouvernement. Ce dernier paraît disposé à faire des pirouettes pour aider Bombardier à remporter des marchés, au point qu'il lui accorde des prêts garantis, ce qui nous a mis en porte-à-faux avec l'OMC.

Le gouvernement viendra-t-il au secours de l'industrie du bois d'oeuvre? Il suffit, pour comprendre à quel point les libéraux fédéraux sont disposés à se rendre utiles, d'écouter ce qui se dit à la Chambre des communes. La dernière gifle assénée aux habitants de la Colombie-Britannique a été le fait du député de London—Fanshawe quand il a eu le culot de qualifier de grands nerveux les acteurs de l'industrie du bois d'oeuvre de la Colombie-Britannique. Il est vraiment réconfortant de savoir qu'on a le gouvernement dans son camp, bien qu'il soit évident que la Colombie-Britannique devra attendre ce jour béni et qu'il faudra sans doute que s'opère avant un changement de députés à la Chambre.

Le gouvernement devrait réexaminer ses exportations pour se remettre en mémoire les bénéfices réels que génère le bois d'oeuvre pour l'économie canadienne. Il contestera certainement ces droits tarifaires auprès de l'OMC et c'est merveilleux, sauf que l'Organisation mondiale du commerce mettra des années avant de trancher la question. Nous ne pouvons pas nous permettre le luxe d'attendre tout ce temps. Tandis que l'OMC tergiverse, les Canadiens n'ont pas d'emploi.

Nous savons qu'il faudra passer par certains processus, que toute aide qui sera accordée devra être bien réfléchie pour que les États-Unis ne s'imaginent pas qu'il s'agit d'une subvention gouvernementale. Et Dieu sait que nous pouvons nous passer de nouvelles sanctions à notre rencontre, mais il serait gratifiant de savoir si les libéraux fédéraux ont un plan pour aider les travailleurs qui comptent sur eux aujourd'hui. Existe-t-il un plan pour les aider quand leurs scieries cesseront leur activité?

Je me demande parfois s'il ne faudrait pas remettre en question les lois commerciales. Le site Web du département américain du Commerce donne un lien qui cite les cas pour lesquels les États-Unis ont imposé des droits compensateurs et des droits antidumping. Ces cas sont énumérés par pays. En fait, 29 de ces cas concernent le Canada à lui seul. Si cela n'est pas du protectionnisme, alors je ne sais pas ce que c'est. Ce site énumère 17 pays et celui de l'OMC en énumère encore bien plus. Certains pays ont porté plainte auprès de l'OMC au sujet de cette loi protectionniste injuste que les États-Unis ont adoptée. Ça ne peut plus durer.

Nous sommes censés être en situation de libre-échange. Nous avons conclu un accord avec les États-Unis et nous sommes en négociations pour l'étendre à tout l'hémisphère. Que pouvons-nous escompter comme nouvelles lois protectionnistes lorsque l'accord sera élargi? Quelle sera la prochaine cible? Les nouveaux partenaires goûteront-ils à la loi commerciale américaine? Je ne veux pas semer la panique, mais il est déconcertant de songer à ce qui pourrait ou risquerait d'arriver.

• (2145)

Cette question aurait dû être réglée dès la conclusion de l'ALENA. On ne saurait trop insister là-dessus. Comme nous n'avons pas encore la technologie qui nous permettrait de remonter dans le temps, nous ne pourrions pas remédier à la situation de cette manière.

Le gouvernement actuel devrait corriger les erreurs du gouvernement de l'époque. Les producteurs canadiens vont devoir assumer des droits écrasants et ils auront besoin d'aide. Il faut que le gouvernement se tienne debout et leur vienne en aide.



*Article 52 du Règlement*

En Colombie-Britannique, nous sommes menacés par l'imposition de ces droits, la fermeture de scieries et la mise à pied de travailleurs. Par-dessus le marché, le bois de la Colombie-Britannique est menacé par une infestation d'insectes. Pour le bénéfice des députés qui ne savent pas de quoi je parle, je me permets d'informer la Chambre.

Au cours de la dernière année, la pullulation du dendroctone du pin argenté sur le plateau du centre-ouest de la Colombie-Britannique a quadruplé, affectant un peu moins de 300 000 hectares de forêt dans cette région. Ce petit insecte noir originaire de l'Amérique du Nord se creuse un chemin sous l'écorce des pins et y laisse des champignons du bleuissement qui peuvent détruire le tissu conjonctif d'un arbre et diminuer la qualité du bois. Il en découle une réduction de la valeur marchande du bois. Pour voir à quel point la destruction est vaste, il suffit de survoler la province. Les arbres verts sont sains et les arbres qui présentent une teinte de roux sont infestés par le dendroctone du pin argenté.

Compte tenu des dommages que cause cet insecte, on s'attendrait à ce que le gouvernement fédéral prenne des mesures, mais le rapport publié par le ministère des Ressources naturelles en fait à peine mention, n'y consacrant qu'un court paragraphe de 13 lignes. En feuilletant le reste du rapport intitulé *L'état des forêts au Canada*, on constate que le cimicaire y occupe autant de place et que le rapport fait plus longuement état de la couleuvre nocturne que du dendroctone du pin.

Cela montre où se situe l'industrie forestière dans la liste de priorités du gouvernement libéral. Voilà un problème de plus auquel les libéraux ne consacrent guère d'attention, mais je m'écarte de mon sujet.

Je serais très intéressé de voir quelles mesures prend le gouvernement pour aider les quatre compagnies forestières de Colombie-Britannique et les deux compagnies du Québec qui sont la cible de ces nouveaux droits, de même que l'ensemble de l'industrie.

Depuis l'imposition des premiers droits contre le Canada, et je signale que ces droits ne visaient pas la région de l'Atlantique, l'industrie du bois d'oeuvre en Colombie-Britannique a perdu 18 000 emplois. On prévoit que 12 000 autres travailleurs seront mis à pied d'ici Noël. Leurs familles ont un beau Noël en perspective.

Je crois parler au nom de la majorité des bûcherons, employés et propriétaires d'usines et de tous ceux qui luttent contre cette situation ridicule dans laquelle le gouvernement libéral a permis à l'industrie forestière de se retrouver, lorsque je dis qu'il faut mettre un terme à cette situation et que le moment est venu d'agir. Il est temps que les deux gouvernements se mettent à table et trouvent une solution au problème. Combien de personnes devront encore perdre leur emploi? Combien d'usines de plus devront fermer leurs portes? Combien de fois encore faudra-t-il entendre le premier ministre déclarer, à la Chambre, qu'il en parlera au président américain? Combien de fois encore l'opposition devra-t-elle supplier le gouvernement fédéral de venir en aide à nos concitoyens et à notre industrie? Combien d'argent faudra-t-il encore donner à l'industrie américaine du bois d'oeuvre avant que notre gouvernement, qui est censé nous protéger, commence à aider nos concitoyens canadiens et prenne des mesures pour soutenir notre économie fondée sur l'exploitation des ressources forestières?

Nous devons trouver une solution à la crise actuelle. L'heure n'est plus au verbiage. Les travailleurs de l'industrie forestière doivent recevoir un cadeau de Noël anticipé. Le premier ministre et le président américain doivent se rencontrer et trouver sans tarder une solution au problème dans le cadre du libre-échange.

**M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, il est regrettable que nous tenions ce débat ce soir. Il est regrettable que nos voisins américains nous traitent si mesquinement une fois de plus. Nous nous rappelons qu'ils se sont ingérés injustement dans la libre circulation des tomates de serre de la Colombie-Britannique, des moules et des pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard et, une fois de plus, au cours des derniers mois, du bois d'oeuvre.

Beaucoup de députés portent une épinglette avec les drapeaux canadien et américain pour montrer notre solidarité avec nos voisins américains relativement aux événements des derniers mois. Il est vexant, c'est le moins qu'on puisse dire, qu'en retour de notre générosité et de notre appui, le gouvernement américain nous traite de cette façon.

Cela dit, il est regrettable que le gouvernement ait fait fi de cette question commerciale essentielle tant que le Canada n'a pas été plongé dans une crise.

Récemment, Gordon Gibson, un éminent habitant de la Colombie-Britannique, a rédigé un article. Je vais citer ses observations car elles méritent d'être répétées. Il a dit ceci:

Si les scientifiques décelaient un petit astéroïde se dirigeant vers nous, et s'il était fort probable qu'il détruise une partie de notre planète aussi grande qu'un continent dans cinq ans d'ici, il y a de bonnes chances pour que des mesures soient prises pour remédier à cette situation, aussi désespérée qu'elle puisse paraître. On lancerait des fusées et le reste et cela pourrait fonctionner ou non, mais chose certaine, le monde essaierait de faire quelque chose.

Tout cela, bien entendu, à moins que cet astéroïde ne se dirige que vers le Canada, auquel cas rien ne serait fait. La crise actuelle dans le secteur du bois d'oeuvre en est un exemple.

Nos gouvernements ont vu l'industrie forestière américaine et ses partisans au Sénat américain lancer leur attaque contre le bois d'oeuvre canadien il y a cinq ans et, oh surprise, nous sommes maintenant touchés de plein fouet. On prévoit déjà que les collectivités et les entreprises vont perdre 14 000 emplois en Colombie-Britannique seulement. Il faut doubler ce chiffre pour le Canada, et il sera encore plus important à long terme. En l'absence d'une solution, on peut s'attendre à une baisse encore plus marquée de la valeur du dollar canadien, à une perte importante de recettes gouvernementales et en fin de compte à une capitulation humiliante devant les Américains.

En fait, il n'y a aucune surprise là-dedans. Tous les acteurs jouent leurs rôles respectifs comme prévu. L'astéroïde commercial qu'on aurait pu faire dévier de sa course il y a cinq ans vient nous frapper maintenant et la seule solution est de limiter les dégâts. Les politiciens que nous payons pour s'occuper de ces choses devraient en payer le prix à l'avenir, mais pour le moment, nous sommes tous confrontés au problème.

Monsieur Gibson parle d'une autre baisse de la valeur du dollar canadien. Il est intéressant de spéculer sur les raisons de cela.

Le Conseil du bois d'oeuvre de Colombie-Britannique souligne l'importance de l'industrie forestière pour l'économie de la Colombie-Britannique. Le conseil affirme que l'industrie du bois d'oeuvre compte pour 17 p. 100 de la production totale et pour 14 p. 100 de tous les emplois directs et indirects dans cette province. Les recettes fiscales de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique servent à financer des services vitaux auxquels les citoyens de cette province et tous les Canadiens accordent énormément de valeur, en l'occurrence l'éducation et les soins de santé.

La Colombie-Britannique produit environ la moitié du bois d'oeuvre exporté aux États-Unis, ce qui représentait près de 4 milliards de dollars canadiens en 1999. Les produits de bois d'oeuvre canadiens, dont l'épinette, le pin et le sapin, principalement utilisés dans la construction et la rénovation domiciliaires, constituent les principaux produits que le Canada exporte aux États-Unis. C'est pour cette raison que la question revêt une telle importance, non seulement pour la Colombie-Britannique mais aussi pour le Canada.

*Article 52 du Règlement*

En mars dernier, face à l'expiration imminente de la dernière entente, Diane Francis a souligné dans un article que Jimmy Carter, un ancien président américain, avait lui-même écrit un article sur la question, dans une page en regard de l'éditorial, qui selon elle, et là je partage cette opinion, est tout à fait erroné et accuse le Canada d'être un partenaire commercial malhonnête. M<sup>me</sup> Francis souligne que les observations de l'ancien président Carter sont un mélange de propagande et de faussetés. La journaliste laisse entendre que la campagne de salissage entreprise contre le Canada a été entreprise depuis des années et qu'elle ne constitue qu'une tentative mal déguisée de la part des groupes d'intérêt de l'industrie forestière américaine pour subventionner leur propre industrie.

M<sup>me</sup> Francis rétablit vraiment les faits et précise que les exportations de bois d'oeuvre du Canada ne sont pas subventionnées comme le laisse entendre M. Carter. Elle ajoute que les arbres coupés sur les terres de l'État sont des arbres appartenant à l'État et qu'en vertu de la loi, ils doivent être remplacés.

● (2150)

Elle constate que les prix des billes, par exemple, et les droits prélevés sur eux sont des prix franco dédouanés. Les droits sont peut-être plus faibles en Colombie-Britannique en raison des longues distances à franchir avant que les billes ne parviennent au marché. Elles doivent être transportées en terrain difficile.

Elle fait remarquer en outre que, si l'on tient compte des impôts, force est de reconnaître que le Canada n'est pas un pays où les impôts sont peu élevés. L'impôt sur le revenu des sociétés et sur celui des particuliers, les taxes de vente, les redevances et autres coûts et impôts publics sont en général plus élevés au Canada.

Enfin, elle constate que les producteurs de bois d'oeuvre américains sont, contrairement aux producteurs canadiens, directement subventionnés par leur gouvernement. Il n'est pas inhabituel pour les gouvernements des États ou locaux d'offrir des allègements fiscaux aux industries forestières, et elle dit qu'aux États-Unis les entreprises transportent leur bois sur des routes qui sont construites par le gouvernement et qui lui appartiennent, et non sur des routes privées.

Comment en sommes-nous arrivés à ce gâchis? Je pense que les faits sont assez limpides. Il n'y a pas de libre-échange dans le secteur du bois d'oeuvre, comme d'aucuns le prétendent. Quand l'Accord de libre-échange nord-américain a été conclu, le bois d'oeuvre en faisait partie, comme chacun sait. Nous sommes donc en présence d'une ingénieuse forme de pratique anticoncurrence.

Quand on analyse la question, on constate que, depuis 1982, le Canada a fait l'objet à trois reprises de l'imposition de droits compensateurs dans le secteur du bois d'oeuvre par les États-Unis. L'accord sur le bois d'oeuvre nous a permis d'éviter l'imposition de tels droits pour une quatrième fois.

Toutefois, ces accords n'ont pas été des victoires pour la Colombie-Britannique ni pour le Canada. En fait, ils n'ont pas été des victoires du tout. Le B.C. Lumber Trade Council le fait très clairement ressortir, et je voudrais citer un document qu'il a publié parce que j'estime que les observations qu'on y trouve sont valables et méritent d'être entendues. On lit ceci: «D'aucuns ont également fait valoir que puisque le Canada a déjà eu gain de cause dans des différends sur le bois d'oeuvre avec les États-Unis devant des tribunaux internationaux, nous devrions recourir à la même stratégie cette fois-ci. Ce raisonnement témoigne d'une mauvaise compréhension fondamentale du différend qui a entraîné l'imposition des droits de douane les plus élevés de l'histoire et s'est déjà traduit par la perte

de 16 000 emplois dans les secteurs de l'abattage et de la transformation dans toute la Colombie-Britannique.»

Le conseil continue en disant: «Les victoires précédentes n'ont guère profité au Canada, et encore moins à la Colombie-Britannique. Ces coûteuses victoires dans trois causes commerciales sont venues après deux décennies de litiges et de restrictions constantes au libre-échange dans le secteur du bois d'oeuvre en Colombie-Britannique. Cela a coûté plus de 100 millions de dollars en frais juridiques, en frais de recherche et autres. Enfin, ces supposées victoires se sont traduites par les droits de douane les plus élevés de l'histoire, soit pas moins de 32 p. 100. Si cela est une victoire, on tremble à l'idée de ce que serait une défaite.»

En conclusion, le BCLTC déclarait: «En outre, sous l'influence du lobby américain de l'industrie, les États-Unis ont modifié leurs lois sur le commerce cette fois. Elles sont maintenant plus complexes et plus onéreuses que jamais et l'industrie américaine du bois d'oeuvre a déclaré ouvertement que si elle perdait sa cause lors de cette ronde à l'OMC, elle ferait d'autres pressions pour que les États-Unis révisent leurs lois sur le commerce afin qu'elles se conforment à ses propres objectifs. L'industrie américaine ne se croit pas assujettie au droit commercial international, mais uniquement au droit national. Jusqu'à maintenant, elle a agi en conséquence.»

Le BCLTC dit ensuite que c'est pourquoi, selon lui, la seule chose sensée que le Canada puisse faire est de négocier une solution constructive à long terme, qui nous procurera un accès stable, libre et sans entrave au marché des États-Unis ou, autrement dit, le libre-échange.

Il est intéressant de voir les commentaires des Américains à cet égard. Que disent-ils au sujet de ce différend?

Le président de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan, affirme que, tout en faisant la promotion du libre-échange, on a souvent imposé des pénalités antidumping et des droits compensateurs, mais que ce sont souvent des prétextes qui servent à limiter la concurrence. Les obstacles au commerce de nature protectionniste pourraient devenir une «terrible tragédie» pour le pays.

Les Américains expriment aussi d'autres inquiétudes qui donnent à penser que tout ne va pas pour le mieux dans leur pays et que ce ne sont pas tous les Américains qui appuient cette intervention de leur gouvernement. Le problème, c'est que le lobby est puissant aux États-Unis et que notre gouvernement n'a accordé aucune importance à la question au cours des cinq dernières années. Il n'a rien fait pour résoudre le différend à temps.

● (2155)

[Français]

**M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ):** Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole, ce soir, dans le cadre de ce débat d'urgence qui a été demandé par ma formation politique et qui porte sur la crise économique qui frappe durement le Québec et ma région, c'est-à-dire toute la question du bois d'oeuvre.

D'entrée de jeu, j'aimerais remercier mon collègue de Joliette pour tous les efforts qu'il a déployés au cours des derniers mois pour tenter d'éviter la crise que l'on connaît maintenant, de même que ma collègue de Laurentides, qui s'est rendue à Washington à deux reprises pour tenter de dénouer cette impasse.

Personnellement, je suis intervenu au sein de l'Association parlementaire Canada—États-Unis, notamment lors de la rencontre annuelle qui a eu lieu en mai dernier à Blue Rivers, en Colombie-Britannique, et tout récemment, plus spécifiquement lundi matin, en présence d'un représentant du Congrès américain.

*Article 52 du Règlement*

Malgré tous les efforts diplomatiques et politiques, le Québec et le Canada se retrouvent encore une fois dans une turbulence économique. Encore une fois, le Québec est aux prises avec un problème créé de toutes pièces par le gouvernement américain.

Les Américains sont de plus en plus protectionnistes, et je dirais même de plus en plus égoïstes. Ils font fi de l'entente de libre-échange et imposent des mesures économiques qui ralentissent considérablement la production du bois d'oeuvre.

Le gouvernement américain est devenu, au cours des dernières années, le trouble-fête des ententes bilatérales et multilatérales en ne respectant pas les règles commerciales.

J'aimerais parler de l'attitude des Américains en ce qui concerne les accords dans le domaine agricole. Les États-Unis n'ont même pas respecté les accords du GATT en maintenant de fortes subventions d'exportation et de soutien de leur commerce intérieur, ce qui distorsionne le marché. La majorité des pays qui transigent avec eux doivent faire appel constamment aux tribunaux de l'Organisation du commerce international pour faire respecter leurs droits.

Pendant que le Canada se bat devant les tribunaux pour obtenir gain de cause, des milliers d'emplois sont perdus au Québec.

Dans le cadre de mes fonctions comme député de Lotbinière—L'Érable, je suis intervenu à la Chambre à maintes reprises pour défendre les intérêts économiques de ma région. Aujourd'hui, les décisions du gouvernement américain sur la question du bois d'oeuvre mettent en péril des centaines d'emplois dans le comté.

Le gouvernement américain, la semaine dernière, assomait littéralement les entreprises liées directement et indirectement au bois d'oeuvre, et déjà frappées par des droits compensatoires de 19 p. 100, en ajoutant des droits antidumping de 12,5 p. 100.

Chez nous, dans Lotbinière, déjà plusieurs entreprises sont touchées durement par les droits compensatoires américains. A Daveluyville, l'entreprise Doucet Machineries connaît un important ralentissement des achats et des commandes. Depuis l'imposition des droits compensatoires, la compagnie fonctionne à temps partagé.

À Plessisville, l'impact des droits compensatoires affecte le groupe For-Min, qui regroupe Carbotec et Vibrotec, qui est lui aussi à l'origine d'un ralentissement de ses activités. L'entreprise Forano U. S.N.R. souffre également de la décision du gouvernement américain.

Le gouvernement canadien doit faire preuve d'un leadership beaucoup plus musclé auprès du gouvernement Bush, qui ne se gêne pas pour intervenir constamment avec toutes sortes de mesures économiques pour ralentir notre économie. Dans la question du bois d'oeuvre, le premier ministre devrait indiquer clairement au président Bush qu'il a tort d'agir ainsi.

Savez-vous que ce sont les consommateurs américains qui sont directement affectés par l'attitude de leur gouvernement? En effet, comme on le sait, notre bois d'oeuvre coûte moins cher à produire et est de meilleure qualité que celui des producteurs américains. Ce sont des familles américaines, qui désirent construire leurs maisons, qui sont pénalisées en étant privées de l'achat de notre bois d'oeuvre appelé communément le 2 x 4.

Au nom des milliers de travailleurs menacés de perdre leur emploi, je demande au gouvernement canadien d'exiger du gouvernement Bush le retour intégral au libre-échange dans ce dossier et que les Américains respectent leur signature.

Les producteurs de bois d'oeuvre n'ont pas les moyens d'attendre après une solution qui serait annoncée dans 10, 20 ou 40 jours. Le gouvernement américain doit retirer immédiatement les droits de compensation qui étouffent notre économie provinciale et régionale.

Le gouvernement Bush sait qu'il a tort. Je demande au ministre du Commerce international un règlement rapide et efficace, pas des négociations qui vont traîner en longueur. Le temps presse. L'économie québécoise, l'économie canadienne et l'économie régionale souffrent déjà des attentats du 11 septembre dernier. Le Québec et Lotbinière—L'Érable ne peuvent se permettre d'attendre. Les Américains ont le pouvoir et le devoir d'intervenir immédiatement. Qu'ils le fassent.

La crise du bois d'oeuvre est devenue cyclique. Il faut trouver une solution permanente dans ce dossier.

• (2200)

Le ministre du Commerce international ne doit pas faire cavalier seul pour trouver cette solution. Il devrait convoquer immédiatement tous les intervenants à une rencontre pour écouter leurs revendications et établir avec eux une stratégie commune qui aurait comme but ultime de régler une fois pour toutes ce dossier.

Au cours des dernières minutes, je me suis attardé à m'en prendre au gouvernement américain dans ce dossier. J'aimerais maintenant m'adresser à la ministre du Développement des ressources humaines qui semble ignorer la crise du bois d'oeuvre dans nos régions. Elle doit, elle aussi, faire ses devoirs.

En effet, la ministre a le pouvoir d'agir en assouplissant les modalités de l'assurance-emploi, en éliminant la période d'attente, en augmentant le nombre de semaines admissibles au chômage et le montant des prestations. Elle pourrait ainsi démontrer sa solidarité face aux travailleurs aux prises avec la crise du bois d'oeuvre.

À chaque fois que les régions du Québec sont affectées par une crise, la ministre du Développement des ressources humaines reprend l'interminable discours au sujet du projet de loi C-2, qui n'a apporté que de légers assouplissements au régime d'assurance-emploi qui appauvrit, d'année en année, les régions du Québec.

Encore cet après-midi, la vérificatrice générale a pointé du doigt l'actuel régime d'assurance-emploi qui cumule, année après année, des surplus. La ministre a donc en main la marge financière nécessaire pour agir dès maintenant.

Un document du Conseil du Trésor démontre clairement que depuis 1998, les surplus de la caisse de l'assurance-emploi sont de sept milliards de dollars par année. Donc, au cours des trois dernières années, ces surplus ont atteint un montant de 21 milliards de dollars. Malgré cette somme, la ministre attend encore.

Il faudrait peut-être demander à celui qui décide tout dans ce ministère, le ministre des Finances, une explication de l'inaction de son gouvernement.

J'insiste encore pour que le gouvernement canadien trouve une solution rapide et permanente au bois d'oeuvre. Le Québec, deuxième producteur de bois d'oeuvre au Canada, soit plus de 25 p. 100 de la production canadienne, doit recevoir un appui massif et tangible du gouvernement canadien pour mettre fin à ce que je pourrais appeler ces mesures injustes et inéquitables du gouvernement américain, qui paralysent actuellement un secteur vital de notre économie.

*Article 52 du Règlement*

• (2205)

**M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ):** Monsieur le Président, le conflit actuel entre le Canada et les États-Unis relativement au bois d'oeuvre n'a rien de nouveau. À chaque fois que vient à échéance une entente, l'industrie américaine tente par tous les moyens de ralentir, pour ne pas dire de détruire, l'industrie québécoise et canadienne.

Pourtant, nous avons un accord de libre-échange avec les États-Unis. Pourtant, en tant que voisin, nous avons eu un comportement des plus conciliants. Particulièrement au Québec, notre industrie et notre gouvernement ont tout fait pour éliminer toute subvention. Au Québec, nous pouvons affirmer aujourd'hui que notre industrie n'est pas subventionnée et qu'elle ne fait en aucune manière une concurrence déloyale à l'industrie américaine.

L'Accord de libre-échange que nous avons signé avec les États-Unis doit être respecté et le gouvernement doit agir vigoureusement pour qu'il le soit réellement, beaucoup plus qu'il ne l'a fait depuis le début du conflit. Tout ce que le ministre affirme publiquement, c'est qu'il y a des discussions, que les discussions vont bien et qu'elles se déroulent correctement.

À mon avis, le temps des discussions devra bientôt prendre fin. Le temps des discussions devra bientôt cesser. Le temps de l'action doit venir. Des milliers d'emplois sont en jeu chez nous dans nos régions.

Dans le Bas-Saint-Laurent, soit la région d'où je viens, l'industrie du bois d'oeuvre compte quelque 38 entreprises. Ces entreprises emploient quelque 2 052 personnes en usine. En forêt, c'est plus de 1 810 personnes qui y travaillent. C'est dire toute l'importance de cette industrie dans notre région. L'attitude américaine met en péril toute l'économie de cette région. En Gaspésie, une autre région que je couvre, c'est quelque 17 entreprises qui oeuvrent dans le bois de sciage. C'est 716 emplois en usine et 1 120 en forêt. Pour une région qui compte un peu plus de 100 000 habitants et qui a été durement frappée par le moratoire sur le poisson de fond, qui de surcroît a été très durement touchée par les coupures à l'assurance-emploi, toute nouvelle perte d'emplois constitue une véritable tragédie.

De surcroît, autant les gens de la Matapédia que ceux de la Gaspésie ne font aucunement confiance à l'actuel gouvernement pour leur venir en aide en situation de crise. Si le passé est garant de l'avenir, c'est évident que nous ne pouvons faire confiance au gouvernement actuel.

Est-il nécessaire de rappeler que le Québec est la deuxième province productrice de bois d'oeuvre au Canada avec 25,5 p. 100 de toute la production. Au Québec, c'est quelque 40 000 emplois qui sont reliés à l'industrie. L'industrie du bois d'oeuvre injecte plus de quatre milliards de dollars annuellement dans l'économie québécoise. C'est dire toute l'importance de cette industrie chez nous.

Ajoutons que plus de 250 municipalités du Québec se développent autour de l'industrie de la transformation du bois d'oeuvre et que cette dernière fournit 100 p. 100 des emplois manufacturiers à 135 villes ou villages québécois. Ce sont ces villages et ces villes que l'attitude américaine met en péril. Je le rappelle, nous avons un accord de libre-échange avec les États-Unis, un accord signé sous le gouvernement Mulroney, et il doit être respecté.

C'est ce que nous défendons depuis le début, nous, du Bloc québécois. Nous réclamons le retour intégral au libre-échange. Nous demandons que les Américains respectent leur signature, qu'ils cessent de nous harceler, de harceler notre industrie, nos villages et nos villes. Nous demandons que ce gouvernement cesse ses palabres et ses déclarations à l'emporte-pièce et qu'il agisse avec vigueur.

Le 31 octobre dernier, des droits antidumping de 12,5 p. 100 se sont ajoutés aux droits compensatoires de 19,3 p. 100 déjà imposés le printemps dernier. Il y a urgence pour qu'une intervention vigoureuse soit réalisée dans les meilleurs délais. Nous estimons aussi qu'il est temps qu'il y ait une rencontre de tous les intervenants pour faire le point sur la stratégie canadienne dans le dossier.

• (2210)

Nous n'en sommes pas satisfaits et nous ne sommes pas les seuls. Nous demandons aussi, compte tenu qu'un grand nombre de travailleurs ont perdu ou perdront leur emploi, que ce gouvernement mette en oeuvre des mesures afin de leur venir en aide. À titre d'exemple, nous proposons la mise en oeuvre des recommandations unanimes du rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines sur l'assurance-emploi.

Nous demandons aussi que le premier ministre intervienne vigoureusement auprès du président des États-Unis, afin que l'application des droits antidumping et compensatoires soit suspendue tant et aussi longtemps que l'Organisation mondiale du commerce n'aura pas rendu de décision dans le dossier soumis par le Canada.

Nous demandons au gouvernement du Canada d'entreprendre une campagne publicitaire vigoureuse aux États-Unis, afin de faire comprendre au public américain les conséquences de l'attitude protectionniste de leur gouvernement, particulièrement sur le fait que ce sont les consommateurs américains qui font les frais du conflit.

[Traduction]

**M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD):** Monsieur le Président, je commence mon intervention ce soir en posant au gouvernement dix questions sur le bois d'oeuvre.

Premièrement, pourquoi le premier ministre et le ministre du Commerce international ont-ils laissé traîner si longtemps la crise du commerce de bois d'oeuvre avec les États-Unis, avant de prendre des mesures énergiques pour régler le problème rapidement?

Deuxièmement, 345 personnes ont perdu leur emploi dans ma circonscription et 1 600, en Colombie-Britannique. En tout, 30 000 Canadiens ont perdu leur emploi à cause de la crise du bois d'oeuvre. Le premier ministre ne se rend-il pas compte qu'il s'agit d'un problème local, régional et national qui exige la prise de mesures immédiates?

Troisièmement, le premier ministre dit qu'il parle au président Bush toutes les deux ou trois semaines et il lui parle peut-être à l'occasion de séances de photos, lors de rencontres internationales. Ne se rend-il pas compte que cela ne fonctionne pas et que le travail ne se fait pas?

Quatrièmement, pourquoi le premier ministre refuse-t-il toute solution proposée par les députés de la coalition et de l'opposition, par exemple, les rencontres entre les intervenants, la nomination d'un envoyé spécial ou des réunions urgentes de haut niveau sur le différend commercial avec les États-Unis concernant le bois d'oeuvre?

Cinquièmement, le gouvernement a agi rapidement dans les cas de l'interdiction brésilienne frappant le boeuf canadien, des périodiques à tirage dédoublé et des avions Bombardier, mais il n'a toujours pas réglé le différend commercial qui l'oppose depuis six mois aux États-Unis concernant le bois d'oeuvre. Pourquoi le premier ministre ne monte-t-il pas simplement à bord de son jet Challenger et ne règle-t-il pas tout de suite cette question avec le président Bush?

*Article 52 du Règlement*

Sixièmement, le premier ministre a agité, à deux reprises, la dernière il y a à peine quelques jours, le spectre d'un lien entre la vente d'énergie aux États-Unis et le différend qui persiste concernant le bois d'oeuvre. Pourquoi le premier ministre parle-t-il avec intransigeance et compromet-il notre industrie énergétique, alors qu'il n'accomplit absolument rien pour régler le différend commercial concernant le bois d'oeuvre?

Septièmement, le premier ministre et le ministre du Commerce savaient que l'accord sur le bois d'oeuvre expirait au cours des cinq années d'application de l'accord; pourtant ils n'ont manifesté aucune capacité d'élaborer un plan d'urgence pour régler le problème au lendemain de l'expiration de l'accord, à la fin de mars. Pourquoi le gouvernement libéral était-il si incapable de prévoir le résultat possible dans le dossier du bois d'oeuvre?

Huitièmement, le ministre du Commerce international et le premier ministre ont manqué à leur devoir de sauver des emplois au Canada dans le différend commercial sur le bois d'oeuvre avec les États-Unis. Pourquoi les Canadiens devraient-ils avoir confiance que le gouvernement saura résoudre de façon satisfaisante quelque problème important que ce soit dans quelque dossier que ce soit, étant donné la façon désastreuse dont il s'est occupé du différend commercial concernant le bois d'oeuvre?

Neuvièmement, étant donné que le différend en matière de bois d'oeuvre a touché un si grand nombre d'emplois d'un bout à l'autre du pays, le premier ministre ou le ministre des Finances ont-ils un plan d'urgence pour remédier aux conséquences dévastatrices des pertes d'emplois dans les industries secondaires et dans les entreprises connexes ainsi qu'aux répercussions économiques que ces pertes auront dans les économies locales et dans l'ensemble de l'économie nationale?

Dixièmement, l'industrie du bois est l'industrie la plus importante au Canada, représentant des exportations de plusieurs milliards de dollars et des milliers d'emplois pour les Canadiens. Comment le premier ministre peut-il défendre l'approche aussi insouciance que confiante qu'il a adoptée à l'égard de la crise dans le secteur du bois d'oeuvre, alors que de nombreux travailleurs canadiens entrent dans les rangs de chômeurs et seront maintenant incapables de subvenir aux besoins essentiels de leur famille?

Ce sont là des questions très importantes auxquelles j'attends des réponses de la part du gouvernement.

Je voudrais maintenant parler des répercussions que cette crise commerciale a pour les habitants de ma propre localité.

Vendredi dernier, deux scieries ont cessé leurs activités dans la grande ville de Maple Ridge, la localité la plus importante de la circonscription de Dewdney—Alouette. Cela aura un effet dévastateur non seulement pour les familles et les employés de ces scieries, mais aussi pour l'ensemble de l'économie locale.

• (2215)

Ces pertes d'emplois ont eu lieu parce que l'usine International Forest Products a été obligée de fermer ces scieries à cause de l'effet désastreux de l'imposition du droit compensateur de plus de 30 p. 100 sur ses produits.

Les usines de cèdre Albion et Hammond employaient un grand nombre de gros salariés. L'usine de cèdre Hammond représentait le plus grand employeur privé de Maple Ridge. Elle a continué de fonctionner en dépit du premier droit compensateur de 19,3 p. 100, imposé en août dernier, mais le nouveau droit compensateur de 12,6 p. 100 lui a donné le coup de grâce.

Son vice-président, M. Jack Draper, a dit: «Nous ne pouvons pas fonctionner. C'est impossible». Un des employés, M. Bill Westmacott, a déclaré:

Pour certains, ce sera très difficile, car l'ensemble de leurs compétences se situe dans le travail d'usine. Cette usine a traversé toutes les épreuves. Elle a résisté à tout. La plupart des travailleurs se sont imaginés qu'elle serait toujours là. Les gens espèrent encore que la fermeture ne sera pas trop longue. Mais, à mon avis, le gouvernement fédéral est endormi. C'est typique. L'Ouest souffre à cause de l'indifférence d'Ottawa.

Ces usines locales ajoutent 500 000 \$ à l'assiette fiscale locale sous forme de taxes municipales, ce qui a des retombées sur l'économie locale de Maple Ridge, de Pitt Meadows et des environs.

Le président du syndicat local de l'IWA a lui aussi dit craindre que les Américains n'attendent tout simplement de recueillir nos exportations de billes de bois pour les usiner aux États-Unis. Nous espérons que ce n'est pas le cas. À moins que le gouvernement n'agisse pour régler le problème, l'effet sera désastreux non seulement sur le président du syndicat, sur les emplois et sur les gens qu'il représente, mais aussi sur bien d'autres habitants de ma circonscription.

Si on longe la route Lougheed, qui est parallèle au fleuve Fraser, on peut voir beaucoup d'usines un peu partout dans les localités de Maple Ridge, Pitt Meadows, Albion, Whonock, Ruskin et bien d'autres. Il faut s'attaquer à cette question très importante, et le gouvernement ne réagit tout simplement pas comme il convient pour résoudre le problème immédiatement.

Je veux lire publiquement certaines interventions que j'ai faites précédemment au nom de mes électeurs sur cette question. À quatre ou cinq occasions au moins, j'ai pris la parole à la Chambre pour poser des questions sur ce dossier.

J'ai écrit au ministre du Commerce international de la part de mes électeurs. J'ai bien peur que ma lettre se soit avérée quelque peu prophétique. J'aurais espéré que ce ne soit pas le cas. Dans cette lettre, en date du 16 août, j'écrivais ceci:

La décision récente du département américain du Commerce d'imposer un droit compensateur de 19,3 p. 100 sur les exportations de bois d'oeuvre canadien aura un effet dévastateur sur les entreprises de ma circonscription de Dewdney—Alouette.

L'industrie forestière représente des centaines d'emplois et des millions de dollars dans notre économie locale. L'imposition d'un droit compensateur entraînera presque immédiatement des fermetures de scieries et des licenciements dans ce secteur. Inutile de dire que mes électeurs, qui pourraient perdre leur emploi en raison de cette mesure, veulent voir le gouvernement réagir avec fermeté, et ce dès maintenant.

J'ai lu des articles dans les médias selon lesquels le gouvernement continue de défendre la cause du Canada et aurait l'intention d'en appeler devant les tribunaux américains de la décision du département américain du Commerce. Bien qu'il s'agisse de mesures nécessaires, il faudra peut-être attendre des mois ou même des années avant d'en connaître les résultats. Entre-temps, des milliers d'emplois pourraient disparaître, et des centaines de scieries pourraient fermer leurs portes. Cela risque de coûter des milliards de dollars aux producteurs canadiens.

Les personnes oeuvrant dans l'industrie forestière ont besoin d'une solution immédiate et ils veulent voir le gouvernement se battre comme jamais auparavant pour défendre leurs intérêts. Je pense que le règlement de ce différend commercial doit devenir la principale priorité du gouvernement canadien.

Je vous prie de bien vouloir me répondre à la première occasion.

J'attends toujours une réponse. Les habitants de ma circonscription attendent certainement une réponse du gouvernement à cette question très importante, afin qu'on apporte une solution à un problème ayant autant de répercussions pour eux. J'aimerais maintenant parler un peu de ce qui se passe aux États-Unis.

• (2220)

Ces droits compensateurs ne visent pas le bois d'oeuvre. Ils sont aussi imposés dans d'autres secteurs commerciaux. Actuellement, ils frappent toutefois notre bois d'oeuvre.

*Article 52 du Règlement*

Ce qui se produit, c'est que l'industrie américaine fait pression sur le département américain du Commerce pour qu'il impose des droits sur les produits canadiens. Dans le cas du bois d'oeuvre, le département américain du Commerce a accédé à cette demande. Fondamentalement, c'est ce que l'on peut appeler du protectionnisme camouflé.

Le Canada a conclu avec les États-Unis un accord de libre-échange très important qui permet à notre industrie d'avoir librement accès aux marchés américains. Cependant, les mesures compensatoires envisagées par le département américain du Commerce ont des effets contradictoires. Elles nuisent non seulement à l'industrie canadienne et aux emplois dans notre pays, mais aussi aux consommateurs américains qui doivent payer plus cher pour leurs produits, même s'ils proviennent de producteurs canadiens capables de supporter les tarifs élevés et de commercialiser quand même leurs produits aux États-Unis, malgré les lourds droits qu'on leur assène.

Il serait bon de régler ce problème rapidement pour assurer la survie de notre industrie forestière qui est si importante en Colombie-Britannique et partout au Canada, comme l'ont dit des députés d'autres régions. Cela a aussi d'énormes répercussions sur d'autres secteurs.

Bon nombre ont à coeur la question du bois d'oeuvre. Certains d'entre nous sont à cet endroit depuis de nombreuses années, depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur le bois d'oeuvre. Nous avons proposé au gouvernement d'adopter un plan d'urgence en prévision du moment où l'accord sur le bois d'oeuvre arriverait à échéance. Sa réponse a été insatisfaisante. Le gouvernement a dit que nous bénéficierions alors du libre-échange. Nous aurions espéré qu'il en soit ainsi, mais refuser de prévoir un plan d'urgence, alors que nous avons déjà vécu des différends commerciaux semblables dans le passé lorsque les Américains nous ont infligé des droits compensatoires, était malheureusement inopportun, et cela montre bien le manque de vision du gouvernement qui n'a pas su prévoir ce différend.

Parce que le gouvernement n'avait pas prévu ce différend et qu'il n'avait pas de plan d'attaque dans le dossier des droits compensatoires, des milliers de gens perdent leur emploi. Que leur dirons-nous? Devons-nous leur dire de ne pas s'en faire parce que nous nous occuperons d'eux? Comment pouvons-nous demander aux gens de faire confiance à ceux qui ont mis l'entente en place pour cinq ans sans prévoir de mesures pour régler le problème des droits compensateurs à l'expiration de l'entente? On dirait l'affreuse Lucie qui joue un méchant tour à Charlie Brown. Elle tient le ballon, Charlie Brown s'apprête à le botter, mais elle le fait disparaître juste au moment où Charlie s'élance, et ainsi de suite.

On peut dire que le gouvernement est l'affreuse Lucie qui tient le ballon et qui demande aux Canadiens de le botter. Ils vont finir par comprendre que le ballon sera subtilisé à force de voir le gouvernement traiter ce dossier, comme beaucoup d'autres, d'ailleurs, terriblement mal préparé. Il n'y a pas d'excuse valable.

Il est très frustrant de voir des députés de la Chambre proposer des solutions sur les façons d'anticiper ces problèmes et de voir leurs propositions rejetées du revers de la main.

• (2225)

Non seulement les députés se font-ils écarter du revers de la main, mais le gouvernement n'a aucune solution de rechange à proposer non plus. Le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international a même qualifié ceux qui s'inquiètent de trouillards. Il a présenté des excuses, si on peut dire, et je l'en félicite, mais ce n'est pas une chose à dire. Cela donne à penser que le gouvernement ne

comprend rien aux effets de ce différend commercial sur des personnes en chair et en os, sur leur vie, les économies locales et notre économie nationale, au moment où il y a ralentissement à cause de l'évolution du climat économique et des événements du 11 septembre. Ajoutons à cela un différend commercial et voilà réunis tous les éléments d'une catastrophe, et le gouvernement ne fait rien de concret.

Ces derniers jours, mon parti et d'autres partis ont soulevé cette affaire au cours de la période des questions. Nous obtenons au mieux des pseudoréponses de 35 secondes ou des réponses désinvoltes. Lorsque la question a été abordée aujourd'hui, des blagues ont fusé du côté ministériel, mais il ne vient pas de propositions de plans ni de mesures concrètes. Nous avons demandé au premier ministre d'entamer des discussions de haut niveau et de travailler avec le président des États-Unis pour trouver une solution immédiate. Nous n'avons plus le temps d'attendre une réponse. Les enjeux sont trop considérables.

À propos d'économies locales, des électeurs sont venus me voir à mon bureau de circonscription, la semaine dernière. Ils sont dans le secteur des agences de voyage. Ils sentent les effets du ralentissement de l'économie, et surtout des événements du 11 septembre. Leurs commissions ont été coupées parce qu'ils n'arrivent pas à vendre des billets et ils doivent mettre des gens à pied. Voilà un autre secteur de l'économie qui a été touché par les événements du 11 septembre et le ralentissement de l'économie. Près de 400 emplois sont disparus.

Je suis persuadé qu'il n'y aura pas beaucoup de gens qui, après avoir perdu leur emploi, penseront à prendre un avion pour aller rendre visite à des membres de la famille dans d'autres régions du pays ou qui seront en mesure de prendre des vacances avec leur famille. Tout cela a des répercussions sur les commerces locaux. Cela touche Ernie Day et ses collègues qui ont une agence de voyage à Maple Ridge. Ils ont demandé au gouvernement de les aider et c'est la raison pour laquelle j'ai soulevé la question au cours de ce débat. Le gouvernement ne possède pas de réponse ou d'ensemble complexe d'idées, de solutions ou de suggestions sur la façon de traiter les répercussions non seulement des événements du 11 septembre, mais aussi de ces problèmes particuliers au secteur du bois d'oeuvre.

J'ai écrit une autre lettre au ministre du Commerce international sur la question de l'industrie des bardeaux qui s'est également retrouvée mêlée au différend commercial alors qu'elle ne le devrait pas. J'attends une réponse du ministre sur cette question également.

Il y a au Congrès des États-Unis une mesure législative connue sous le nom de Softwood Lumber Fair Competition Act, qui a été soumise au Comité des voies et des moyens. Cette mesure permettrait d'inclure les fabricants de bardeaux dans le même litige qui touche le bois d'oeuvre. Cela pourrait avoir d'importantes répercussions sur ce secteur de l'industrie forestière alors que ce ne devrait pas être le cas. C'est encore là un exemple d'attitude protectionniste des Américains qui prétendent être des libre-échangistes.

En terminant, j'aimerais tout simplement encourager une fois de plus le gouvernement à prendre des mesures concrètes ici même aujourd'hui. J'exhorte le premier ministre à se rendre à Washington pour une rencontre à haut niveau avec le président Bush parce qu'il s'agit là de l'industrie la plus importante que nous ayons au Canada en termes financiers. Si nous ne montrons pas aux Canadiens que nous sommes prêts à joindre l'acte à la parole, alors nos paroles ne valent pas grand-chose. Nous devons résoudre la question et nous devons le faire maintenant.

• (2230)

**M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, Alliance canadienne) :** Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Calgary- Sud-Est. C'est pour moi un honneur de prendre la parole au nom des citoyens de Nanaimo—Cowichan qui sont durement touchés par le différend dans le secteur du bois d'oeuvre. Malheureusement, la réaction trop lente du gouvernement a causé et continue de causer des torts incroyables à beaucoup d'entreprises et à des localités entières de ma circonscription.

C'est un bien triste jour dans notre pays quand nous devons décrire en détail les erreurs flagrantes, le manque de courage et l'incapacité du ministre et du gouvernement à résoudre le différend qui nous oppose aux États-Unis dans le domaine du bois d'oeuvre.

Le gouvernement ne devrait pas être surpris par la tenue du débat actuel sur le bois d'oeuvre. Cela fait plus de deux ans que l'opposition officielle lui parle en termes très clairs de la nécessité de régler cette question pour le long terme.

Depuis mon élection en 1997, j'ai publié 11 communiqués de presse et posé de nombreuses questions à la Chambre sur le bois d'oeuvre et sur l'inaction du gouvernement dans ce dossier. À maintes reprises, j'ai écouté d'innombrables employés de l'industrie du bois d'oeuvre et je leur ai parlé, j'ai visité de nombreux sites d'abattage, j'ai rencontré des dirigeants syndicaux, des propriétaires et des gérants de scieries ainsi que des particuliers propriétaires de terres.

Par définition, c'est un groupe très varié d'intervenants. Ils s'entendaient rarement sur les problèmes et sur les solutions à y apporter, mais permettez-moi de signaler à tous les députés de la Chambre qu'ils s'entendaient tous pour dire que le gouvernement avait négligé de résoudre le problème du bois d'oeuvre. Ils convenaient tous qu'il fallait trouver des solutions et qu'on aurait dû les trouver il y a longtemps.

Le ministre du Commerce international rencontrait aujourd'hui Marc Racicot des États-Unis. Hier, il s'est engagé à dire sans ambages à M. Racicot que toutes les décisions prises par Washington sont punitives et nuisent à notre industrie. Il a dit qu'il ne mâcherait pas ses mots.

Je suis sûr que mes collègues aimeraient savoir quelle a été la réaction de M. Racicot à ces propos. A-t-il dit que le ministre avait tout à fait raison et qu'il allait mettre fin à ces pratiques commerciales déloyales dans les plus brefs délais? A-t-il admis que les Américains avaient perdu à chaque fois qu'ils avaient tenté de démontrer que le Canada pratiquaient le dumping en ce qui concerne le bois d'oeuvre? A-t-il dit qu'il représentait en grande partie la puissante industrie du bois d'oeuvre du sud-est américain?

Les Canadiens, et plus particulièrement les Britanno-Colombiens, voudraient bien entendre ce que le ministre a à dire à ce sujet. Si le ministre a respecté ses engagements d'hier, je serai le premier à l'en féliciter. Jusqu'à maintenant, toutefois, il n'a pas vraiment défendu les intérêts des Canadiens. Il savait depuis des années que l'accord du bois d'oeuvre allait expirer.

#### *Article 52 du Règlement*

Si le ministre veut jouer dans les ligues majeures avec les Américains, il a besoin d'être prêt à jouer dur. Et cela veut dire qu'il lui faudra faire passer les intérêts des Canadiens avant tout.

Le premier ministre a récemment songé à lier le secteur énergétique à celui du bois d'oeuvre. C'est ce que l'opposition officielle préconise depuis longtemps. Je me réjouis de constater que le premier ministre se décide enfin à nous emboîter le pas là-dessus.

Les députés se souviendront de la pénurie d'électricité, l'été dernier, en Californie, et des pannes d'électricité qu'on y a connues à répétition, ainsi que du pétrole et du gaz dont on a eu besoin à Chicago, l'an dernier, pour chauffer les maisons. Le temps est venu de jouer dur.

Il est inconcevable que le gouvernement ait pu laisser tant de Canadiens sans protection, et pourtant, c'est bien vrai. Le gouvernement a réagi rapidement pour résoudre de nombreux autres problèmes mais, dans ce cas-ci, il est lent à agir et il adopte depuis longtemps une position insoutenable. Son inertie est absolument inacceptable, surtout pour les Britanno-Colombiens.

De nombreux députés, y compris le ministre du Commerce international et le premier ministre, n'ont aucune idée de la dévastation que cause en Colombie-Britannique l'absence d'accord sur le bois d'oeuvre. Hier, l'IWA a fait savoir à mon bureau qu'au moins 16 000 travailleurs forestiers de partout en Colombie-Britannique ont été mis à pied temporairement ou pour longtemps.

Je me suis entretenu aujourd'hui avec le vice-président de la société Norse Skog, dont une fabrique de pâtes et papiers emploie quelque 1 200 personnes dans ma circonscription. Il m'a dit que sa société allait fermer temporairement quatre fabriques de pâtes et papiers dans l'île de Vancouver et la région côtière appelée «Sunshine Coast», mettant quelque 5 000 employés à pied.

Quatre usines ont fermé leurs portes dans ma seule circonscription, dont une pour toujours. Les quatre scieries qui restent ne fonctionnent plus que huit heures par jour. Voici qu'on entend dire qu'une fabrique de pâtes et papiers mettra à pied 1 200 autres travailleurs, ce qui portera à 4 000 le nombre de mes électeurs à être directement touchés par les mises à pied et les problèmes liés à l'accord du bois d'oeuvre.

• (2235)

Cela a un effet des plus dévastateurs dans ma circonscription de Nanaimo—Cowichan, partout en Colombie-Britannique et dans beaucoup d'autres régions au Canada. Les répercussions de l'inaction du gouvernement dans ce dossier sont énormes. De même qu'un pavé lancé dans une mare fait des vagues, l'inaction du gouvernement est lourde de conséquences économiques et sociales.

La première incidence est subie par les travailleurs. Selon des chiffres récents, environ 20 000 Britanno-Colombiens sont au moins temporairement au chômage. Beaucoup d'entre eux n'ont aucun espoir de retourner travailler, à moins de progrès marquants en vue d'assurer le libre-échange du bois d'oeuvre. Une vingtaine de milliers de travailleurs et travailleuses n'ont plus de gagne-pain. Ils sont dans l'impossibilité d'effectuer leurs versements hypothécaires ou de s'acheter de la nourriture. Je me demande si le ministre a l'intention de leur envoyer un message leur expliquant son inaction dans ce dossier.

*Article 52 du Règlement*

Les scieries et les entreprises sont manifestement durement touchées par les fermetures. Les entreprises visées vont des scieries exploitées par leur propriétaire aux grandes sociétés multinationales. Chacune possède ses propres ressources, importantes dans certains cas, moins importantes dans d'autres. D'une façon ou d'une autre, les bénéficiaires seront moindres et elles paieront moins d'impôts municipaux, provinciaux et fédéraux. Norske Skog, par exemple, représente environ 76 p. 100 de l'assiette fiscale d'une municipalité dans ma circonscription.

L'autre série de vagues économiques touche les collectivités. La fin des chèques de paye marque la fin des achats. J'ai entendu parler d'un ralentissement économique considérable dans ma circonscription, allant du secteur de la vente automobile à celui de la vente d'appareils ménagers, ainsi que de la chute des ventes dans à peu près tous les autres secteurs.

Les répercussions économiques attribuables au droit imposé sur le bois d'oeuvre sont très difficiles à imaginer. Lorsqu'une ville vit exclusivement ou presque d'une seule industrie, tout ce qui risque de nuire à cette industrie a une incidence sur le bien-être économique de la ville. Il suffit de mentionner des petites villes comme Youbou ou Gold River pour s'en rendre compte. L'avenir de ces deux villes est loin d'être rose.

La répercussion la plus troublante de ces sanctions économiques se fait peut-être sentir dans les familles. Les pressions exercées par les contraintes financières sont souvent trop difficiles à accepter, d'où le résultat inévitable d'une forme de rupture des liens familiaux. C'est tout simplement inacceptable.

Il y a un autre aspect dont on n'a pas parlé à la Chambre, du moins depuis longtemps. Les compagnies américaines achètent nos billes, lesquelles sont expédiées dans des scieries aux États-Unies pour y être débitées. C'est de l'exportation d'emplois pure et simple.

Cela a un effet direct sur ma circonscription. J'ai parlé à des travailleurs forestiers qui regardent des camions chargés de billes passer les uns après les autres devant la scierie où ils travaillaient et qui est maintenant fermée, puis passer la frontière américaine.

Ce n'est pas correct. Ce n'est pas correct d'exporter des billes au détriment de notre industrie du bois. Ce n'est pas correct d'exporter des emplois aux États-Unis.

Le 27 août, en plein milieu de ce différend qui nous oppose aux États-Unis, j'ai recommandé que l'on impose des droits de 19,3 p. 100 sur les billes à l'exportation. Si les Américains veulent acheter notre bois, qu'ils paient une prime. C'est une question que nous devons examiner, mais cela fait partie de l'immense problème que nous avons à présent.

Hier, pendant la période des questions, j'ai invité le ministre du Commerce international et son secrétaire parlementaire à m'accompagner dans ma circonscription pour voir de leurs propres yeux les effets du problème du bois d'oeuvre. J'étais très sérieux, et je le suis encore. Hier après-midi, je les ai officiellement invités à m'accompagner à Nanaimo—Cowichan. J'espère qu'ils me donneront une réponse positive et que je pourrai leur faire voir les effets dévastateurs du problème du bois d'oeuvre sur ma circonscription.

Mon temps de parole touche à sa fin, il est tard, et le Président a, comme moi, envie de rentrer chez lui. Je terminerai rapidement.

J'engage vivement le gouvernement à faire du bois d'oeuvre une de ses priorités. Le premier ministre doit faire part de façon claire et concise de la volonté du peuple canadien au Président des États-Unis. Il doit le faire sans tarder et avec fermeté.

● (2240)

**M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne):**

Monsieur le Président, le département américain du Commerce a été cruellement induit en erreur par un petit groupe de propriétaires fonciers américains influents qui refusent de jouer le jeu de la concurrence du marché libre. Pour Gary Crooks, le président de l'ILMA, cela revient à se battre contre des moulins à vent. Cette décision a été délibérément prise pour protéger des intérêts spéciaux. Il s'agit d'une manoeuvre politique pure et simple qui défie les accords de libre-échange conçus à l'origine pour avantager le consommateur.

N'oublions pas que ce sont les constructeurs et les acheteurs de maisons aux États-Unis qui feront les frais de la hausse fulgurante des prix de l'immobilier, tandis que nos travailleurs qualifiés et dévoués se verront acculés à une inactivité forcée.

Dans ma circonscription, toutes les entreprises qui utilisent du bois dans leurs produits, qu'elles fabriquent directement ou pas du bois d'échantillon ou du bois dimensionné, sont injustement visées. Il se trouve à Golden un grand fabricant industriel qui compte 400 employés. Son produit n'est pas assujéti à des droits compensateurs ou des droits antidumping, mais il vend des grumes à des entreprises qui doivent payer des droits tarifaires américains.

Les bois de nos forêts ne sont pas d'une espèce et d'une qualité uniques. Les 400 employés de Golden travaillent le sapin, le baume et l'épinette et utilisent des qualités particulières de ce bois. Les scieries correspondantes utilisent d'autres variétés et qualités. Chaque compagnie doit avoir un débouché pour les variétés et les qualités dont elle n'a pas l'usage. Si les scieries cessent leur activité, où prendra-t-on le bois d'industrie?

Les entreprises de ma circonscription, de Revelstoke à Wynndel, et de Erickson à Galloway, sont toutes confrontées à la nécessité de faire des choix irrationnels. Si elles licencient leurs travailleurs qualifiés, ceux-ci chercheront-ils un emploi dans une autre industrie que celle du bois d'oeuvre? Si elles cessent leurs activités, est-ce que ce sera pour des semaines, des mois ou des années? Que se passera-t-il si les droits de douane ne sont pas rétroactifs? Que se passera-t-il s'ils le sont? Que feront leurs clients américains? Attendront-ils ou se tourneront-ils vers les entreprises de bois d'oeuvre des anciens pays satellites de l'Union soviétique?

Ces droits punitifs ne sont pas seulement une question économique. C'est une tragédie écologique qui n'attend que l'endroit propice pour éclater.

La Colombie-Britannique a un dossier enviable sur le plan écologique. Depuis dix ans, elle montre la voie. Nos pratiques forestières commerciales sont des modèles de développement durable. Nos forêts commerciales sont en pleine croissance. Et ce n'est pas un jeu de mots. Nos forêts croissent parce que nous plantons deux fois plus d'arbres que nous n'en abattons.

Qu'en est-il des forêts de l'ancien bloc de l'Est? D'abord, ce sont des forêts boréales. Le bois qu'on y trouve se situe dans un milieu fragile. Ensuite, leurs pratiques de coupe à blanc font autant de dommages à l'environnement que les mines à ciel ouvert et elles sont très mal vues dans le secteur du bois d'oeuvre. Forcer les constructeurs d'habitations américains à recourir à de grandes quantités de bois d'oeuvre de l'ancien bloc de l'Est, c'est comme faire exploser une bombe environnementale qui aura des répercussions dans le monde entier.



Jetons un coup d'oeil à l'incidence environnementale dans le cas du Canada. Dans ma circonscription, les entreprises ont les unes après les autres accepté de relever le défi et ont saisi l'occasion pour pratiquer la coupe des cimes, la récupération du bois perdu et la retransformation du bois de qualité inférieure. Les citoyens de ma circonscription sont fiers d'avoir établi un secteur de retransformation, d'assemblage à joints emboîtants et d'entreprises de finition qui, en plus de fournir du travail à plus de gens pour la même quantité de bois coupé, permettent d'améliorer la fibre de bois de moindre valeur.

La Colombie-Britannique se consacre à la culture de nouvelles forêts à un rythme deux fois supérieur à celui de la coupe. Toutes les parties des arbres sont utilisées. Grâce à la cogénération, nous nettoyons après la coupe tout en réduisant de façon substantielle la consommation de combustibles non renouvelables. Toutefois, les sanctions punitives imposées aux Canadiens par des groupes d'intérêt privés américains aux vues étroites ont mis un frein à cette utilisation responsable du bois de qualité inférieure et des déchets ligneux.

Les droits punitifs d'abord imposés aux facteurs de production de ces activités de retransformation affectent maintenant les produits finis. Compte tenu du coût élevé de la main-d'oeuvre et de la faiblesse des marges bénéficiaires, l'imposition de droits de 30 p. 100 sur le coût de revient amènerait le produit fini à un prix exorbitant par rapport au marché.

Je suis conscient de la valeur ajoutée par l'application d'une couche d'apprêt et de peinture sur le bois d'oeuvre. Toutefois, mes collègues ne devineront jamais le meilleur. Une fois que les entreprises ont investi dans les immeubles, l'équipement, les chaînes de production et la formation des employés, elles sont forcées de réduire leur production à cause des droits compensateurs.

Que peut-on penser du fait d'utiliser du bois de bonne qualité pour faire des copeaux pour la pâte de bois? Si les entreprises ne peuvent vendre le bois d'oeuvre ou le bois de catégorie trois, comment peuvent-elles l'utiliser? Il faut se rappeler que les entreprises ne peuvent améliorer le produit. Alors, quelles sont les possibilités qui s'offrent à elles? L'entreposage permanent constitue-t-il une option?

Le principal employeur de ma circonscription est la société Tembec. La production de cette entreprise, combinée à celle d'autres sociétés forestières, représente 25 p. 100 de la richesse créée dans la circonscription de Kootenay—Columbia. Voilà comment elle est touchée.

• (2245)

La Tembec est une des six sociétés canadiennes dans le collimateur des États-Unis. Elle doit envoyer non pas des milliers, mais des dizaines de milliers de factures aux États-Unis. Elle est forcée de révéler tous les détails de ses activités pour prouver le coût moyen de chaque planche qu'elle vend. Les États-Unis rejettent ensuite toute facture où le prix de vente est supérieur au coût de production. Les factures correspondant au bois de qualité inférieure dont le coût se situe sous le coût de production moyen sont conservées et les droits antidumping sont prélevés sur celles-ci.

Voici une autre façon d'expliquer cette situation. Si le coût moyen de chaque automobile produite par la General Motors était de 20 000 \$, on ne tiendrait pas compte des factures de la Cadillac à 70 000 \$ ou de la Buick à 30 000 \$. En vertu de ce principe de sélection, ce sont les petites autos compactes qui feraient l'objet de droits antidumping. La Sprint à 14 000 \$ ne pourrait être produite ou vendue. Même cet exemple est lacunaire. GM a le choix de produire ou non un véhicule à faible coût.

#### *Article 52 du Règlement*

Voici un autre exemple. Dans le cas d'une vache, le bifteck d'aloyau vaut 10 \$ la livre et les os à soupe, 1 \$. Si le coût moyen est de 3 \$, oubliez les pointes de poitrine, les os à soupe et le steak de qualité inférieure. En vertu de ce pseudo-système américain, nous devrions envoyer ces produits au dépotoir.

Le bois de catégorie inférieure vient sous une forme que l'on appelle un arbre, et la société doit en faire quelque chose. Qu'en est-il des pratiques forestières responsables? Les bûcherons travaillent selon des prescriptions que le gouvernement impose aux exploitants forestiers professionnels. Comment vont-ils utiliser un bois de moindre catégorie qui fait partie de la forêt naturelle? Les copeaux servant à fabriquer de la pâte sont issus de la production de bois où les fibres ne peuvent être récupérées. C'est bien. Toutefois, la conversion du bois en copeaux constitue une utilisation irresponsable de la fibre, mais les sociétés ont-elles d'autres choix que de convertir le bois de catégorie inférieure en copeaux?

Dans le cas de la Société Tembec, la situation est encore plus curieuse. Les États-Unis ne permettent pas à la Tembec de vendre sur le marché américain des produits au prix de vente canadien. Toutefois, étant donné que les États-Unis ont imposé leurs droits compensateurs et leurs tarifs antidumping, le marché canadien a décoté les ventes de bois pour tenir compte de la pénalité de 30 p. 100. Dans une situation où le marché est faible, comme c'est le cas aujourd'hui, la Tembec ne pourrait que rêver à une marge bénéficiaire de 30 p. 100.

Les États-Unis établissent un coût en ajoutant 18 p. 100 au coût moyen réel de la Tembec. La soi-disant pénalité pour dumping est prélevée sur le montant correspondant à la différence entre le prix de vente aux États-Unis et le coût fabriqué obtenu par déduction. Aussi compliqué que cette situation puisse avoir été rendue par les États-Unis, la solution est simple.

Les résidents de Kootenay—Columbia sont des otages économiques. Ce sont des personnes hautement qualifiées, laborieuses, dévouées et pleines d'ardeur au travail. En raison des intérêts économiques étroits des États-Unis, les sociétés possédant une solide éthique commerciale et des pratiques environnementales responsables sont traitées de façon irrespectueuse.

Les constructeurs et les acheteurs américains de maisons payent davantage pour un produit de qualité inférieure venant du bloc de l'Est. Le monde entier frémit à la seule pensée des pratiques environnementales en vigueur dans le bloc de l'Est. Si seulement les libéraux avaient pris cette question au sérieux il y a deux ans, ils auraient pu transmettre ce message aux consommateurs américains et obtenir leur appui.

Précisément au cours des deux dernières années, nous avons demandé au premier ministre et au ministre du Commerce international de communiquer avec le consommateur américain. Seuls les consommateurs américains, qui comprennent le point de vue des États-Unis, pourraient empêcher ce groupe très uni de petits propriétaires fonciers opposés au commerce d'infliger de pareils dommages à ma circonscription, à notre pays et aux consommateurs américains eux-mêmes.

Il y a toutefois une faible lueur au bout du tunnel. Le président George W. Bush a désigné l'ancien gouverneur du Montana, Marc Racicot, comme envoyé spécial dans ce dossier du bois d'oeuvre. M. Racicot a l'attention du président et est même un ami personnel de M. Bush. Sa nomination indique donc que le président veut résoudre ce différend.

*Article 52 du Règlement*

J'ai eu des rapports professionnels avec le gouverneur Racicot au sujet d'un intérêt commun, le lac Kooconasa, qui se déverse dans Kootenay—Columbia à l'arrière du barrage Libby au Montana. Les gens de son bureau étaient très communicatifs, coopératifs et géraient les choses avec intelligence. Lors de mes réunions avec le gouverneur, j'ai pu constater qu'il était sans doute à l'origine de cette gestion intelligente. Je crois qu'il comprend les enjeux car il prend le temps d'écouter.

Nous devons trouver une solution à cet irritant permanent entre le Canada et les États-Unis. On peut seulement espérer que le gouvernement canadien y accordera finalement la priorité. Mes électeurs ne méritent pas moins que l'attention pleine et entière du premier ministre afin qu'il règle dès maintenant la question.

● (2250)

[Français]

**M. Stéphan Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay, BQ):** Monsieur le Président, je voudrais dédier ce discours à tous les travailleurs de l'industrie forestière, qu'ils soient de la Scierie Martel ou de la Scierie Tremblay, de la Scierie Lac-Saint-Jean ou de la Scierie Lachance, et j'en passe. Bref, mes pensées accompagnent ceux qui seront affectés par le litige actuel, puisque litige il y a.

On se rappellera qu'à la fin de l'entente, au début d'avril dernier, l'industrie américaine avait déposé des plaintes contre l'industrie canadienne, l'accusant de bénéficier de subventions et de faire du dumping—je dis bien «du dumping»—sur le marché américain. Une première décision préliminaire a été rendue par le département du Commerce au début du mois d'août dernier. Elle concluait que l'industrie bénéficiait de subventions et, en conséquence, imposait des droits temporaires de 19,31 p. 100.

Par ailleurs, la décision du 31 octobre dernier et la décision préliminaire du département du Commerce sur le droit antidumping imposaient un droit de 12,58 p. 100.

Puisque j'ai dédié ce discours aux travailleurs de mon comté, il serait peut-être pertinent que je les sensibilise et que je sensibilise la population—puisqu'il est actuellement presque 23 heures—à ce qu'est un droit compensatoire et un droit antidumping.

Je rappelle qu'un droit compensatoire est un droit spécial qu'impose un pays pour protéger son industrie nationale des dommages que peuvent causer les importations ayant bénéficié de subventions. Là, c'est le gouvernement américain qui dit carrément que le gouvernement canadien subventionne son industrie du bois d'oeuvre.

Il faut se rappeler qu'à la base, dans les règles économiques, si on veut faire du commerce mondial, eh bien, les règles font en sorte que chaque entreprise engagée dans le commerce international ne doit pas être financée. Si une des entreprises qui fait du commerce mondial est financée par son gouvernement, l'autre entreprise, dans un autre pays, ne l'étant pas, elle pourra dire: «C'est injuste de faire du commerce avec cette entreprise de ce pays, car elle est subventionnée.»

C'est donc là que se produit un déséquilibre par rapport au commerce international. C'est à cet égard que les Américains—je le rappelle aux travailleurs qui sont victimes de ce conflit—ont dit aux producteurs québécois: «Vos droits de coupes, le coût d'exploitation et beaucoup d'autres facteurs font en sorte qu'il est extrêmement avantageux pour l'industrie canadienne de faire du commerce du bois d'oeuvre, comparativement à l'industrie du bois d'oeuvre américaine.»

Ça, monsieur le Président, c'est le droit d'oeuvre. En fait, je m'adresse à notre Président, mais à cette heure-ci, j'ai beaucoup plus l'impression de parler aux citoyens qui sont affectés par ce conflit, notamment les travailleurs de l'industrie forestière.

Cela s'est passé il y a quelques mois. On se rappellera qu'il y a quelques semaines maintenant, on nous a taxés d'un autre tarif, celui d'un droit antidumping, qui est quand même assez élevé, de 12,5 p. 100.

Qu'est-ce que le droit antidumping? Le dumping est la vente de biens dans un marché étranger à un prix inférieur à celui pratiqué en cours de vente de produits similaires dans le marché intérieur ou à un prix inférieur au coût de production en question.

L'accusation du gouvernement américain, c'est que pour pénétrer le marché américain, l'industrie canadienne du bois tente d'abaisser ses prix au maximum pour être davantage compétitive. Ce faisant, pour arriver à ce droit de taxation antidumping, le gouvernement américain a fait l'étude auprès de certaines compagnies canadiennes, dont Abitibi Consol et Tembec. Par rapport à certaines grilles d'évaluation, il a jugé qu'il devait imposer un droit de 13,6 p. 100 à 10,7 p. 100 respectivement et qu'en faisant une moyenne, il en arrivait à 13 p. 100.

● (2255)

Tout cela pour dire que lorsqu'une compagnie, par exemple, de l'Ascension, dans mon comté, transporte un 2 x 4 et le vend aux États-Unis, si fictivement celui-ci coûtait 10 \$, elle doit laisser 3 \$ à la frontière américaine.

On comprendra qu'après des milliers sinon des millions de dollars, cela fait une énorme somme d'argent extrêmement difficile à absorber pour les compagnies canadiennes. Je dis extrêmement difficile parce qu'en fin de semaine, j'ai appelé les compagnies forestières et les scieries de mon comté pour savoir quel était l'impact. La réponse, en grande partie, était que l'impact sera majeur et catastrophique. La marge de rendement est devenue négligeable à un point tel qu'on doit mettre des employés à pied et cela a des conséquences directes.

Quand on met à pied un employé qui gagne un salaire quand même très respectable, c'est toute l'économie de mon comté et, bien entendu, de bien des régions à travers le Canada qui est affectée. À mon avis, c'est la raison pour laquelle nous devons absolument réagir à cette situation.

Face à cette prise de position américaine, le Bloc québécois estime qu'il est temps qu'il y ait une rencontre entre tous les intervenants pour faire le point sur la stratégie canadienne dans ce dossier. Il est temps que nous réunissions tous les producteurs de bois, qu'il y ait davantage de dialogue et qu'une stratégie soit élaborée pour être vraiment en mesure non pas de négocier, mais de dialoguer avec les Américains pour leur faire comprendre notre position. Les Américains, on en conviendra, sont quand même les plus grands partisans du libre-échange, mais quand cela fait leur affaire. Dans la situation actuelle, on dirait bien que cela ne fait pas leur affaire. Ils décident du jour au lendemain de briser et de fracasser toutes les règles de libre-échange. Je pense que, dans cette perspective, c'est inacceptable.

*Article 52 du Règlement*

D'ailleurs, si on se réfère au Congrès américain, leur position est quand même assez divisée. On voit, d'un côté, l'industrie américaine accuser le Canada de subventionner son industrie et de réclamer une entente plus ferme, mais de l'autre, on voit des groupes de consommateurs et d'autres utilisateurs américains de produits du bois d'oeuvre, par exemple Home Depot, qu'on connaît bien chez nous, affirmer que l'industrie canadienne n'est pas subventionnée et qu'un retour au libre-échange s'impose.

Je crois qu'il est nécessaire que le gouvernement américain réalise qu'effectivement, l'industrie canadienne du bois d'oeuvre n'est pas subventionnée. Face à cela, nous souhaitons que le ministre du Commerce international intervienne et débattre de ces questions avec son vis-à-vis américain.

Bien entendu, il y a des choses qui sont peut-être plus difficilement contrôlables étant donné que nous n'avons pas exactement et tout à fait le contrôle sur les politiques américaines. Par contre, il y a des politiques sur lesquelles le gouvernement canadien a tout à fait le contrôle. Je pense ici aux mesures qui pourraient être employées quant à l'assurance-emploi.

Étant donné que nous faisons face à une crise, beaucoup de travailleurs seront affectés par rapport à cela. Il me semble que la ministre du Développement des ressources humaines, qui a actuellement un vaste surplus dans la caisse d'assurance-emploi, doit réagir promptement et assouplir les règles de l'assurance-emploi pour que les travailleurs affectés par ce geste irréflecté de la part des Américains puissent être compensés par des mesures de sécurité sociale telle l'assurance-emploi.

• (2300)

Il faut justement que la ministre rende l'assurance-emploi davantage accessible aux travailleurs forestiers qui seront largement touchés. Nous lui demandons donc d'élargir les mesures d'admissibilité à l'assurance-emploi et de prolonger la période de prestations à l'assurance-emploi. Il est temps que des mesures soient prises.

Malheureusement, c'est tout le temps dont je dispose. Je vais m'en remettre à mon collègue de Verchères—Les-Patriotes pour continuer ce discours. Bref, j'espère grandement que le gouvernement canadien sera en mesure de débattre de cette question fermement mais sûrement avec le gouvernement américain.

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, j'aurais le goût de dire, comme je le fais habituellement, qu'il me fait grand plaisir de prendre part à ce débat. Mais le plaisir est atténué par la gravité de la situation à laquelle nous sommes confrontés actuellement.

J'aimerais dire, à l'intention de nos téléspectateurs, celles et ceux qui, probablement, parce qu'ils ne trouvent pas le sommeil, ont décidé d'utiliser leur télécommande et sont tombés de façon tout à fait impromptue sur les débats de la Chambre, à celles et ceux qui, trouvant que la variété des programmes à cette heure tardive laisse à désirer, ont syntonisé le canal parlementaire, à celles et ceux qui, au contraire, sont tout à fait férus, amateurs des débats arides de la Chambre des communes et qui ont décidé de suivre ces débats à une heure aussi tardive, j'aimerais leur dire que si, en effet, ils ont l'occasion de voir et d'entendre leurs députés siéger à une heure aussi tardive, c'est que la situation l'exige.

Nous prenons actuellement part à ce que le Règlement appelle un débat d'urgence, qui a été demandé et accordé, compte tenu de la gravité de la situation dans le dossier du bois d'oeuvre avec les États-Unis.

La guérilla, si je puis dire, que les Américains font à l'industrie canadienne du bois d'oeuvre n'est pas nouvelle. C'est une guérilla, à toutes fins utiles, qui a pris naissance au début des années 1980, plus précisément autour de 1982. C'était avant la conclusion de l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis et ultérieurement de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Or, les États-Unis, depuis, n'ont jamais cessé de harceler les producteurs canadiens de bois d'oeuvre en prétendant, la plupart du temps à tort, que les entreprises canadiennes étaient subventionnées et que, conséquemment, il leur fallait imposer des droits compensatoires, des droits antidumping. Nous vivons, actuellement, le dernier épisode de cette saga, de cette guérilla qui dure depuis nombre d'années.

On se surprend que les États-Unis aient décidé de sévir une fois de plus—j'y reviendrai dans quelques instants—contre le Canada, contre l'industrie canadienne du bois d'oeuvre, compte tenu des circonstances particulières dans lesquelles nous nous retrouvons actuellement.

Suite aux événements tragiques du 11 septembre dernier, on se serait attendu, de la part des États-Unis, à une attitude beaucoup plus conciliante à l'égard des nations, des pays qui, à travers le monde, ont spontanément répondu à leur appel pour prendre fait et cause dans la lutte contre le terrorisme.

On se serait attendu à ce que les États-Unis veillent à ce que leurs alliés ne souffrent pas de contrecoups économiques dans cette situation, ce contexte où nous avons besoin de compter sur une économie forte et solide. On se serait attendu, compte tenu des indicateurs économiques qui signalent, tant aux États-Unis qu'au Canada, et particulièrement aux États-Unis, un ralentissement très important de l'économie qui va nécessiter—le gouvernement américain a annoncé des investissements de l'ordre de 100 milliards de dollars—des travaux de grande envergure.

On se serait attendu, dans un tel contexte, qu'on ne veuille pas se priver de la ressource que peut offrir le Canada en terme de bois d'oeuvre sachant qu'on va entreprendre, au sud du Canada, ces grands travaux visant à contrer les effets du ralentissement économique.

Et pourtant, les États-Unis ont décidé de sévir une fois de plus contre l'industrie canadienne du bois d'oeuvre. L'entente que le Canada a conclue, de guerre lasse, avec les États-Unis, en 1996, n'était pas très favorable, très avantageuse pour l'industrie canadienne du bois d'oeuvre et particulièrement pour celle du Québec.

Mais aux termes de cette entente, on se serait attendu à ce que nous puissions revenir à un libre-échange total et complet dans le domaine du bois d'oeuvre. Pourtant, les États-Unis ont décidé d'imposer des droits compensatoires de 19,3 p. 100 au mois d'août dernier.

• (2305)

Et voilà qu'on nous impose de nouveaux droits de 12,58 p. 100, des droits antidumping cette fois-ci, qui s'ajoutent aux droits qui avaient été imposés par les États-Unis au mois d'août dernier.

Ce sont des décisions totalement inacceptables parce que l'industrie canadienne s'est progressivement adaptée, si je puis dire, pour répondre aux griefs des producteurs américains depuis nombre d'années. S'il était vrai, il y a un certain nombre d'années, que l'industrie canadienne pouvait être accusée de recevoir des subventions ou d'être indirectement subventionnée par l'État, je crois qu'on peut se permettre de dire aujourd'hui que l'industrie canadienne et l'industrie québécoise du bois d'oeuvre ne sont pas subventionnées.

*Article 52 du Règlement*

Donc, la décision américaine est tout à fait non fondée. Elle l'est d'autant moins qu'un accord de libre-échange lie les deux pays. Conséquemment, il faut s'attendre, il faut demander et il faut exiger de la part du gouvernement canadien qu'il intervienne de façon énergique dans ce dossier. Cela doit se faire au plus haut niveau. Il faut que le premier ministre intervienne directement auprès du président des États-Unis.

Il faut aussi—mon collègue de Lac-Saint-Jean—Saguenay y faisait référence tout à l'heure—que nous puissions mettre tous les producteurs et tous les intervenants de l'industrie dans le coup. Déjà, depuis un certain nombre de mois, depuis que la crise a été relancée au mois d'avril dernier, depuis ce temps-là, les producteurs sont tenus dans l'ignorance. On ne les informe pas de ce qui se passe. Ils demandent à être consultés. Ils demandent à pouvoir apporter leur contribution, à pouvoir apporter leurs commentaires et leurs suggestions pour faire en sorte que nous puissions régler cette crise.

Il ne faut pas sous-estimer l'impact des décisions prises par les États-Unis sur l'industrie canadienne et l'industrie québécoise du bois d'oeuvre. Ce sont des milliers, des dizaines de milliers d'emplois qui sont en cause. C'est la rentabilité de nos industries qui est en cause. Le gouvernement des États-Unis frappe très fort, de façon injustifiée, l'un de ses plus loyaux alliés dans la lutte au terrorisme. C'est ce qui rend cette décision d'autant plus inacceptable.

On parle, au Québec, de 40 000 emplois. Ce sont 40 000 emplois directement et indirectement reliés à l'industrie du bois d'oeuvre. Au Canada, on parle de 130 000 emplois. C'est plus de quatre milliards de dollars par année qu'injecte, dans l'économie québécoise, l'industrie du bois d'oeuvre.

Alors, il ne faut pas prendre à la légère ce qui se passe actuellement. Il faut, comme je le disais tout à l'heure, exiger de la part du gouvernement canadien qu'il agisse avec énergie dans ce dossier. Dans l'intervalle, d'ici à ce que nous puissions, une fois pour toutes, régler ce problème avec les États-Unis, il faut également demander au gouvernement du Canada de se montrer compréhensif, de faire preuve d'un peu de compassion à l'égard des travailleurs et des travailleuses, qui ont déjà été touchés par la décision américaine ou bien qui le seront au cours des prochains jours, des prochaines semaines.

En période de ralentissement économique ou, devrais-je dire, en période de croissance économique telle que nous l'avons connue au cours des dernières années, le gouvernement canadien a pu impunément modifier le régime d'assurance-emploi, accumuler des surplus faramineux dans ses coffres sans que cela ait un impact déterminant, quoique celui-ci ait été considérable.

Rappelons-nous que quatre chômeurs sur dix qui avaient payé des cotisations à l'assurance-emploi ont eu droit aux prestations. Mais dans une période de croissance économique où il y a création d'emplois, les effets pervers étaient, d'une certaine façon, un peu atténués. Mais en période de ralentissement économique, il est important que le gouvernement prenne acte du fait que sa réforme de l'assurance-emploi a eu et aura encore davantage d'effets pervers qui pénaliseront les chômeurs et les chômeuses.

• (2310)

On demande donc au gouvernement d'apporter un certain nombre de modifications au régime d'assurance-emploi, tel que le réclament notamment le Comité permanent du développement des ressources humaines dans son rapport unanime.

Sur ce, je termine en exhortant le gouvernement canadien—et si, comme je l'espère, les autorités américaines suivent le débat et ce qui se passe ici—je les exhorte à se montrer plus compréhensives et plus

réceptives au message des autorités canadiennes. Sur ce, on n'a qu'à espérer le mieux pour la suite des choses.

[Traduction]

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne):**

Merci, monsieur le Président, et merci à tous ceux qui contribuent au fonctionnement de la Chambre à cette heure tardive.

Dans ce débat d'urgence, on a déjà beaucoup parlé de la violence exercée contre l'industrie canadienne du bois par les forces protectionnistes aux États-Unis. Les députés dont les électeurs sont directement et durement touchés par les droits compensateurs que les États-Unis ont imposés jusqu'à présent à cette industrie en ont déjà beaucoup parlé.

Nous avons entendu parler des 15 000 emplois déjà perdus dans cette industrie et des 15 000 autres qui sont en danger. Nous avons entendu parler du désastre économique que cela représente pour de nombreuses petites localités, notamment en Colombie-Britannique. Nous avons beaucoup entendu parler de part et d'autre de ce que le gouvernement a fait ou n'a pas fait pour protéger cette industrie d'exportation canadienne essentielle.

Je voudrais donc consacrer mes observations à exprimer l'extrême déception que je ressens à l'égard du Congrès et du gouvernement américain, qui ont approuvé l'application de ces droits compensateurs. Les députés auraient bien du mal à trouver quelqu'un ici qui soit mieux disposé que moi envers les intérêts des États-Unis d'Amérique. Je suis un admirateur pur et simple de la tradition américaine de liberté ordonnée, de l'exemple américain de démocratie offert au reste du monde, du système américain de marchés libres et du système américain de libre entreprise que les États-Unis offrent comme un modèle économique au reste du monde.

Dans un pays qui ne voit pas toujours de tels sentiments d'un bon oeil, dans un pays, le Canada, dont la culture politique est parfois façonnée par un anti-américanisme pas si naissant, il n'est pas toujours facile d'adopter une telle position, mais cela n'a jamais été aussi difficile que maintenant.

Je tiens à dire à mes collègues au Congrès américain, dont beaucoup sont mes amis, notamment les membres du caucus républicain à la Chambre des représentants, qu'en approuvant l'application de ces droits compensateurs, ils ont à mon avis trahi ce que les États-Unis ont de mieux et ont miné certaines des vertus et des valeurs qui font des États-Unis le chef de file du monde libre.

Ils ont violé le principe du libre-échange en l'absence duquel le système de la libre entreprise dans son ensemble ne tient plus. Ils se sont permis de le faire, et j'englobe pour ce reproche l'administration républicaine qui ne s'est pas montrée avisée, cette administration qui prêche l'évangile de l'économie des marchés libres, de la libre entreprise et du libre-échange. Cette administration a, dans ce cas-ci, laissé jouer les forces rétrogrades et destructrices financièrement parlant du protectionnisme, pour agresser un allié, non pas seulement un allié, mais l'allié, l'ami, le voisin et le partenaire le plus proche des États-Unis depuis plus d'un siècle.

*Article 52 du Règlement*

Non seulement ont-ils agressé les intérêts économiques du Canada et violé le principe du libre-échange et de la libre-entreprise, mais ils ont même porté atteinte aux consommateurs américains. Évidemment, cela tient à la logique retorse du protectionnisme. Il s'agit de l'initiative d'un petit groupe discret de personnes éminemment désireuses que des droits compensateurs de ce type soient imposés sur ce produit et d'autres, de propriétaires d'entreprises qui doivent soutenir la concurrence des produits manufacturés par des gens qui exportent vers les États-Unis, par exemple de pays exportateurs comme le Canada. Pourtant, ce sont les consommateurs américains qui font les frais des mesures protectionnistes imposées au nom et pour le compte des intérêts d'un petit nombre d'entreprises.

● (2315)

Comme l'American Consumers for Housing Coalition l'a indiqué, les nouvelles maisons coûtent déjà 1 000 dollars de plus depuis que les accords canado-américains sur le bois d'oeuvre ont été mis en place il y a six ans, et cette augmentation n'aurait pas eu lieu sans ces accords et dans un environnement de libre-échange.

Ce n'est pas seulement une affront aux entreprises canadiennes et aux exportateurs de bois d'oeuvre canadiens. Ce n'est pas seulement un affront aux quelque 30 000 Canadiens qui travaillent dur afin de produire les biens précieux dont les États-Unis ont besoin. C'est aussi un affront aux centaines de milliers de consommateurs américains qui sont obligés de payer une taxe par le truchement des accords sur le bois d'oeuvre, expirés par ailleurs, et qui doivent aussi subir l'inflation des prix occasionnée par l'imposition de droits compensateurs cumulatifs de 32 p. 100 depuis le mois d'août.

Je tiens à dire à quel point il est décevant pour les Canadiens partisans de la libre-entreprise, du libre-échange et du marché libre de voir les politiciens et les décideurs américains adopter une telle position.

Lors de la réunion des chefs d'État et des chefs de gouvernement de l'Organisation des États américains qui a eu lieu à Québec, en août dernier, le président Bush s'est fait le partisan farouche du commerce continental. Il s'est montré éloquent, là comme ailleurs, au sujet de l'expansion du cercle des échanges et du cercle de la prospérité par la libéralisation du commerce. Il a clairement articulé la politique économique et la politique étrangère de son administration autour des principes fondateurs que sont l'ouverture des marchés, le renversement des tarifs douaniers et des systèmes commerciaux réglementés en remplacement des principes à courte vue que sont les tarifs douaniers et le protectionnisme.

Pourtant, en prononçant ce discours et énonçant les commentaires qu'il a faits par la suite afin de donner un appui rhétorique au principe du libre-échange, il savait parfaitement que des membres de son administration et des membres influents du Congrès préparaient l'imposition de droits compensateurs à l'encontre du Canada. Il les a laissés faire.

Je sais que le gouvernement des États-Unis et le président Bush ont le soutien inconditionnel de notre pays et de notre Parlement dans la guerre que le monde libre et civilisé livre sous leur gouverne contre le terrorisme.

Nous avons vu le gouvernement américain se rendre compte que, en cette période en particulier, il importe que les États-Unis articulent leurs buts en matière de politique commerciale et de politique étrangère en fonction de leur objectif déterminant de gagner la guerre contre le terrorisme. Nous avons constaté cela dans sa politique à l'égard du Pakistan, par exemple. Il y a quelques mois à peine, ce pays était considéré comme un État ou un régime paria par le département d'État à Washington. On lui avait retiré l'aide étrangère et imposé des sanctions commerciales.

Preuve de cette nouvelle réalité, le Pakistan est maintenant devenu un allié important des États-Unis. Je ne veux pas me montrer cynique à ce sujet; je connais les réalités de la réalpolitik. Je comprends que les États-Unis ont dû, en contrepartie, abolir pratiquement toutes les sanctions économiques imposées au régime pakistanais et légitimer le gouvernement du président Musharraf. Ils ont accru l'aide étrangère à ce pays et réduit sa dette courante. C'est là un exemple de la façon dont la politique étrangère et la politique économique américaines s'adaptent à la nouvelle réalité.

Voilà pourquoi il est particulièrement troublant de voir que les États-Unis n'ont pas adopté la même attitude à l'égard de leur plus solide allié, le Canada, et qu'ils continuent d'appliquer une politique qui enflamme les Canadiens contre cette attaque portée contre notre économie, car c'est vraiment de cela qu'il s'agit.

● (2320)

J'espère que le gouvernement fera tout ce qu'il peut pour défendre farouchement nos intérêts. J'espère que nous ne laisserons pas le gouvernement du Canada et l'industrie canadienne du bois d'oeuvre être des otages et être forcés d'adopter à la table des négociations une suite à l'accord canado-américain sur le bois d'oeuvre. La dernière chose dont nous ayons besoin, c'est d'accepter qu'on nous impose encore pendant une période de cinq ou six ans des droits qui, dans les faits, sont des mesures protectionnistes. Nous devons insister pour faire appliquer le principe du libre-échange.

Le Canada peut être un chef de file dans notre hémisphère en refusant de céder devant les groupes d'intérêts particuliers au Congrès américain et en acceptant le principe de la libre entreprise et du libre-échange. Nous devons tenir notre bout. Nous devons nous serrer les coudes. Nous devons faire de cette question notre priorité commerciale internationale numéro un, en insistant pour faire respecter le libre-échange, de manière à ce que les Américains puissent bénéficier de nos produits et à ce que ce cercle d'échanges puisse progressivement inclure de plus en plus de personnes de cet hémisphère.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que le débat est maintenant terminé et je déclare donc la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

[Français]

**Le Président:** La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 23 h 24.)



# TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 6 novembre 2001

## AFFAIRES COURANTES

### Nominations par décret

M. Regan..... 6971

### Réponse du gouvernement à des pétitions

M. Regan..... 6971

### Les anciens combattants

M. Duhamel..... 6971  
M. Bailey..... 6972  
M. Plamondon..... 6972  
M. Stoffer..... 6973  
Mme Wayne..... 6973

### Les comités de la Chambre

#### Procédure et affaires de la Chambre

M. Adams..... 6974  
Motion d'adoption..... 6974  
Adoption de la motion..... 6974  
M. Adams..... 6974  
Motion d'adoption..... 6974  
Adoption de la motion..... 6974

### Pétitions

#### Le jour du Souvenir

M. Kenney..... 6974

#### Les maladies du rein

M. Adams..... 6974

#### Les facteurs ruraux

M. Adams..... 6974

### Questions au *Feuilleton*

M. Regan..... 6974

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

### Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada

Projet de loi C-10. Étape du rapport..... 6974

#### Décision de la présidence

Le Président..... 6974

#### Motions d'amendement

M. Comartin..... 6975  
Motions nos 1 et 2..... 6975  
M. Burton..... 6975  
Motion no 3..... 6975  
M. Comartin..... 6975  
Motion no 4..... 6975  
M. Burton..... 6976  
Mme Bulte..... 6977  
Mme Gagnon (Québec)..... 6978  
M. McNally..... 6979  
M. Cuzner..... 6981  
M. Abbott..... 6982  
Mme Girard-Bujold..... 6983  
M. Harb..... 6984  
M. Lincoln..... 6985  
Mme Bulte..... 6986  
M. Burton..... 6986  
Retrait de la motion no 3..... 6986

Mme Bulte..... 6986  
Motion no 3..... 6986  
Report du vote par appel nominal sur la motion no 1... 6987  
Report du vote par appel nominal sur la motion no 2... 6987  
Report du vote par appel nominal sur la motion no 3... 6987  
Report du vote par appel nominal sur la motion no 4... 6987  
M. Comartin..... 6987  
Motion no 5..... 6987  
M. Burton..... 6987  
Motion no 6..... 6987  
M. Comartin..... 6987  
Motion no 7..... 6987  
M. Comartin..... 6987  
M. Burton..... 6989  
M. Lanctôt..... 6990  
M. McNally..... 6992  
Mme Bulte..... 6992  
Le vote sur la motion no 5 est reporté..... 6993  
Le vote sur la motion no 6 est reporté..... 6993  
Le vote sur la motion no 7 est reporté..... 6993

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

### Le Code canadien du travail

Mme Guay..... 6994  
Projet de loi C-340. Deuxième lecture..... 6994  
M. Malhi..... 6996

### Les travaux de la Chambre

Mme Guay..... 6996  
Motion..... 6996  
Adoption de la motion..... 6996

### Le Code canadien du travail

Projet de loi C-340. Deuxième lecture..... 6996  
M. Malhi..... 6996  
M. Johnston..... 6997  
M. Martin (Winnipeg-Centre)..... 6998  
M. Doyle..... 6999  
M. Dubé..... 7000  
Mme Guay..... 7001

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

### La Semaine des anciens combattants

M. Peric..... 7001

### Le bois d'oeuvre

M. Merrifield..... 7001

### Prière pour la paix

M. Graham..... 7002

### Le Centre hospitalier de la région de l'Amiante

M. Binet..... 7002

### Les pompiers

Mme Kraft Sloan..... 7002

### Les drogues illicites

M. Mayfield..... 7002

<b>Centrinity Inc.</b>	
M. Wilfert .....	7002
<b>Le transport aérien</b>	
M. Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay) .....	7003
<b>Les sports</b>	
Mme Phinney .....	7003
<b>La Semaine des anciens combattants</b>	
M. Benoit .....	7003
<b>La défense nationale</b>	
M. Pratt .....	7003
<b>Jean-François Breau</b>	
M. Godin .....	7003
<b>Les services financiers</b>	
M. Ménard .....	7004
<b>Le jour du Souvenir</b>	
Mme Ur .....	7004
<b>Le syndrome de Down</b>	
M. Bachand (Richmond—Arthabaska) .....	7004
<b>Teknion Corporation</b>	
Mme Sgro .....	7004
<b>Le budget supplémentaire des dépenses</b>	
M. Williams .....	7005

## QUESTIONS ORALES

<b>Le bois d'oeuvre</b>	
M. Day .....	7005
M. Chrétien .....	7005
M. Day .....	7005
M. Chrétien .....	7005
M. Day .....	7005
M. Chrétien .....	7005
<b>La sécurité nationale</b>	
M. Hill (Macleod) .....	7005
M. Chrétien .....	7005
M. Hill (Macleod) .....	7006
M. Manley .....	7006
<b>Le bois d'oeuvre</b>	
M. Duceppe .....	7006
M. Pettigrew .....	7006
M. Duceppe .....	7006
M. Chrétien .....	7006
M. Paquette .....	7006
M. Pettigrew .....	7006
M. Paquette .....	7006
M. Pettigrew .....	7006
Mme McDonough .....	7007
M. Chrétien .....	7007
Mme McDonough .....	7007
M. Chrétien .....	7007
M. Clark .....	7007
M. Chrétien .....	7007
M. Strahl .....	7007
M. Pettigrew .....	7007
M. Duncan .....	7007
M. Pettigrew .....	7007
M. Duncan .....	7008

M. Chrétien .....	7008
<b>L'économie</b>	
M. Loubier .....	7008
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	7008
M. Loubier .....	7008
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	7008
<b>Le projet de loi antiterroriste</b>	
M. Toews .....	7008
Mme McLellan .....	7008
M. Toews .....	7008
Mme McLellan .....	7008
<b>Les affaires étrangères</b>	
Mme Lalonde .....	7008
M. Eggleton .....	7009
Mme Lalonde .....	7009
M. Manley .....	7009
<b>L'immigration</b>	
M. Forseth .....	7009
Mme Caplan .....	7009
M. Forseth .....	7009
Mme Caplan .....	7009
<b>La santé</b>	
M. Mahoney .....	7009
M. Rock .....	7009
<b>L'assurance-emploi</b>	
Mme Desjarlais .....	7010
Mme Stewart .....	7010
<b>Le bois d'oeuvre</b>	
M. Godin .....	7010
M. Pettigrew .....	7010
<b>Les affaires étrangères</b>	
M. Casey .....	7010
M. Manley .....	7010
<b>La défense nationale</b>	
Mme Wayne .....	7010
M. Eggleton .....	7010
<b>L'assurance-emploi</b>	
M. Peschisolido .....	7010
Mme Stewart .....	7011
M. Peschisolido .....	7011
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	7011
<b>L'industrie aérienne</b>	
M. Laframboise .....	7011
M. Collenette .....	7011
M. Laframboise .....	7011
M. Collenette .....	7011
<b>L'Immigration</b>	
M. Goldring .....	7011
Mme Caplan .....	7011
M. Goldring .....	7011
M. Gagliano .....	7011
<b>La fonction publique du Canada</b>	
M. Bellemare .....	7011
Mme Robillard .....	7011



<b>La sécurité dans les aéroports</b>	
M. Moore.....	7012
M. Collenette.....	7012
M. Moore.....	7012
M. Collenette.....	7012

<b>L'industrie de l'édition</b>	
Mme Gagnon (Québec).....	7012
Mme Copps.....	7012

<b>Industrie Canada</b>	
M. Bélanger.....	7012
M. Tobin.....	7012

<b>Le registre des armes à feu</b>	
M. Breitzkreuz.....	7012
Mme McLellan.....	7013

<b>Le bois d'oeuvre</b>	
M. Lunn.....	7013
M. Pettigrew.....	7013

<b>Présence à la tribune</b>	
Le Président.....	7013

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

<b>Loi sur les aires marines nationales de conservation</b>	
Projet de loi C-10. Étape du rapport.....	7013
Rejet de la motion no 1.....	7014
Rejet des motions nos 2, 4, 5 et 7.....	7018
La motion no 3 est adoptée.....	7019
La motion no 6 est rejetée.....	7020
Mme Copps.....	7020
Motion d'approbation.....	7020
La motion est adoptée.....	7021

### DÉBAT D'URGENCE

<b>Le bois d'oeuvre</b>	
M. Crête.....	7021
Motion.....	7021
M. Paquette.....	7021
Mme Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis).....	7023
M. O'Brien (London—Fanshawe).....	7024
M. Duncan.....	7026
Mme McDonough.....	7028
Mme Davies.....	7029
M. Clark.....	7030
M. Lunn.....	7031

M. Comuzzi.....	7033
M. Pettigrew.....	7034
M. Reynolds.....	7035
M. Harb.....	7038
M. Volpe.....	7039
M. Dubé.....	7040
M. Gagnon (Champlain).....	7042

<b>Message du Sénat</b>	
Le président suppléant (M. Bélair).....	7043

<b>L'industrie du bois d'oeuvre</b>	
M. St. Denis.....	7043
M. Mahoney.....	7044
M. Harris.....	7045
M. Stinson.....	7046
Mme Bulte.....	7047
M. Shepherd.....	7049
M. Godin.....	7050
Mme Desjarlais.....	7051
M. Assad.....	7053
M. Owen.....	7054
M. Hill (Prince George—Peace River).....	7055
M. Strahl.....	7056
M. Hubbard.....	7058
M. Cullen.....	7059
M. Casson.....	7060
Mme Hinton.....	7062
Mme Redman.....	7063
M. Bagnell.....	7064
M. Lunney.....	7064
Mme Gallant.....	7066
M. Savoy.....	7068
M. Crête.....	7068
M. Brien.....	7070
M. Burton.....	7072
M. Cummins.....	7073
M. Desrochers.....	7074
M. Roy.....	7076
M. McNally.....	7076
M. Elley.....	7079
M. Abbott.....	7080
M. Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay).....	7082
M. Bergeron.....	7083
M. Kenney.....	7084
Adoption de la motion.....	7085

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :  
Communication Canada - Édition  
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:  
Communication Canada - Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9**

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9**